

UNIVERSITÉ CATHOLIQUE DE LOUVAIN
FACULTÉ DE DROIT
DÉPARTEMENT DE CRIMINOLOGIE ET DE DROIT PÉNAL
ÉCOLE DE CRIMINOLOGIE

UNIVERSITÉ CATH. LOUVAIN
FACULTÉ DE DROIT
BIBLIOTHEQUE

Les mots de la criminologie: traces d'un savoir et de ses changements

Promoteurs:

Françoise DIGNEFFE
Robert HOGENRAAD

Thèse présentée en vue de
l'obtention du grade de
docteur en criminologie
par **Dan KAMINSKI**

1993

Merci
à

Françoise Digneffe,
pour avoir tendu et soigneusement entretenu le piège de la recherche

Christian Debuyst,
pour l'avoir retendu, délicatement et inlassablement, à chaque rencontre

Robert Hogenraad,
pour l'initiation, et pour avoir tout compté,
sauf les idées, le temps et le café

Françoise Tulkens,
pour ce qu'elle a rendu possible

Milka Lingurski,
Arsène Lupin de l'écriture,
pour avoir redressé mes torts orthographiques et syntaxiques

Marie-Anne Soupart, Ana-Maria Mihailescu, Anne-Cécile Debroux,
pour la dactylographie des catalogues, des textes et des fichiers

Anne Wyvekens, Roger Doljac, Guislain, Coline et Chloé,
pour avoir accueilli chez eux un drôle de voyageur

Frédéric Ocqueteau,
pour son soutien inattendu

Isabelle Stengers,
pour la violence de son aide

mes collègues du département de criminologie et de droit pénal
et de l'école de criminologie,
pour leur goût partagé d'un luxe: le plaisir de travailler

Marie Leloup
qui n'en a que faire

Joseph Kaminski, Juliette Laviolette, Marie-Anne Soupart,
Fabienne Brion, Milka Lingurski, Yves Cartuyvels, Anne Debaar,
Françoise Tulkens, Françoise Digneffe, Alvaro Pires, Robert Hogenraad,
Jeanine Zaorski, Nancy Amory, Claude Faugeron, Nadine Janssens,
Jean-Marc Ruchard, David Marulli, Robert Govaerts, Nicole Mattez,
Valérie Deckmyn, Pierre Reynaert, Claire Destrée, André Nayer,
Dominique Leborgne, Claude Janssens, Christian Robic,
Athéna Lazarou, Pierre Bertin, Georges Nikolopoulos,
Jean De Munck, Jean Sauvageau, Riccardo Cappi,
Jacki Zielinski, Anne Wyvekens, Robert Flamant,
Jean-Michel Labadie, Alain Strowel,
pour le partage trop occasionnel ou trop régulier de mes déroutes extimes.

(Il serait bon d'imaginer une nouvelle science linguistique; elle étudierait non plus l'origine des mots, ou étymologie, ni même leur diffusion, ou lexicologie, mais les progrès de leur solidification, leur épaississement le long du discours historique; cette science serait sans doute subversive, manifestant bien plus que l'origine historique de la vérité: sa nature rhétorique, langagière.)

Roland Barthes, *Le plaisir du texte*.

La recherche dont les résultats sont publiés dans cette thèse a pu être menée grâce au financement du Fonds de Développement Scientifique (FDS, contrat n° CD/MC/83690) de l'Université Catholique de Louvain.

Table des matières

On trouvera en tête de chaque chapitre une table détaillée des matières qu'il contient.

Liste des figures.....	6
Liste des tableaux.....	7
Introduction	8
Chapitre 1	
Les sources et le matériel	16
Chapitre 2	
Une méthode exploratoire pour une histoire de la criminologie	43
Chapitre 3	
Résultats.....	73
Chapitre 4	
Revue de Droit Pénal et de Criminologie.....	92
Chapitre 5	
Journal of Criminal Law and Criminology	144
Chapitre 6	
Approche comparative.....	226
Chapitre 7	
Une histoire scientifique de la science?	241
Conclusions	278
Bibliographie.....	286
Annexes	297

Liste des figures

	<u>page</u>
Figure 1: périodes de parution effective des deux revues	19
Figure 2: nombre annuel d'articles du catalogue de RDPC	31
Figure 3: nombre annuel d'articles du catalogue de JCLC	32
Figure 4: distribution des articles crimino-réflexifs de RDPC et de JCLC	41
Figure 5: scores prédits des facteurs de AF/JCLC	78
Figure 6: scores observés des processus primaires et secondaires - AC/RDPC	80
Figure 7: scores observés et prédits de COL/RDPC	81
Figure 8: analyse de correspondances AF/RC (variables)	82
Figure 9: analyse de correspondances AF/RC (observations)	82
Figure 10: scores observés des processus primaires et secondaires - AC/RC	83
Figure 11: Scores observés et prédits de lisibilité - GUNN/RC	84
Figure 12: scores prédits des facteurs de AF/JCLC	85
Figure 13: scores observés et prédits des processus primaires et secondaires - AC/JCLC	87
Figure 14: Scores observés et prédits de lisibilité - GUNN/JCLC	88
Figure 15: scores observés et prédits de COL/JCLC	88
Figure 16: scores prédits des facteurs de AF/JC	89
Figure 17: scores prédits et observés des processus primaires et secondaires - AC/JC	91
Figure 18: évolution des champs disciplinaires de RDPC	96
Figure 19: évolution comparée de la catégorie criminologie et du champ crimino-scientifique	98
Figure 20: scores observés et prédits du facteur 1 (AF/RDPC)	106
Figure 21: droit et pénal	107
Figure 22: identification et méthode	109
Figure 23: évolution des catégories police scientifique et médecine légale	110
Figure 24: crime	111
Figure 25: criminologie	113
Figure 26: criminel	115
Figure 27: scores observés et prédits du facteur 2 (AF/RDPC)	117
Figure 28: loi	118
Figure 29: loi et défense sociale	118
Figure 30: réforme	119
Figure 31: répression	120
Figure 32: crime et guerre	120
Figure 33: scores prédits des facteurs 1 et 2 (AF/JCLC)	122
Figure 34: analyse de correspondances AF/RC (variables)	125
Figure 35: scores observés et prédits de COL/JCLC	139
Figure 36: évolution cumulée des rubriques criminologique et pénale dans JCLC	146
Figure 37: évolution des rubriques criminologique et pénale dans JCLC	147
Figure 38: scores prédits des facteurs de AF/JCLC	149
Figure 39: criminal law	150
Figure 40: criminology	151
Figure 41: criminal-1	152
Figure 42: scores observés et prédits du facteur 1 (AF/JCLC)	155
Figure 43: decide et deter	157

	<u>page</u>
Figure 44: responsable	158
Figure 45: parole	159
Figure 46: scores observés et prédits du facteur 2 (AF/JCLC)	163
Figure 47: police	165
Figure 48: identify	166
Figure 49: police et identify	167
Figure 50: investigate et identify	168
Figure 51: police et enforce	169
Figure 52: punish	171
Figure 53: procedure	172
Figure 54: reform	173
Figure 55: sentence	175
Figure 56: criminal	176
Figure 57: sentence et enforce	177
Figure 58: scores observés et prédits du facteur 3 (AF/JCLC)	178
Figure 59: scores prédits des facteurs de AF/JC	181
Figure 60: scores observés et prédits du facteur 1 (AF/JC)	183
Figure 61: define	190
Figure 62: behave	193
Figure 63: scores observés et prédits du facteur 2 (AF/JC)	197
Figure 64: scores observés et prédits du facteur 3 (AF/JC)	201
Figure 65: scores observés et prédits des processus primaires et secondaires - AC/JCLC	205
Figure 66: facteur 2 et pensée conceptuelle pure (titres JCLC)	210
Figure 67: évolution de l'indice de lisibilité (Gunning) dans les titres de JCLC	211
Figure 68: évolution de la <i>titular colonicity</i> dans les titres de JCLC	212
Figure 69: scores observés et prédits des processus primaires et secondaires - AC/JC	215

Liste des tableaux

	<u>page</u>
Tableau 1: structure de la prolificité des auteurs	28
Tableau 2: répartition, par année effective de publication, des articles crimino-réflexifs	42
Tableau 3: profil des deux démarches principales de recherche	46
Tableau 4: désinflexion du matériel titrologique	74
Tableau 5: désinflexion du matériel textuel	75
Tableau 6: tableau synoptique des analyses	76
Tableau 7: solution factorielle AF/RDPC	78
Tableau 8: solution factorielle de AF/JCLC	85
Tableau 9: solution factorielle de AF/JC	89
Tableau 10: résultats du codage disciplinaire des titres de RDPC	95
Tableau 11: répartition en "champs" des articles de RDPC	96
Tableau 12: distribution historique des désaccords inter-juges	99
Tableau 13: solution factorielle de AF/RDPC	102
Tableau 14: répartition, par rubrique, des titres de JCLC	146
Tableau 15: solution factorielle de AF/JCLC	148
Tableau 16: solution factorielle de AF/JC	181
Tableau 17: évolution de la répartition disciplinaire des auteurs	191

Introduction

1) Une question et une méthode.....	8
2) Une histoire réduite.....	10
a) Quel est l'intérêt d'une interrogation des criminologues sur l'histoire de leur discipline?	11
b) Quel est l'impact de la méthode dans cette perspective?	12
3) Division(s) de la thèse	13
a) La division.....	13
b) Les divisions.....	15

Cette introduction sera le lieu d'une présentation rapide des objets, des méthodes et des enjeux de la recherche. On y lira les éléments de compréhension du contexte d'émergence de la recherche, de son organisation et de ses présupposés. Ces divers éléments ne seront ici qu'esquissés et réapparaîtront soit au centre soit en filigrane de l'exposé qui suit.

1) Une question et une méthode

La problématique de la recherche ainsi que sa démarche seront ici introduites à partir d'une question dont on cerner la portée à la fois substantielle (relative à l'objet) et méthodologique: qu'est-ce qu'une méthode quantitative d'analyse de contenu assistée par ordinateur peut apporter comme information pertinente pour une étude de l'histoire de la criminologie?

Il suffira pour le moment de formuler l'objet de la thèse comme délimité par une double préoccupation: 1) pour le contenu: un apport à la connaissance de la criminologie; 2) pour la méthode: la pertinence de ce type d'analyse, tant pour une démarche historique que pour la discipline criminologique.

La recherche s'inscrit dans le champ de savoir général qu'est l'histoire des sciences. Ce qui circonscrit de manière problématique ce champ de savoir c'est sa démarche réflexive. D'une part la production d'un savoir sur un savoir s'y joue, d'autre part, de cette mise en présence de deux niveaux de savoir, découle une interrogation sur le statut scientifique de l'histoire, comme abord, et de la criminologie, comme objet. Le regard rétrospectif jeté sur la criminologie, comme la

démarche prospective à la recherche d'un nouveau paradigme par exemple¹, témoignent d'une insatisfaction, d'un état de crise vécu, ressenti et parfois pensé à l'intérieur même de la discipline, ainsi que d'une volonté d'en renouveler les questions fondatrices. Très modestement, et avec une ambition seulement exploratoire, la recherche qui sera ici exposée tente de participer à ce témoignage sur son versant rétrospectif.

Cette recherche doit son émergence et ses développements à la conjonction de deux entreprises.

Un groupe de recherche sur l'histoire de la criminologie² s'est constitué à la fin des années 1980, au départ de l'unité de criminologie de l'université de Louvain; les membres de ce groupe se sont engagés dans l'écriture d'une *histoire des savoirs théoriques et pratiques en criminologie*. Leur projet se fonde sur une approche substantiellement nouvelle mais méthodologiquement traditionnelle, à ceci près que l'histoire n'y appartient pas aux historiens mais bien aux criminologues, c'est-à-dire à des amateurs. En ce qui concerne cette dernière restriction, je partage cette même condition d'apprenti historien, doublée cependant de celle d'apprenti criminologue.

Les travaux de Robert Hogenraad³ constituent la seconde source d'inspiration de la recherche et apportent un élément supplémentaire d'originalité; ces travaux portent sur l'histoire de la psychologie et mettent en oeuvre, à des fins d'historisation d'une discipline scientifique, une méthodologie quantitative d'analyse de contenu.

La thèse présentée dans ces lignes a pris forme dans la rencontre — d'abord séduisante puis stimulante — de ces deux ensembles de recherches passionnées. La thèse s'y positionne de manière particulière en ce sens que s'y conjoignent l'adoption d'une méthode quantitative et la délimitation des sources qui s'y soumettent.

¹ Voir PIRES A.P. et DIGNEFFE F., Vers un paradigme des inter-relations sociales? Pour une reconstruction du champ criminologique, *Criminologie*, Vol. XXV, n° 2, pp. 13 à 48..

² Françoise DIGNEFFE (U.C.L.), Christian DEBUYST (U.C.L.), Jean-Michel LABADIE (U.C.L.), Alvaro P. PIRES (Université d'Ottawa), Pierre LASCOUTES (directeur de recherches au C.N.R.S., G.A.P.P., Paris I).

³ Robert HOGENRAAD est maître de recherches du F.N.R.S., à la faculté de psychologie et des sciences de l'éducation de l'U.C.L.

La méthode est une méthode d'analyse de contenu assistée par ordinateur, dont les potentialités propres à intégrer la variable "temps" dans l'analyse ont été exploitées.

Alors qu'un projet historique traditionnel entend déterminer le choix des sources en fonction de l'objet ou de la période étudiés, le projet se voit ici plus nettement déterminé par la méthode choisie. Après le choix de la méthode, est apparue la question des sources à sélectionner pour les soumettre à la méthode; le choix s'est porté sur deux revues spécialisées dont la longévité s'avérait suffisante pour (en) faire (toute) une histoire. En quelque sorte, la méthode détermine, autant que la construction d'objet, le choix des sources exploitées, en telle manière que source et objet se confondent partiellement. En effet, si j'opte, au titre des sources exploitées, pour des revues criminologiques, c'est en tant que je fais l'hypothèse d'y trouver un matériau exploitable dans une entreprise qui se veut contribuer à l'histoire de la criminologie. On notera d'entrée de jeu que l'association d'une méthode d'analyse de contenu et de l'étude de sources périodiques n'est pas originale⁴ et que les expériences déjà entreprises dans ce domaine ont contribué à l'intérêt, justifié plus loin, de cette association pour ma propre recherche.

2) Une histoire réduite

Deux points seront traités ici. Tout d'abord celui de l'intérêt d'une interrogation des criminologues sur l'histoire de leur discipline. Ensuite, celui des implications de la méthode dans cette perspective historique.

⁴ Voir par exemple les perspectives très différentes de H. CARPINTEIRO ("Significant Contributions of European Psychologists in Four American Journals", paper presented at a *Symposium of the First European Congress of Psychology*, Amsterdam, 4-7 July 1989), de R. HOGENRAAD (*A Little Organon of Content Analysis. From the psychological analysis of discourse to the analysis of psychological discourse*, Faculté de psychologie et des sciences de l'éducation, U.C.L., 1990, 151 p., et avec Y. BESTGEN "Linearity in Text: A Micro-Content-Analytic Reading of Freud's 1909 Clark Lectures", *Second SCCAC Conference*, Mannheim, July 10-11 1991, 25 p. et annexes), de M. KRAJZMAN (*La presse juive en Belgique et aux Pays-Bas, histoire et analyse quantitative de contenu*, Bruxelles, Ed. de l'U.L.B. 1975, 209 p), de P. PONCELA ("Histoires pour l'histoire d'une revue de droit pénal. La Revue de Science Criminelle et de Droit Pénal Comparé, Paris, 1936-1986" in ARNAUD André-Jean, *La culture des revues juridiques françaises*, Milano, Dott. A. Giuffrè Editore, 1988, pp. 31 à 46) ou de COHN et FARRINGTON ("Differences between British and American Criminology, an Analysis of Citations", *British Journal of Criminology*, 1990, Vol. 30, n° 4, p. 467 à 482).

a) Quel est l'intérêt d'une interrogation des criminologues sur l'histoire de leur discipline?

Les liens disciplinaires de la criminologie à l'appareillage pénal (de la loi à son application), disciplinaires en ceci que la criminologie elle-même subit la discipline imposée par cet appareillage, font de la criminologie un savoir exemplaire pour la critique marxiste, radicale ou foucauldienne par exemple. La question même des contours de la science et de l'autonomie de la production du savoir reste présente à chaque détour de la recherche et de la pratique criminologiques, en particulier en cette période où la politique criminelle réassure elle-même son autonomie à l'égard de son garant scientifique, n'ayant plus le souci que de la sécurité du citoyen par exemple. La conscience aiguë de la dimension politique de tout savoir et de la neutralisation des effets réels d'un savoir politiquement inadéquat, aussi fondé soit-il au regard de sa propre rationalité, soulève la question identitaire dans ses trois dimensions temporelles indépassables: le passé, le présent, le futur. Rétrospection et prospective paradigmatique ou programmatique témoignent d'un même souci: fonder le présent⁵, penser la construction d'un savoir au-delà de la nostalgie du paradigme perdu.

Si l'histoire de la criminologie peut contribuer à poser de nouvelles questions, c'est sans doute dans la réflexivité, non pas entendue seulement comme la réflexivité de la science sur elle-même, mais dans la réflexivité qu'impose l'association entre histoire et criminologie: la question qui démange l'histoire — se répète-t-elle ou contient-elle un développement interprétable en terme d'évolution? — vaut bien sûr pour l'objet dont on fait l'histoire. L'histoire n'est pas une, et la science non plus. Dès lors, d'entrée de jeu, j'indiquerais que, plutôt que de supporter l'alternative comme telle, je conçois par hypothèse que la criminologie se répète sans doute sur certains points et se développe sur certains autres.

⁵ Ce questionnement n'est pas sans dimension éthique: la conscience de la stigmatisation par exemple impose que les criminologues s'interrogent sur leur participation à ses manifestations; autre exemple, la mise en perspective d'un passé récent — cinquante ans à peine — et des "progrès" actuels de la biologie invitent les criminologues à être vigilants à l'égard des possibles résurgences d'un eugénisme technologique.

b) Quel est l'impact de la méthode dans cette perspective?

La criminologie est constituée, si l'on veut bien synthétiser l'apport de Garland⁶ à son histoire, de dimensions proprement intellectuelles (en matière de méthodologie, d'interdisciplinarité, de validité de son propre discours), mais aussi d'appareils institutionnels (académiques ou plus ou moins associés au système pénal), et de supports sociaux et culturels (le contexte social d'émergence de la criminologie et des utilités différentielles de ses théories pour la gestion pénale). La dimension discursive de la science est incontestable et c'est cette dimension qui sera valorisée ici, sans pour autant dénier le réductionnisme que cette valorisation charrie.

L'évolution d'une science peut s'appréhender comme un discours et par son discours. Voilà (trop) simplement formulée l'hypothèse fondamentale qui préside à la recherche. Cette hypothèse se précisera encore quand on saura la confiance systématique et quasi exclusive qui sera faite au principe même de la formation du discours: l'association de deux signifiants. L'ensemble des démarches exploitées ici, aussi différentes soient-elles, revient toujours à fonder tout discours — tout langage mis en action et destiné à produire du sens — sur l'association. Association naturelle ou calculée des mots entre eux, association des mots avec leur "traduction" dans un dictionnaire de catégories, association statistique d'un mot avec le facteur auquel l'analyse le rattache *significativement*...

L'histoire d'un discours est un récit sur un récit. Une question oriente dès lors le travail. Quels sont les répétitions ou les déplacements, les bégaiements ou les silences de la criminologie? Cette question indique à suffisance que la métaphore du langage sera celle qui sous-tend théoriquement ma démarche. Quoi qu'il en soit de la question de savoir ce qui constitue la science⁷, c'est comme mise en oeuvre d'un langage qu'elle sera ici appréhendée. C'est, en quelque

⁶ GARLAND David, *Criminological Knowledge and its Relation to Power, Foucault's Genealogy and Criminology Today*, *British Journal of Criminology*, vol. 32, n° 4, Autumn 1992, p. 412 et sv.

⁷ Je ne serai pas loin, au moins le temps de s'en tenir à une hypothèse guidant la démarche, du réalisme symbolique radical de Garfinkel par exemple, selon lequel l'objet naît au cours du processus de sa désignation. Les mots des "récits" scientifiques ne représentent pas la science, ils la constituent. Voir à ce sujet, BROWN Richard, *Clefs pour une poétique de la sociologie*, Arles, Actes Sud, 1989, p. 204 et sv.

sorte, l'aptitude de la métaphore linguistique à rendre compte du "réel discursif"⁸ de la science et de son histoire qui est posée au fondement même de la méthode.

"Histoire des sciences, histoire sociale et histoire des idées seront amenées à contribuer à une appréhension des différentes facettes qui ont permis au savoir criminologique de se constituer"⁹. Voilà sans doute un programme complet, à l'égard duquel la démarche suivie ici suspend son entrée dans l'une ou l'autre de ces "histoires"; l'histoire des mots rejoindra parfois peut-être l'une ou l'autre facette de leur inscription dans le champ scientifique, social ou philosophique, mais, si j'ose dire, au gré des mots eux-mêmes. Cette recherche court donc le risque (et c'est en cela que le caractère exploratoire de la démarche prend sa consistance) de ne contribuer qu'au compte-gouttes, au mot-à-mot, à l'une ou l'autre de ces perspectives.

3) Division(s) de la thèse

a) La division

Méthodologique et substantielle, cette thèse est profondément divisée. Cette division, qui est sans doute plus fondamentalement celle de son auteur, doit pouvoir s'exprimer afin de rendre compte des fondements du projet lui-même. Cette division me semble au plus profond relever de la conception du langage.

D'une part, il est le véhicule de tout discours, et en particulier du discours scientifique; à ce titre il témoigne à la fois de la nécessité et de l'impossibilité de dire. Le postulat éthique — à l'impossible, nous sommes tenus — s'accompagne de l'idée que le discours n'est audible, analysable que dans l'articulation d'une chaîne signifiante, dans l'association d'un mot avec celui qui le suit ou le précède dans cette chaîne. Le sens, c'est-à-dire le produit de l'interprétation, ne se forme que dans le déroulement de cette chaîne.

⁸ Par réel discursif, j'entends rappeler ici que la métaphore linguistique susceptible de s'appliquer à tout point du réel, à toute action sociale, trouve de plus son application ici à un matériel lui-même discursif (des productions littéraires qualifiées de pénales et criminologiques).

⁹ DIGNEFFE Françoise, La criminologie et son histoire. Réflexions à propos de quelques questions d'objet(s) et de méthode (s), *Revue Internationale de criminologie et de police technique*, 3/91, p. 301.

D'autre part, la science, dans son souci premier de classer les réalités, se doit de les scotomiser. Et l'analyse quantitative de contenu adhère à cette représentation préalable du mot comme unité distincte d'analyse et de sens. J'ai déjà indiqué, au titre précédent, que seule l'association pouvait restituer du sens, si l'on veut aller au-delà de l'autopsie méthodique du discours.

Le problème soulevé ici est celui de l'application d'une méthode relevant d'une conception scientifique du langage pour appréhender des discours. Je distinguerai donc l'usage de la méthode de certains de ses présupposés théoriques et épistémologiques que je ne partagerai pas¹⁰. Certaines des applications de la méthode d'analyse de contenu aux fins d'élucidation historique sont fortement marquées par la notion de progrès, par le souci de prédiction et par la garantie de supériorité scientifique que la démarche quantitative conserve encore. Le choix de la méthode se départit, pour la présente recherche, de la croyance en ces trois idéaux. Je crois peu au progrès, et là où il s'avère, je ne lui fais pas aveuglément confiance. Je ne crois pas à une histoire dont la vertu serait de prédire l'avenir. Et je ne crois pas non plus à la plus grande scientificité du chiffre, dès lors que l'interprétation, acte obligatoire de la transformation du chiffre en lettre¹¹, consiste en une opération résolument qualitative et subjective. Dans cette perspective, il s'agit de supporter¹² l'association d'une méthode quantitative dont les fins sont traditionnellement ambitieuses, et d'un projet historique dont la fin est modeste, réflexive et limitée à la génération d'hypothèses; cette fin est résumable à la question: qu'est ce que la méthode peut générer comme énoncés relatifs à l'histoire de la criminologie? Il s'agit donc de se laisser aller à l'application de la méthode pour examiner sa productivité dans un champ de savoir donné — la criminologie —, sachant que cette productivité ne lui revient qu'à travers la mobilisation interprétative qui est faite de la méthode par la subjectivité du chercheur.

¹⁰ Cette distance théorique sera explicitée dans le dernier chapitre de la thèse.

¹¹ PIRES Alvaro P., Deux thèses erronées sur les lettres et les chiffres, Cahiers de recherche sociologique, vol. 5, n° 2, automne 1987, pp. 85 à 105.

¹² Dans les deux sens du terme.

Cette dissertation ne propose donc pas une thèse affirmée d'entrée de jeu dont il s'agirait de démontrer la pertinence. Elle retracera la trajectoire propre de la recherche, depuis l'acceptation de son postulat positiviste empirique jusqu'aux articulations herméneutiques que cette acceptation a rendu possibles.

b) Les divisions

L'essentiel de la recherche empirique sera rendu dans les six premiers chapitres, selon un mode d'exposition classique. Les deux premiers chapitres seront d'ordre méthodologique; l'un est affecté à la présentation des choix opérés en matières de *sources* (les revues) et de *matériels* (titres et textes), l'autre est affecté aux procédures de traitement des matériels. Le troisième chapitre expose de manière systématique et sans commentaire les résultats statistiques et graphiques des diverses analyses réalisées. Les quatrième et cinquième chapitres sont consacrés à l'interprétation des résultats de chacune des revues; le sixième s'efforce d'établir les points de comparaison (entre les deux revues) des résultats et de leurs interprétations. Le chapitre sept tente de présenter les points de distanciation théorique produits au cours de la recherche et de reproblématiser l'histoire et sa méthode, la criminologie et sa consistance telles que j'ai pu les rencontrer ou les construire au cours de la recherche empirique.

Chapitre 1

Les sources et le matériel

A) Des sources au prestige collectif pour une histoire sans noms.....	16
B) Traits éditoriaux des sources	19
1) Revue de Droit Pénal et de Criminologie.....	20
a) Fondation.....	20
b) Un double point de vue.....	21
c) Nom, périodicité, et rubriques de la table des matières.....	21
2) Journal of Criminal Law and Criminology	23
a) Fondation.....	23
b) Nom et rubriques de la table des matières	25
c) Rythme de parution.....	27
3) Les auteurs.....	28
C) Le matériel: deux procédures d'échantillonnage.....	29
1) Les titres des articles ou la sélection d'un univers.....	29
a) La sélection de la production doctrinale originale.....	29
b) Le statut du titre comme donnée pour l'analyse de contenu.....	33
c) Le titre: entre le mot et le catalogue	37
2) Les extraits de textes ou la réflexivité dans tous ses états.....	38
a) Principe de sélection du matériel textuel	39
b) Principe d'échantillonnage.....	41

Ce chapitre sera consacré à la présentation, d'une part, des sources périodiques (les revues criminologiques) soumises à l'analyse de contenu et, d'autre part, des matériels (les titres et les textes) effectivement traités comme échantillons de ces sources.

A) Des sources au prestige collectif pour une histoire sans noms

La sélection des sources utilisées pour la présente recherche procède d'une tentative concurrente de ce que l'on pourrait appeler l'histoire officielle de la criminologie. Cette histoire classique, positiviste, accumule dans un ordre simplificateur et souvent insatisfaisant (sans qu'on sache bien où réside le facteur d'insatisfaction) les écoles, les courants théoriques ou les hommes qui ont contribué au développement du savoir criminologique. Schlanger évoque cette historiographie linéaire et cumulative pour laquelle "le temps de l'histoire de la pensée n'est que le déploiement des acquisitions"¹³. Une telle conception met en évidence "des îlots de rationalité au sein d'une vaste mer d'irrationalité"¹⁴. Outre le débat

¹³ SCHLANGER J., Novation et histoire, in STENGERS I. et SCHLANGER J., *Les concepts scientifiques*, Paris, Ed. La découverte, 1988, p. 91.

¹⁴ Idem, p. 91.

qu'il s'agira d'ouvrir sur la méthode, les sources utilisées ici indiquent le souci de ne pas s'en tenir à la pureté d'une discipline, triplement mal représentée dans les revues choisies: tout d'abord parce qu'étant avant tout historiques (s'inscrivant dans la durée), elles font place à des évolutions, des stagnations, des avatars et des répétitions, que les traités ou les ouvrages de synthèse des grands auteurs voilent dans leur souci de cohérence et de rationalité; ensuite parce que la multiplicité des contributeurs offre plus de probabilité de témoigner d'une multiplicité de points de vue; enfin parce que la bidisciplinarité des revues choisies révèle d'emblée les connexions problématiques et les "impuretés" de la criminologie.

Un scepticisme méthodologique s'impose à l'égard de la tradition et des continuités qu'elle organise parfois de manière fictive en vue de (ou avec pour effet de) soutenir la pureté ou l'unité de la discipline ou la valeur d'une ponctuation confortable. Par exemple un bon début, comparable à une *naissance*, et soutenu par l'oeuvre d'un maître génial, est souvent préféré à la diffusion parcellaire et éclatée d'un savoir dont on ne pourrait que pointer l'*émergence* et imparfaitement joindre quelques morceaux.

L'option est prise ici de considérer modestement l'histoire d'un savoir: il s'agit de faire une histoire sans gloires, sans vedettes, en quelque sorte sans hommes. Non pas que l'histoire puisse se passer des hommes, mais parce que les défilés du temps et du langage passent par eux, plus qu'ils ne les maîtrisent. L'option suivie ici consiste à rompre avec la conception imaginaire mais fortement reproduite et institutionnalisée de la "discipline", entendue comme le savoir dispensé par quelques stentors à des disciples¹⁵ et dont les discontinuités, vilains défauts d'une science qui n'en serait plus une dès lors qu'elle est mitée par le hasard ou pire par son temps, sont soigneusement effacées. Il s'agit de délier la connaissance scientifique d'une époque de la "voix de son maître", pour travailler une source rompue à la rupture, j'entends la rupture formelle dans la succession des articles et dans la succession apparemment aléatoire des auteurs.

¹⁵ KORN James H., DAVIS Roger, DAVIS Stephen F. évoquent ce problème de la reproduction de cette conception de l'histoire dans le domaine de la psychologie, dans leur article: *Historians' and Chairpersons' Judgments of Eminence among Psychologists*, *American Psychologist*, 1991, vol. 46 n° 7, pp. 789 à 792.

Hormis quelques épisodes de continuité thématique (publication des actes d'un colloque par exemple) et quelques éditoriaux consacrés à la fidélité idéologique caractéristique de toute personne ou de toute oeuvre qui veut voir dans son histoire un destin, la revue scientifique n'a de suite que dans son idée, suggérée essentiellement par son nom. N'étant l'oeuvre ni d'un seul homme, ni d'un seul moment, la revue parcourt l'histoire en temps réel. Sous l'uniformité de la couverture, il s'agira de tenter de retrouver des modèles, des crises ou des multiplicités anonymes et d'interroger la ou les consistances de la criminologie.

Cet enjeu confirme déjà le double choix, méthodologique et théorique, de travailler sur des sources périodiques au contenu apparemment hétéroclite et au prestige assurément collectif. Il faudra cependant que l'on ne se méprenne pas sur le statut des sources. Elles constituent, comme on le verra au chapitre suivant, un réservoir de données et non l'objet dont je ferais l'histoire¹⁶. Ceci ne peut se formuler sans ambiguïté et sans précaution: la revue criminologique ne peut aucunement être considérée comme représentative de la criminologie, au point de permettre la présupposition, tout à fait abusive, d'une homologie entre ce que l'on pourrait dire de la discipline par le biais de ses revues (pire: de deux d'entre elles) et ce que l'on pourrait en dire par le biais d'autres sources¹⁷.

Les revues choisies sont la *Revue de Droit Pénal et de criminologie* et le *Journal of Criminal Law and Criminology*. Deux motifs ont présidé à ce choix. Les sources utilisées devaient tout d'abord permettre à elles seules une contribution à l'histoire: à cet égard, leur longévité a été déterminante. D'autres revues sont apparues et ont disparu pour ne vivre que des moments inscrits dans un passé révolu ou dans une actualité trop jeune. On exceptera ici une revue allemande et une revue italienne¹⁸, qu'il a fallu exclure pour des raisons de langue. En effet,

¹⁶ Le mot "source" est peut-être mal choisi en tant qu'il ne s'agit pas ici du sens que prend ce mot pour l'historien. La notion de réservoir est plus conforme à la véritable destination de l'analyse entreprise: les revues constituent le réservoir des variables (les mots et le temps), ces dernières constituant les véritables unités d'analyse.

¹⁷ Le refus d'un raisonnement analogique n'est encore que faiblement soutenu dans ces lignes. La méthode choisie pour l'étude des revues redouble en effet la pertinence d'une réserve fondamentale à cet égard.

¹⁸ Le *Zeitschrift für die Gesamte Strafrechtswissenschaft*, fondé par Von Liszt, paraît dès 1881. La *Rivista Italiana di Diritto Penale* est publiée depuis 1929 (après la courte vie de la *Rivista di Diritto Penale e Sociologia Criminale* parue entre 1900 et 1913).

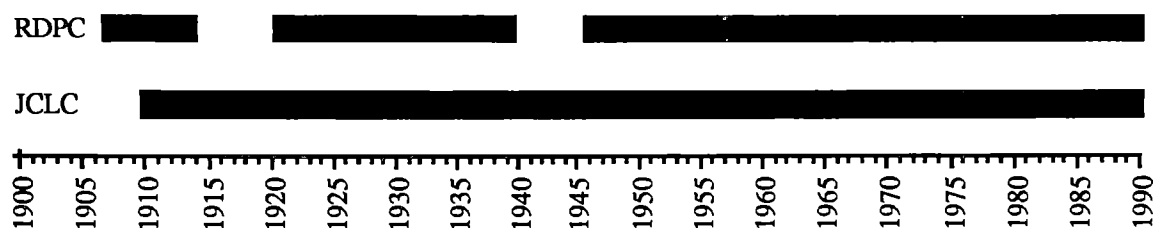


Figure 1: périodes de parution effective des deux revues

d'une part la technique d'analyse utilisée suppose l'emploi de dictionnaires en l'occurrence indisponibles en italien, et d'autre part ma connaissance de l'allemand est insuffisante. Les sources devaient ensuite, en raison même du fait qu'il ne s'agissait pas de faire *leur* histoire, présenter des éléments d'identité suffisants pour qu'une attitude comparative puisse être adoptée: ces éléments d'identité apparaissent dans le nom, strictement identique, des revues et dans la période effectivement couverte depuis le début de leur parution. La durée réelle de la parution, interrompue par les deux guerres mondiales, est de 73 années pour RDPC, contre 81 années pour JCLC (sans aucune interruption depuis 1910). La figure 1 ci-dessus visualise ce second trait d'identité des revues. Les différences et les similitudes qui apparaîtraient sur fond de cette double identité des sources permettront de comparer et parfois de valider les résultats des analyses.

B) Traits éditoriaux des sources

Cette section est consacrée à un rapide survol des traits éditoriaux formels et politiques des deux revues prises en considération. Par traits formels, j'entends les données historiques relatives au nom de la revue, à la périodicité et au rythme de sa parution, ainsi qu'aux rubriques de sa table des matières. Les traits de politique éditoriale sont d'une part ceux qui, lors de la fondation de la revue, sont explicitement formulés comme le credo scientifique ou politique de ses fondateurs, d'autre part ceux qui ont été décelés au moyen d'une courte étude de la prolifération des auteurs.

1) Revue de Droit Pénal et de Criminologie

a) Fondation

Le mouvement de réforme et de rénovation du droit pénal classique s'accompagne depuis 1880 d'une conception scientifique du crime. La responsabilité est, à l'époque, un principe "imprudent" du droit, que la science bat en brèche dans ses multiples théories criminogénétiques. L'imputabilité n'est jamais complète et les "défectueux" ne sont ni aliénés ni pleinement responsables. La défense sociale, profilée dès le premier article de la revue, signé par Adolphe Prins ("De la transformation des idées directrices du droit criminel") est au fondement de la création de la Revue de Droit Pénal et de Criminologie. Des réformes législatives importantes (en matière de libération conditionnelle, de protection de l'enfance, de vagabondage et de mendicité...) s'enchaîneront au mouvement des idées.

Raymond de Ryckere (juge au tribunal de première instance de Bruxelles) et Henri Jaspar (avocat à la cour d'appel de Bruxelles) qui dirigent la publication à sa naissance, usent, dans l'avant-propos du tout premier numéro de la revue, d'une argumentation alarmiste combinant la critique du laxisme des juges (qui, face aux données de la science vidant la responsabilité de toute substance, font preuve de faiblesse devant l'explication du crime) et l'invitation à frémir devant la lisible horreur (la "leçon des chiffres"¹⁹) qu'inspirent les enseignements de la statistique de criminalité.

Adolphe Prins (décédé en 1920) est une figure centrale de la revue. Président-fondateur — avec Von Liszt et Van Hamel — de l'Union Internationale de Droit Pénal en 1888, Prins devient également président du comité de rédaction de la Revue de Droit pénal et de Criminologie. Celle-ci paraît sous le patronage de l'UIDP dès 1907. En 1908, l'UIDP agrée RDPC comme son bulletin de langue française²⁰. Dorénavant, la revue publiera mensuellement les travaux préparatoires et les actes des réunions et congrès de l'UIDP. Léon Cornil, qui a présidé la revue de 1934 à 1950, fut le dernier des collaborateurs de la première heure.

¹⁹ DE RYCKERE R. et JASPAR H., Avant-propos, *Rev. Dr. Pén. Crim.*, 1907, p. 8.

²⁰ DE RYCKERE R. et JASPAR H., Avant-propos, *Rev. Dr. Pén. Crim.*, 1908, p. 653.

b) Un double point de vue

Le double point de vue — pénal et criminologique — est privilégié par le fronton de la revue, mais aussi par les quelques rappels sur la philosophie de la revue lorsque "le flambeau passe"²¹. Les principes de la défense sociale inspirent très largement l'association du droit et de la science dans sa doctrine: Françoise Tulkens²² explique à cet égard que la découverte des causes du crime et la classification des criminels constituent deux éléments de la doctrine de Prins, qui favorisent cette association.

Le dualisme s'est maintenu depuis le début de la parution, "mais il exige un certain équilibre entre les contributions des juristes et des criminologues. De temps à autre, cet équilibre est rompu par une multiplication des articles d'inspiration criminologique, qui suscite l'irritation de certains juristes. Plus rarement, c'est l'excès inverse qui provoque le mécontentement des criminologues"²³. On voit dans cette petite mise au point que le dualisme est sans doute devenu, entre 1907 et 1975, une proximité problématique, sans doute qualifiable de multidisciplinarité, bien plus qu'une nécessité quasi-naturelle de l'interdisciplinarité des domaines figurant dans le nom de la revue.

c) Nom, périodicité, et rubriques de la table des matières

La Revue de Droit Pénal et de Criminologie (RDPC) paraît pour la première fois en 1907. Sa parution s'interrompt pendant la première guerre mondiale (entre 1914 et 1920). Dès 1921, la revue change de nom en complétant son intitulé initial de la manière suivante: "Revue de Droit Pénal et de Criminologie et Archives Internationales de Médecine Légale"²⁴. La revue est dès lors annoncée comme une revue complète de droit pénal, de criminologie, de médecine légale et de

²¹ Paul Cornil, *Rev. Dr. Pén. Crim.*, octobre 1975, p. 5.

²² TULKENS Fr., Un chapitre de l'histoire des réformateurs. Adolphe Prins et la défense sociale, in A. Prins, *La défense sociale et les transformations du droit pénal*, Classiques Déviance et Société, Genève, 1986, pp. XIX et XX.

²³ CORNIL P., *Rev. Dr. Pén. Crim.*, octobre 1975, p. 5 et 6.

²⁴ Sous l'extension de l'appellation, on trouve le développement particulier non seulement de la médecine légale mais aussi de la police scientifique, dont le ressort est la valorisation technologiquement soutenue de la preuve indiciale objective. On notera la contemporanéité du développement d'une doctrine spécialisée dans ce domaine avec la création, en 1919, de la police judiciaire près des Parquets et, en 1920, de l'Ecole de criminologie et de police scientifique.

science pénitentiaire, fruit du désir d'éviter "la dissémination des efforts"²⁵. Ce titre consacre la fusion de deux publications initialement distinctes, toutes deux créées la même année (1907) et pareillement interrompues par la guerre. A l'occasion de cette fusion, la revue recommence la numérotation de ses livraisons (première année, numéro 1). Cette numérotation sera plus tard abandonnée. La revue interrompt à nouveau sa parution entre 1940 et 1946. Le numéro qui sort en octobre 1946 porte le numéro 1 (de la 27^{ème} année) et la revue profite à nouveau de sa renaissance pour modifier son nom et en l'occurrence revenir à son appellation originale. A partir d'octobre 1946, l'année de publication de la revue se distingue donc de l'année civile, et porte chaque fois la référence à deux dates (par exemple: 28^{ème} année, 1947-1948)²⁶. Les livraisons mensuelles de 1978 s'alignent à nouveau sur l'année civile²⁷. La 58^{ème} année de la revue s'inaugure donc par un numéro 1 portant la date de janvier 1978.

Depuis le début de sa parution, la revue est composée d'articles (mémoires) et de chroniques. On constatera qu'aucune unité n'est privilégiée dans la construction des tables excepté le témoignage persistant d'une volonté pratique de distinguer la jurisprudence des autres éléments qui composent la revue. En 1909 sont distingués les mémoires originaux, les mercuriales et les bulletins de l'Union Internationale de Droit Pénal. Par contre, en 1910 et en 1911, on ne trouve pas de table²⁸. Une table des matières annuelle est généralement présente, complétée en 1932 d'une table onomastique (1907-1932) archivant toutes les contributions par année avec renvoi à la page. De 1921 à 1924, trois rubriques d'articles sont distinguées : doctrine, médecine légale, police scientifique. A partir de 1925, les trois thématiques restent présentes mais ne sont plus formellement distinguées. Cette division répondait à un critère de discipline. Il faut

²⁵ "A nos lecteurs", *Rev. Dr. Pén. Crim.*, 1921, p. 1.

²⁶ Pour la commodité de la lecture, les titres ont été encodés sous un code dit de segmentation, évoquant seulement la première de ces deux dates.

²⁷ L'effet de ce réalignement est l'absence de couverture de l'année 1977 dans le traitement ultérieur de RDPC. Cette absence ne signifie pas une interruption réelle, mais une absence fictive et formelle des trois derniers mois de l'année 1977. Il s'agit d'un aléa des choix de codage de la segmentation annuelle: en effet, jusqu'en 1976, la parution est organisée de septembre à septembre et le volume relié de cette année-là porte le millésime 1976-1977. Ce volume, comme ceux qui précèdent, est encodé sous le chiffre de la première année. La réorganisation de la revue, reprivilégiant l'année civile, accorde au volume suivant le millésime 1978.

²⁸ Ni dans les recueils consultés à la bibliothèque de droit de l'U.C.L., ni dans les archives de la Revue elle-même.

attendre 1946 pour que la table des matières comporte un nouveau critère de diversification des articles qui peuvent être classés dans une nouvelle rubrique "études et documents" (distincte de celle des "mémoires"). Dès 1958, tous les articles sont à nouveau regroupés dans une table indifférenciée. Jamais un critère disciplinaire n'a servi dans la distribution des articles²⁹.

2) Journal of Criminal Law and Criminology

a) Fondation

Créé en 1910, le journal porte alors le nom de *Journal of the American Institute of Criminal Law and Criminology*. Cet Institut est lui-même une émanation de la *National Conference on Criminal Law and Criminology* tenue en juin 1909, à Chicago, à la *Northwestern University*. La figure de proue et le fondateur de la Conférence, de l'Institut et de JCLC est John Henry Wigmore (doyen de la faculté de droit de la même université de 1901 à 1929). A l'occasion du cinquantième anniversaire de la fondation de la *Law School*, le doyen John H. Wigmore réunit cette conférence car "*one of the greatest needs of today is to awaken the legal profession to the striking modern advances, made outside of it, by the sciences that contribute to Criminology*"³⁰. La première conférence était composée de 150 délégués appartenant au système d'administration de la justice pénale³¹, de la magistrature, du barreau, et de l'enseignement universitaire. Elle a été décrite par R.W. Millar³² comme un événement sans précédent dans l'histoire des Etats-Unis: il s'agissait selon lui du premier effort de coopération de l'ensemble des intervenants du système de justice pénale. La conférence décida de devenir une organisation permanente, l'*American Institute*, dont la mission était de progresser dans l'étude scientifique du crime,

²⁹ Autrement dit, la criminologie et le droit pénal ne font pas l'objet de contributions classées selon la discipline d'appartenance, classement que la revue aurait pu leur imposer...

³⁰ Lettre d'invitation du doyen Wigmore à se joindre au comité local de Chicago, citée par GAULT R.J., *Criminology in Northwestern University 1851-1951*, *Journal of Criminal Law and Criminology*, vol. 42, mai-juin 1951, p. 6 et extraite de *The Wigmore Papers*, Elbert H. Gary Law Library, Northwestern University, Chicago.

³¹ Directeurs de prison, officiers de police, magistrats, avocats, agents de probation... Une impression se dégage: la revue, comme toute la pensée pénale et criminologique américaine, s'inscrit dans le cadre d'une entreprise morale certes, mais dans laquelle la dimension du fonctionnement du système et de l'administration est très tôt présente.

³² MILLAR R.W., *Pioneers in Criminology*, John Henry Wigmore (1863-1943), *Journal of Criminal Law and Criminology*, 1955-1956, vol. 46, pp. 4 à 10.

du criminel, de la loi et de la procédure pénale, et de formuler des propositions de solutions aux problèmes relatifs à ces objets ainsi que de coordonner les efforts individuels ou organisationnels en faveur de l'administration d'une "justice certaine et rapide"³³. Elle opta pour la création d'une revue spécialisée, mais aussi pour la publication des traductions anglaises des traités majeurs de la criminologie européenne³⁴. Les avancées de l'école positiviste européenne sont à la base du développement de l'Institut et du journal. C'est la même exigence d'une réforme, le même dysfonctionnement de l'administration de la justice pénale qui sont pointés par le rédacteur en chef du numéro 1 du volume 1 du Journal (James W. Garner) et par les promoteurs de l'Ecole de défense sociale en Belgique notamment : l'amélioration de l'efficacité du système pénal et l'élaboration progressive d'une "scientific criminal law"³⁵. La même multidisciplinarité de l'entreprise est avancée, chaque représentant de chaque discipline contribuant à la constitution d'une science de synthèse appelée criminologie. Wigmore, dans un courrier privé et inédit³⁶, indique qu'en 1909, aux Etats-Unis, la criminologie était si peu présente que le nom même de cette science était inconnu.

Robert H. Gault prit ensuite la direction de la revue. Kurt Schwerin, collaborateur de la revue dans les années 1960, a publié dans JCLC un petit article³⁷ retraçant l'historique de la revue, dont je m'inspirerai dans les lignes qui suivent. On retiendra deux idées-forces de la politique éditoriale: la réalisation d'une connexion ou d'un débat entre droit et sciences sociales ou politiques et la constitution d'une plateforme commune "criminologique"³⁸ à laquelle toutes les personnes compétentes collaborent "regardless of their classification in respect to the professions, occupations, arts, sciences and other fields of

³³ MILLAR R.W., *op. cit.*, p. 6.

³⁴ Ont ainsi été traduits, sous cette impulsion, dans *Modern Criminal Science Series*: Lombroso, Garofalo, Ferri, Bonger, Tarde, Bernaldo de Quiros, Hans Gross et Gustav Aschaffenburg.

³⁵ GARNER James W., Editorial, *Journal of Criminal Law and Criminology*, 1910, Vol.1, n° 1.

³⁶ Cité par MILLAR, *op. cit.*, p. 8; il s'agit d'une lettre adressée à F. R. Coudert, le 4 mars 1938.

³⁷ SCHWERIN K., *Journal of Criminal Law, Criminology and Police Science* — 1910-1960 — A Brief Historical Note, *Journal of Criminal Law and Criminology*, 1960-1961, vol. 51, n°1, pp. 4 à 6.

³⁸ C'est dans l'idée de plateforme commune à des professions, des pensées et des sciences diversifiées que le concept criminologique s'élaborerait...

knowledge. That makes it a unique periodical"³⁹. La fondation d'une science criminelle, à la fois utilitaire et marquée par le souci de connaissance, est en jeu. Le souci d'un équilibre de la "ration criminologique" apparaît, mais dans la perspective d'ouvrir l'appétit interdisciplinaire des lecteurs. La recherche de l'interdisciplinarité est en tous cas au programme de JCLC. On notera que JCLC est la première publication de langue anglaise consacrée au droit pénal et à la criminologie, alors qu'à la même époque ce même champ est couvert en Europe et en Amérique latine par plus de trente périodiques. Dès 1954, commence la publication de la célèbre série d'articles "*pioneers in criminology*"⁴⁰ qui, par le biais des grandes "figures", révèle l'interrogation de la discipline sur son histoire.

b) Nom et rubriques de la table des matières

La revue a changé plusieurs fois de nom. Un premier changement témoigne d'une autonomisation relative par rapport à l'Institut dont elle émane. Les rapports des commissions (*committe*) de l'Institut ne sont plus publiés comme tels à partir de 1932. A partir du numéro de mai 1931 (volume 22, année 1931-1932), le nom de l'Institut disparaît du titre de la revue. L'éditorial de Robert H. Gault, introduisant ce numéro, cite longuement le tout premier éditorial du journal, signé par le professeur Garner, afin de rassurer le lecteur sur la continuité de la politique éditoriale et sur la persistance de sa qualité d'organe officiel de l'*American Institute of Criminal Law and Criminology*. Il semble que la réorganisation de la revue, sanctionnée par la modification de son nom, soit le fruit d'une volonté de consacrer la délocalisation du journal en conformité avec l'intérêt national et international qu'il suscite. Cependant, un autre événement éditorial confirme le sens de ce changement. En effet, l'année suivante (volume 23, juillet-août 1932), l'*American Journal of Police Science*⁴¹, publié par le *Scientific Crime Detection Laboratory of Northwestern University*⁴², est absorbé. Malgré cette absorption, la politique éditoriale conserve une distinction

³⁹ Indication de GAULT R., Northwestern University Centennial Volume, *Journal of Criminal Law and Criminology*, volume 42, 1951-1952, pp. 2 à 17, cité par SCHWERIN, op. cit., p. 5.

⁴⁰ Ces articles sont ceux qui ont été rassemblés dans la publication de MANNHEIM H., *Pioneers in Criminology*, London, Stevens and Sons Ltd, 1960, 402 p.

⁴¹ Il est intéressant de noter que Wigmore avait lui-même fondé, en 1930, cette revue absorbée.

⁴² Laboratoire dont la création est redevable à l'incontournable Wigmore.

formelle des deux domaines. La proximité des domaines et des directeurs de publication ainsi que la relative identité des listes d'abonnés semblent motiver ce que le lieutenant-colonel Calvin Goddard, directeur du *Journal of Police Science*, appelle *combination*⁴³. On notera cependant que la formation des policiers est un domaine pointé lors de la conférence de 1909; divers développements s'en suivirent dont la création, en 1929, du laboratoire scientifique de détection du crime, qui fut rattaché en 1932 à la *Northwestern University*. On pourra croire que les rattachements institutionnels sont sans doute à la base des associations éditoriales⁴⁴. Il semble aussi que la police scientifique — "the application of science to the detection of crime"⁴⁵ — soit la seule, dans sa technicité, à tenir le pari d'un projet scientifique plus que politique dans la nébuleuse des disciplines contribuant à la criminologie. A partir du volume 42 (année 1951-1952), tout en maintenant deux rubriques distinctes, la revue synthétise son appellation en *Journal of Criminal Law, Criminology and Police Science*. Cette nouvelle modification est présentée comme *a slight verbal change*⁴⁶. Il n'est pas anodin de constater que si la revue fait disparaître de son titre son rattachement institutionnel, elle renforce en même temps ses identifications "purement" disciplinaires⁴⁷. Une dissociation relative et formelle apparaît en 1970: à l'intérieur de chaque numéro, l'*American Journal of Police Science* voit les articles relatifs à cette discipline précédés d'une page de garde spécifique et d'une présentation distincte de son comité éditorial⁴⁸. En même temps (1970, volume 61), les contributions des deux disciplines originaires sont également réparties dans deux rubriques qui portent leur nom. En 1973, ce qui n'était déjà plus qu'une conjonction formelle est

⁴³ Editorials — Two Journals now Combined, *Journal of Criminal Law and Criminology*, vol. 23, juillet-août 1932, pp. 165.

⁴⁴ Le laboratoire a cependant été racheté par la ville de Chicago en 1938, fait *malgré* lequel des membres de la Northwestern University n'en ont pas moins continué à faire de la recherche dans le domaine ou à prendre part *occasionnellement* à des formations de policiers. Les nuances rendues en italique annoncent sans doute la rupture formelle consacrée en 1973...

⁴⁵ GODDARD C., Editorials. Two Journals now combined, *Journal of Criminal Law and Criminology*, vol. 23, juillet-août 1932, p. 165

⁴⁶ The Editors, Editorial, *Journal of Criminal Law and Criminology*, Vol. 42, n°1, mai-juin 1951, p.1.

⁴⁷ On se souviendra que RDPC a connu une fusion comparable avec les Archives Internationales de Médecine Légale. Pour la même raison, c'est-à-dire la fusion de deux revues initialement indépendantes cherchant chacune à conserver son identité, JCLC a manifesté cette distance signifiante dans son titre même entre police scientifique et criminologie.

⁴⁸ Jusqu'à cette époque, même si les membres du comité étaient répartis selon leur spécialité, ils étaient présentés comme participant à la même entité.

sanctionné radicalement: on adopte enfin l'intitulé que l'on conviendra d'utiliser ici pour évoquer toute l'histoire de la revue (JCLC: *Journal of Criminal Law and Criminology*), quand la rubrique "Police Science" est détachée d'une association vieille de 40 ans pour s'émanciper dans le futur *Journal of Police Science and Administration*. L'éditorial du numéro 1 du volume 64 (1973) parle d'un recentrage de la revue sur les *topics* du droit pénal et de la criminologie et des "circonstances de la dernière décade" qui ont fait la démonstration du caractère disparate (bien qu'en interrelation) des besoins des divers professionnels concernés: les criminologues, les procureurs et les étudiants en droit d'une part, le personnel d'exécution de la loi d'autre part⁴⁹. L'éditorial du numéro 1 du volume 65 (1974) énonce plus clairement les intentions de politique éditoriale en indiquant que la disparition de la "section" *police science* était destinée à recentrer les préoccupations de la revue sur le droit pénal et la criminologie, et ceci en incluant parmi les contributeurs des "*practicing lawyers, prosecutors, jurists, law professors, criminologists, sociologists, political scientists, psychologists and historians*". L'autre portée de l'exclusion du domaine de la police scientifique est un recentrage de la politique éditoriale de la revue sur la dimension académique des disciplines⁵⁰.

c) Rythme de parution

La revue a été publiée sans interruption depuis 1910 à son rythme annuel (un volume par an). Le nombre de numéros annuels a cependant varié. De six numéros en 1910, le rythme de parution est réduit à quatre numéros annuels en 1918. Le volume 22 des années 1931-1932 réinstitue le régime des six numéros par an, afin de mieux servir encore les objectifs initiaux⁵¹. Enfin, à partir du volume 53 (1962), quatre numéros se partagent à nouveau l'année⁵².

⁴⁹ The Editors, Editorial, *Journal of Criminal Law and Criminology*, volume 64, n° 1, 1973.

⁵⁰ On peut sans doute faire l'hypothèse que la croissance de l'emprise sociologique sur la criminologie a desserré les liens "naturels" (soutenus depuis la conférence de 1909 et la fondation de l'Institut) qui l'unissaient aux études organisationnelles et technologiques de la police scientifique.

⁵¹ On peut imaginer que ces modifications sont tributaires de l'alternance de prospérité et de pauvreté des moyens de la revue. L'éditorial du numéro 1 du volume 22 (1931) qui consacre le retour au rythme bimensuel évoque les difficultés de survie qu'a connues la revue pendant la première guerre mondiale et pendant les "temps incertains qui ont suivi".

⁵² Depuis ce même volume, la parution suit la scansion de l'année civile (mars-juin-septembre-décembre), alors qu'auparavant, quel que fût le rythme de parution, les

3) Les auteurs

Sans introduire les (grands) noms dans l'histoire et risquer ainsi de reproduire un certain vedettariat au détriment d'une démarche qui cherche à échapper à la "grande" histoire de la "discipline" criminologique, les noms des auteurs sont exploitables au même titre que les autres mots, c'est-à-dire à des fins quantitatives et non nominatives: il s'agit de dégager ici un trait de la politique éditoriale des revues à partir d'une étude de la fréquence des signatures. Le relevé systématique des auteurs qui ont publié cinq articles au moins dans les deux revues permet de présenter les résultats suivants.

Tableau 1: structure de la prolifération des auteurs

revue	nombre total d'articles (catalogue)	nombre d'auteurs de 5 articles au moins	nombre total d'articles signés par ces auteurs	rapport (en %) entre la production de ces auteurs et le catalogue de la revue
RDPC	1602	74	700	43,7%
JCLC	3591	93	769	21,4%

On constatera une divergence extraordinaire de la configuration rédactionnelle des deux revues: RDPC concentre un maximum de sa production dans les mains de quelques auteurs que l'on peut par ailleurs qualifier professionnellement pour se rendre compte de l'impact fondamental du "pénalisme"⁵³ et de la "psychiatrie légale" sur la revue; JCLC présente des chiffres absolus — nombre d'auteurs et nombre d'articles — sensiblement identiques à ceux de RDPC, mais pour une production totale deux fois plus développée. Il est évident que le réservoir d'auteurs de la revue américaine est beaucoup plus important que celui des auteurs belges ou francophones; les rapports figurés dans la dernière colonne du tableau ci-dessus n'en demeurent pas moins significatifs. La comparaison permet de soutenir l'hypothèse d'un *lobbying* important dans RDPC et d'une relative fermeture de la revue à la diversité des auteurs. De ce point de vue, RDPC fait plutôt figure d'organe d'une "école" et reflète une plus grande unité

numéros se distribuaient à partir de mai (chaque volume relevant de deux années civiles contiguës).

⁵³ Et en particulier de ses représentants appartenant au Ministère Public.

d'intention dans sa politique éditoriale implicite, sans doute aussi dans la politique criminelle qu'elle promeut. JCLC est plus explicite sur sa politique éditoriale mais laisse une ouverture plus grande aux contributeurs potentiels. On pourra s'interroger de même sur l'évolution de RDPC en suggérant l'hypothèse suivante: l'importante productivité de quelques auteurs produit un effet d'étouffement ou de relégation de la nouveauté et du changement⁵⁴.

C) Le matériel: deux procédures d'échantillonnage

Les analyses entreprises ont porté sur deux matériels distincts. Le premier est constitué par l'ensemble du catalogue des revues (c'est-à-dire la totalité des titres des articles publiés) et le second par un échantillon des textes contenant dans leur titre le mot "criminologie" ou l'un de ses dérivés.

1) Les titres des articles ou la sélection d'un univers

Le premier matériel soumis à l'analyse de contenu décrite *infra* est constitué des titres du catalogue (c'est-à-dire de l'ensemble des articles) des deux revues, à l'exclusion de toute autre donnée. Par cette exclusion, je veux signifier que le contenu textuel de ces articles n'est pas traité. Ce matériel se compose de 1602 titres pour RDPC et de 3591 titres pour JCLC.

a) La sélection de la production doctrinale originale

Il est important d'aborder ici un aspect de la sélection qui m'a permis de constituer le matériel. Toute la production littéraire des revues n'est pas envisagée, mais seulement la production valorisée par la revue elle-même. L'intitulé initial des articles sélectionnés dans

⁵⁴ On notera que cette configuration peut être comparée aux indications de LOTKA (*The Frequency Distribution of Scientific Productivity*, Journal of the Washington Academy of Sciences, 1926, 16, pp. 317 à 323), selon lesquelles le nombre d'auteurs ayant publié n contributions doit approcher une part du catalogue proche de $1/n^2$. En l'occurrence, la loi de Lotka donne pour RDPC un nombre prédit d'auteurs ayant publié cinq articles équivalent à $1/25$ de 1602, c'est-à-dire 64 (en fait, 21 auteurs ont publié cinq articles exactement dans RDPC, soit 33% de la prédiction). Si l'on étalonne les résultats sur cette loi, la configuration des résultats de JCLC continue d'indiquer une plus grande ouverture à la multiplicité des auteurs (l'application de la loi de Lotka prédit un nombre d'auteurs ayant publié cinq articles équivalent approximativement à $1/25$ de 3591, c'est-à-dire 143, alors que 35 auteurs ont effectivement signé cinq articles, soit 24% de la prédiction).

RDPC par exemple — "mémoires originaux" — est inspirée d'une tradition du dix-neuvième siècle notamment suivie par les Archives d'Anthropologie Criminelle de Lacassagne⁵⁵. Cependant, l'on ne peut s'arrêter à la lettre mais bien à l'esprit qui préside à la mise en valeur des articles de doctrine. Le critère d'exploitation choisi pour les besoins de la constitution du corpus de données soumises à l'analyse a été déterminé en suivant le critère de valorisation adopté dans la table des matières de la revue elle-même, quel que soit le "titre" de cette valorisation: mémoires originaux, mémoires, études, documents, articles⁵⁶. Pour l'essentiel, ce critère exclut en fait trois grandes catégories de textes: les chroniques⁵⁷, les chroniques de jurisprudence et les comptes-rendus (publications, colloques, journées d'étude...). En ce qui concerne JCLC, ont été retenus les *Leading Articles*, les *Articles*, et ont été exclus les *Book Reviews*, les *Comments* et autres *Notes*.

Le nombre d'articles ainsi retenus a varié considérablement dans l'histoire de RDPC et de JCLC. Une courbe quartique (régression négative à quatre inflexions) rend compte de manière significative de l'évolution du nombre d'articles publiés annuellement par chacune des revues. L'interprétation de cette évolution demande de faire la part des choses entre ce qui relève de la politique (ou de la gestion) éditoriale⁵⁸ et ce qui relève éventuellement des aléas de l'histoire propre des disciplines pénale et criminologique.

⁵⁵ Voir Martine KALUSZYNSKI, *La criminologie en mouvement. Naissance et développement d'une science sociale en France à la fin du XIXème siècle. Autour des "Archives de l'Anthropologie Criminelle" d'Alexandre Lacassagne*, Thèse de doctorat d'histoire contemporaine, Université de Paris VII, 1988, UER G.S.H.H., vol. I, 2.

⁵⁶ Le choix d'un critère non nominal d'exploitation était nécessaire en raison même des modifications apportées, au fil de l'histoire de la revue, à la manière de cataloguer les diverses productions publiées.

⁵⁷ Les chroniques sont des textes généralement courts qui constituent la "petite gazette" du journal (faits divers, anecdotes, annonces ou désannonces de colloques, polémiques...).

⁵⁸ La pondération de la longueur des articles ne semble pas devoir entrer en compte dans une pondération des différences de politique éditoriale entre les revues du vieux et du nouveau continent.

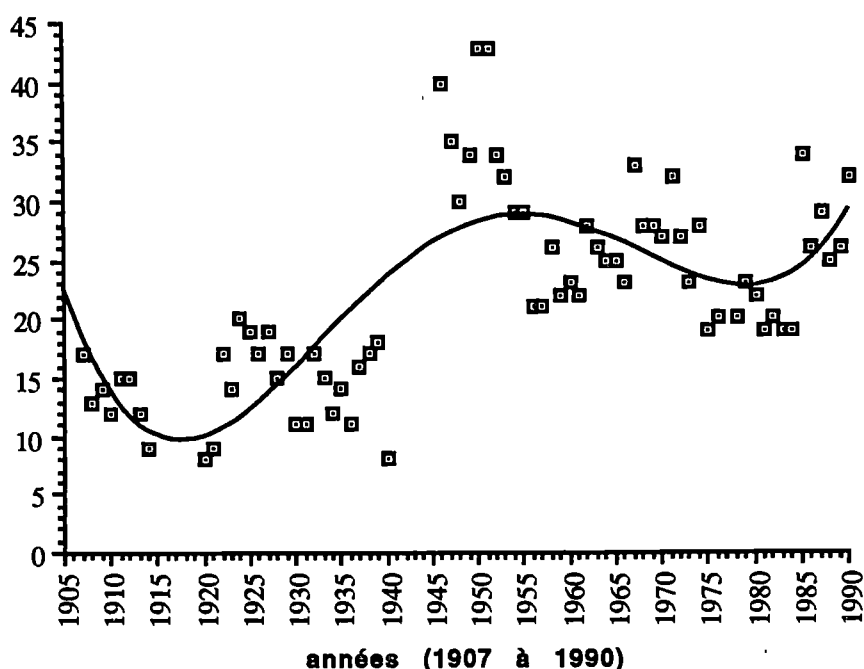


Figure 2: nombre annuel d'articles du catalogue de RDPC

Le graphique ci-dessus rend compte de l'évolution quantitative de la production de RDPC. Celle-ci reste cantonnée à moins de vingt articles annuels jusqu'en 1940. Au lendemain de la seconde guerre mondiale, la production culmine à quarante-trois articles (années 1950 et 1951). On relèvera 3 périodes de regain auxquelles correspond un tassement ultérieur de la production: a) les années 1924-1925, ; b) 1946-1951; c) 1985, qui rompt (peut-être provisoirement) avec le processus d'affaiblissement de la production, que seule une guerre semblait jusque là pouvoir renverser. A chacune des deux premières augmentations, une discipline⁵⁹ (la médecine légale) ou un objet (la guerre dans ses aspects pénaux) vient alimenter la production.

La seconde guerre mondiale a véritablement donné naissance à une nouvelle problématisation pénale des faits de guerre dont seule la paix a pu favoriser la sanction. Pas moins de trente-quatre articles sur les soixante-cinq qui forment le catalogue des livraisons 1946-1947 et 1947-1948, sont consacrés à des thématiques directement liées à la période de guerre qui vient de se terminer, qu'il s'agisse des problèmes posés par l'incivisme, de la répression des crimes de guerre, de

⁵⁹ A cet égard, les années 1922 et 1924 sont significatives. En 1922, pas moins de treize articles sur les dix-sept que compte cette livraison, relèvent de la police scientifique (huit) ou de la médecine légale (cinq). En 1924, dix articles sur les vingt que compte cette livraison relèvent encore des problématiques techniques d'identification de la police scientifique et de la médecine légale.

l'extradition des responsables de ces crimes, de la définition d'infractions internationales et notamment du crime contre l'humanité. De même, le droit pénal militaire devient un objet digne d'intérêt. Alors que les deux livraisons dont il sera question ici sont celles qui présentent le record absolu du nombre d'articles (quarante-trois chacune), les dix articles de la livraison 1950-1951 et l'unique article de la livraison 1951-1952 explicitement consacrés à une thématique relative au règlement des aspects pénaux de la guerre semblent témoigner anticipativement de la diminution générale du nombre d'articles qui suivra dès 1952. Si le droit pénal international reste une préoccupation particulière de la décennie qui commence, c'est dans la formulation de ses aspects théoriques, au-delà des problèmes concrets et brûlants qui ont permis de revitaliser la revue au lendemain de la guerre. L'année 1952 inaugure une longue période de stabilisation du nombre d'articles autour d'une moyenne annuelle de 25 correspondant à la "recivilisation" plus ou moins complète des thématiques abordées.

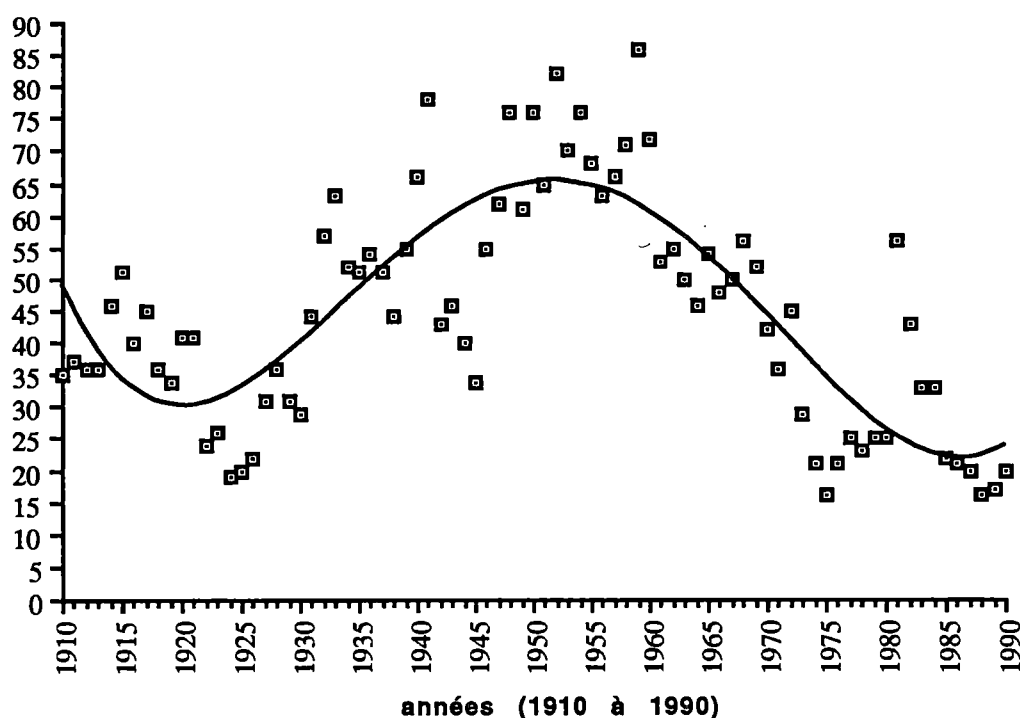


Figure 3: nombre annuel d'articles du catalogue de JCLC

L'évolution du catalogue de JCLC est comparable à celle du catalogue de RDPC, mais elle manifeste une amplitude⁶⁰ beaucoup plus importante. Un affaiblissement sensible de la production commence dans les années soixante pour se marquer encore plus nettement dans le cours des années septante. Le tassement des années soixante-et-un à soixante-neuf est interprétable comme un retour à une moyenne honorable après les scores extrêmes des années quarante-cinq à soixante, lendemain de guerre particulièrement long et productif. Mais l'extrémisme inverse des scores des années septante-quatre à quatre-vingt⁶¹ témoigne soit d'une évolution lente soit d'un changement radical dans la politique éditoriale. La diminution radicale du nombre d'articles est en tout cas concomitante, a) en ce qui concerne les années soixante, avec la modification du rythme de parution⁶², b) en ce qui concerne les années septante, au divorce entre le *Journal of Criminal Law and Criminology* et l'*American Journal of Police Science*⁶³. La concurrence de revues nouvelles apparues au cours des trente dernières années intervient sans doute dans l'évolution qui veint d'être décrite.

b) Le statut du titre comme donnée pour l'analyse de contenu

La question méthodologique de l'échantillonnage se pose en cet endroit où la décision est prise de traiter le titre des articles comme *représentatif* de leur contenu. En la décrivant comme "une technique de recherche visant la description objective, systématique et quantitative du contenu manifeste des communications"⁶⁴, Berelson définit l'analyse, mais laisse dans l'ombre ce qu'il en est du contenu. Le titre est-il représentatif du contenu de l'article?

⁶⁰ La comparaison des paramètres des deux distributions montre un rapport du simple au double entre RDPC et JCLC. Les scores extrêmes de production annuelle pour JCLC sont de 16 et de 86 articles (étendue: 70), alors que ceux de RDPC sont de 8 et 43 articles (étendue: 35). Les moyennes des distributions sont respectivement de 44 et de 22 articles. Les valeurs des écarts-types sont 17.9 et de 8.2.

⁶¹ Le score atypique de 1980 s'explique par le caractère atypique de la publication: il s'agit essentiellement des actes du *Criminal Code Symposium* et du *Victimology Symposium* organisés par la *Northwestern University*.

⁶² Depuis 1962 (volume 53), il ne paraît plus que quatre numéros par an.

⁶³ En 1973 (volume 64).

⁶⁴ BERELSON B., *Content Analysis in Communications Research*, New York, Free Press, 1952, p. 18, cité par KELLY M., L'analyse de contenu, in GAUTHIER et AL., *Recherche sociale. De la problématique à la collecte des données*, Québec, Presses de l'Université de Québec, 1987, p. 293 à 315.

A des degrés divers, les rares auteurs qui se sont penchés sur l'analyse titrologique apportent une réponse positive à cette question. Brown⁶⁵ considère le titre comme une caractéristique externe du texte, plus ou moins "appropriée" au contenu du texte. Dans le domaine de la littérature publiée en édition de poche, qui est le domaine étudié par Brown, ce critère d'adéquation (*fittingness*) du titre évalue la correspondance entre le titre et le contenu attendu du texte⁶⁶. Lindauer⁶⁷ met en évidence le fait que le titre d'un article constitue un résumé hautement informatif de l'objet (*subject*), du contenu (*content*) et de la nature de cet article. Il évoque plus particulièrement le fait que, dans le domaine scientifique, la recherche du titre est une des tâches primordiales de l'auteur, forcément soucieux du pouvoir informatif dont dispose ce "seuil" stratégique du texte.

La pertinence d'une démarche analytique portant sur les titres des articles scientifiques peut reposer d'une part sur les acquis d'une conception normative, prescriptive du titre. Autrement dit, une étude réduite au seul titre est pertinente puisque le titre *doit* présenter un certain nombre de caractéristiques. Dans cette perspective, le titre doit être conforme au texte qu'il désigne: il doit marquer le texte comme il est marqué par lui. Le titre doit aussi être spécifique, c'est-à-dire se démarquer des autres titres. Enfin, la dimension attractive ou promotionnelle du titre ne peut être négligée.

D'autre part, la question de la pertinence du titre comme source pour l'analyse peut reposer sur les éléments d'une représentation sémiotique du titre et en particulier sa semi-grammaticalité⁶⁸. Par semi-grammaticalité, on entend que le texte du titre se démarque de la normalité grammaticale en adoptant un style elliptique⁶⁹ (les éléments verbaux en sont le plus souvent exclus et la structure basale de la

⁶⁵ BROWN W.P., The Titles of Paperback Books, *British Journal of Psychology*, 1964, vol. 55, n° 3, pp. 365 à 368.

⁶⁶ Cette performance du titre relève pourtant sans doute bien plus de l'efficacité publicitaire des "packaging techniques" que d'une éthique littéraire du mot juste. Il est symptomatique à cet égard de voir que la problématique du titre intéresse surtout les experts en communication.

⁶⁷ LINDAUER Martin S., Physiognomic Meanings in the Titles of Short Stories, in MARTINDALE Colin (editor), *Psychological Approaches to the Study of Literary Narratives*, Hamburg, Helmut Buske Verlag, 1978, pp.74 à 95.

⁶⁸ HOEK L.H., *La marque du titre, Dispositifs sémiotiques d'une pratique textuelle*, Mouton éditeur, La Haye-Paris-New York, 1981, pp. 54 et sv.

⁶⁹ Voir, cité par HOEK L.H., *op. cit.*, CHERCHI L., L'ellipse comme facteur de cohérence, *Langue française*, 38, pp. 118 à 128.

phrase n'est pas respectée⁷⁰) et nominal. Quant à la structure elliptique du titre, il est important de faire valoir que si la construction de la phrase est incomplète, le contenu est quant à lui complètement restitué. L'ellipse en question contribue en fait à la cohérence du texte, en isolant le thème ou le rhème⁷¹. Le rhème présente un intérêt dans l'usage analytique que nous faisons du titre puisqu'il peut permettre d'identifier l'appartenance disciplinaire d'un texte ou encore de lui donner sa couleur conceptuelle. L'isolement du thème est à mettre également au crédit de l'usage du titre pour l'analyse de contenu. Du style nominal, corollaire du caractère elliptique qui vient d'être énoncé, découle en effet un taux d'information accru, puisque l'informativité du texte est condensée dans une formule réduite. De ce style découle aussi la stéréotypie du titre, déterminée par le souci du destinataire: le lecteur du texte doit en quelque sorte reconnaître par le titre si le texte dont il est la marque mérite d'être lu. On verra les effets, dans une revue juridique et scientifique, de l'auto-référentialité des titres et de l'insistance sur la discipline qu'elle comporte⁷², parfois bien plus que sur l'objet ou le contenu de l'article.

Evidemment, c'est un stéréotype descriptif du titre qui est énoncé ici. Les titres révèlent des écarts rendant, par exemple, au texte sa grammaticalité complète et rattachables éventuellement au domaine, au champ d'appartenance du texte étudié. Le champ scientifique manifeste des écarts spécifiques par rapport à la grammaticalité ici développée. On constatera que le style de la phrase grammaticale complète interrogative est parfois exploité dans les titres du champ juridique. La connotation de tout titre du champ étudié ici est de soulever un problème pour lequel le texte se propose comme réponse. A d'autres égards encore, le titre scientifique dispose d'une

⁷⁰ Ce style elliptique dans lequel l'élément verbal fait défaut n'est pas propre au titre; on le retrouve dans les énoncés des télégrammes, des bulletins météo, des slogans publicitaires, des messages officiels (ex. en matière de circulation routière), des exclamations, des vœux et des salutations, de la poésie et des recettes de cuisine. Dans ces divers énoncés, l'informativité est privilégiée.

⁷¹ Le rhème est un concept utilisé par GENETTE G. (*Seuils*, Paris, Seuil, 1987) pour désigner la fonction du titre non comme identification du thème, mais comme identification de "ce qu'on en dit" ou du style adopté pour en parler.

⁷² Roland BARTHES qualifie le stéréotype dont le titre peut être porteur de mot sans-gêne, dans sa prétention à la consistance et dans l'ignorance de sa propre insistance. Dans le cadre d'une revue bi-disciplinaire telle que la Revue de Droit Pénal et de Criminologie, l'insistance du syntagme droit pénal dans les titres des contributions relève du stéréotype et en comporte la fonction explicite d'identifier la discipline du texte, avec le corollaire implicite d'identifier la discipline — l'autre — à laquelle il n'appartient pas.

grammaticalité éventuellement différente de celle qui domine dans la littérature. A ce titre, je ne ferai qu'évoquer, puisqu'il en sera question plus loin⁷³, l'usage du double point titulaire (*titular colonicity*), spécifique d'une littérature érudite et historiquement croissant.

Il faut bien admettre que la réduction du corpus au titre relève d'un "coup de force" (comme ceux qu'implique toute démarche méthodologiquement soutenue) légitimé par un souci d'économie. Le titre est le plus souvent indicatif de l'objet de l'article, et ce particulièrement dans un domaine normatif dans lequel les options politiques et subjectives se cachent derrière la seule énonciation de l'objet traité, (comme si cette énonciation était par ailleurs la seule possible)⁷⁴. Le coup de force pratique, évoqué ci-dessus, s'impose en ce sens: le titre représente valablement le contenu, dès lors que l'on fait valoir cette restriction particulière au domaine étudié⁷⁵ dans lequel la prétention implicite est qu'il n'est pas d'autre contenu que l'objet⁷⁶. En quelque sorte, l'absence de couleur dans le titre n'empêche pas une analyse fondée sur cette pâleur même. Il n'en reste pas moins que si l'on veut tenter de pousser l'analyse au-delà des dimensions purement "objectales" du titre, il faut continuer la réflexion autour du mot, comme unité de signification et de traitement.

⁷³ Voir le chapitre 2, *infra*.

⁷⁴ Dans deux hypothèses, le titre prend de la couleur: la première relève d'une logique poético-publicitaire dans laquelle le choix d'un titre est marqué par la prévalence de l'efficacité provocatrice (il s'agit d'attirer l'attention soit par une formule-choc dans laquelle l'objet s'énonce, soit par une formule-mystère invitant hystériquement à la lecture du texte aux fins d'y découvrir au moins l'objet); la seconde relève d'une logique politico-épistémologique dans laquelle le choix d'un titre signifie un mouvement réflexif, critique à l'égard d'un courant de pensée ou propre à assurer le programme et la domination éventuelle d'un nouveau paradigme. Des titres mettent particulièrement bien en évidence et l'objet et la perspective (élément de contenu) dans laquelle cet objet est énoncé. Par exemple: *Des mesures répressives aux mesures de sûreté et de protection — réflexions sur le pouvoir mystificateur du langage* est un titre qui "donne la couleur"; il évoque et l'objet et la perspective d'appréhension de cet objet.

⁷⁵ Cette restriction n'est peut-être pas "particulièrement particulière", tant le ressort idéologique de la référence à la vérité (scientifique, exégétique ou autre), dans quel que domaine que ce soit, fait ici sentir les limites de sa souplesse. Le champ pénal, marqué par le positivisme juridique, est sans doute plus fidèle à ce présupposé que le champ criminologique; cette remarque intuitive porte sur le partage entre un champ axé sur la description d'un objet normatif et un champ plus réflexif, plus soumis aux aléas des idées que serait celui de la criminologie. Elle ne vaut que jusqu'à ce qu'on se souvienne qu'il s'agit là d'un élément d'objectivation a priori de la ligne de démarcation de deux disciplines, relevant d'une démarche que l'on n'a justement pas voulu suivre...

⁷⁶ Colette PARENT, dans sa thèse *"Les féminismes et les paradigmes en criminologie"* (p. 15 et 16) appuie cette intuition relative aux titres en indiquant que "les paradigmes criminologiques se définissent moins clairement par la structuration interne de l'objet d'étude que par le choix, la création même de ce objet".

c) Le titre: entre le mot et le catalogue

Le titre se justifie comme tel pour rendre compte du processus de constitution du corpus de données. Paradoxalement, cette catégorie disparaît dès lors que l'on passe à l'analyse, puisque la donnée de l'analyse est le mot, en tant qu'il appartient à un texte. Autrement dit, le titre constitue le réservoir naturel des variables, *l'unité de contexte* à laquelle il s'agit de revenir pour l'interprétation, par opposition à *l'unité d'analyse* qu'est le mot⁷⁷. Le titre disparaît sous son atomisation en mots d'une part et sous son agglomération en "texte" d'autre part. Par texte, on entend ici le réservoir artificiel des variables, stratifié par année, constitué par l'ensemble des titres. Le texte en question n'est rien moins qu'un catalogue⁷⁸. Les idées émises au paragraphe précédent sur la limitation de la portée du titre se basent sur l'étude des relations entre un titre donné et le texte qu'il introduit. L'analyse pourra dépasser la simple description des objets traités, sur laquelle on était resté à la fin du paragraphe précédent, par une double complexification, dans la mesure où la signification d'un mot n'est décelable que contextuellement⁷⁹.

Ainsi, le mot est rarement seul à composer le titre, et, de la différence des signifiants juxtaposés naît la signification. Le langage est le plus souvent constitutif des données de l'historien et il est plus que douteux que le sens d'un même mot reste inchangé à travers toute l'histoire d'une discipline. Le mot peut produire une "illusion d'identité"⁸⁰ dissimulant le changement des problématiques sous-jacentes à l'usage du mot. Mais le positionnement du mot dans le contexte du titre permet dans une certaine mesure d'éviter les effets d'une telle illusion d'identité. Par ailleurs, si un même mot est susceptible de couvrir des acceptions et des réalités différentes, les

⁷⁷ Je dois à Alvaro Pires le recours à la distinction opérationnelle entre unité d'analyse et unité de contexte.

⁷⁸ Je reprends cette dénomination synthétique à GENETTE G., *Seuils*, Paris, 1987, Ed. du Seuil, p. 71.

⁷⁹ "Le sens résulte toujours de la combinaison d'éléments qui ne sont pas eux-mêmes signifiants.", LEVI-STRAUSS C., Réponses à quelques questions, *Esprit*, 31, 1963, pp. 628-653.

⁸⁰ GRANDAZZI A., L'avenir du passé, de l'histoire de l'historiographie à l'historiologie, *Diogenes*, n° 151, juillet-septembre 1990, p. 63.

mêmes différences ou d'autres encore sont a fortiori repérables par l'étude de son apparition ou de sa disparition et des modifications de sa fréquence.

Enfin, la dimension diachronique doit être réintroduite: l'ensemble des titres constitue, pour l'analyse, un corpus assimilable, dans certains de ses aspects, à un texte, aussi fictif, aussi reconstruit soit-il. Le traitement des titres comme un catalogue, texte continu, divisé en segments annuels, composé d'autant de phrases que de titres, permet d'aborder l'analyse des fréquences des mots et des associations entre mots. Ces "mesures" permettent, quant à elles, d'aborder des "problématiques", des "perspectives" criminologiques d'un niveau d'appréhension supérieur à l'objet, tel qu'il est, quant à lui, représenté par le mot isolé. La répartition des mots dans le temps, les articulations des mots entre eux (co-occurrences marquées dans l'espace par la séquence des mots et corrélations statistiques entre les mots) et la répartition dans le temps de ces articulations, constituent trois modes d'appréhension de ce qui est susceptible de "faire différence" et d'étayer des problématiques autour des objets.

De la criminologie comme référence et comme horizon au mot comme variable opérationnelle de la recherche, en passant par la revue criminologique et par les titres de ses articles, j'ai parcouru le chemin théorique qu'impose le questionnement sur la validité de l'analyse titrologique. Ce chemin est aussi celui du processus de "réduction des données" qui envahit ici toute la construction d'objet. Cependant, ce processus ne s'épuise pas à ce stade, puisque toute la préparation technique des données soumises à l'analyse (qui sera étudiée au chapitre 2) ressortit à la même logique de la réduction quantitative des variables à traiter.

2) Les extraits de textes ou la réflexivité dans tous ses états

Outre les titres, les analyses ont été entreprises sur des échantillons textuels. Ce nouveau matériel a été privilégié afin de resserrer l'analyse sur des données moins ambiguës sur le plan disciplinaire. Le souci de distinguer un matériel "pur" ou univoque vise à vérifier d'une part les interprétations relatives au corpus global des titres, et à concentrer d'autre part l'effort d'analyse sur un matériel criminologique.

a) Principe de sélection du matériel textuel

La difficulté consiste à mettre en oeuvre un critère objectif de sélection d'un matériel criminologique, non confondu avec les contributions juridiques des revues⁸¹. Le seul critère objectif trouvé, et choisi, reproduit la perspective nominaliste appliquée à l'ensemble de la démarche. Ce critère, qui n'est autre que la présence du mot "criminologie" (*criminology*) ou d'un de ses dérivés dans le titre de l'article⁸², sélectionne un matériel susceptible de présenter deux qualités conjointes: criminologique et réflexif.

La présence du mot criminologie (ou de ses inflexions) dans le titre de l'article, dans la mesure même où elle témoigne d'une réflexivité de l'approche, constitue aussi un biais, dont l'effet est réducteur de la criminologie: plus qu'un texte criminologique, le texte ainsi sélectionné *porte sur* la criminologie. On verra, au chapitre 4 portant sur l'interprétation des résultats des analyses de RDPC, la difficulté d'un travail de répartition destiné à extraire du catalogue de la revue, de manière assurée et objective, les contributions de *nature* criminologique. A défaut d'une nature et de son évidence, le principe de nomination nous soutient dans l'idée qu'à tout le moins la présence de la discipline dans le titre témoigne d'une participation du texte au champ disciplinaire étudié. Cela emporte cependant l'exclusion des contributions criminologiques empiriques qui "font" certainement la discipline autant sinon plus que celles qui la "disent".

Les articles répondant à ce critère nominaliste de sélection donnent un corpus de 72 articles pour JCLC⁸³ et de 33 articles pour RDPC. Le faible nombre d'articles en la matière ne doit pas étonner.

⁸¹ D'une part, comme on l'a vu, les revues elles-mêmes n'ont pas procédé à cette distribution disciplinaire des articles (sauf JCLC entre 1970 et 1990), d'autre part, comme on le verra (dans le chapitre consacré à RDPC), l'organisation par mes soins d'une répartition (même objectivée par un dispositif procédant d'un accord inter-juges sur la qualification disciplinaire des articles) montre que les critères de discernement de la criminologie des disciplines qui l'entourent ou contribuent à sa consistance sont difficilement objectivables.

⁸² Les dérivés en question sont tous les mots qui sont formés à partir de la racine "criminol" comprenant criminologique(s), *criminologic*, criminologue(s), *criminologist(s)*, mais excluant d'autres mots tels que criminogénétique (*criminogenetic*).

⁸³ Les contributions de la série *Pioneers in Criminology* ont été exclues dans la mesure où chacun des 23 articles publiés entre 1954 et 1970 répétait la référence disciplinaire au titre de pur rappel de l'inscription de l'article dans la série. On n'oubliera pas pour autant que cette période aura été marquée par une importante préoccupation historico-réflexive.

Autant il est concevable que les mots "droit" et "pénal" surgissent fréquemment dans les titres, en raison de l'identité de nomination — en droit — du savoir et de son objet, autant, pour sa part, la criminologie ne porte pas le nom de son objet. La faible fréquence des articles contenant le mot "criminologie" dans leur titre renvoie à une hypothèse selon laquelle la réflexivité d'une science surgit dans des moments de programmation heureuse et confiante ou d'interrogation et de crise de la discipline scientifique.

La répartition dans le temps des articles sélectionnés rend compte de la diversité des deux revues. Si le rapport "nombre d'articles/nombre d'années de publication" est relativement similaire (72 articles sur 42 ans, soit 1,71 articles par année utile pour JCLC et 33 articles sur 22 ans pour RDPC, soit 1,45 articles par année utile), le coefficient de dispersion de cette sélection d'articles est très différent (52%⁸⁴ du temps total de publication est représenté dans la sélection pour JCLC; 30,1%⁸⁵ du temps total de publication est représenté dans la sélection pour RDPC). Outre cette divergence quantitative du rapport "temps/temps", on notera une divergence tout aussi significative dans la dispersion de la préoccupation réflexive. Les 72 articles de JCLC sont répartis de manière apparemment équilibrée sur toute la période globale de publication, alors que les articles de RDPC manifestent une concentration nette sur les trente dernières années de la période de référence. En raison de cette concentration entre 1959 et 1990 des textes sélectionnés, les cinq textes qui précèdent 1959 (1921, 1921, 1932, 1935, 1950) ont été exclus du corpus définitif soumis à l'analyse⁸⁶.

On trouvera à la page suivante la représentation graphique de la répartition des articles "crimino-réflexifs" des deux revues, regroupés par périodes de 10 ans.

⁸⁴ 42 années représentées pour 81 années de publication.

⁸⁵ 22 années représentées pour 73 années de publication.

⁸⁶ Dans le tableau analytique fourni à la page suivante, ces cinq textes exclus sont présentés en italiques.

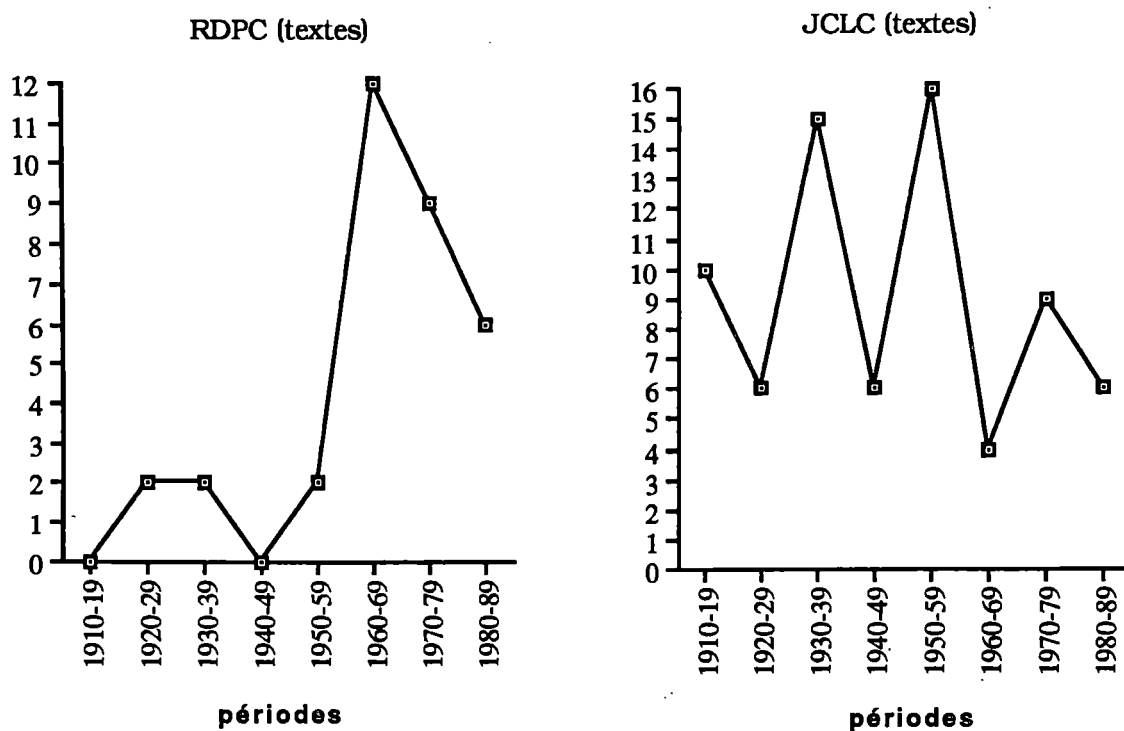


Figure 4: distribution des articles crimino-réflexifs de RDPC et de JCLC

b) Principe d'échantillonnage

Sont donc sélectionnés pour appartenir au matériel tous les textes des deux revues qui contiennent dans leur titre le mot "criminologie" ou un de ses dérivés (à l'exception des cinq premiers textes de RDPC et de la série *Pioneers in Criminology* de JCLC). Les extraits effectivement soumis à l'analyse sont le début et la fin de l'article. Le début et la fin ont été considérés à concurrence d'une page A4 dactylographiée en New York 12 points avec marges gauche et droite de 3 cm et marges supérieure et inférieure de 2,5 cm. Le texte est prolongé au-delà de la limite d'une page jusqu'à la fin de la phrase commencée. Chaque extrait comporte entre 2500 et 3000 caractères ou encore 450 à 500 mots.

Tableau 2: répartition, par année effective de publication, des articles crimino-réflexifs

JCLC			RDPC		
nombre d'années	année de publication	nombre d'articles	nombre d'années	année de publication	nombre d'articles
1	1910	2	1	1921	2
2	1912	1	2	1932	1
3	1915	1	3	1935	1
4	1917	1	4	1950	1
5	1918	3	5	1959	1
6	1919	2	6	1960	2
7	1920	2	7	1961	2
8	1924	1	8	1962	3
9	1925	2	9	1963	1
10	1926	1	10	1964	2
11	1930	1	11	1966	1
12	1931	1	12	1968	1
13	1932	3	13	1970	2
14	1933	5	14	1972	1
15	1936	4	15	1973	2
16	1938	1	16	1974	3
17	1940	1	17	1975	1
18	1941	2	18	1980	1
19	1943	1	19	1981	1
20	1946	1	20	1985	2
21	1947	1	21	1986	1
22	1950	2	22	1989	1
23	1951	3	Total		33
24	1952	4			
25	1953	1			
26	1954	1			
27	1955	2			
28	1956	1			
29	1959	2			
30	1960	2			
31	1963	2			
32	1970	1			
33	1973	2			
34	1974	1			
35	1975	1			
36	1976	2			
37	1978	1			
38	1979	1			
39	1981	3			
40	1985	1			
41	1986	1			
42	1990	1			
Total		72			

Chapitre 2

Une méthode exploratoire

pour une histoire de la criminologie

A) Introduction	43
B) L'intérêt de la méthode pour un objectif historique	44
C) Deux démarches plus une.....	46
1) Deux procédures communes.....	47
a) Segmentation	48
b) Désinflexion.....	49
2) Démarche inductive et analyse factorielle	52
a) La réduction des unités d'analyse.....	54
1) Principes de l'analyse factorielle	54
2) Nombre de facteurs et autres incertitudes.....	56
3) Constitution de la matrice.....	58
b) La solution factorielle ou la mise en évidence des thèmes	59
3) Démarche déductive et analyse catégorielle.....	61
a) La réduction des unités d'analyse.....	61
b) Une conception psychologique du progrès scientifique.....	62
c) Le dictionnaire d'imagerie régressive.....	66
4) Complexité; lisibilité et Titular Colonicity.....	69
a) L'indice de lisibilité	70
b) La <i>Titular Colonicity</i>	71

Ce chapitre sera le lieu d'une présentation de la méthode, de ses présupposés et du traitement qu'elle impose au matériel.

A) Introduction

Pour cette recherche il a été fait usage d'un logiciel d'analyse de contenu, appelé PROTAN⁸⁷ et mis au point par Robert Hogenraad, Claude Daubies et Yves Bestgen. Ce logiciel est composé de 28 programmes interdépendants affectés à des tâches diverses⁸⁸. Des fichiers produits par Protan sont par ailleurs conçus de telle manière

⁸⁷ Pour des développements complets sur le modèle et le fonctionnement de Protan (acronyme de PROTOcol ANalyzer), on se reportera au manuel: HOGENRAAD R., DAUBIES C. et BESTGEN Y., *Une théorie et une méthode générale d'analyse de contenu assistée par ordinateur: le système PROTAN*, version du 29 novembre 1991, U.C.L., faculté de psychologie et des sciences de l'éducation, Louvain-la-Neuve, ix et 282 p.

⁸⁸ Il ne sera pas question ici de décrire les opérations de l'analyse de contenu dans leur technicité spécifique au logiciel Protan, mais bien de rendre compte des principes généraux qui fondent l'entreprise de l'analyse de contenu. On trouvera la description des "tâches diverses" évoquées ici dans le manuel. Que l'on sache simplement que ces tâches sont par exemple la segmentation du matériel analysé (CSCUT), la vérification de l'encodage de la segmentation ou la révélation d'erreurs d'encodage des fichiers sources (CSCHECK), la désinflexion (CRWSTRIP), le tri des mots en ordre de fréquence inverse (CWTALLY)...

qu'ils peuvent être directement traités par le logiciel statistique SAS⁸⁹. La disponibilité de ces logiciels est assurée par le centre de calcul de l'Université Catholique de Louvain⁹⁰.

L'ensemble du dispositif méthodologique de la recherche sera traité ici en fonction des modalités de recherche effectivement mobilisées. Dans un premier temps, les spécificités de l'introduction de la variable temps dans l'analyse seront abordées (B. L'intérêt de la méthode pour un objectif historique). Dans second temps, les étapes successives de la réduction des données seront décrites (voir ci-dessous le point "C. Deux démarches plus une"), étapes distinguées ici selon qu'elles sont communes aux deux grands types de démarches suivies (ces procédures communes sont la segmentation et la désinflexion) ou spécifiques à chacune de ces démarches.

B) L'intérêt de la méthode pour un objectif historique

A l'opposé de l'analyse historique classique qui traite de manière approfondie et qualitative un matériel limité, mais extrêmement significatif, l'usage, à des fins historiques, d'une méthode d'analyse de contenu, permet de traiter "superficiellement"⁹¹ une grande quantité de données. Outre l'avantage de la "lecture rapide" d'un matériel quantitativement important, on peut aussi soulever la pertinence d'une méthode apte à séparer, sur une base toujours quantitative, l'essentiel du "bruit"⁹². L'évocation du bruit souligne ici l'impureté du matériel. Pourtant, une des intuitions qui ont présidé à la constitution de l'objet de la recherche tend justement à se représenter cette impureté éventuelle comme "propre" au discours étudié, et en tout cas comme un trait qu'il ne s'agit pas de dissocier du discours au nom d'une pureté normative. L'impureté empirique d'un discours le constitue bien plus que le maquillage que lui imposerait une histoire "officielle" ou classique et purificatrice. On rencontre ici l'opposition entre la

⁸⁹ *Statistical Analysis System*.

⁹⁰ Par ailleurs la disponibilité de Robert Hogenraad ne s'est pas limitée à son offre d'exploiter son logiciel, puisqu'il a lui-même procédé aux analyses.

⁹¹ L'idée de superficialité renvoie à l'option de traiter des données textuelles en se servant exclusivement de leur surface lexicale.

⁹² L'idée de "bruit" (*noise*) s'oppose ici à celle de tendance réelle (*real trend*). L'analyse de contenu procède de la réduction du bruit. L'ensemble de l'appareillage de réduction des données s'oriente vers la découverte de tendances muettes, latentes du matériel. Voir HOGENRAAD R., MORVAL J. et DUCHARME F.A., *Applied Psychology as Scientific Style*, non publié, soumis à *Journal of Social Behavior and Personality*.

constatation (perspective nominaliste) et la *constitution* (qui procède selon des choix normés par ce que doit être le discours étudié, par exemple un discours scientifique, un discours autonome...). Cette opposition sera, en tout cas dans la perspective adoptée ici, relativisée: il n'y a pas de science sans reste, pas d'imposition de méthode sans déchet, pas de savoir articulé qui ne se fonde sur le rejet d'un "bruit", disqualifié pour objectiver les sélections discrètes de la méthode et les choix du chercheur. Le souci sera ici non de justifier à outrance la distinction toujours partielle de l'essence et de l'accident mais d'exploiter l'hypothèse suivante: le découpage opéré par l'analyse quantitative de contenu pourrait très bien soit confirmer des savoirs constitués grâce à d'autres modes de réduction du matériel, soit mettre en évidence la production de bribes de savoirs "nouveaux"⁹³. Le parti pris n'est donc pas de confirmer a priori une hypothèse substantielle, d'écrire une histoire alternative de la criminologie ou d'en contraindre fictivement le récit à la représentation d'une courbe de valeurs prédites sur un graphique.

Compte tenu de la dimension quantitative de la méthode, on comprendra que le "déchet de l'histoire" sera ici l'événement titrologique ou textuel isolé, rendu par un mot peu fréquent, un mot présentant peu d'associations avec les autres mots ou un mot exclu des entrées des dictionnaires, et ceci quelle que soit l'importance substantielle qu'une autre forme d'historisation de la discipline accorde à cet événement. A cet égard, il est bon de rappeler que le nom des auteurs n'est pas inclus dans le matériel analysé: ni la prolificité ni la réputation d'un auteur ne viendront contaminer la démarche. Celle-ci ne reposera donc que sur une seule tradition: la tradition lexicale et discursive du champ de savoir étudié.

S'il s'agit bien ici d'analyse de contenu, la démarche présente ceci de particulier qu'elle consiste à mesurer la fréquence de l'usage des mots, des catégories ou des indices de complexité⁹⁴, en vue de croiser ces mesures avec une mesure du temps. La revue est une source naturellement segmentée par le temps. L'opérationnalisation de la

⁹³ Nouveaux en ceci qu'ils seraient fondés sur l'exclusion d'un "bruit" différent de celui exclu par une autre méthode.

⁹⁴ Mots, catégories et indices de complexité sont des éléments empiriques qui seront explicités en leur temps.

variable temps en années de publication organisera donc les mesures de fréquence des mots, de leurs associations ou de leurs participations catégorielles. Les thèmes ou les significations dégagés de l'analyse doivent être identifiés pour eux-mêmes, mais l'analyse rend compte immédiatement de l'évolution de ces thèmes et de ces significations grâce à l'opération de segmentation (voir *infra*). L'analyse de contenu à but historique fait donc subir un sort particulier au matériel: il traite un matériel éclaté comme s'il s'agissait d'un seul texte, pour redistribuer les mesures globales en mesures partielles afférentes à l'unité de segmentation choisie.

C) Deux démarches plus une

Les divisions de ce troisième chapitre suivront en partie l'axe d'une *summa divisio* méthodologique: en effet, les deux types d'analyse privilégiés répondent, l'un à un modèle inductif, proprement destiné à la production d'hypothèses et consacré à la découverte des "thèmes" (la méthode se fonde sur les covariations des mots entre eux et son produit final est une solution factorielle de ces covariations), et l'autre à un modèle hypothético-déductif, destiné à la vérification d'une théorie sur l'évolution des sciences (la méthode procède de l'application aux matériels de dictionnaires et rend compte de la tonalité du texte analysé en imagerie régressive). Bien que le premier type d'analyse soit qualifié d'empirique par Hogenraad⁹⁵, il me semble préférable de réserver ce qualificatif à l'ensemble des analyses, quel que soit leur type. C'est à l'intérieur de la recherche empirique qu'une division sera mieux soutenue par la distinction entre démarches inductive et déductive.

Tableau 3: profil des deux démarches principales de recherche

démarche	objectifs	produits	méthode	réduction
inductive	production d'une histoire	facteurs et leur évolution (thèmes)	analyse factorielle	mesure des covariations des mots
déductive	vérification d'une histoire	catégories et leur évolution (significations)	analyse catégorielle	dictionnaires (similarité des significations)

⁹⁵ HOGENRAAD R., *A Little Organon of Content Analysis. From the Psychological Analysis of Discourse to the Analysis of Psychological Discourse*, Thèse d'agrégation de l'enseignement supérieur en psychologie, Faculté de psychologie et des sciences de l'éducation, U.C.L., 1990, p. 35.

Deux démarches *plus une*: la partition faite entre les démarches inductive et déductive met en valeur deux types privilégiés d'analyse, l'une dite factorielle et l'autre dite catégorielle. Il a également été procédé à un troisième type d'analyses dont le statut à l'égard de cette division est mixte. Il s'agit des analyses de complexité, qui seront considérées séparément, sous un autre titre, dans la mesure où elles interviendront dans la présentation des résultats et dans leur interprétation à titre accessoire. Outre les deux grandes démarches, les analyses de complexité repose sur l'étude de deux indices, l'indice de lisibilité et l'indice de *titular colonicity*, sur lesquels je reviendrai en détail à la fin de ce chapitre.

L'ensemble du processus méthodologique dont va suivre la description consiste essentiellement en un processus de réduction ou de compression du matériel. On distinguera à cet égard l'unité d'analyse, dont la nature est verbale et l'unité de contexte. L'unité d'analyse est le mot ou la racine du mot ou encore la catégorie à laquelle le mot appartient selon l'application d'un dictionnaire. L'unité de contexte est l'unité naturelle d'appartenance du mot: il s'agira en l'occurrence du titre ou du texte auquel le mot appartient⁹⁶. L'unité d'analyse, que l'on appellera encore variable, est le mot, et, avant le traitement statistique qui termine la procédure permettant de croiser des catégories signifiantes avec la ligne du temps (découpée selon la segmentation choisie), l'essentiel du travail consiste à réduire le nombre d'unités d'analyse.

Deux procédures communes

Deux procédures, l'une concernant les observations (le temps), l'autre les variables (les mots), sont communes aux deux démarches examinées. La première est la procédure de segmentation, qui consiste à introduire une division du corpus de données en observations. En l'occurrence, cette division sera conforme à la datation des titres ou des textes analysés. La seconde est la procédure de désinflexion des variables (*stripping*); il s'agit d'une première étape de la réduction du nombre d'unités d'analyse dont le principe est la transformation des inflexions d'un mot en sa forme "neutre".

⁹⁶ Selon les deux types de données précisées au chapitre précédent: l'ensemble des titres du catalogue des deux revues et un échantillon de textes déterminé par le caractère crimino-réflexif de leurs titres.

a) Segmentation

La procédure de segmentation est en l'occurrence intrinsèquement liée à l'objectif spécifique d'historisation du corpus de données soumis à l'analyse. Si la segmentation d'un roman dont on veut faire l'analyse de contenu peut, par exemple, suivre la segmentation naturelle du roman en chapitres, ou encore suivre un découpage "forfaitaire" (un segment tous les mille mots par exemple), les choix relatifs au découpage du matériel sont ici fortement déterminés par la perspective historique de la démarche et par la dimension "naturellement" historique de la source périodique. Autrement dit, l'année de publication effective de l'unité de contexte (le titre ou le texte) sera ici privilégiée. Ainsi, chaque fréquence d'un mot dans les titres sera calculée année par année. Ne sont évidemment représentées que les années effectives de publication des deux revues. Si les conséquences de cette dernière remarque sont faibles en ce qui concerne le matériel titrologique (elles ne concernent que les interruptions de la parution de RDPC pendant les deux guerres), on verra qu'elles sont importantes pour le matériel textuel.

Pour l'analyse titrologique de RDPC, la procédure produit donc 73 segments (ou observations) annuels répartis entre 1907 et 1990. Pour l'analyse titrologique de JCLC, 81 segments annuels (période ininterrompue entre 1910 et 1990) sont produits.

Le matériel textuel (crimino-réflexif) est un matériel discontinu, en ce sens qu'il ne relève pas d'une succession ininterrompue d'années de publication, comme c'était à peu près le cas pour la distribution des titres. Les principes de sélection du matériel permettent seulement de produire des données susceptibles d'être réparties sur une échelle fictivement continue. Soit l'on considère que les textes sont produits l'un après l'autre dans la succession de leur publication, soit l'on rattache chaque texte à son année de publication⁹⁷. Afin de permettre la constitution d'une matrice convenable tant sur le plan des segments que des observations, l'option choisie a été différente selon la source et l'analyse.

⁹⁷ Ainsi, comme on le verra infra, les 72 textes crimino-réflexifs sélectionnés dans JCLC peuvent être segmentés selon l'ordre naturel de leur parution (72 segments successifs) ou selon l'ordre annuel de leur production: les 72 textes sont alors réunis par année de production et fournissent 42 segments annuels discontinus.

En ce qui concerne RDPC, la segmentation par texte a été privilégiée pour les analyses non-catégorielle et catégorielle, compte tenu de la dimension réduite de la période de référence couverte (1959-1990). L'abandon des cinq premiers textes se justifie ici par la violente irrégularité de la dispersion de l'ensemble des textes. Une division en 28 segments (28 articles sélectionnés sur les 33 de la sélection originale) est donc retenue.

En ce qui concerne JCLC: a) pour l'analyse factorielle, la segmentation par texte a été préférée, chaque article composant un segment temporel de l'ensemble de la production étudiée; les caractéristiques de la dispersion des articles retenus pour JCLC permettent de considérer les 72 échantillons textuels comme des segments temporels sans grande difficulté; b) pour l'analyse catégorielle et l'analyse de lisibilité, le choix a été celui d'une segmentation par année de publication⁹⁸. Les textes relevant d'une même année de publication ont donc été confondus dans un même segment⁹⁹, réduisant à 42 le nombre total de segments.

b) Désinflexion

La désinflexion (*stripping*)¹⁰⁰ est la première forme de réduction mise en oeuvre par l'analyse de contenu. Il s'agit de la transformation des mots naturels des titres ou des textes en leur forme neutre. La transformation procède d'une réduction du pluriel en singulier, du féminin en masculin, de l'adverbe en adjectif, des formes conjuguées des verbes en leur infinitif, ou encore d'une inflexion en une racine verbale non équivoque. C'est donc un rapport paradigmatique¹⁰¹ entre le

⁹⁸ L'option de la segmentation par année de ce même matériel s'est révélée plus productive en ce qui concerne les analyses catégorielles ainsi que les analyses de complexité. C'est la qualité des résultats des analyses qui a déterminé a posteriori le choix.

⁹⁹ Un des effets de ce choix est de produire des segments de longueur inégale.

¹⁰⁰ Seule l'opération de réduction des inflexions des mots a été réalisée à ce stade. Une autre voie de réduction consiste à simplement ordonner l'abandon d'une série de mots purement fonctionnels (mots rhématiques, par exemple) ou de valeur infime pour l'analyse de contenu d'une part, pour le projet spécifique usant de l'analyse de contenu d'autre part. Ce type d'opération n'est réalisé que dans le cours de l'analyse factorielle.

¹⁰¹ Le recours à la catégorie "paradigmatique" renvoie ici à l'opposition des axes syntagmatique et paradigmatique de la linguistique.

signifiant fourni par le matériel et sa "racine" formelle qui est mobilisé ici. Ce rapport est instauré par un dictionnaire de désinflexion¹⁰².

Le dictionnaire anglais AESTRP01 est un dictionnaire qui "strippe" les mots en les ramenant à leur racine conceptuelle, le plus souvent une forme verbale (par exemple: *developed*, *development*, *developments* sont ramenés à la forme *develop*). Le dictionnaire de "strip" français (FRSTRP01) procède plutôt par *lemmatization*, c'est-à-dire par réduction à la forme (qualifiable de) neutre la plus proche (ex: *developpait* est ramené à la forme *développer*, *développements* est ramené à *développement*). Le fondement commun au deux procédures tient dans le respect de la racine (*detective* n'est pas transformé en *police*, par exemple).

Une série de difficultés se présentent à ce stade. Par exemple, les dérivés d'un radical connu d'AESTRP01, présents dans les fichiers sources, ne sont pas strippés, parce que ces dérivés ne sont pas connus du dictionnaire (ex: *differential* et *differentiate* sont strippés en *differ*, mais pas *differentiation*); ou encore, des mots qui méritent d'être strippés ne le sont pas parce qu'ils sont totalement ignorés par AESTRP01 (ex: *documentary*, *documentation*, *documents* et leur racine conceptuelle *document* n'ont aucune entrée dans le dictionnaire). Ces deux problèmes justifient la confection d'un dictionnaire spécifique propre à "corriger" ces déficiences d'une première opération de désinflexion. Certaines des entrées de ce dictionnaire spécifique peuvent compléter le strip général (dans la mesure où l'on peut dire que les mots sont manquants et où la logique du strip est respectée). Chaque matériel a subi ainsi un double strip, celui d'un dictionnaire universel et celui d'un dictionnaire créé spécifiquement pour opérer les désinflexions majeures qui ont résisté à la première opération¹⁰³.

¹⁰² Les dictionnaires de désinflexion utilisés sont un dictionnaire français (FRSTRP01) composé de 8908 entrées et un dictionnaire anglo-américain (AESTRP01) composé de 6245 entrées.

¹⁰³ La synonymie ne donne lieu à aucune réduction, alors que l'on pourrait raisonnablement imaginer que la réduction de synonymes à une même forme nominale peut être utile dans les cas où un mot spécifique cache à la procédure de strip son appartenance à un même domaine (par exemple: *car* et *vehicle*, *cannabis* et *marihuana*, *military* et *army*, *judge* et *justice*...). En fait, une réduction basée sur la connexité de sens des mots consiste en une analyse de contenu catégorielle. Or la procédure de désinflexion se doit d'être commune à ce type d'analyse comme à l'analyse non-catégorielle qui respecte scrupuleusement le signifiant. Il en va de même pour les relations analogiques entre de nombreux mots tous peu fréquents mais qui témoignent, par leur référence à une catégorie commune, de la fréquence de cette

Il est important de signaler que l'usage de cette procédure est fortement orienté par le projet spécifique et légitimé par la perspective de son usage. Certaines réductions qui s'avéreraient adéquates ou pertinentes dans un champ donné de discours, peuvent très bien ne pas l'être dans l'analyse d'un discours spécialisé. Ainsi, la réduction à la racine "crim." des inflexions multiples que peut prendre le mot *crime* peut être soutenue dans l'analyse de textes littéraires ou journalistiques non spécialisés dont on veut identifier les thèmes. Par contre, dans un champ scientifique comme celui de la criminologie, la valeur des mots diversifiés représentant l'objet même du discours mérite qu'on leur fasse un sort distinct: ainsi, le mot *crime* et le mot *criminel* (*criminal*) ne peuvent certainement pas être désinflexis de la même manière¹⁰⁴.

Un souci connexe à celui qui consiste à éviter des désinflexions qui pourraient être dommageables pour le matériel spécifique étudié, est celui qui tend à préserver l'unité de certains syntagmes que l'analyse dissociera nécessairement ou, au contraire, à distinguer deux usages possibles, différents sur le plan de la signification, d'un signifiant sémantiquement équivoque. Ce double souci de préservation va à l'encontre de l'objectif de réduction des données et suppose une connaissance du matériel et des enjeux de signification que les mots comportent. La conservation des syntagmes significatifs fait l'objet d'une procédure d'édition permettant d'orthographier les mots concernés afin de les laisser associés (par exemple: *légitime défense* s'écrit *légitime-défense*, *détention préventive* s'écrit *détention-préventive*) tandis que la résolution de l'équivocité sémantique permet d'orthographier différemment le même mot selon le sens qu'il prend à chacune de ses occurrences (par exemple: l'orthographe du mot *droit* est

catégorie sous-jacente. Deux hypothèses peuvent être dégagées: soit cette catégorie existe dans le corpus et il s'agirait d'adjoindre les analogies (ex: *marihuana*, *cannabis*, *cocaïne*, *héroïne* relevant de la catégorie *drogue*), soit cette catégorie est ajoutée au corpus pour remplacer l'éclatement de mots dont la seule pertinence est justement d'appartenir à cette catégorie (ex: *dyéthylamide*, *scopolamine*, *dioxyphénol*... relevant de la chimie et plus fondamentalement de l'option technologique de la connaissance du crime).

¹⁰⁴ Qui plus est, comme on le verra, au contraire, de tels mots, centraux pour une discipline, méritent une attention redoublée. Des équivocités sémantiques ou du contexte d'usage justifient parfois la différenciation artificielle de mots formellement identiques plutôt que leur réduction à un dénominateur commun (voir la procédure d'édition).

conservée comme telle pour signifier un ensemble de règles, alors que l'écriture *droit-1* remplace les occurrences du même signifiant lorsqu'il réfère à la prérogative individuelle).

2) Démarche inductive et analyse factorielle

Quelle que soit la démarche adoptée, l'ensemble des procédures qui seront examinées ici vise un seul objectif, qui est d'ailleurs celui des procédures communes déjà traitées (segmentation, désinflexion): la réduction des données. L'analyse de contenu ainsi que les analyses statistiques qui lui sont associées peuvent se concevoir comme un enchaînement d'options successivement ou concurremment mises en oeuvre afin de réduire la diversité des données au(x) principe(s) de leur organisation. Il ne s'agit pas de prétendre que l'on trouverait par le recours aux méthodes ici décrites, même si elles sont présentées comme relevant d'une démarche inductive, l'essence naturelle d'un discours¹⁰⁵; c'est bien évidemment la méthode, quel que soit le degré de respect — c'est-à-dire d'absence de contraintes — qu'elle manifeste à l'égard des données, qui organise elle-même, selon un schéma objectivé et reproductible, un matériau composite. C'est donc bien *un* principe d'organisation des données (*une* structure latente du texte) qui sera proposé ici; et la méthode en donne la clé de construction. Sous réserve d'une évaluation de la qualité des résultats¹⁰⁶, il "suffit" de procéder à d'autres choix¹⁰⁷, aussi objectivables soient-ils, pour qu'une solution factorielle par exemple prenne d'autres allures et soutienne des interprétations alternatives à celles qui sont proposées ici.

¹⁰⁵ C'est la question de la neutralité de la technique qui trouve sa place ici. L'application de la méthode factorielle n'exige pas que soient mobilisées une ou plusieurs hypothèses précises sur les relations entre les données dont on examine les associations ou les correspondances. Autrement dit, dans l'analyse factorielle ou de correspondances, les variables sont traitées sans la discrimination d'une hypothèse causaliste. Il reste que la question d'une neutralité plus fondamentale, celle d'une homologie parfaite entre la structure de la réalité examinée et la structure de la solution factorielle ou des écarts à l'indépendance des variables traitées n'est pas le moins du monde résolue par les méthodes factorielles ou de correspondances. Chaque option de la construction de l'objet et de l'adaptation des données à la méthode comporte sa part d' "a priori d'une méthode sans a priori". Voir LEGROS Ed., *L'analyse des correspondances, démarches et réflexions critiques*, U.C.L., Faculté des sciences économiques, sociales et politiques, n° 187, L-L-N, Claco, 1989, pp. 133 à 138.

¹⁰⁶ Les taux de corrélation atteints par les variables des facteurs, l'exclusivité des composantes des facteurs, l'artificialité d'un facteur sont autant de critères objectivables permettant de rejeter ou de retenir une solution factorielle.

¹⁰⁷ Certains de ces autres choix ont été testés mais ne seront pas présentés ici: ont été retenues (et seront présentées dans le chapitre 3) les analyses présentant les résultats les plus statistiquement significatifs et les plus substantiellement discriminants.

La démarche inductive d'analyse des données est fondée sur un a priori purement formel, propre à un trait du langage: la consécutivité des mots dans les énoncés. Cet a priori est que le repérage de la consécutivité des unités d'analyse représente valablement les thématiques présentes dans un texte. Autrement dit, les occurrences d'associations ou de correspondances entre les mots, c'est-à-dire les variables de la recherche (leur présence consécutive, même discontinue) dans un texte rendent compte des thèmes qu'il aborde. Les contiguïtés statistiquement les plus significatives entre les mots sont aussi significatives substantiellement pour la détermination du contenu de ce texte, de ce qui en constitue la structure latente. Ce qui distingue cette démarche de la démarche déductive, c'est qu'aucun ordre extérieur¹⁰⁸ au texte n'est imposé à sa lecture, si ce n'est l'ordre implicite et objectif de l'outil statistique.

En l'occurrence, les "analyses des données" exploitées sont l'analyse factorielle et l'analyse de correspondances. Bien que situées dans le champ des techniques statistiques, ces deux modes d'analyse se caractérisent par l'absence d'un schéma causaliste dans leur mise en oeuvre. Leur vocation est descriptive et leur objectif est la mise en évidence de la "structure latente"¹⁰⁹ des données¹¹⁰.

Au-delà des procédures déjà envisagées de segmentation et de désinflexion, la démarche inductive de l'analyse factorielle contient deux étapes intellectuelles: la réduction du nombre d'unités d'analyse et la résolution factorielle de la matrice des intercorrélations (variables x segments).

¹⁰⁸ Par ordre extérieur, on entend celui qui serait imposé par des catégories étrangères au texte lui-même et dont la portée est de réduire les mots naturels à une de leurs significations possibles (sur une échelle d'évaluation ou dans un dictionnaire d'imagerie régressive, etc.). La démarche inductive conserve les unités d'analyse telles qu'elles sont fournies par leur texte et laisse entière la question de leur signification.

¹⁰⁹ LEGROS Ed., *op. cit.*, p. 15.

¹¹⁰ A cet égard, les analyses quantitatives et qualitatives de contenu procèdent d'un souci commun mais empruntent simplement un chemin différent.

a) La réduction des unités d'analyse

1) Principes de l'analyse factorielle

Le fondement de l'analyse factorielle est résolument structural; le texte analysé sera conçu comme une réalité structurée dans laquelle le système de relations entre les mots apporte une information qualitativement plus importante que la fréquence même de ces mots. L'analyse des co-occurrences entre les mots permet de rendre compte de la "présence simultanée de deux éléments (...) dans un même fragment de discours"¹¹¹. L'analyse factorielle va plus loin, puisque, au-delà de l'étude de la fréquence d'association entre les mots, elle dégage les constellations de mots fondées sur cette fréquence. L'analyse factorielle suppose donc de multiples étapes analytiques passant par le relevé des fréquences (absolues et relatives), le relevé des associations entre les variables, l'analyse factorielle elle-même qui distribue les associations entre un nombre restreint de variables latentes.

L'objectif des analyses factorielles entreprises ici¹¹² consiste en l'explication de la variabilité. On recherche donc, face à la multitude de variables, une solution factorielle conduisant au nombre minimal de facteurs susceptibles d'expliciter la variabilité propre des variables mesurées. Autrement dit, il s'agit de réduire un nombre important de variables corrélées entre elles, tout en retenant autant que possible la variance présente dans l'ensemble de données. Les données sont donc transformées en un nouvel ensemble de variables, les composants principaux, non corrélés entre eux et ordonnées en sorte que les quelques premiers comprennent un maximum de la variance présente dans l'ensemble original de données.

Soit deux variables et la représentation graphique de la liaison de ces deux variables (on situe sur le plan de deux axes orthogonaux des points qui ont comme coordonnées les valeurs accouplées de ces variables). La dispersion se manifeste sous la forme d'un nuage de

¹¹¹ UNRUG (d') M.-C., *Analyse de contenu et acte de parole*, Paris, Editions Universitaires, 1974, pp. 47 et 48.

¹¹² On notera ici que l'analyse de correspondances a été préférée pour traiter les textes crimino-réflexifs de RDPC, non en raison de choix théoriques mais en raison de la faiblesse quantitative du matériel, les conditions d'une analyse en composants principaux n'étant pas réunies par ce matériel (voir *infra*, chapitre 3: Résultats).

points. Pour une valeur donnée d'une variable, il y a plusieurs positions possibles des valeurs de l'autre variable. Il n'y a pas de correspondance univoque entre les deux variables (un même mot peut par exemple présenter le même nombre d'occurrences dans deux segments annuels différents). Le nuage de points pourrait se réduire à une courbe ou à une droite si la liaison était fonctionnelle; l'interdépendance ou corrélation des variables est d'autant plus forte que les points se rassemblent au plus près de la courbe. L'idée même de l'analyse factorielle repose sur la prétention qu'il est possible d'identifier la variable discrète susceptible de rendre compte de l'association entre deux ou plusieurs variables directement observées. Cette variable latente reçoit le nom de facteur.

Le présupposé de l'analyse factorielle tient donc dans l'existence présumée de variables latentes ou hypothétiques¹¹³. L'option de l'analyse entreprise dans ces pages repose sur ce seul postulat: les facteurs existent. Leur mise en évidence permet de découvrir, de manière exploratoire et inductive, des principes d'organisation simplifiés et considérés comme responsables des covariations entre les variables observées. Cette dernière formulation convient à l'utilisation que nous faisons de cette méthode, qui est la plus fréquente en sciences sociales, et qui consiste à rendre compte, de manière exploratoire des covariations observées entre les variables grâce à un petit nombre de facteurs hypothétiques. Ce qui est attendu de son application est la réduction du nombre de variables et la découverte de principes d'organisation, simplifiés et significatifs, responsables des covariations¹¹⁴ entre les variables observées initiales¹¹⁵. On retiendra

¹¹³ Voir JAE-ON KIM et MUELLER C.W., *Introduction to Factor Analysis*, Beverly Hills, Sage Publications, 1978, 79 p.

¹¹⁴ Variance et covariance sont deux paramètres mis en oeuvre dans l'analyse factorielle. La variance est un paramètre de la dispersion d'une distribution. Avec la moyenne et la variance, on peut produire les scores standardisés (Z) d'une distribution. Le principe de la standardisation consiste à modifier les valeurs de cette distribution de telle manière que la moyenne soit égale à zéro et la variance à 1. Pour ce faire, il suffit de soustraire la moyenne des valeurs observées et de diviser le résultat de cette soustraction par la racine carrée de la variance (c'est-à-dire l'écart-type). La covariance mesure le degré de covariation des valeurs d'une variable avec celles d'une autre variable. La covariance entre des variables standardisées est ce qu'on appelle le coefficient de corrélation.

¹¹⁵ Ces précisions renvoient aux deux modes d'utilisation de l'analyse factorielle: exploratoire et confirmatoire. Ces deux modes répondent à des designs de recherche différents, le premier inductif et dirigé vers la construction d'une théorie (hypothétique), le second déductif, dirigé vers la confirmation d'une hypothèse et de la théorie à laquelle elle s'intègre.

notamment que la corrélation, dans l'élaboration d'une solution factorielle, n'est pas considérée comme le signe d'une relation causale entre deux variables, mais plutôt comme le signe de l'appartenance (de leur relation commune) au même facteur.

2) Nombre de facteurs et autres incertitudes

On ne connaît pas a priori la structure factorielle de la covariance des variables observées. Autrement dit, la connaissance des corrélations entre variables ne conduit pas logiquement à la connaissance de la structure factorielle sous-jacente. Il y a dans ce passage de l'observation à la structure un élément d'incertitude. Une variable peut très bien, compte tenu de poids factoriels¹¹⁶ significatifs, participer à plusieurs facteurs¹¹⁷. On peut aussi disposer d'une même matrice de corrélations mais d'un nombre variable de facteurs; le nombre de facteurs est choisi par l'analyste et on ne peut pas prouver que le nombre de facteurs choisi est le bon. On peut aussi rencontrer des structures concurrentes; autrement dit — et on touche là à une question critique majeure — l'hypothèse fondamentale de l'analyse factorielle peut être concurrencée par d'autres explications de la covariance entre les variables observées.

Le nombre de facteurs est un des paramètres laissés à la discrétion du chercheur. On touche ici une des faiblesses majeures de l'analyse factorielle: une même matrice de corrélations peut être "expliquée" par des solutions factorielles différentes comportant notamment un nombre différent de facteurs. Il n'existe pas de test

¹¹⁶ Les poids factoriels sont les corrélations entre les variables et les facteurs; les valeurs de ces corrélations seront présentées à côté de chaque mot repris dans la solution factorielle (voir chapitre 3: Résultats). Les scores factoriels peuvent être calculés soit sur base de la fréquence absolue des variables (si un mot apparaît 56 fois sur l'ensemble des titres d'une année, cette valeur est prise en compte pour le calcul du poids factoriel de ce mot) soit sur base de la fréquence relative des variables (le même mot apparaît 56 fois mais ce chiffre est pondéré, moyennant division par le nombre total de mots du segment). L'usage de valeurs relatives permet de pondérer l'influence de segments dont le nombre de mots est extrêmement bas ou élevé. Il permet par ailleurs une comparaison entre des matériels hétéroclites. Le problème naît de l'examen des résultats des deux types d'analyses sur le matériel. Le choix des fréquences relatives ou absolues détermine des configurations de facteurs très différentes. Les mots qui composent les facteurs sont en partie différents, leurs scores factoriels sont différents (en particulier leur participation significative à plusieurs facteurs quand on travaille en fréquences relatives disparaît et produit dès lors des résultats plus nets quand on utilise les fréquences absolues) et enfin les courbes rendant compte de l'évolution des facteurs peuvent être également différentes.

¹¹⁷ L'effet de réduction attendu de la solution factorielle en est amoindri.

empirique permettant de déterminer si le modèle factoriel proposé est bien approprié aux données soumises à l'analyse. Cette remarque signifie que l'adéquation de la solution factorielle aux données ne peut être soutenue que théoriquement. On notera que le *scree test*¹¹⁸ permet de choisir un nombre de facteurs auquel correspond le passage d'un déclin rapide de la courbe décroissante du test à un déclin plus graduel. Autrement dit, quand la part de variance ajoutée par un facteur supplémentaire devient minime, on arrête le nombre de facteurs¹¹⁹.

Le règlement de ces incertitudes de l'analyse factorielle repose sur l'acceptation des postulats suivants. 1) Le postulat de causation factorielle; ce postulat trouve confirmation dans la connaissance substantive que le chercheur a de ses données¹²⁰. 2) Le postulat de parcimonie: dans le cas où l'on trouve, pour une structure de covariance donnée, des poids factoriels différents (c'est-à-dire la participation des variables à plusieurs facteurs mais dans des degrés divers), le principe de parcimonie veut que l'on préfère la solution la plus économique, la plus simple (c'est-à-dire celle qui présente des facteurs les moins communs possibles). On notera que la technique de rotation¹²¹ des facteurs permet de transformer les données pour maximaliser l'exclusivité de l'appartenance des variables à un facteur.

¹¹⁸ La métaphore géologique a été choisie par Cattell pour exprimer l'importance des premiers facteurs, en référence à l'image de la pente du sommet des montagnes. Ce critère de choix est purement graphique, et non formel ou numérique.

¹¹⁹ Il apparaît pratiquement que bien souvent la production d'un facteur stationnaire, non significatif (aucune évolution ne pouvant être dégagée du nuage de points formés par les scores observés) décide également du nombre de facteurs. Ainsi toutes les analyses en quatre facteurs opérées sur le matériel titrologique de RDPC et de JCLC fournissent un quatrième facteur de cet ordre. La combinaison des deux critères, la part de variance rencontrée et l'évolution significative manifestée par le facteur supplémentaire concourent pratiquement à la détermination du nombre de facteurs.

¹²⁰ C'est notamment cette connaissance qui permet de déceler la découverte de facteurs artificiels ou accidentels. Par exemple, une des premières analyses de JCLC a mis en évidence un facteur linéaire et composé de peu de mots (*foreign, exclusionary, interrogation, rule, privilege, limit, law*) dont la pertinence est purement accidentelle. En effet, un symposium international (perspectives de droit comparé) sur les limites des pouvoirs de la police dont les actes ont été publiés dans les livraisons de JCLC des années 1960 et 1961 est responsable de la valeur seulement quantitative de ce facteur (chaque contribution contient dans son titre les mots retenus par le facteur et ces mots n'apparaissent, à peu d'exceptions près, que dans ces livraisons).

¹²¹ Le problème de la participation d'une variable à plusieurs facteurs fait l'objet d'un traitement appelé rotation. Dans l'éventualité où les variables présentent des poids factoriels substantiels sur plus d'un facteur, la rotation varimax permet la simplification, par maximisation des bons scores factoriels, de la solution initiale. La rotation varimax simplifie la structure du facteur en maximisant la variance d'une colonne de la matrice.

3) Constitution de la matrice

L'analyse consiste en fait à mettre en évidence et à structurer les covariations des mots associativement riches du corpus de données. Trois étapes permettent de découvrir ces mots, dont la richesse est statistiquement définie.

Un premier principe de sélection consiste à isoler les mots présentant une fréquence égale ou supérieure à une limite minimale. Ici, comme dans bon nombre d'autres cas, le critère de sélection est objectif et arbitraire, mais il emporte des conséquences substantielles.

De cette liste sont extraits — second principe non statistique de sélection — les mots purement fonctionnels ou dont la valeur en terme de contenu est faible (les auxiliaires, les articles, des prépositions, des mots rhématiques...).

Le troisième principe de sélection repose sur les corrélations de chacun des mots avec l'ensemble des autres¹²². Les corrélations obtenues sont portées à la puissance cinq afin d'extrémiser leurs valeurs, c'est-à-dire de réduire les corrélations faibles et de renforcer les corrélations fortes entre ces mots. Ne sont alors conservés, pour la constitution d'une matrice croisant les variables et les segments que les mots dont les corrélations sont les plus fortes, sélectionnés selon leur ordre décroissant, à concurrence du nombre de segments moins 1, afin de conserver une grille "variables x segments" respectable (le nombre de variables doit être inférieur au nombre de segments).

¹²² La sélection des mots les plus associés entre eux laisse entendre que seuls les mots généraux, extrêmement fréquents, et dès lors sans signification précise pour le champ étudié, risquent d'être sélectionnés, ne rendant pas compte de la multiplicité des contextes particuliers d'utilisation de ces mots. Si ces mots sont assez fréquents et qu'on a pu anticiper leur polysémie éventuelle, un traitement préalable déjà évoqué — l'édition — s'impose (par exemple; *criminel* comme désignation d'une personne ou comme qualification, *droit* comme ensemble de règles ou comme prérogative) et le problème est évité. Sinon, seule l'interprétation, moyennant consultation des unités de contextes, peut déjouer les effets indésirés de la confiance absolue que l'analyse de contenu met dans le signifiant. La critique peut également être amoindrie par la remarque suivante: ce ne sont pas seulement les mots les plus nombreux qui sont sélectionnés par l'analyse, mais les mots les plus associés. La qualité de l'association dépend de la fréquence du mot mais aussi du taux de corrélation et du nombre de corrélations entretenues par ce mot avec d'autres. Autrement dit, un mot fort fréquent peut être associé à de nombreux autres mots, mais si nombreux qu'aucune de ces associations n'est significative; de même, un mot fréquent peut être fortement associé à un ou deux autres mots, et dans ce cas, si la condition du taux de corrélation est remplie, celle du nombre de corrélations ne l'est pas. Voilà deux cas de figure qui rendent compte d'une procédure de sélection complexe qui ne fera pas nécessairement place aux seuls mots généraux et non significatifs ou équivoques.

Ainsi, à titre d'exemple, pour l'analyse des titres de RDPC, la limite minimale de la fréquence des mots (premier principe de sélection) a été fixée à 15. Le catalogue de RDPC contient 132 mots répondant à ce critère. L'application des principes ultérieurs de sélection a permis de réduire le nombre de variables à 71. Le choix d'une fréquence minimale de 25 aurait réduit d'emblée le nombre de variables, mais aurait éliminé de la matrice des variables présentes dans la matrice composée selon le critère des 15 occurrences minimales. La solution factorielle en aurait donc été différente également. Ceci témoigne simplement de ce que la méthode consiste en une succession de choix objectifs; les résultats des analyses sont, en conséquence, relatifs à ces mêmes choix. C'est la raison pour laquelle, bien que les résultats présentés soient ceux d'une seule analyse par matériel étudié, celle-ci constitue l'aboutissement d'une approche de la "meilleure" solution¹²³ par essais successifs, en faisant varier les options telles que la fréquence minimale des mots retenus, le nombre de facteurs, le caractère substantiellement significatif des mots retenus (selon le deuxième principe de sélection).

b) La solution factorielle ou la mise en évidence des thèmes

Cette section fournira une explicitation du rôle de l'analyse factorielle dans le cadre de l'analyse de productions littéraires ou discursives. La solution factorielle a pour objectif de rendre compte parcimonieusement de la variabilité du matériel. Face à une multitude, déjà réduite, de variables, on recherche un nombre minimal de facteurs

¹²³ Cette question est également celle de la validité de l'analyse. Un premier indice de la validité d'une solution factorielle (elle ne peut pas n'être qu'un artefact statistique) est à trouver dans l'analyse des segments les plus corrélés positivement et négativement avec le facteur; les segments (les morceaux du corpus divisés selon la variable "temps") dont les scores factoriels sont similaires doivent a priori être chargés des mêmes contenus. La fréquence élevée des mots fortement corrélés au facteur constitue un deuxième indice. Enfin, aux différences des scores des segments fortement corrélés au facteur soit positivement soit négativement et des segments dont le score factoriel est nul doivent correspondre des différences en termes de contenus, que l'interprétation doit être en mesure de dégager. Ce processus de validation est crucial et il implique un retour aux sources mobilisant un savoir dont l'ordinateur ne dispose pas.

Dans cette optique, un des "bricolages" inhérents à l'analyse factorielle consiste à "relancer" l'analyse en modifiant les paramètres contrôlables, en jouant sur les variables méthodologiques disponibles (telles la fréquence minimale des mots à retenir dans la solution, l'exclusion des mots de la matrice selon le critère de leur pertinence sémantique, le nombre de facteurs, les degrés minimaux de corrélation entre chacun des mots...), jusqu'à ce qu'une solution se révèle plus discriminante qu'une autre, c'est-à-dire génère dans l'esprit du chercheur plus d'hypothèses qu'une autre.

susceptible d'expliquer la variabilité propre des variables mesurées. Autrement dit, il s'agit de réduire un nombre important de données consistant en des variables corrélées entre elles, tout en respectant au maximum leur variance, en un nouvel ensemble de variables — les composants principaux ou les facteurs — non corrélées entre elles (orthogonales). Les facteurs sont ordonnés en telle manière que les premières d'entre eux comprennent un maximum de la variance présente dans l'ensemble original des données.

Eu égard à l'analyse titrologique ou d'échantillons textuels des deux revues considérées dans la présente étude, la fonction de l'analyse factorielle relève de la découverte des thèmes considérés dans ces divers matériels. Les thèmes sont en quelque sorte des catégories d'un niveau supérieur, en l'occurrence dévoilées par l'examen des covariations entre mots différents. Les thèmes sont, autrement dit, les catégories découvertes sur l'axe horizontal (syntagmatique) du texte lui-même¹²⁴. Le thème repose 1) sur le signifiant comme tel, c'est-à-dire la forme naturelle du mot, indépendamment de sa signification, celle-ci relevant en effet nécessairement d'une référence à un dictionnaire¹²⁵, 2) sur les corrélations entre les signifiants du texte, mesurées par segment.

Chaque facteur est constitué d'un ensemble de mots qui lui sont corrélés positivement ou négativement. Par hypothèse, la constellation de mots, caractérisée idéalement par leur association forte au facteur (en vertu de leurs poids factoriels) et par leur association nulle aux autres facteurs (en vertu du caractère orthogonal des facteurs), trouve une signification substantielle: il devrait être possible de nommer le facteur et de faire de ce nom un signifiant recouvrant la signification émergée de l'association des mots participant au facteur. En quelque sorte, l'interprétation de la solution factorielle n'est elle-même que l'étape ultime du processus de réduction des données; si l'on veut bien accepter l'option de recherche visant la réduction du "bruit" la

¹²⁴ Par opposition aux significations (*meanings*) qui font l'objet de l'analyse catégorielle et pour lesquelles les covariations étudiées sont celles des mots qui, dans le texte, présentent une valeur identique sur un axe vertical (sémantique) qui est celui des associations extra-textuelles (contenues dans un dictionnaire). Voir HÖGENRAAD R., BESTGEN Y. et DURIEUX J.-F., *Psychology as Literature*, in *Genetic, Social, and General Psychology Monographs*, 1992, pp. 460 à 464.

¹²⁵ Seule l'opération de strip de l'analyse de contenu, préalable à l'analyse factorielle, introduit dans la stratégie examinée ici un procédé de réduction paradigmatique de la diversité des mots.

maximalisation de la parcimonie et de la variance, une solution en trois facteurs concentre dans les trois noms que l'on peut leur trouver la thématique couverte par les milliers de mots qui ont participé à l'analyse.

A la découverte des thèmes s'adjoint l'évolution des facteurs. En effet, un facteur, comme variable nouvelle, fait l'objet d'autant d'observations qu'il y a de segments et, à ce titre, est susceptible d'une représentation graphique croisant le score observé du facteur pour chaque segment et le temps figuré par la segmentation. Cette représentation rend compte de l'évolution du thème dans le temps. L'histoire du thème dégagé de l'association des mots qui composent le facteur devient dès lors possible. Ces évolutions seront figurées dans le chapitre 3 et interprétées dans les chapitres qui lui succèdent.

3) Démarche déductive et analyse catégorielle

a) La réduction des unités d'analyse

L'analyse dite catégorielle inscrite dans une démarche déductive opère un tout autre traitement des données, destiné d'ailleurs à d'autres fins. Après la découverte inductive des thèmes examinée au titre précédent, c'est le relevé déductif des significations qui s'opère par l'analyse catégorielle. La stratégie de recherche qui sera décrite dans ces lignes, au lieu de respecter les signifiants du texte, propose une stratégie qui réduit les données à leur signification considérée comme universelle et reproductible¹²⁶, telle qu'elle est déterminée par des dictionnaires leur attribuant une valeur propre et indépendante des associations purement contextuelles. C'est donc en quelque sorte le signifié qui est ici mis à contribution dans l'opération de réduction des données, en tant que ce signifié participe avec d'autres à des catégories de signification qui leur sont communes. L'analyse catégorielle est une forme d'analyse dont l'objectif est de filtrer et de transformer un matériel textuel en informations. Comme on l'a vu, elle se caractérise par le recours à un instrument de transformation appelé dictionnaire. Le texte est soumis à un découpage permettant la "classification et le

¹²⁶ HOGENRAAD R., BESTGEN Y. et DURIEUX J.-F., *op. cit.*, p. 461.

dénombrement par fréquence de présence (...) d'items de sens"¹²⁷. Les unités textuelles que sont les mots sont réparties puis décomptées selon un critère choisi qui attribue au mot une autre valeur que la différence qui lui est propre, comme signifiant. En l'occurrence, le critère retenu, critère de l'analyse et de la constitution des dictionnaires, est l'appartenance connotative du mot aux processus primaires ou aux processus secondaires¹²⁸. Si l'on évoque la mesure d'une telle dimension sous le nom d'analyse catégorielle, c'est parce qu'elle procède de la construction préalable et de l'imposition aux textes, de *catégories*. Ces catégories sont des concepts comprenant une série d'indicateurs possibles présents dans les données titrologiques ou textuelles, qui seront, quelle que soit leur différence, "considérés comme équivalents dans le traitement ultérieur des données"¹²⁹; Ces indicateurs sont donc réduits à leur participation aux catégories construites dans le dictionnaire.

Les concordances entre les mots du matériel et leur valeur dans le dictionnaire peuvent être comptabilisées selon leur fréquence ou leur densité. La mesure en densité sera préférée dans toutes les analyses catégorielles car cette mesure — ne comptant un même mot qu'une seule fois par segment — permet de modérer l'impact des mots dont la fréquence est élevée.

b) Une conception psychologique du progrès scientifique

La science est destinée au progrès. Sur cette hypothèse, Martindale développe une conception psychologique de la science et du progrès (de l'histoire) des sciences, psychologique en ceci notamment qu'elle ôte toute pertinence à des déterminations historiques (sociales, politiques, circonstancielles). Si de telles déterminations interviennent, alors nous n'avons pas affaire à de la vraie science.

1) La science se caractérise par des énoncés généraux et abstraits (conceptuels), qui engagent leur validité sur le terrain "perceptuel" de l'expérimentation. Cette double exigence de la science, apparemment

¹²⁷ BARDIN L., *L'analyse de contenu*, P.U.F. Le psychologue, 1977, p. 37.

¹²⁸ D'autres dimensions de la signification du mot sont mesurables telles la dimension d'évaluation (caractère agréable ou désagréable) et la dimension d'activation (caractère actif ou passif de la connotation du mot). Ce type d'analyse n'a pas été exploité dans le cadre de la thèse.

¹²⁹ HOGENRAAD R., *Contenus mentaux et analyse de contenu*, op. cit., p. 31.

contradictoire, consiste en fait en une seule et même pression pour l'adoption d'une pensée conceptuelle contre une pensée primaire (processus secondaires contre processus primaires). On reconnaîtra ici la conception bachelardienne¹³⁰ de la formation de l'esprit scientifique passant, à l'égard de l'objet, de la représentation *visuelle* de plus en plus ordonnée de son *espace* (catégories des processus primaires), à l'adoption d'un *ordre abstrait* (catégories des processus secondaires), dans lequel l'expérience et le réel deviennent les obstacles à la scientificité.

2) Les sciences ne sont rattachables (à titre de service ou de reflet) à des enjeux politiques, sociaux ou idéologiques que si elles sont insuffisamment développées. Ces enjeux peuvent donc retarder les sciences dans leur développement vers une véritable scientificité.

3) L'énoncé scientifique, d'un point de vue historique, ne sera "actif", "stimulant" (*arousal*, excitation produite dans le monde scientifique) qu'à concurrence de sa nouveauté. Cette nouveauté de l'idée scientifique doit être moyenne (ni trop peu ni trop nouvelle, sans quoi soit elle apporte trop peu d'excitation, soit elle apporte plutôt le déplaisir de la communauté scientifique). Cette même notion d'équilibre intervient en ce qui concerne le degré d'abstraction et d'adéquation à la réalité de la nouvelle idée.

4) La pression en faveur de la nouveauté (détermination psychologique de l'évolution de la science) produit des effets d'évolution mesurables par la diminution de la pensée concrète (processus primaires) et par l'augmentation de la pensée abstraite (processus secondaires), c'est-à-dire de la pensée conceptuelle ou analytique. Quand l'accroissement du potentiel conceptuel des énoncés devient impossible ou difficile, il se produit un changement de paradigme (caractérisé par une décroissance temporaire des processus secondaires).

5) Ces périodes de changement de paradigme imposent un effort de théorisation nouvelle, caractérisé par une pensée concrète et théorisante (primaire) plutôt que déductive (secondaire); donc, pendant les périodes de changement de paradigme, les processus primaires

¹³⁰ Voir BACHELARD G., *La formation de l'esprit scientifique*, Vrin, 1989, 14ème édition.

augmentent et les processus secondaires diminuent. La science normale cherche à accroître la précision d'une mesure, à tester des prédictions. En révolution, elle modifie les intuitions de base et reprend ensuite son activité normale. On trouvera chez Koestler¹³¹ le soutien philosophique de l'opérationnalisation (via les processus primaires et secondaires) de Martindale: "le déclic créateur est lié à un processus psychologique de régression, à une levée des contrôles intellectuels, un glissement vers un équilibre mental plus primitif et plus émotif. C'est un recul vers du moins intégré, une régression vers un état d'affectivité élémentaire et de liaisons oniriques. Alors peuvent se nouer des connexions incongrues qui dans l'état normal seraient censurées ou n'apparaîtraient pas"¹³².

6) L'histoire des sciences n'est pas simplement une accumulation de connaissances, mais plutôt une succession de paradigmes (au même titre qu'une succession de styles dans l'histoire de l'art); dans la série, le nouveau survient faute de combattants pour l'ancien.

La science est une activité que Martindale décrit par sa fin: l'art pour l'art. Autrement dit, la science, qu'il doit qualifier de *pure*, n'a d'autre fin qu'elle-même. Si la science peut s'avérer utilitaire, c'est que nous la confondons avec la technologie. Au nom de cette confusion à éviter, Martindale condamne les perspectives historiques et philosophiques mettant la science au service d'intérêts idéologiques ou politiques.

La science, dès lors qu'elle est dans un état de développement suffisant, tend 1) à la généralité de ses énoncés et par cette voie à l'indépendance à l'égard de toute idéologie et 2) à la nouveauté. La généralité est interprétable ou même opérationnalisable grâce à la pression exercée en faveur d'une pensée conceptuelle contre une pensée primordiale¹³³. L'idée ou l'énoncé scientifique doit donc être général, c'est-à-dire exprimé en des termes "abstraits". Par ailleurs, l'idée ou l'énoncé scientifique n'est acceptable (ou admirable par les collègues) que si une nouveauté s'y révèle. La nouveauté doit cependant ne pas dépasser un certain niveau d'incongruité pour rester acceptable. La

¹³¹ Voir KOESTLER A., *The Act Of Creation*, MacMillan, New York, 1964.

¹³² SCHLANGER J., La pensée inventive, in STENGERS et SCHLANGER, *Les concepts scientifiques*, Ed. la découverte, 1988, p. 68.

¹³³ Voir les analyses catégorielles qui reposent sur la distinction entre processus primaires (pensée primordiale) et processus secondaires (pensée abstraite).

conception psychologique de l'évolution scientifique de Martindale fait du plaisir et du déplaisir ressenti par l'auditoire spécialisé le critère de qualité du nouvel énoncé.

Les quelques mots présentés en italique dans ce texte veulent insister sur la fondation de cette perspective théorique sur l'idéal de la science. La théorie ne semble applicable qu'à une science mythique, servant de modèle pour l'évaluation des matériels scientifiques étudiés.

L'énoncé scientifique doit se tenir sur une ligne d'équilibre entre la nouveauté et l'abstraction d'une part, et l'adéquation au réel d'autre part. Quant à l'adéquation à l'objet, en effet, une idée parfaitement adéquate à son objet tue la science en tant qu'un savoir parfaitement accompli n'a plus qu'à être abandonné puisqu'il ne donnerait plus lieu à de nouveaux problèmes. Sur le plan de l'abstraction, le même raisonnement optant pour le critère de la préférence des scientifiques est qu'une idée trop simple est triviale et que, trop compliquée, elle exige trop d'effort pour être pensée.

Le potentiel de stimulation (*arousal potential*) d'un énoncé scientifique constitue le moteur de sa découverte et de sa formulation. La science exige donc un investissement dans une pensée de plus en plus conceptuelle. Et Martindale signe la pertinence de son propos en faisant concorder la limite de ce mouvement avec ce que Kuhn appelle le changement paradigmatique, marqué par un déclin de la pensée conceptuelle. En effet, la progression de la science normale selon Kuhn contient des anomalies qui ne donnent lieu à changement paradigmatique que par accumulation et moyennant le remplacement de la science normale par la science révolutionnaire¹³⁴.

Ce développement permet à Martindale de présenter ses théories et méthodes comme adaptés à la mise en évidence du cycle de vie des paradigmes scientifiques. Lorsque les principes théoriques et méthodologiques du nouveau paradigme sont introduits dans le "collège invisible", la science normale commence et un nombre croissant de problèmes sont au fur et à mesure résolus. Chaque chercheur s'initie

¹³⁴ Cette dernière est essentiellement caractérisée comme un moment fondateur de la science normale, pendant lequel les lois générales et les méthodes de base qui définissent la nouveauté du paradigme sont posées.

alors à l'appréhension de problèmes de plus en plus spécifiques, jusqu'à l'épuisement (hypothèse d'une réussite complète du paradigme) ou à la crise (hypothèse d'une telle complexité qu'un nouveau paradigme est plus attractif, pour la raison qu'il semble mieux adapté au réel et ne pas présenter d'anomalies). Le collège se dépeuple, faute pour le paradigme d'offrir de nouvelles possibilités ou faute pour lui de présenter trop d'anomalies. Tout dans le raisonnement traduit par Martindale fait de l'évolution de la science un processus interprétable grâce aux déterminations psychologiques élémentaires d'un individu.

Plus encore, une telle interprétation permet de faire de la théorisation des processus primaires et secondaires un témoin significatif de l'évolution des sciences, à partir de son langage. Les derniers spécialistes d'un domaine scientifique donné sont engagés dans une pensée, un langage, une écriture plus conceptuels que les premiers. Cette hypothèse est vérifiée par l'analyse de plusieurs revues américaines de psychologie¹³⁵, les courbes de la pensée primordiale manifestant une tendance à la croissance aux articulations entre les trois paradigmes identifiés en psychologie expérimentale: structuralisme, behaviorisme, cognitivisme.

c) Le dictionnaire d'imagerie régressive

Martindale a développé lui-même l'outil capable de mesurer l'évolution d'un discours. Le dictionnaire d'imagerie régressive est un dictionnaire distinguant les mots selon qu'ils participent de la pensée primordiale ou de la pensée conceptuelle. Il s'agit d'un système de catégories universel, construit a priori¹³⁶, selon la théorie qui vient d'être examinée. La démarche de transformation suppose que les mots du corpus de données soient *taggués*, codés selon leur appartenance au dictionnaire. Dans ce dictionnaire, chaque mot constitue une entrée à

¹³⁵ Voir MARTINDALE C., *The Clockwork Muse, The predictability of Artistic Change*, Basic Books, 1990, pp. 359 et sv.

¹³⁶ A propos de la distinction faite ici implicitement entre systèmes de catégories construits a priori et a posteriori, il faut préciser ici que seule l'application de dictionnaires construits a priori répond à la considération de l'analyse catégorielle dans le cadre d'une démarche hypothético-déductive. Ainsi, la tentative de codage disciplinaire des titres de RDPC dont il sera rendu compte *infra* constitue une forme d'analyse par dictionnaires dont les catégories sont construites a posteriori, c'est-à-dire à partir du corpus textuel effectivement traité; les catégories sont alors spécifiques au matériel et ne proviennent que de la "théorie" que l'on s'est faite inductivement selon les hypothèses nées de la lecture de ce matériel.

laquelle est assignée une catégorie, qui peut elle-même relever hiérarchiquement d'une catégorie englobante de niveau supérieur. Le principe du dictionnaire d'imagerie régressive¹³⁷ est de distinguer l'appartenance des mots selon que leur connotation les fait relever des processus primaires ou des processus secondaires de la pensée.

L'analyse catégorielle fondée sur les dictionnaires d'imagerie régressive repose sur une hypothèse *historicodeveloppementale*¹³⁸, c'est-à-dire une hypothèse selon laquelle l'histoire, la succession des événements d'un champ donné s'interprète comme un développement. La distinction et l'idée de la succession historique entre processus primaires et secondaires reposent sur l'observation du développement de l'enfant, dont les catégories sont d'abord concrètes parce que leur signifié est directement imaginable (on trouve ici le sens de l'association entre dimension concrète du mot et imagerie), les catégories abstraites étant acquises plus tard dans ce même développement individuel. La perspective piagétienne du développement individuel est transposée ici dans le champ des idées, des sciences ou de l'art. La pertinence même de la transposition du modèle développemental au champ des idées peut être interrogée. Les recherches empiriques de Martindale par exemple montrent que le développement de l'art et de la science suivent des voies opposées mais qui mettent toutes deux en valeur la succession significative des processus primaires et des processus secondaires dans l'histoire de ces deux domaines. De même, Benjafield et Muckenheim montrent que les catégories primaires et les catégories secondaires du RID sont apparues dans le langage à des dates significativement différentes (les catégories concrètes sont apparues à la date moyenne de 1150 et les catégories abstraites à la date moyenne de 1352). Autrement dit, l'histoire de la langue elle-même répond à l'hypothèse du développement.

¹³⁷ Les dictionnaires d'imagerie régressive utilisés sont, en anglais, le RID, (*Regressive Imagery Dictionary*) de Martindale comportant 3820 entrées, et, en français, le DIRE (dictionnaire d'imagerie régressive) de Hogenraad et Orianne (Voir HOGENRAAD R. et ORIANNE E., *Imagery, Regressive Thinking, and Verbal Performance in Internal Monologue, Imagination, Cognition and Personality*, 1986, 5, pp. 127 à 145), comportant 3363 entrées.

¹³⁸ *Historicodevelopmental approach*, voir BENJAFIED J. et MUCKENHEIM R., *An Historicodevelopmental Analysis of the Regressive Imagery Dictionary, Empirical Studies of the Arts*, 1988, vol. 7 (1), pp. 79 à 88.

L'hypothèse du développement appliquée au champ des sciences est ici comprise en termes de progrès. En effet le développement — on suppose ici la vectorisation de l'histoire — doit se comprendre comme une forme d'interprétation du changement, dont le sens est donné. Le changement peut très bien, dans le cadre de l'hypothèse développementale, s'interpréter dans les termes d'une régression¹³⁹.

Les processus primaires regroupent 29 catégories orientées vers le rêve et la réalité. A ce titre, les processus primaires sont interprétables comme mettant en service un langage primordial, régressif, dans lequel la métaphore domine, alors que les processus secondaires, orientés vers les symboles et la pensée abstraite sont représentés par un vocabulaire conceptuel. Les termes opposés d'immédiateté et d'éloignement¹⁴⁰ peuvent encore rendre compte de la différence entre processus primaires et secondaires.

Les catégories participant aux processus primaires sont les suivantes (on lira entre parenthèses, pour chaque catégorie, le nombre de mots ou de racines connus du dictionnaire:

1) oralité (257)	11) dur (55)	21) franchissement (102)
2) analité (110)	12) doux (56)	22) narcissisme (54)
3) sexe (106)	13) passivité (82)	23) concret (75)
4) sensation générale (33)	14) voyage (38)	24) monter (66)
5) toucher (36)	15) mouvement non orienté (85)	25) haut (82)
6) goût (28)	16) diffus (34)	26) descendre (45)
7) odorat (32)	17) chaos (63)	27) profondeur (43)
8) ouïe (100)	18) inconnu (64)	28) feu (60)
9) vue (113)	19) intemporel (24)	29) eau (68)
10) froid (33)	20) altération de la conscience (75)	

On reconnaîtra dans les catégories 1 à 3 les pulsions, dans les catégories 4 à 12, les sensations, dans les catégories 13 à 17 la symbolisation défensive, dans les catégories 18 à 23 la connaissance régressive et dans les catégories 24 à 29 l'imagerie icarienne (référence à la théorisation de Bachelard).

¹³⁹ Ici encore, il serait inconvenant d'interpréter en les valorisant les concepts de développement ou de régression.

¹⁴⁰ Immediacy versus remoteness, voir HOGENRAAD R., BESTGEN Y. et DURIEUX J.-F., *op. cit.*, p. 463.

Les processus secondaires contiennent sept catégories:

- | | |
|-------------------------------------|--------------------------------|
| 37) pensée abstraite (155) | 40) loi et restriction (106) |
| 38) comportement social (145) | 41) ordre (60) |
| 39) comportement instrumental (130) | 42) référence temporelle (101) |
| 43) impératif moral (48) | |

Les catégories correspondantes du RID (version anglaise) sont les suivantes, pour les processus primaires:

- | | | |
|---------------------------|------------------------------------|----------------------------|
| 1) orality (245) | 11) hardness (30) | 21) brink and passage (73) |
| 2) anality (93) | 12) softness (28) | 22) narcissism (52) |
| 3) sex (115) | 13) passivity (105) | 23) concreteness (92) |
| 4) general sensation (34) | 14) voyage (42) | 24) ascend (49) |
| 5) touch (30) | 15) random movement (52) | 25) height (65) |
| 6) taste (29) | 16) diffusion (43) | 26) descent (40) |
| 7) odor (25) | 17) chaos (34) | 27) depth (32) |
| 8) sound (85) | 18) unknown (42) | 28) fire (44) |
| 9) vision (125) | 19) timelessness (24) | 29) water (72) |
| 10) coolness (34) | 20) consciousness alterations (93) | |

et pour les processus secondaires:

- | | |
|---------------------------------|-------------------------------|
| 37) abstract thinking (144) | 40) law and restriction (100) |
| 38) social behavior (152) | 41) order (41) |
| 39) instrumental behavior (161) | 42) temporal références (72) |
| 43) moral imperatives (43) | |

Ces catégories rendent compte du contenu des deux grandes catégories qui apparaîtront seules dans les analyses effectuées. Il était sans doute imaginable d'opérer des analyses fondées sur des catégories spécifiques et sur leur évolution dans les deux revues étudiées, compte tenu de leur objet précis notamment (le droit pénal et la criminologie). Dans la mesure où les analyses opérées dans d'autres domaines scientifiques — domaines dans lesquels se confirme l'hypothèse de Martindale — reposent sur les catégories globales, elles ont été privilégiées ici, en vue notamment de permettre la comparaison des résultats avec ces autres applications.

4) Complexité: lisibilité et *Titular Colonicity*

Deux autres manières, non catégorielles, de rechercher les marques de complexification du discours sont ici exploitées. Ces méthodes ne sont aucunement catégorielles, en ce sens que les mots n'y sont pas traduits en leur signification sur une quelconque dichotomie ou sur un quelconque continuum. Au contraire, c'est un critère formel, auquel, par hypothèse, un sens est attribué, qui sert de

témoin de l'évolution de la complexité du discours. L'indice de lisibilité de Gunning se fonde sur la longueur des mots et des phrases, tandis que l'étude de la *titular colonicity* examine l'évolution du recours au double point dans les titres.

a) L'indice de lisibilité

Les mots courts sont plus faciles, plus lisibles que les mots longs. Non en raison du temps de déchiffrement nécessaire (qui n'est pas proportionnel au nombre de lettres d'un mot), mais en raison d'un principe d'économie langagière qui nous pousse à opter dans le langage commun comme dans la littérature pour des mots usuels et courts. De même, la longueur des phrases est un critère de lisibilité: les études de Flesh et de Gunning révèlent qu'à des styles littéraires différents correspondent des longueurs de phrases différentes¹⁴¹.

Il s'agit de retenir ici ce critère de la longueur des mots et de la longueur des phrases comme indice de lisibilité et d'examiner par ailleurs l'évolution de ces longueurs respectives dans le temps. Les travaux de Gunning¹⁴² ont permis la construction d'un indice combinant ces deux dimensions et permettant d'évaluer la complexification formelle¹⁴³ des discours dans le temps.

Je n'ai pas la prétention d'adopter ici la meilleure mesure de la lisibilité¹⁴⁴, ni encore de faire de la mesure choisie autre chose qu'un indice susceptible d'entrer en congruence ou au contraire d'atténuer hypothétiquement les résultats de l'analyse catégorielle d'imagerie régressive. La question soulevée par ce type d'analyse est la suivante: les résultats relatifs à l'évolution de l'abstraction dans les matériels étudiés sont-ils soutenus par l'indice de lisibilité? Autrement dit, les degrés d'abstraction et de lisibilité varient-ils ensemble ou non dans les

¹⁴¹ Ces études sont notamment synthétisées par RICHAUDEAU F., *La lisibilité*, Paris, RETZ-C.E.P.L., 1976. Le nombre moyen de mots par phrase est de 8 dans la bande dessinée, de 11 dans la presse du cœur, de 17 dans le "Reader's Digest", de 21 dans les quotidiens et de 29 dans les ouvrages scientifiques (FLESH R., *How to test Readability*, New York, Harper, 1949).

¹⁴² Voir GUNNING R., *The Technic of Clear Writing*, New York, Mc Graw-Hill, 1952.

¹⁴³ Formelle en ce sens qu'à nouveau le signifiant à lui seul, indépendamment de sa signification, est mobilisé par la méthode.

¹⁴⁴ Pour une présentation synthétique de l'ensemble des mesures de lisibilité imaginées, voir HENRY G., *Comment mesurer la lisibilité*, Paris-Bruxelles, Labor-Nathan, 1975.

titres et les textes criminologiques examinés? Ces deux mesures rendent-elles compte d'un même phénomène ou doivent-elles être dissociées?

L'indice de Gunning repose sur une appréciation segment par segment de la longueur moyenne des mots et de la longueur moyenne des phrases. Il est construit à partir du pourcentage de mots de plus de neuf lettres et de la longueur des phrases (évaluée en nombre de mots) dans chacun des segments¹⁴⁵.

b) La Titular Colonicity

Le recours au double point dans les titres est un nouveau critère formel susceptible d'être interprété dans le champ de la signification. L'usage du double point s'indique comme un indice de complexité, rattaché à l'érudition des textes produits dans le champ scientifique. Des études récentes de Dillon montrent que la grande majorité des titres publiés dans trente revues de pédagogie, de psychologie et de critique littéraire contiennent le double point, alors que ce même caractère est minoritaire dans des revues à caractère non scientifique. Il s'agit d'un indicateur de complexité dans la mesure où le double point divise une séquence tout en permettant d'articuler des concepts selon des connotations implicites.

Le double point abrège le titre tout en le rendant plus complexe grammaticalement, logiquement et conceptuellement¹⁴⁶. De plus, les recherches de Dillon manifestent que l'usage accru du double point rend compte de l'accroissement de la complexité du discours scientifique. Les revues américaines étudiées (*Review of Educational Research*, *Psychological Bulletin*, notamment) manifestent toutes une multiplication par quatre ou cinq de l'usage du double point dans les titres des articles des trente dernières années par rapport aux années qui précèdent.

¹⁴⁵ La formule de construction de l'indice est la suivante: à la longueur moyenne des phrases est additionné le pourcentage de mots de plus de neuf lettres et le résultat de cette addition est multiplié par 0.40.

¹⁴⁶ Voir DILLON J.T., In Pursuit of the Colon: A Century of Scholarly Progress, 1880-1980, *Journal of Higher Education*, 1982, vol. 53, n° 1, p. 91. L'auteur ajoute que l'usage du double point est corrélé à la productivité et à l'effort d'érudition, et qu'il constitue une marque de distinction (les journaux donnent la préférence aux "colonic titles"). On ne retiendra ici que la fonction du double point sur le plan de la complexité dont il témoigne, afin d'associer les résultats de l'analyse avec les autres analyses touchant à la complexité, l'abstraction, la lisibilité des titres et textes étudiés ici.

On relèvera au moins deux manières de percevoir la complexification qu'introduit le double point. Le premier membre du titre peut représenter l'objet et le second la perspective dans laquelle il sera traité. Le premier terme peut être aussi celui qui est mis en doute ou à distance dans le second¹⁴⁷.

Ici, le signe de ponctuation est traité pour la signification qu'il emporte et la mesure prise en compte est celle de sa fréquence relative (au nombre de mots par segment). Dans la mesure où les hypothèses qui fondent le recours à cet indice sont spécifiques à la forme textuelle qu'est le titre, seul le matériel titrologique des deux revues sera effectivement soumis au calcul de cet indice.

¹⁴⁷ Je dois cette dernière formulation à Christian Debuyst.

Chapitre 3

Résultats

A) Les matériels intermédiaires.....	74
1) Le matériel titrologique	74
2) Le matériel textuel.....	75
B) Présentation méthodique des analyses.....	76
1) Analyse factorielle: AF/RDPC.....	78
2) Analyse catégorielle: AC/RDPC.....	80
3) Analyses de complexité	81
a) Indice de lisibilité: GUNN/RDPC.....	81
b) Titular Colonicity: COL/RDPC	81
4) Analyse factorielle: AF/RC	82
5) Analyse catégorielle: AC/RC.....	83
6) Analyse de complexité: GUNN/RC	84
7) Analyse factorielle: AF/JCLC	85
8) Analyse catégorielle: AC/JCLC.....	87
9) Analyses de complexité	88
a) Indice de lisibilité: GUNN/JCLC	88
b) Titular Colonicity: COL/JCLC.....	88
10) Analyse factorielle: AF/JC.....	89
11) Analyse catégorielle: AC/JC	91
12) Analyse de complexité: GUNN/JC.....	91

Ce chapitre fait place à une présentation objective, sans commentaire ni interprétation, des résultats des analyses effectuées. Alors que les interprétations de ces résultats qui font l'objet des chapitres 4 (RDPC), 5 (JCLC) et 6 (approche comparative) seront soumises à la division des sources, dans un ordre qui privilégiera les problématisations du contenu sur les découpages méthodologiques, la présentation des résultats (produits par les analyses décrites au chapitre 2 sur les sources et le matériel décrits au chapitre 1, suivra ici un plan méthodique, respectant l'ordre des priorités entre sources, matériels et analyses. Le lecteur qui s'intéresse plus particulièrement aux résultats des analyses de RDPC par exemple, se reportera donc au chapitre 4 qui leur est consacré, tandis que le lecteur intéressé par la comparaison des résultats ou par la dimension méthodologique du travail trouvera dans les pages qui suivent un exposé qui rejoint ses préoccupations.

Avant de présenter statistiquement et graphiquement (au point B) les résultats proprement dits des douze analyses, il importe de faire place aux résultats quantitatifs de l'analyse de contenu elle-même, constituant la base des données — appelées ici "matériels intermédiaires" — des analyses consécutives.

A) Les matériels intermédiaires

On trouvera dans cette section les résultats des opérations propres à l'analyse de contenu, c'est-à-dire à la réduction des matériels sélectionnés par les procédures de comptage des fréquences, de désinflexion et d'édition.

1) Le matériel titrologique

Ci-dessous apparaissent les données quantitatives produites par l'analyse de contenu et relatives au catalogue et à l'index des deux revues. Par catalogue, j'entends la collection des titres d'articles publiés par la revue et constituant le premier matériel d'analyse. L'index, quant à lui, est l'ensemble des mots différents contenus dans le catalogue. On verra que si le nombre de titres de chacune des revues est sensiblement différent, le rapport entre le nombre de mots différents (index) et le nombre total de mots est quant à lui exactement identique. Seuls 17% des mots répertoriés dans les titres de chacune des revues constituent en fait l'index exhaustif des titres. Le nombre moyen de mots par titre témoigne également d'une identité relative dans la stylistique du titre.

Le catalogue de RDPC se compose de 1602 titres, comptant 14475 mots. L'index est composé de 2487 mots différents, représentant 17% du nombre total de mots. Après le double strip (désinflexion), il reste 2138 mots. Le nombre moyen de mots par titre est de 9.

Le catalogue de JCLC se compose de 3591 titres, comptant 26752 mots. L'index est composé de 4593 mots différents, représentant également 17% du nombre total de mots. Après le double strip (désinflexion), il reste encore 3536 mots. Le nombre moyen de mots par titre est de 7.

Tableau 4: désinflexion du matériel titrologique

	RDPC	JCLC
catalogue	1602 titres	3591 titres
nombre de mots	14475 mots	26752 mots
index	2487 mots différents	4593 mots différents
index après "strip"	2138	3536
% (index/ mots)	17%	17%
μ (mots/titres)	9 mots par titre	7 mots par titre

2) Le matériel textuel

Les 28 articles retenus dans RDPC fournissent un matériel de 56 pages, comprenant 26879 mots, dont 5054 mots différents. Après le strip, le nombre de mots différents est réduit à 3996.

Les données textuelles (JC) soumises à l'analyse se composent donc pour JCLC de 144 pages comprenant 68049 mots dont 7945 mots différents. Après le double strip, le nombre de mots différents est de 5597.

Tableau 5: désinflexion du matériel textuel

	RC (textes de RDPC)	JC (textès de JCLC)
corpus	28 articles	72 articles
nombre de mots	26879 mots	68049 mots
index	5054 mots différents	7945 mots différents
index après "strip"	3924	5597
% (index/ mots)	19%	12%

B) Présentation méthodique des analyses

- Deux sources sont étudiées: RDPC et JCLC.
- Deux types de matériels sont exploitées: titres et textes (échantillons textuels dont le titre comporte le mot "criminologie").
- Trois types d'analyses sont opérées: factorielle, catégorielle (application du dictionnaire d'imagerie régressive), et de complexité (lisibilité et de *titular colonicity*).

Le croisement des modalités de ces trois variables (sources, matériels et analyses) permet de produire douze ensembles de résultats d'analyse¹⁴⁸ qui sont ici présentés par source, par matériel puis par type d'analyse. L'encadré ci-dessous résume et présente les codes d'appellation des douze analyses dont les résultats seront présentés sans commentaires ni interprétations dans les pages qui suivent.

Tableau 6: tableau synoptique des analyses

<u>Source</u>	<u>matériel</u>	<u>analyse</u>	<u>code</u>	<u>n°</u>
RDPC	titres	analyse factorielle	AF/RDPC	1
		analyse catégorielle	AC/RDPC	2
		analyses de complexité Lisibilité Titular colonicity	GUNN/RDPC COL/RDPC	3
	textes	analyse factorielle	AF/RC	4
		analyse catégorielle	AC/RC	5
		analyse de complexité Lisibilité	GUNN/RC	6
JCLC	titres	analyse factorielle	AF/JCLC	7
		analyse catégorielle	AC/JCLC	8
		analyses de complexité Lisibilité Titular colonicity	GUNN/JCLC COL/JCLC	9
	textes	analyse factorielle	AF/JC	10
		analyse catégorielle	AC/JC	11
		analyse de complexité Lisibilité	GUNN/JC	12

¹⁴⁸ Comme on le verra dans l'exploitation des analyses développée infra, si la structure de la présentation de ces analyses telle qu'elle apparaît ici est logique et semble donner un poids égal à chaque analyse, les résultats en sont cependant inégaux (soit en terme de pertinence substantielle soit en terme de signification statistique) de même que les possibilités d'interprétation. On comprendra que les pages qui suivent sont celles d'une transparence de l'ensemble de la démarche dont seuls les éléments significatifs seront ultérieurement exploités.

Les résultats de toutes les analyses ont subi l'application d'une technique de transformation des données. En l'occurrence, il s'agit de la régression polynomiale. Cette régression peut être linéaire, quadratique, cubique, quartique, quintique, selon le nombre de points d'inflexion contenus dans la courbe.

D'autres techniques sont utilisables et fournissent parfois des résultats différents de ceux présentés ici. Des techniques de lissage (*smoothing*) permettent notamment de relever des tendances que la régression polynomiale ne met pas en évidence. En fait ces techniques permettent des confirmations réciproques ou l'affinement de la représentation graphique, par exemple dans le cas des "effets de bord" que la régression polynomiale peut produire aux extrémités de la période de référence. La régression permet cependant une évaluation statistique immédiate de la signification des courbes produites.

Chaque régression sera, dans les pages qui suivent, présentée par une "formule" indicative de la part de variance expliquée (R^2) et des résultats des tests statistiques; si la régression s'avère non significative, la formule sera suivie de la mention "(ns)". Les scores effectivement observés et les scores prédits par la régression sont représentés graphiquement, sauf dans le cas des analyses factorielles pour lesquelles sont seuls conservés, aux fins de préserver la clarté de la représentation, les scores prédits.

Les distributions (scores observés) de toutes les variables produites par les analyses sont fournies en annexes.

1) Analyse factorielle: AF/RDPC

a) solution factorielle

Tableau 7: solution factorielle AF/RDPC

facteur 1		facteur 2		facteur 3	
droit	0.72	loi	0.55	vue	0.57
pénal	0.61	réforme	0.54	point	0.56
Belgique	0.52	anormal	0.47	tribunal	0.53
France	0.46	régime	0.42	évolution	0.49
-----		-----		enfance	0.45
cas	-0.40	guerre	-0.40	Amérique	0.42
crime	-0.42	Allemagne	-0.47	-----	
méthode	-0.49	crime	-0.48	procédure	-0.40
identification	-0.50	répression	-0.59	psychologie	-0.45

b) tracé des facteurs

F1 (7%): [R²= .54, F (2,70)=40.84, p< .0001]
F2 (6%): [R²= .19, F (3,69)=5.24, p< .0026]
F3 (6%): [R²= .11, F(5,67)=1.60, p< .1725] (ns)

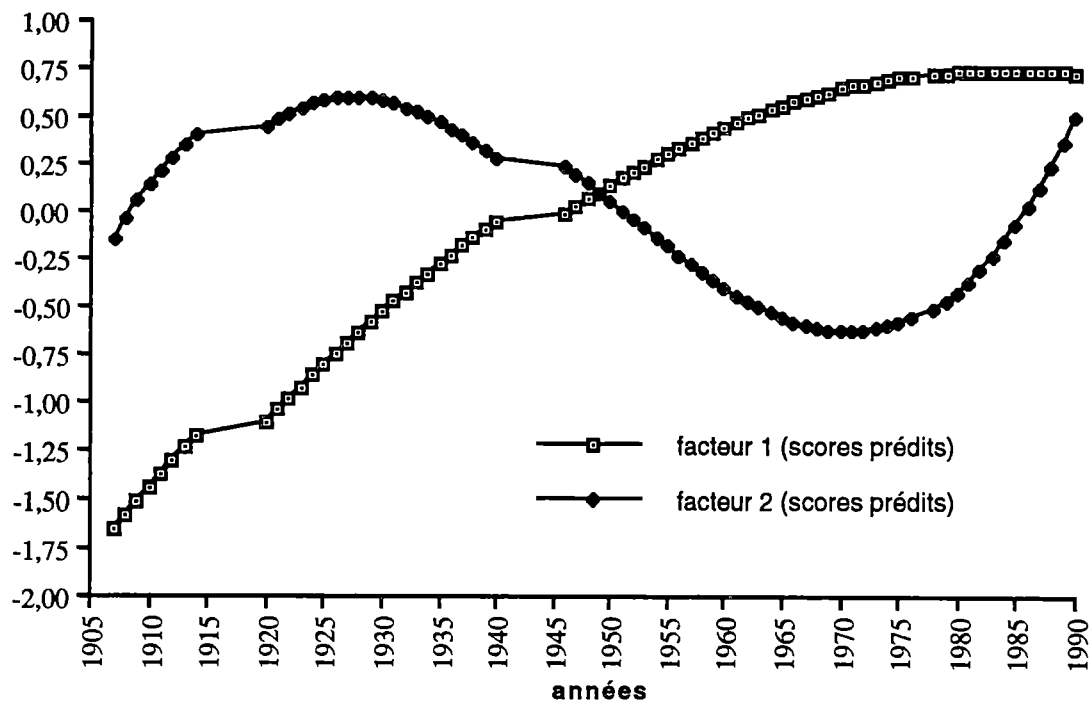


Figure 5: scores prédits des facteurs 1 et 2 de AF/JCLC

c) procédures de constitution de la matrice

La fréquence minimale retenue pour cette analyse factorielle est de 15 occurrences: 132 mots du catalogue répondent à ce critère. Le choix de cette fréquence est nécessaire dans la mesure où ne méritent d'être soumises à l'analyse factorielle que des variables pour lesquelles on dispose de suffisamment d'observations; il relève cependant aussi d'un impératif méthodologique et esthétique de la démarche statistique: le nombre de variables finalement conservé doit idéalement être plus restreint que le nombre de segments annuels; il est plus pertinent en effet d'examiner un petit nombre de variables fréquemment observées. Après des opérations de sélection relativement complexes, on obtient finalement un nombre maximum de 71 variables, pour 72 observations ou segments.

Voici les étapes de la sélection opérée. La liste originale des 132 mots répondant au critère de fréquence minimale est "nettoyée" selon l'application d'un critère qualitatif de signification ou de valeur conceptuelle, d'un certain nombre de mots, souvent des prépositions ou des articles, des pronoms, des nombres ou des adjectifs ainsi que des verbes auxiliaires ou "passe-partout", des prénoms, ainsi que des mots rhématiques (*étude, réflexion, ...*). L'exclusion des mots-outils et des mots rhématiques réduit le nombre de mots à 100. Enfin, les mots dont les corrélations ne reposent que sur une, deux, trois ou quatre associations (le score obtenu ne repose que sur le lien avec 1 à 4 autres mots) ainsi que les mots dont l'écart-type de la distribution est au moins trois fois supérieur à la moyenne ont été exclus. Ces mots présentent une distribution particulière dans le temps. A la configuration d'un écart-type trois fois plus grand que la moyenne, correspond une concentration forte d'un mot dans quelques segments annuels et sa quasi-absence dans la majorité des autres segments. Ce type de distribution peut produire des résultats artificiels dans la construction des facteurs et il vaut mieux les isoler avant analyse. Aux mots restants ont été ajoutés quelques mots dont les scores élevés pallient le faible nombre d'associations (*juge, enfance, guerre, droit* — au sens de prérogative individuelle).

La détermination du nombre de facteurs et leur extraction relève d'un choix soutenu par la méthode initiale des "composants principaux" dans laquelle chaque mot est considéré comme un facteur; à chacun d'eux est attribué une part de la variance. Pour expliquer toute la variance, c'est-à-dire pour rendre compte de la totalité du matériel, de sa variabilité et de ses relations, il nous faudrait 71 facteurs. Chaque facteur nouveau explique cependant une part de la variance toujours plus petite en telle manière qu'il serait intellectuellement et statistiquement puéril de vouloir considérer toute la variance au prix de l'interprétation de 71 facteurs différents. Ainsi reconfronté à l'éternel conflit entre la fidélité et l'économie, l'option a été prise de procéder à une analyse limitée à 3 facteurs¹⁴⁹. Cette analyse explique 17,73 % de la variance.

¹⁴⁹ Le nombre de facteurs est choisi selon la méthode graphique du *scree test* de Cattell. Le *scree test* représente sur une courbe descendante la part de variance expliquée par chacun des composants ou facteurs. La courbe décroît d'abord

2) Analyse catégorielle: AC/RDPC

Rd1 et Rd2 sont respectivement les symboles des processus primaires et des processus secondaires, dont la consistance est fondée en l'occurrence sur la densité des mots taggués (et non sur leur fréquence). Le nombre d'occurrences d'un mot n'intervient pas dans l'opération; chaque mot contribuant à la catégorie est comptabilisé une seule fois par segment. RI symbolise la courbe produite par la soustraction de scores observés Rd2 - Rd1.

Rd1: [$R^2 = .07$, $F(5,67) = 1.01$, $p < .42$] (ns)

Rd2: [$R^2 = .08$, $F(5,67) = 1.23$, $p < .31$] (ns)

RI: [$R^2 = .09$, $F(5,67) = 1.35$, $p < .25$] (ns)

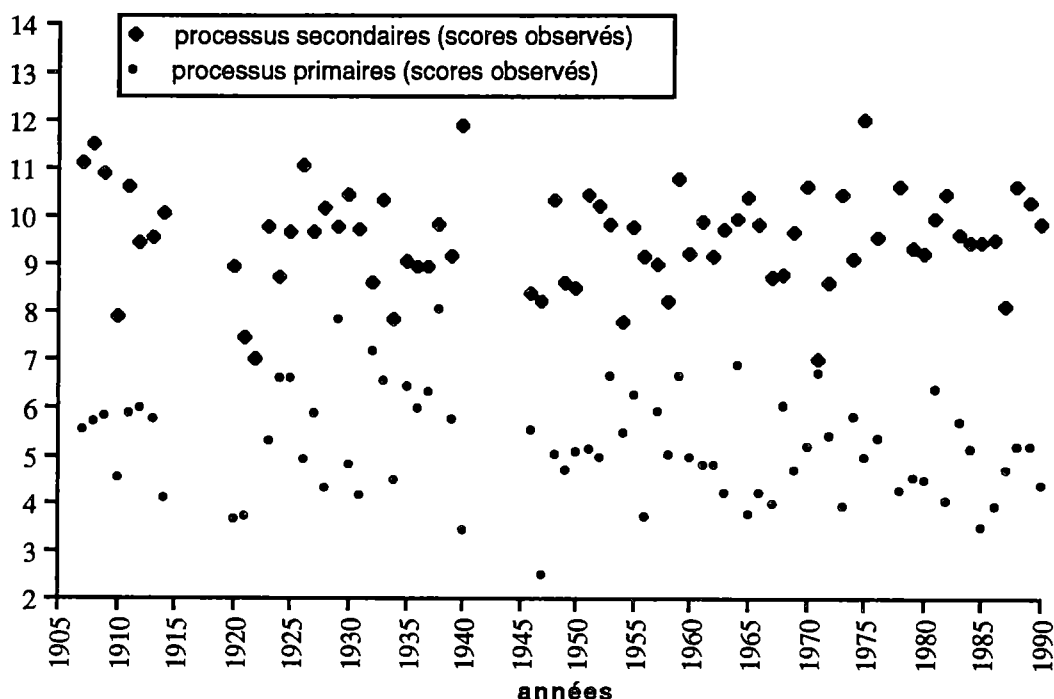


Figure 6: scores observés des processus primaires et secondaires - AC/RDPC

rapidement puis de plus en plus graduellement. Pour le dire simplement, l'endroit de rupture entre le déclin rapide et celui plus lent de la courbe permet d'identifier le nombre de facteurs. On ajoutera que des analyses ont été tentées sur base d'un corpus de mots plus grand et moyennant le choix de trois ou quatre facteurs et que les configurations des facteurs, à quelques nuances près, sont concordantes.

3) Analyses de complexité

a) Indice de lisibilité: GUNN/RDPC

Gunn: [R²= .09, F(5,67)=1.25, p< .30] (ns)

b) Titular Colonicity: COL/RDPC

Col: [R²= .19, F(2,70)=8.32, p< .0006]

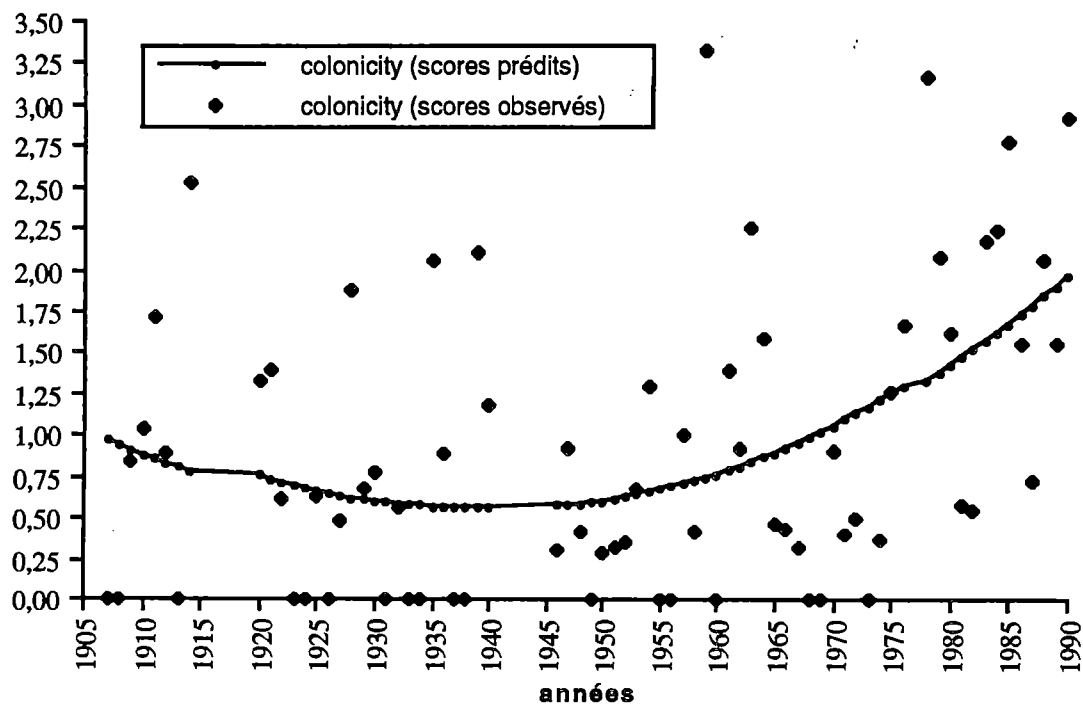


Figure 7: scores observés et prédits de COL/RDPC

4) Analyse factorielle: AF/RC

a) solution

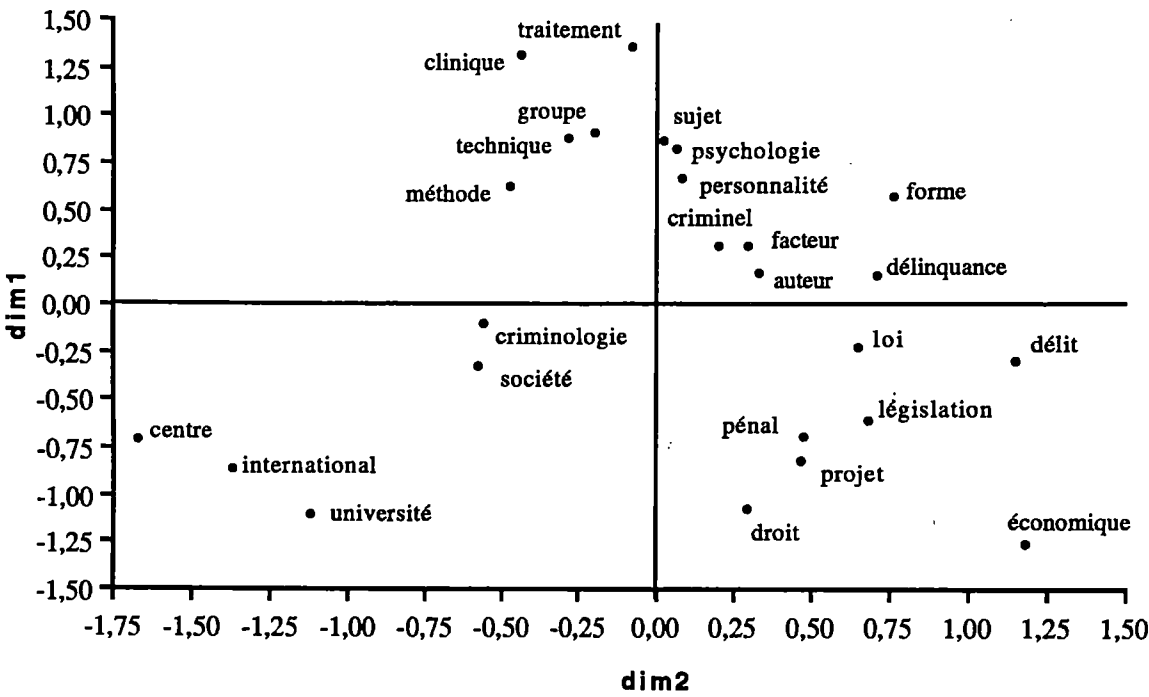


Figure 8: analyse de correspondances AF/RC (variables)

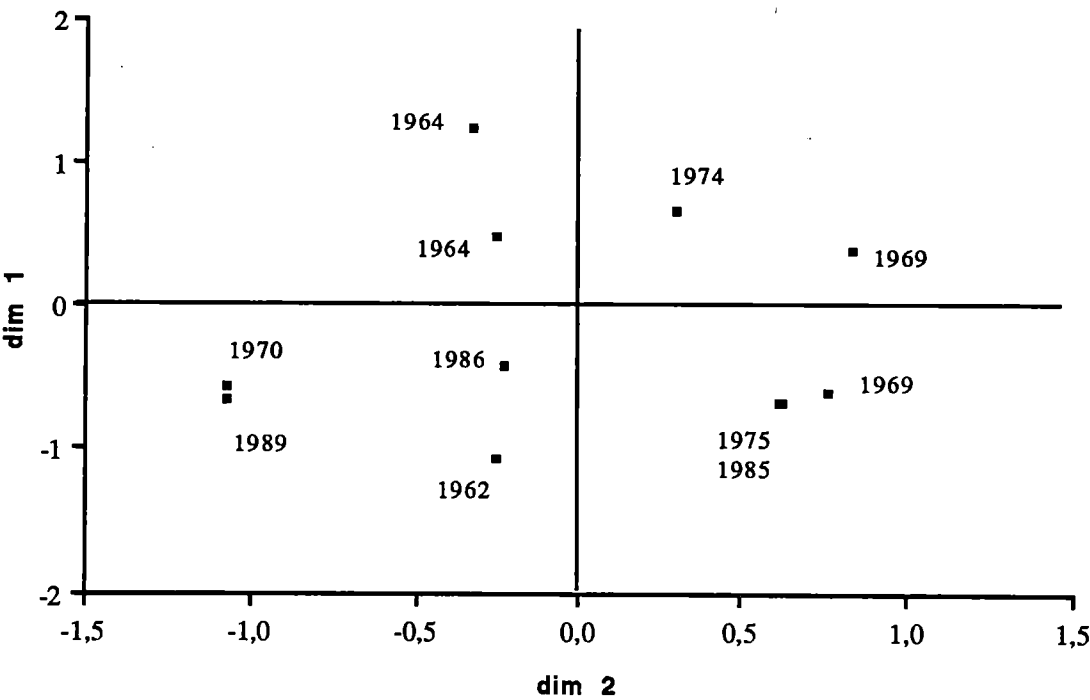


Figure 9: analyse de correspondances AF/RC (observations)

b) procédures de constitution de la matrice

Les 26879 mots de ce matériel se répartissent en 5054 mots différents, réduits à 3924 unités après le double strip. Le fichier REFER extrait les 160 mots de fréquence minimale 20. Pas moins de 160 mots répondent à ce critère de sélection. 91 mots seulement ont été conservés en raison de leur pertinence sémantique. La procédure CPEXCOR a permis, par maintien des mots les plus associés entre eux, de retenir 56 mots. Deux mots trop fortement associés avec un nombre trop réduit d'autres mots (alcool, victime) ont également été extraits des mots soumis à l'analyse. La matrice finale est composée de 54 mots pour 28 segments.

La dimension réduite du matériel a exigé l'adoption de méthodes proportionnées. Compte tenu des caractéristiques de la matrice relative aux textes de RDPC (28 textes x 54 mots), une analyse de correspondances (Benzecri) a été préférée à une analyse factorielle (qui aurait exigé la réduction du nombre de variables à 27). L'analyse de correspondances permet de croiser deux dimensions et de positionner les valeurs associées à chacune des variables (mots) examinées dans les espaces déterminés par le croisement de ces deux dimensions qui, par interprétation, doivent être nommées.

5) Analyse catégorielle: AC/RC

Les tendances sont non significatives

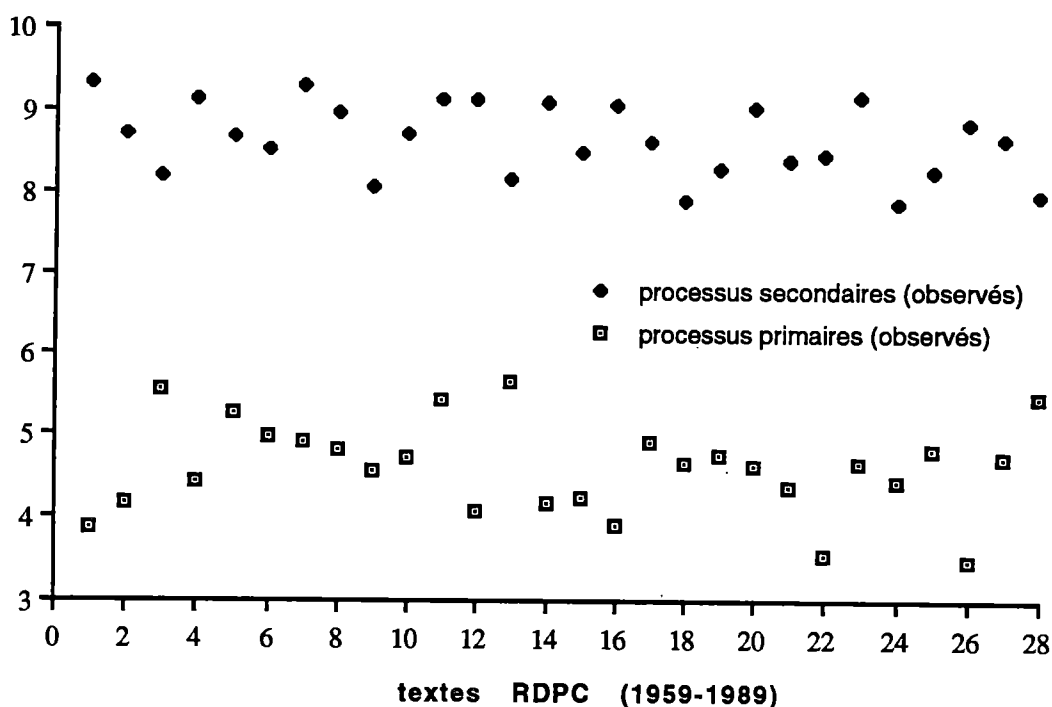


Figure 10: scores observés des processus primaires et secondaires - AC/RC

6) Analyse de complexité

Indice de lisibilité: GUNN/RC

RCPGUNN: [R²= .29, F(3,24)= 3.24, p< .04]

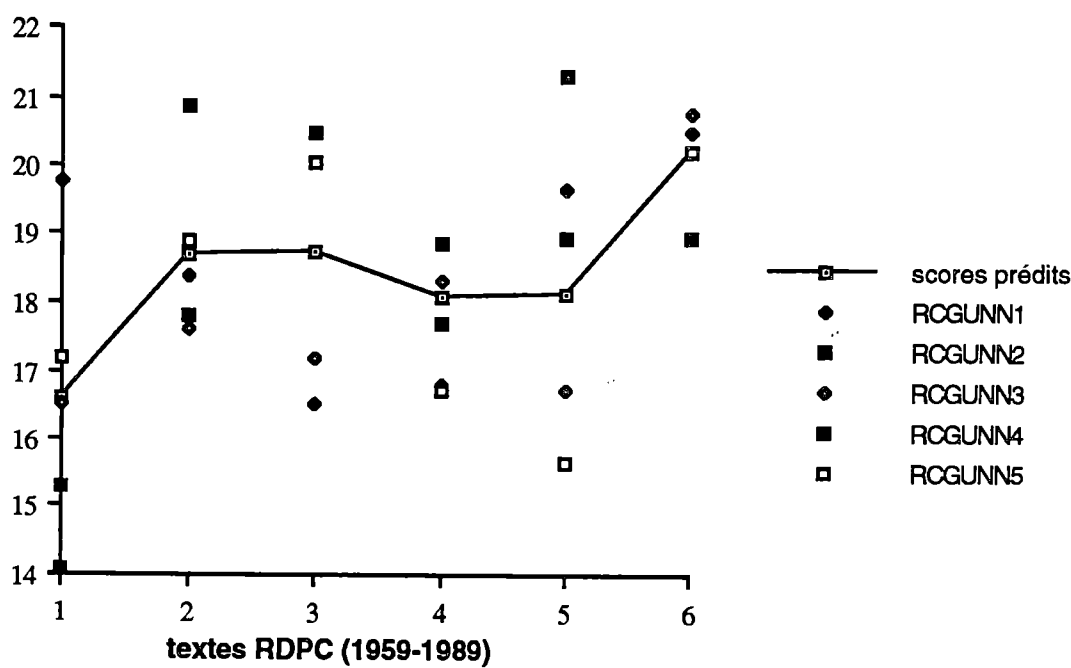


Figure 11: Scores observés et prédits de lisibilité - GUNN/RC

Cette analyse, reposant sur une méthode particulière de segmentation des données, est la seule à être significative: le matériel a été rassemblé par groupes de cinq années, chaque groupe étant divisé en 5 unités égales (en terme de nombre de mots). L'analyse procède alors selon la technique des observations répétées (on répète — sur chacune des unités — une observation attribuée au même groupe de cinq années). Les 28 observations initiales (chaque texte selon sa date) donnent donc lieu à 30 mesures réparties sur 6 périodes successives.

7) Analyse factorielle: AF/JCLC

a) solution factorielle

Tableau 8: solution factorielle de AF/JCLC

facteur 1		facteur 2		facteur 3	
die	0.62	arson	0.56	offense	0.64
decide	0.61	identify	0.55	scale	0.59
penalty	0.61	police	0.53	measure	0.55
amend	0.58	technique	0.53	evaluate	0.54
deter	0.58	pioneer	0.49	inmate	0.52
capital	0.57	bleed	0.49	violent	0.50
four	0.47	investigate	0.47	right	0.49
supreme	0.46	train	0.47	rule	0.48
analyze	0.46	enforce	0.46	act	0.46
judicial	0.44	-----		-----	
role	0.43	review	-0.40	county	-0.51
theory	0.40	reform	-0.46		
-----		procedure	-0.48		
insane	-0.40	sentence	-0.50		
crime	-0.42	punish	-0.52		
procedure	-0.43	criminal	-0.54		
statistic	-0.43				
criminal	-0.46				
parole	-0.50				
report	-0.51				
penal	-0.52				
responsible	-0.58				

b) tracé des facteurs

F1 (11%): [R²= .65, F(1,79)=149.44, p< .0001]
F2 (8%): [R²= .77, F(5,75)=50.56, p< .0001]
F3 (7%): [R²= .15, F(1,79)=14.49, p< .0003]

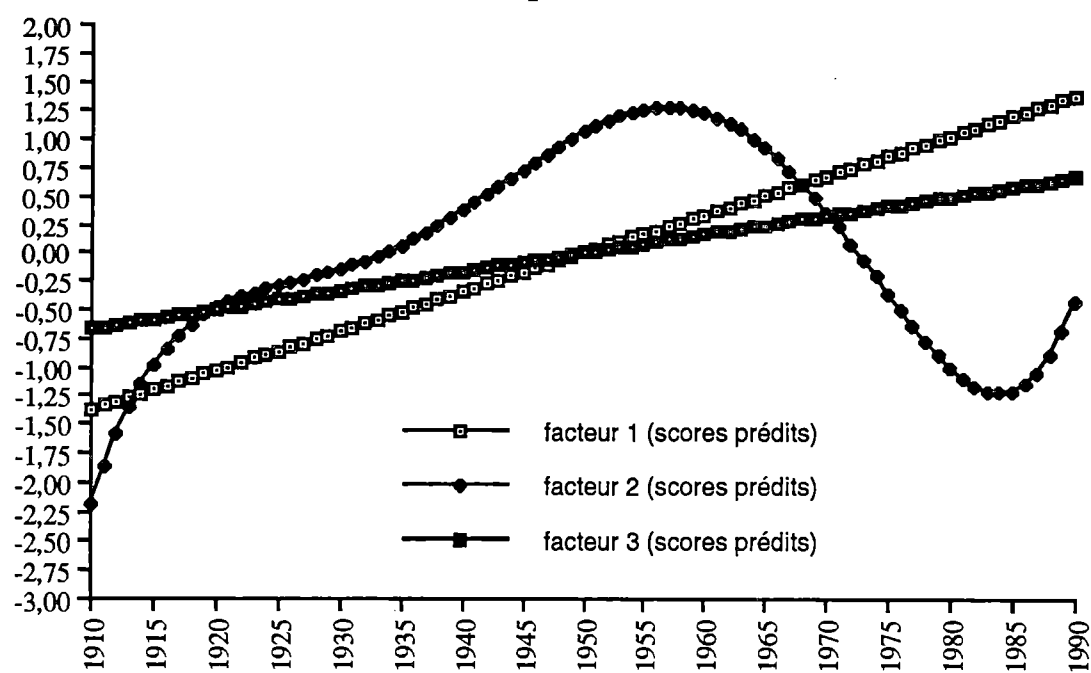


Figure 12: scores prédits des facteurs de AF/JCLC

c) procédures de constitution de la matrice

Le catalogue de JCLC est composé de 3591 titres représentant 26752 mots et 4593 mots différents. Après désinflexion et édition, il reste 3536 mots. N'ont été retenus, pour l'analyse décrite ici, que les mots de fréquence minimale 20. Le fichier REFER fournit une liste alphabétique des mots répondant à la condition de fréquence minimale demandée. Pour la première analyse, cette liste comporte 214 mots ou variables d'une fréquence minimale de 20 occurrences. Cette liste est "nettoyée" selon l'application d'un critère qualitatif de signification ou de valeur conceptuelle, d'un certain nombre de mots, souvent des prépositions (*at, in, on, by...*) ou des articles (*the, a, an...*), des pronoms, des nombres ou des adjectifs (*he, we, two, some, certain...*) ainsi que des verbes auxiliaires ou "passe-partout" (*be, make, should, can...*), des prénoms, ainsi que des mots rhématiques (*study, report, review...*). Le fichier REFER comporte, après cette exclusion, 179 mots. Le programme CPEXCOR nous fournit ensuite pour chacun de ces mots les informations suivantes: une moyenne (la somme des fréquences relatives du mot dans chaque observation, divisé par le nombre d'observations), l'écart-type, la somme des corrélations significatives non transformées de ce mot avec chacun des autres mots (degré de signification exigé: 0.05), la somme des corrélations significatives transformées (c'est-à-dire la somme de chacune des corrélations portées à la puissance 5)¹⁵⁰ et le nombre de corrélations significatives (c'est-à-dire le nombre de mots avec lesquels le mot présente une association significative). Cette dernière information constitue un troisième critère de sélection permettant de réduire enfin cette liste à 80 mots: ont été extraits de la liste les 99 mots dont, selon CPEXCOR, les corrélations étaient les plus faibles ou dont le nombre de corrélations était faible. Trois des mots exclus l'ont été en raison de leur contexte d'apparition dans le corpus de titres; ce contexte produisait en effet des taux d'appartenance au facteur artificiellement excessifs¹⁵¹. On notera que la procédure, dans sa globalité, aboutit à l'idéal matriciel (80 variables x 81 observations)¹⁵². 24,19% de la variance sont expliqués par la solution présentée ci-dessus.

¹⁵⁰ Cette opération permet "d'extrémiser" les coefficients réels: ceux qui sont puissants y perdent peu de valeur (ex: 0.9 au carré donne 0.81) tandis que ceux qui sont faibles s'affaiblissent considérablement ou s'annulent (0.2 au carré donne 0.04).

¹⁵¹ Il s'agit des mots *exclusionary, interrogation* et *privilege*, dont les occurrences sont concentrées majoritairement sur deux années (1960 et 1961) du catalogue. ces mots constituaient à eux trois avec le mot *rule* l'essentiel du troisième facteur d'une solution factorielle non retenue parce que déformée par la concentration de leurs fortes occurrences sur une période trop limitée pour "entrer dans l'histoire". ont donc pris leur place dans la solution retenue les trois mots suivants dans l'ordre décroissant des corrélations.

¹⁵² Le nombre d'observations, c'est-à-dire de segments annuels, se monte à 81 pour JCLC.

8) Analyse catégorielle: AC/JCLC

Rd1: [R²= .28, F(5,75)=5.77, p< .0001]
Rd2: [R²= .24, F(3,77)=7.92, p< .0001]
RI: [R²= .23, F(5,75)=4.56, p< .0011]

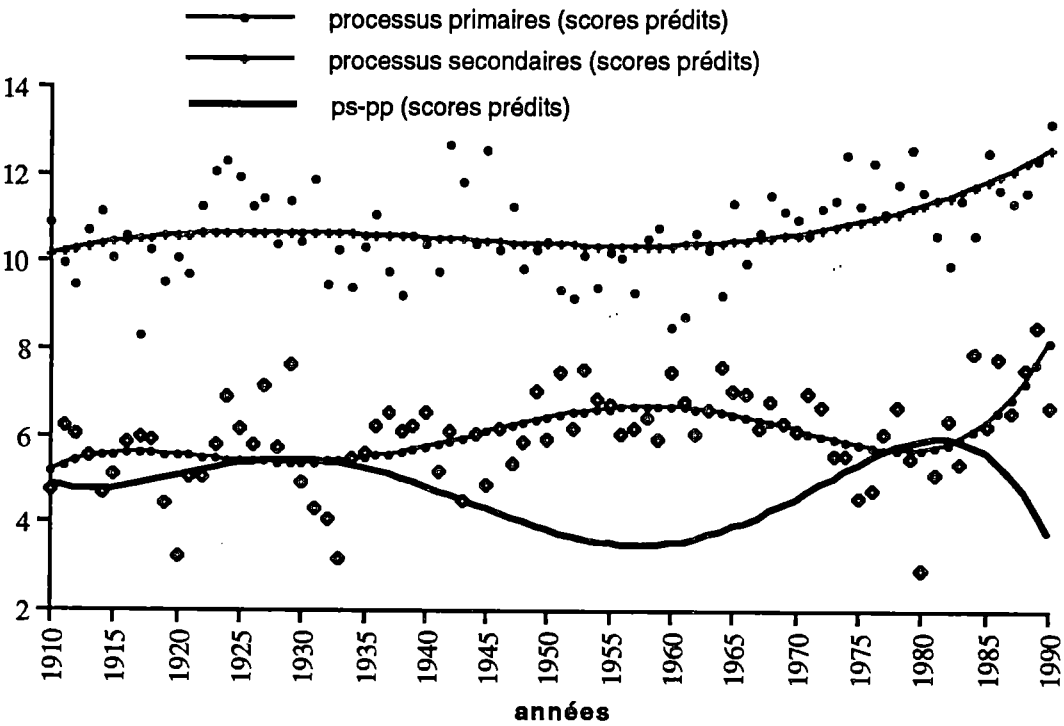


Figure 13: scores observés et prédits des processus primaires et secondaires - AC/JCLC

9) Analyses de complexité

a) Indice de lisibilité: GUNN/JCLC

JCLCPGUNN: [$R^2 = .43$, $F(3,77)=19.78$, $p < .0001$]

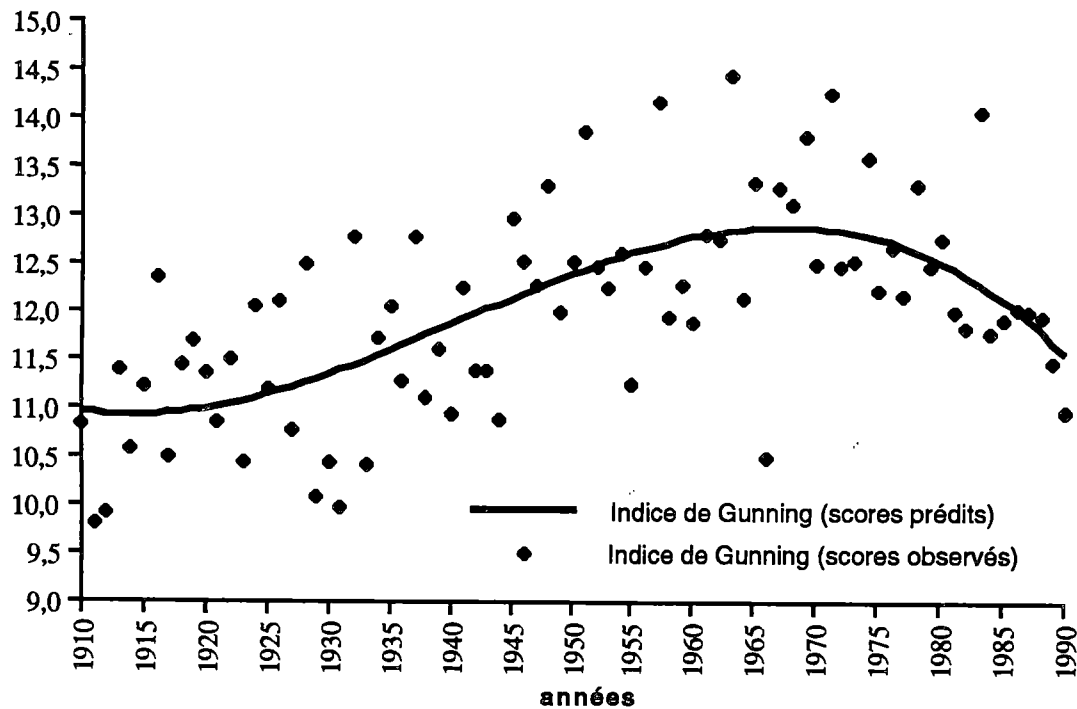


Figure 14: Scores observés et prédits de lisibilité - GUNN/JCLC

b) Titular Colonicity: COL/JCLC

JCLCPCOL: [$R^2 = .91$, $F(5,75)=151.48$, $p < .0001$]

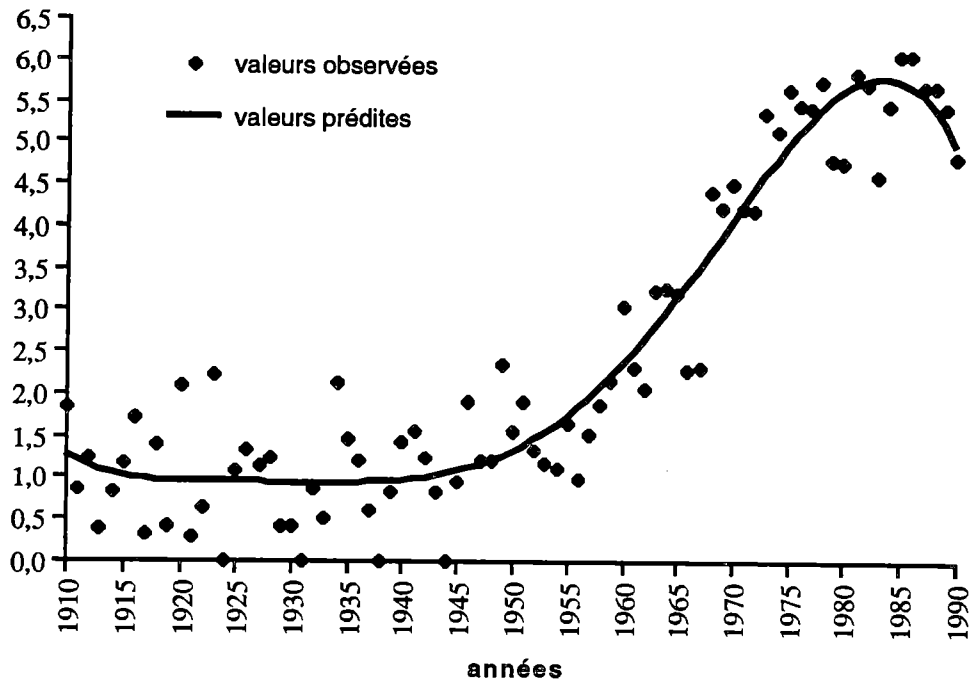


Figure 15: scores observés et prédits de COL/JCLC

10) Analyse factorielle: AF/JC

a) solution factorielle

Tableau 9: solution factorielle de AF/JC

facteur 1		facteur 2		facteur 3	
theory	0.61	deter	0.64	investigate	0.73
differ	0.60	empiric	0.55	laboratory	0.65
behave	0.59	punish	0.53	physical	0.63
explain	0.55	concept	0.52	data	0.58
social	0.54	die	0.50	class	0.54
criminology	0.53	effect	0.50	include	0.52
sociology	0.51	-----		term	0.43
group	0.50	department	-0.41		
structure	0.50	train	-0.41		
define	0.48	work	-0.42		
-----		school	-0.45		
institute	-0.40	educate	-0.47		
		teach	-0.48		
		university	-0.50		
		course	-0.51		

b) tracé des facteurs

F1 (6%): [R²= .22, F(1,70)=19.57, p< .0001]
F2 (5%): [R²= .095, F(1,70)=7.38, p< .0083]
F3 (4%): [R²= .23, F(4,67)=4.88, p< .0016]

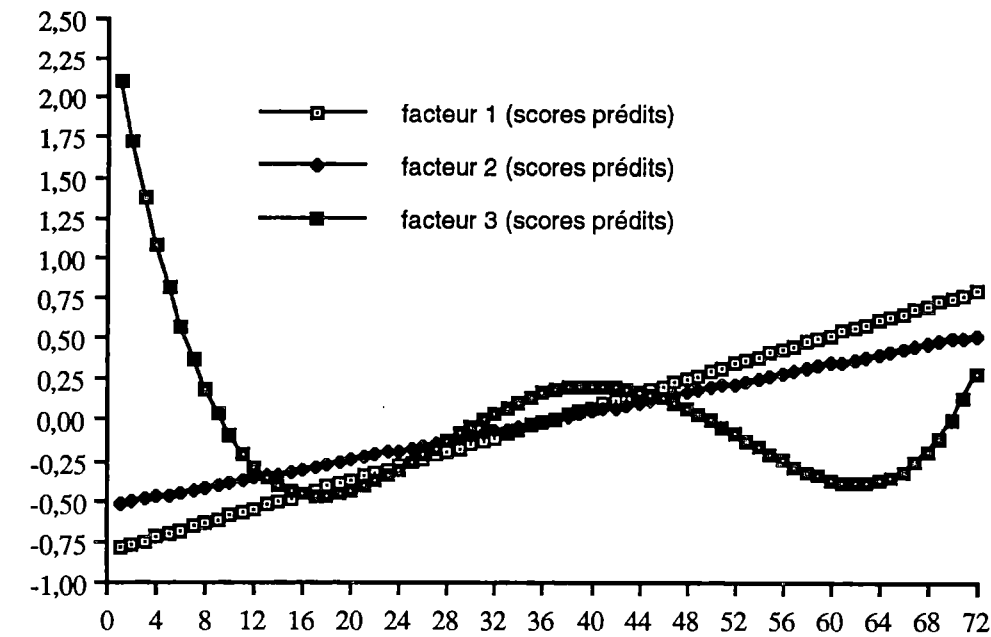


Figure 16: scores prédits des facteurs de AF/JC

c) procédures de constitution de la matrice

Les 68049 mots du matériel textuel de JCLC se réduisent tout d'abord à 7945 mots différents. Après le double "strip" (*lemmatization*), il reste encore 5597 mots. Le fichier REFER permet de sélectionner les mots de fréquence égale ou supérieure à 30: 333 mots répondent à cette exigence de fréquence minimale. L'exclusion des mots insignifiants ou considérés comme tels réduit encore le nombre de variables à 204 unités. Enfin, la procédure CPEXCOR est décisive du choix des 71 mots — disposant du nombre de corrélations le plus élevé — conservés pour la constitution de la matrice.

La procédure de segmentation présente quelques particularités. L'analyse factorielle sur les 72 textes considérés permet de produire les résultats ci-dessus. Il est important de préciser ici la nature de l'échelle portée en abscisse: les valeurs réparties entre 1 et 72 représentent les 72 textes analysés dans l'ordre chronologique de leur publication. C'est donc bien un axe mesurant le temps, mais il ne s'agit pas d'années. Plusieurs articles sont par exemple publiés la même année: seules 42 années différentes sont représentées par ces 72 articles. Le profil de la courbe ne peut être lu comme le reflet d'une évolution continue, au contraire des courbes produites sur base de l'année de publication (qui a servi d'échelle pour l'abscisse de graphiques produits pour l'analyse factorielle des titres des deux revues). Un des effets de cette précision méthodologique est que l'on ne pourra interpréter les valeurs observées sur le graphique comme des années saturées ou pauvres en facteur 1, 2 ou 3 mais bien comme des textes chronologiquement ordonnés présentant ces mêmes caractéristiques.

11) Analyse catégorielle: AC/JC

Compte tenu des fréquences faibles par année dans le matériel textuel de JCLC, la question de la segmentation a été résolue comme suit. Tous les textes publiés la même année ont été rassemblés en un seul segment. On obtient ainsi 42 segments indépendants (puisque 42 années sont représentées dans le corpus de textes crimino-réflexifs de JCLC).

Une autre option fournissait des résultats sensiblement identiques: le matériel avait été rassemblé par groupes de 10 années, chaque groupe étant divisé en 5 unités égales (en terme de nombre de mots). L'analyse procède alors selon la technique des observations répétées (on répète 5 fois une observation attribuée au même groupe de dix années). Les 72 observations initiales sont réduites à 40 réparties sur 8 tranches de dix années.

JCTPRD1: [$R^2 = .08$, $F(5,36)=0.6$, $p < .70$] (ns)

JCTPRD2: [$R^2 = .17$, $F(2,39)=4.01$, $p < .026$]

JCTPRI: [$R^2 = .23$, $F(2,39)=5.68$, $p < .007$]

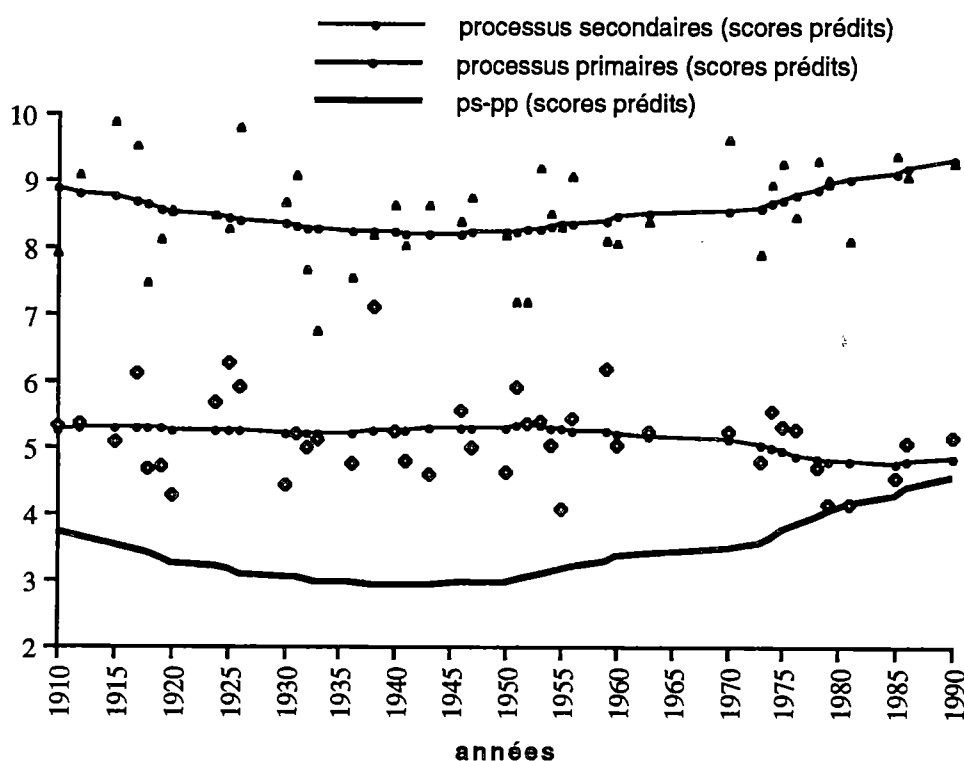


Figure 17: scores prédits et observés des processus primaires et secondaires - AC/JC

12) Analyse de complexité

Indice de lisibilité: GUNN/JC

JCTPGUNN: [$R^2 = .10$, $F(5,36)=0.84$, $p < .53$] (ns)

Chapitre 4

Revue de Droit Pénal et de Criminologie¹⁵³

A) A la recherche du dualisme.....	92
1) Le champ criminologique: à constituer?.....	94
2) La mise en évidence des thèmes.....	100
a) Constatation versus constitution.....	100
b) Méthode d'interprétation des facteurs.....	102
c) Guide de lecture des graphiques.....	103
d) Interprétation.....	105
1°) Un droit pénal sans limite et une criminologie sans avenir.....	106
Une revue de droit pénal, bien sûr.....	106
Sur les traces de la criminologie.....	108
Une criminologie de couverture.....	112
L'oubli du criminel.....	115
2°) La loi hors-le-code et la répression hors-la-loi.....	117
Les représentants de la défense sociale.....	117
Des répressions particulières.....	119
Image de synthèse.....	121
3°) Permanence et répétition.....	123
B) A l'intérieur de l'absence.....	124
C) Une stagnation de la scientificité.....	130
1) Conclure.....	131
2) Consulter.....	132
3) Deux points.....	138
D) Synthèse.....	141

A) A la recherche du dualisme

Le double point de vue — pénal et criminologique — est valorisé par le nom de la revue. Le dualisme semble même, sans doute à la mesure de la difficulté qu'il a pu représenter à certaines époques, avoir été répété comme un credo de la politique éditoriale¹⁵⁴. Ce dualisme s'est maintenu depuis le début de la parution, mais, les ruptures de l'équilibre que le dualisme se doit de respecter sont "irritantes"¹⁵⁵. Les humeurs témoignent certainement des rapports tendus par leur histoire entre les disciplines. Les fondateurs de la revue voulaient tirer parti de l'unité d'intention¹⁵⁶ du droit et de la science et leurs motifs

¹⁵³ Certaines parties de ce chapitre consacrées spécifiquement à la démarche constitutive et à l'analyse factorielle des titres de RDPC ont fait l'objet d'un article intitulé "Le titre du savoir. Etude titrologique de la Revue de Droit pénal et de Criminologie", publié dans la *Revue de Droit pénal et de Criminologie*, 1993, n° 4, pp. 386 à 425.

¹⁵⁴ Voir par exemple CORNIL P., *Rev. Dr. Pén. Crim.*, octobre 1975, p. 5 et 6. Voir aussi COLLIGNON Th., *Rev. Dr. Pén. Crim., Publication jubilaire (1907-1957)*.

¹⁵⁵ CORNIL P., *Rev. Dr. Pén. Crim.*, octobre 1975, p. 5 et 6.

¹⁵⁶ Théo COLLIGNON. s'exprimait ainsi dans son "Message du Président de l'Union Belge et Luxembourgeoise de Droit Pénal" (*Publication jubilaire, 1907-1957*, p. 29) : "Une profonde unité d'aspirations, de buts, sinon de méthodes, permet d'insérer dans une même revue (...) les thèses des classiques traditionnels et des dynamiques représentants du mouvement de Défense sociale".

étaient tout autant politiques que scientifiques, orientés vers la promotion, auprès des acteurs du système pénal, des options de la "défense sociale" soutenue par les découvertes de la criminologie naissante. A l'époque de la fondation de la revue, l'enjeu était de faire valoir la détermination scientifique du crime au-delà du libre-arbitre, postulat de l'école classique. Il consistait de même à promouvoir une répression individualisée, finalisée dans le reclassement, la guérison ou l'élimination, contre l'indulgence d'une réaction sociale amollie par l'ébranlement des fondations de la responsabilité morale de l'homme. La criminologie étiologique s'est développée à cet égard comme l'auxiliaire d'options politiques effectivement mises en oeuvre dans les instruments du droit pénal. Dans les pages qui suivent, je propose un prolongement de cette interrogation sur la positionnement relatif des deux disciplines: quelle est la place de la criminologie dans la Revue de Droit Pénal et de Criminologie?

1) Le champ criminologique: à constituer?

Une première démarche consiste à fixer l'appartenance des articles de la revue à une catégorie disciplinaire. On est confronté alors à la difficulté de définir la limite des disciplines considérées. Une telle entreprise entraîne rapidement la multiplication des catégories, et, à côté des articles de criminologie (entendus comme les produits discursifs d'une science humaine relative au crime, au criminel, à la criminalité et à la réaction sociale) et des articles de droit pénal, il faut au moins considérer, surtout au regard de l'histoire, la procédure pénale, la politique criminelle, la science pénitentiaire, la médecine légale et la police scientifique. A défaut d'une définition claire, univoque et unanime de ce que l'on appelle "criminologie", il paraît raisonnable de constituer un champ large incluant dans la criminologie non seulement l'une ou l'autre représentation actuelle de ce savoir mais aussi ses représentations historiques. Il est donc préférable de regrouper ces diverses disciplines, les unes dans un champ scientifique, les autres dans un champ juridico-politique. Tout d'abord parce que les frontières de la criminologie sont floues, ensuite parce que la criminologie a longtemps englobé l'ensemble "des sciences annexes ou connexes du Droit pénal"¹⁵⁷. En particulier dans RDPC, elle se trouvait représentée par les contributions des "médecins qui font, de l'homme délinquant, le centre de leurs recherches et l'objet de leurs soins"¹⁵⁸.

Trois criminologues, représentants de trois générations différentes, ont été appelés à "juger" et à coder l'ensemble du catalogue de RDPC selon l'appartenance de ses éléments à diverses disciplines mises en évidence inductivement¹⁵⁹ à partir d'une lecture des titres. La tentative d'isoler, dans leur pureté académique bien difficile à cerner, les deux disciplines titulaires de la revue donne les résultats suivants. Un accord unanime (voir, à la page suivante, la dernière colonne du tableau 10, intitulée "3/3") entre les "juges" est obtenu pour 550

¹⁵⁷ COLLIGNON Th., *op. cit.*, p.29.

¹⁵⁸ COLLIGNON Th., *op. cit.*, p. 30.

¹⁵⁹ En quelque sorte, la démarche est catégorielle, à ceci près qu'il ne s'agit pas d'appliquer au matériel un dictionnaire universel et que le système de catégories est construit a posteriori (à partir de la théorie que l'on s'est faite par la connaissance que l'on a du matériel).

articles de droit pénal et de procédure pénale et 125 articles de criminologie. Le tableau 10 fournit les résultats détaillés du codage de chaque juge pour chaque catégorie.

Tableau 10: résultats du codage disciplinaire des titres de RDPC

RDPC 1907-1990	juge 1	juge 2	juge 3	3/3
criminologie	155	248	200	125
science pénitentiaire	60	65	66	54
criminalistique	62	50	54	42
médecine légale	125	130	121	85
droit pénal et procédure pénale	937	913	897	550
politique criminelle	178	130	201	54

La domination de la catégorie "droit pénal et procédure pénale", telle qu'elle apparaît dans le résultat de cette opération de catégorisation, est de plus constante. En effet, quand on redistribue, par période de cinq ans, les articles faisant l'objet d'un codage unanime, on constate que le nombre d'articles de droit pénal dépasse systématiquement le nombre d'articles criminologiques. Cependant, ces "occurrences d'unanimité" additionnées représentent à peine 38,5% du catalogue de RDPC.

Une seconde option consistant à présenter le tracé de disciplines rassemblées selon qu'elles privilégient la recherche scientifique (criminologie, médecine légale, criminalistique, science pénitentiaire) ou qu'elles relèvent d'une posture qualifiable de juridico-politique (droit pénal, procédure pénale, politique criminelle) a également été suivie. Le tableau 11 ci-dessous présente le résultat du regroupement des articles dans les deux champs de savoir privilégiés et rend compte de la représentativité relative de chacun de ces champs dans la revue ainsi que de la représentativité du résultat du codage par rapport à l'ensemble du catalogue de la revue (83% des articles sont classés).

Le paradoxe est le suivant: dès lors que l'on accroît l'imprécision de la construction des catégories, en l'occurrence en leur donnant une dimension englobante, la recherche d'un accord inter-juges accroît sa pertinence quantitative. L'article, au vu de son titre, procède-t-il d'une démarche "normative" ou d'une démarche "scientifique"? En réduisant à ces termes le choix des juges, il leur est possible de mieux s'entendre.

Tableau 11: répartition en "champs" des articles de RDPC

<u>RDPC 1907-1990</u>	<u>nombre d'articles</u>	<u>%</u>
champ crimino-scientifique	385	24%
champ juridico-politique	949	59%
total des deux groupes	1334	83%
catalogue	1602	100%

Outre l'amélioration de la représentation quantitative de l'ensemble des articles, ce regroupement des disciplines correspond sans doute mieux aux conceptions originaires de la "science pénale" et permet d'assouplir la définition par trop rigoureuse de disciplines dont les limites sont souvent imprécises.

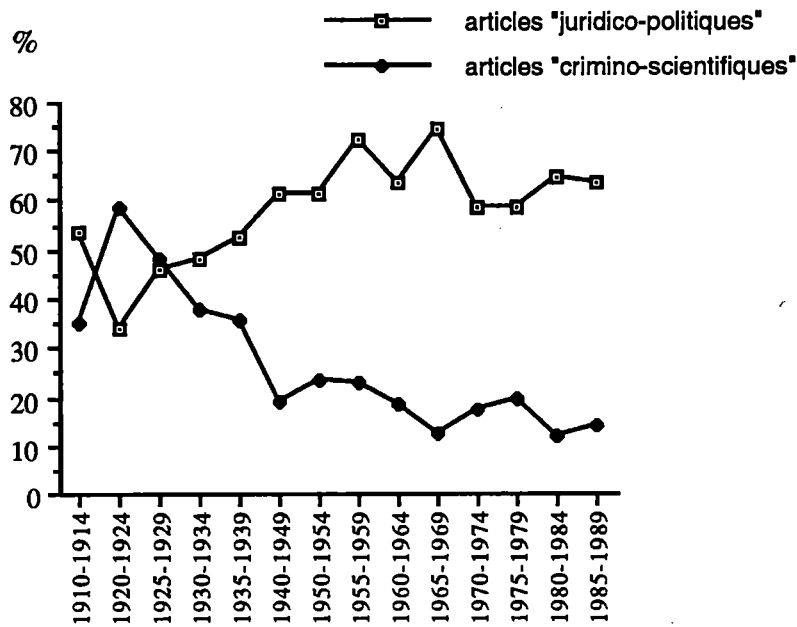


Figure 18: évolution des champs disciplinaires de RDPC

Le figure 18 présente les résultats de la démarche *constitutive* appliqués, pour des raisons techniques de rangement des observations en catégories, aux seuls articles publiés entre 1910 et 1989. Le graphique présente le tracé de l'évolution du nombre de deux groupes d'articles dans RDPC. Les résultats du codage sont distribués par périodes de cinq ans de publication effective. En abscisse, on trouvera le découpage de la période de référence en tranches de cinq années de parution effective de la revue. Selon ce découpage en quatorze tranches, les années se succèdent dans un continuum fictif. Chaque

tranche couvre réellement cinq livraisons annuelles, faisant abstraction des interruptions de la parution entre 1914 et 1920 ainsi qu'entre 1940 et 1946¹⁶⁰.

L'échelle présentée en ordonnée est l'échelle de fréquence relative des articles de chaque groupe. Chaque point du graphique représente en effet le pourcentage d'articles du groupe par rapport à l'ensemble de la production (pour une période de 5 ans). Ainsi, par exemple, la valeur 54 de la courbe des articles jugés de nature "juridico-politique" pour la période 1910-1914 représente le pourcentage d'articles codés comme tels par rapport au nombre total d'articles publiés dans RDPC pendant cette même période¹⁶¹. Le graphique permet de visualiser un total de 911 articles juridico-politiques et de 364 articles crimino-scientifiques (ce qui représente près de 80% du catalogue de RDPC).

L'évolution montre que dès 1930, la production dite scientifique devient irrémédiablement minoritaire dans la revue. Alors que jusqu'en 1940, les rapports sont encore proches d'un équilibre (entre 35 et 50%), plus on avance dans le temps, plus s'accroît la domination quantitative du champ normatif. La différence la plus grande est atteinte dans la période 1965-1969.

La distribution des articles en deux groupes largement définis manifeste mieux l'équilibre désiré par les fondateurs de la revue. Cet équilibre a été maintenu jusqu'en 1940 seulement, date après laquelle on peut faire l'hypothèse que les contributions scientifiques n'ont plus été d'un grand secours à l'objectivation scientifique et à la légitimation des conceptions de l'école de la défense sociale et des législations qui les ont mises en oeuvre. L'inflation du droit pénal lui-même au cours du siècle (par exemple dans ses aspects internationaux au lendemain de la seconde guerre mondiale), la disparition des contributions de médecine légale et de criminalistique du champ rédactionnel de la revue (voir *infra*) et le développement limité essentiellement au début des années 1970 d'une criminologie plus critique, moins auxiliaire de la gestion du crime, rendent compte d'un divorce effectif.

¹⁶⁰ La période 1915-1919 est absente puisque la revue a cessé de paraître pendant ces cinq années; par contre, la période d'interruption qui se situe entre 1941 et 1945 a été incluse dans le graphique dans la période 1940-1949, qui ne contient que cinq années réelles de publication.

¹⁶¹ Il s'agit en l'occurrence de 34 articles reconnus unanimement comme articles juridico-politiques sur un total de 63 articles, soit 54%.

La figure 19 rend compte — toujours en fréquences relatives — du tracé de la catégorie "criminologie" (première tentative de constitution disciplinaire) et du groupe "criminolo-scientifique". On y lira sans peine la stagnation quantitative de la criminologie dans l'ensemble de la production de RDPC. La production spécifiquement criminologique de RDPC ne dépasse que rarement 10% de la production totale de la revue et l'importance quantitative du groupe criminolo-scientifique dans les premières décennies est à peu près exclusivement tributaire des disciplines connexes aujourd'hui disparues du champ éditorial examiné. On voit en effet que les deux courbes suivent un tracé fort comparable depuis les années cinquante.

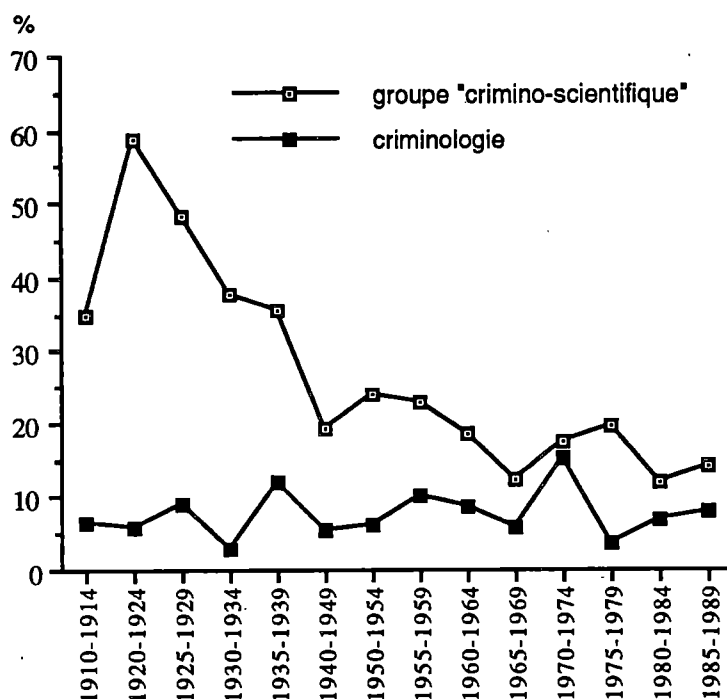


Figure 19: évolution comparée de la catégorie criminologie et du champ criminolo-scientifique

Le travail de constitution de la criminologie dans RDPC et la recherche de l'unanimité entre les trois juges-criminologues ont mis en relief d'autres caractéristiques du champ criminologique de RDPC qui méritent d'être signalées ici. En effet, on constate que plus on avance dans le temps, plus les divergences entre juges s'accroissent en nombre. Autrement dit, plus on avance dans le siècle, plus il semble difficile d'identifier, du moins dans le respect du critère de l'unanimité, l'appartenance disciplinaire d'un article.

Tableau 12: distribution historique des désaccords inter-juges

périodes	désaccord
1910-1919	7
1920-1929	10
1930-1939	13
1940-1949	—
1950-1959	41
1960-1969	39
1970-1979	58
1980-1989	52
total	220

La disparition des disciplines les plus discernables, telles la médecine légale et la police scientifique¹⁶², laisse la place à des *styles flous*. Le champ évolue dans l'intégration de styles moins disciplinés, moins discriminés qu'au début du siècle. Les titres ne témoignent plus d'une appartenance claire et exclusive à une catégorie. La raison peut en être purement littéraire (complexification du langage) ou relever de l'adoption d'un vocabulaire plus abstrait¹⁶³, ou encore d'une problématisation en des termes plus interdisciplinaires. Cependant l'interdisciplinarité, dans le champ juridique, suppose une réduction de la distinction entre sciences normatives et sciences empiriques¹⁶⁴. L'interdisciplinarité exige que chaque discipline porte un regard réflexif aussi bien sur elle-même que sur l'autre. Van Outrive formule cette exigence en indiquant que la science sociale doit s'intéresser aux systèmes de normativité et que le droit doit prendre conscience de son caractère politique et tenir compte du feed-back empirique. Ce à quoi on assiste dans RDPC semble plutôt de l'ordre d'un retrait des perspectives empiriques et d'une forme d'empirisation de la politique criminelle, c'est-à-dire de l'exploitation des instruments de recherche et des styles de la science à des fins politiques. Loin d'une redéfinition des rapports entre disciplines en termes de *problem raising* ou d'avancée de la connaissance par la réarticulation des questions, la connaissance est ici d'abord armée puis dépouillée de ses outils au profit de son exploitation dans les termes typiques d'une démarche normative de *problem solving*, c'est-à-dire de promotion de réponses pour la gestion des problèmes. Il semble bien qu'à la multi-disciplinarité utilitaire et

¹⁶² Disparition dont on mesurera l'ampleur *infra*.
¹⁶³ L'analyse catégorielle nous permettra de répondre partiellement à cette hypothèse. Voir, dans ce chapitre, le titre 2: Une stagnation de la scientificité.
¹⁶⁴ VAN OUTRIVE L., Les conditions de la recherche interdisciplinaire impliquant droit et sciences sociales, *Conférences scientifiques du centre de recherche en droit public de l'Université de Montréal*, 1988.

catégorisable des premières décennies de la revue a succédé un accroissement de l'empire normatif au détriment de la connaissance empirique.

Le classement dans un champ (crimino-scientifique et normatif) des articles relativement récents fait plus souvent l'objet de désaccord entre les juges que le même classement des articles anciens. Il y va très certainement ici de l'implication personnelle des juges eux-mêmes à la période — plus récente et moins consensuelle — de l'histoire du champ considéré, et de l'intransigeance plus grande aux débats actuels qu'à ceux oubliés ou objectivés par le temps passé et l'histoire qu'on en a déjà faite.

2) La mise en évidence des thèmes

a) Constatation versus constitution

Sous le titre précédent, nous avons tenté de constituer le champ criminologique (ou "crimino-scientifique") pour le différencier de la production pénale de la revue. On peut aussi privilégier une autre option, qui propose de se fier aux mots eux-mêmes plutôt qu'à leur réduction forcée dans des catégories prédéfinies. Une perspective nominaliste servira de guide aux propos qui suivent. Confronté, dans son projet de rendre compte de l'histoire de la sociologie américaine, à l'impossibilité de constituer un corpus délimité de données répondant à une hypothétique définition objective de cette sociologie américaine, Nicolas Herpin¹⁶⁵ s'engage sur une voie sûre et démythifiée que l'on suivra moyennant la transposition de son raisonnement au champ criminologique: il n'y a pas à *constituer* ce champ, mais, en quelque sorte, à le *constater*. La nomination disciplinaire qu'emporte, pour des articles, leur parution dans une revue spécialisée dite "de droit pénal et de criminologie", assure un point d'adhésion (et de qualification) en soi suffisant du contenu de la revue au champ étudié. Le nom de la revue constitue un fait d'auto-désignation a priori de son catalogue, qui permet de faire l'économie d'une quête illusoire des critères objectifs d'appartenance d'un texte ou d'un recueil de textes à un savoir illusoirement déterminé.

¹⁶⁵ HERPIN N., *Les sociologues américains et le siècle*, Paris, P.U.F., collection SUP, 1973, pp. 159 et suiv.

Dans cette perspective, le problème de la dualité des champs connexes signifiés dans le nom même de la revue étudiée reproduit à son échelle propre la problématique de la validité du corpus de données. A l'option de la solution *constitutive* dont on a présenté quelques résultats ci-dessus et qui se fondait sur la dissociation des articles et leur classement dans l'un et l'autre des deux champs ("groupes"), succède ici une option qui respecte l'auto-désignation et l'organisation-même de la revue. Une fois encore, il faut en effet *constater* que cette entreprise de répartition, pensable seulement si l'on mobilise une définition objective et bien délicate des disciplines, n'est pas menée par la revue elle-même dans sa politique éditoriale¹⁶⁶. Un tel classement, outre les difficultés qu'il procure à bien des tournants, laisse surtout entendre que la raison sociale des revues relèverait du droit pénal *ou* de la criminologie; il nie ainsi le rapport fondamental — énoncé par la conjonction "*et*" — entre, d'une part, une science qui s'interroge encore sur son autonomie, et, d'autre part, sa source, son maître juridique et politique.

La liste du tableau 13 reproduit le contenu des trois facteurs dégagés par l'analyse factorielle de RDPC¹⁶⁷. L'analyse factorielle est la méthode qui, quantitativement, répond le mieux à l'option de la constatation, c'est-à-dire qui respecte le mieux les choix de nomination propres de la source et du matériel étudiés. On remarquera d'entrée de jeu la pauvreté relative des facteurs, composés de huit mots chacun dont les scores factoriels sont relativement faibles (seuls deux mots dépassent le score de 0.60)¹⁶⁸. La fréquence des mots parfois très limitée¹⁶⁹ constitue un autre témoin de la pauvreté du matériel et de l'analyse.

¹⁶⁶ La seule tentative d'un partage disciplinaire apparaît dans la table des matières en 1921 et est abandonnée dès 1925. Cette tentative ne recouvre même pas la dualité droit pénal/criminologie; elle distingue les contributions en articles de doctrine, de médecine légale et de police scientifique.

¹⁶⁷ En regard de chaque mot, on lira le score factoriel arrondi au centième; l'ordre décroissant des scores (l'ordre croissant pour les scores négatifs) constitue le critère de classement des variables.

¹⁶⁸ Malgré la rotation Varimax de la solution factorielle initiale (rotation dont le but est la maximalisation des scores et la simplification des facteurs), le mot *crime* persiste à appartenir à deux facteurs (pôle négatif des facteurs 1 et 2).

¹⁶⁹ Par exemple, dans l'ensemble des 1602 titres analysés, le mot *guerre* présente 26 occurrences et le mot *méthode* 19 occurrences...

Tableau 13: solution factorielle de AF/RDPC

<u>facteur 1</u>		<u>facteur 2</u>		<u>facteur 3</u>	
droit	0.72	loi	0.55	vue	0.57
pénal	0.61	réforme	0.54	point	0.56
Belgique	0.52	anormal	0.47	tribunal	0.53
France	0.46	régime	0.42	évolution	0.49
-----	-----	-----	-----	enfance	0.45
cas	-0.40	guerre	-0.40	Amérique	0.42
crime	-0.42	Allemagne	-0.47	-----	-----
méthode	-0.49	crime	-0.48	procédure	-0.40
identification	-0.50	répression	-0.59	psychologie	-0.45

b) Méthode d'interprétation des facteurs

L'interprétation est le travail qui consiste à donner du sens aux groupes de mots constitués par l'analyse factorielle. Cette interprétation exige le croisement de deux axes: celui des relations entre les mots et celui de l'inscription des mots dans le temps. L'interprétation exige le renvoi des mots à leur double conditionnement "naturel": textuel et historique. Le facteur ne peut s'interpréter que dans le croisement des variables qui le composent avec les observations (segments temporels)¹⁷⁰. Autrement dit, les variables ne prennent sens et ne donnent sens au facteur que dans un espace déterminé par deux axes: celui du temps et celui du (con)texte. Et les hypothèses nées sur l'un de ces axes ne prennent consistance ou ne s'affinent que dans leur mise en perspective sur l'autre.

"(...) il convient souvent de remplacer l'étude quantitative par une étude qualitative. De rechercher les contextes d'emploi d'un mot plutôt que sa fréquence absolue. Et nous verrons souvent des évolutions se manifester par l'apparition d'un mot dans des contextes nouveaux ou par une mise en valeur nouvelle au sein d'un même contexte."¹⁷¹.

¹⁷⁰ Ce croisement est résolu graphiquement. La courbe prédite de ces graphiques retrace l'évolution du facteur dans le temps. Les scores observés permettent de visualiser la "fidélité" de la courbe prédite et de connaître les segments pauvres ou saturés.

¹⁷¹ FLANDRIN J.-L., *Le sexe et l'Occident, Evolution des attitudes et des comportements*, Paris, Seuil, 1981, p. 23.

Cette citation mérite, pour illustrer la démarche suivie dans le présent travail, une modulation. Il ne s'agit pas, dans la phase interprétative, de remplacer l'étude quantitative par une démarche qualitative, mais bien de procéder à un va-et-vient constant entre le mot et le chiffre. Ainsi, face aux mots composant un facteur, plutôt que de procéder à une interprétation immédiate par analogie entre les mots en question, la démarche consiste en :

- 1) une recherche quantitative axée sur chacun des mots (évolution des fréquences du mot) et permettant de repérer les périodes de saturation ou d'absence du mot; dans une démarche qui tente de comparer les tracés, les fréquences des mots par segment sont nécessaires;
- 2) une comparaison des tracés des mots composant le facteur
 - a) entre eux
 - b) avec le tracé du facteur lui-même;
- 3) une lecture des titres contenant les mots, permettant de repérer:
 - a) les associations intra-titres entre plusieurs mots composant le facteur
 - b) les contextes mouvants de l'usage historique d'un mot;
- 4) une lecture des segments (années) saturés ou pauvrement investis par le facteur;
- 5) une lecture plus approfondie et ciblée par les hypothèses surgies des étapes qui précèdent.

c) Guide de lecture des graphiques

Les graphiques qui suivent sont de deux types. Le premier type rend compte de l'évolution de chaque facteur dans son ensemble. On trouvera ce type de graphique en tête de l'étude de chacun des deux premiers facteurs. Le second type restitue une visualisation de l'évolution de l'usage d'un ou de plusieurs mots¹⁷² appartenant à l'un ou l'autre de ces facteurs dans les titres de RDPC. La variable prise en compte pour l'élaboration de ces tracés est le mot, et non le titre; cette précision est utile dans la mesure où un titre peut contenir plusieurs fois le même mot.

¹⁷² Certains graphiques présentent ensemble le tracé de deux mots en "double Y", afin de révéler les particularités comparatives des usages de ces mots (voir *infra*).

En ce qui concerne le deuxième type de graphiques, on notera les paramètres suivants.

En abscisse, figure le temps.

1) Sont prises en compte seulement les années 1910 à 1989. Sont donc exclues des données rendues graphiquement, celles qui portent sur les années 1907 à 1909 incluse, ainsi que les données de l'année 1990.

2) La période 1910-1989 est découpée en 14 tranches de cinq ans¹⁷³.

En ordonnée, figurent les fréquences du mot, c'est-à-dire le nombre de fois que lui ou ses inflexions apparaissent dans les titres des articles de RDPC. Lorsque le graphique présente l'évolution superposée de deux mots, il est parfois présenté "en double Y", c'est-à-dire moyennant l'adoption d'une double échelle de fréquences (à gauche pour un mot, à droite pour l'autre). Cette forme de représentation permet d'établir dans un format identique (rendant possible la comparaison des tracés) deux configurations dont l'échelle est différente. Cela est particulièrement précieux, lorsque l'on veut comparer le tracé de deux mots dont les fréquences totales sont très divergentes.

Chaque graphique est suivi d'une légende résumée:

- 1) à l'identification du mot,
- 2) au nombre total d'occurrences du mot pour la période représentée,
- 3) s'il y a lieu, au nombre d'occurrences non prises en compte, relatives aux années "oubliées" pour le traitement graphique.

¹⁷³ Pour rappel, une parution ininterrompue aurait donné lieu à 16 tranches. En fait, les cinq années prises en compte ne sont pas toujours consécutives. En effet, à deux reprises, la revue a cessé de paraître. Ainsi à la première période 1910-1914, succède la période 1920-1924, car on ne dispose d'aucune donnée relative à la période intermédiaire (1915-1919). De même, la seconde guerre mondiale a causé la disparition de la revue entre 1941 et 1946; dans la mesure où la livraison relative à l'année 1940 est parue en 1946, il n'a pas semblé inopportun de regrouper cette année 1940 avec les quatre années (de parution) suivantes, c'est-à-dire les années 1946 à 1949. Il faut donc comprendre la période 1940-1949 comme un groupe réel de cinq années.

d) Interprétation

Une interprétation complète et illustrée des deux premiers facteurs sera présentée dans les pages qui suivent. Le caractère stationnaire du troisième facteur (la courbe du facteur ne montre aucune évolution) et le caractère erratique du tracé des mots qui le composent rendent plus aléatoires la probation et l'illustration des hypothèses relatives à ce troisième facteur. Les interprétations qui suivent procèdent de choix de travail liés à la pertinence de surveiller le tracé d'un mot ou de le comparer à celui d'un autre mot. Un travail traitant systématiquement chaque mot dans ses associations avec chacun des autres présenterait de fortes chances d'être inopportun d'une part; d'autre part une telle entreprise est quasi infinie et ne permet pas de privilégier les "tentations" du chercheur (dont on estimera à juste titre, je crois, qu'elles ont plus de chances de produire leurs fruits que le hasard méthodique et obsessionnel).

1°) Un droit pénal sans limite et une criminologie sans avenir

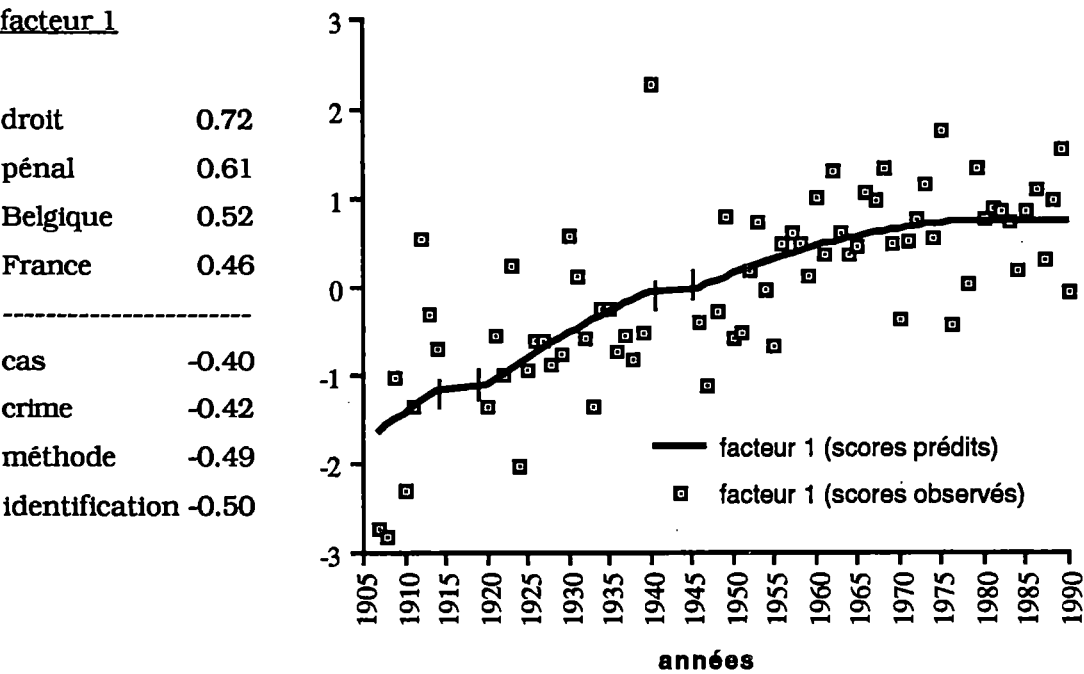


Figure 20: scores observés et prédits du facteur 1 (AF/RDPC)

Une revue de droit pénal, bien sûr

D'une première interprétation fondée sur la lecture des mots détachés de tout contexte, on peut déjà faire l'hypothèse simple que le facteur 1 exprime avec clarté le mouvement historique opposé de deux disciplines représentatives des deux champs évoqués plus haut (le champ juridico-politique et le champ crimino-scientifique): le droit pénal (scores positifs) *versus* la police scientifique (scores négatifs). Le tracé du facteur montre que les mots qui lui sont corrélés positivement sont de plus en plus fréquents. Dans le même temps, les mots corrélés négativement suivent une trajectoire opposée. Fréquent au début de la parution de la revue, l'usage de ces mots décroît pour disparaître à la fin de la période de référence.

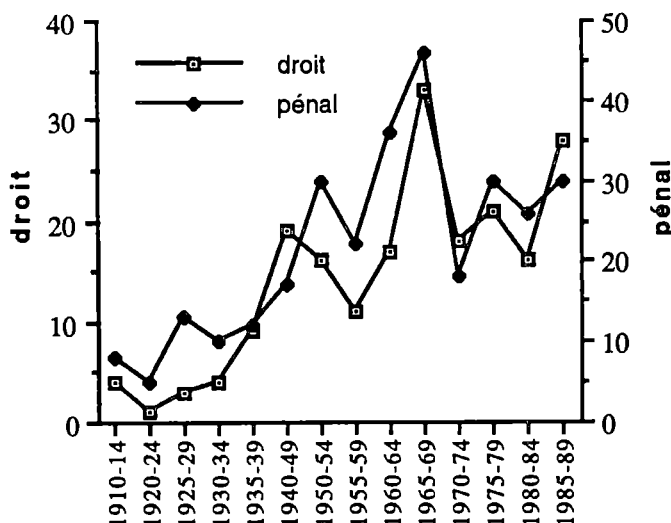


Figure 21: droit et pénal
droit: 230 occurrences (+ 1 en 1907 et 5 en 1990)
pénal: 309 occurrences (+ 3 entre 1907 et 1909 et 3 en 1990)

Le nombre d'occurrences représentées dans la figure 21 (graphique en double Y), mettant en perspective le tracé des usages du mot *droit* et du mot *pénal*, est certes différent mais il témoigne du fait que l'épithète "pénal" s'applique aussi à d'autres substantifs tels *procédure*, *loi*, *code*... Le taux de corrélation entre les distributions de *pénal* et de *droit* est néanmoins très élevé (0.87). L'examen des 144 titres contenant l'expression "droit pénal" nuance l'idée que la discipline se prend pour objet car, le plus souvent, cette apparente réflexivité s'assortit de précisions apportées au syntagme, lui attribuant une fonction d'ordre référentiel: il s'agit de spécifier le point de vue par lequel sera traité un objet (l'erreur, le sport, le cinéma, les anormaux, la légitime défense) ou d'introduire une spécification plus grande encore du droit pénal, soit sur le plan matériel (droit pénal des affaires, droit pénal spécial), soit sur le plan historique ou sur le plan géographique et comparé (droit pénal universel — au lendemain de la seconde guerre mondiale — droit pénal yougoslave, tchèque, français...). Le tracé du facteur montre par ailleurs une tendance à la croissance continue de la référence aux mots *droit* et *pénal*. Cette croissance se prolonge sans faiblir jusqu'au début des années septante¹⁷⁴. Après cette nette rupture dans l'usage du syntagme, sa croissance reprend.

¹⁷⁴ L'examen des années saturées en pôle positif ou négatif du facteur (dont le score observé est respectivement très élevé et très faible) révèle une saturation du pôle négatif du facteur 1 dans les années 1907, 1908 et 1910. Ces trois segments annuels du catalogue de RDPC sont caractérisés par le défaut significatif des mots du pôle positif

Deux noms de pays appartiennent aussi au pôle positif du facteur: *Belgique* et *France*. Une autre analyse en trois facteurs¹⁷⁵ faisait figurer à cette même place les *Pays-Bas*. Cette indication confirme une nuance qu'il faut apporter à l'auto-référentialité du droit pénal, puisque la dimension du droit comparé, figurée par l'étude du droit pénal de pays voisins, précise la portée de la référence disciplinaire; le droit pénal, dès lors qu'il est qualifié de belge ou de français, perd de sa valeur de pur rappel de la localisation disciplinaire pour mettre en avant la localisation géographique des propos tenus. Les graphiques d'évolution des références à ces pays montrent un mouvement similaire de croissance de la dimension comparative, au lendemain de la deuxième guerre mondiale. De plus en plus en effet, la relativité nationale du droit (belge) doit être énoncée (en raison de la diffusion internationale de la revue, comme en raison de l'importance du paramètre national en droit, dans un contexte qui s'internationalise). Un paradoxe est à noter: quand le nom d'un pays est associé au titre de l'article, celui-ci concerne une institution particulière du droit pénal, du régime pénitentiaire ou de la protection de la jeunesse de ce pays. Autrement dit, *droit pénal* et *France* (ou *Pays-Bas*) sont peu associés dans le même titre. De même *droit, pénal* et *Belgique* ne sont associés que dans dix-huit titres. L'association de ces mots dans le même facteur témoigne donc de l'accroissement de la prise en compte du droit pénal comme tel, cumulé au développement de perspectives comparées et internationales.

Sur les traces de la criminologie

Le pôle négatif du facteur contient les mots typiques d'une discipline (la police scientifique) aujourd'hui disparue du champ de la revue, comme en témoignait tantôt le codage par les trois juges et comme en témoigne maintenant le tracé décroissant des mots composant ce pôle du premier facteur.

du facteur 1 et ne contiennent aucun titre contenant le syntagme "droit pénal". Il en va de même pour l'année 1924. Par contre l'année 1940 manifeste une saturation en mots du pôle positif du même facteur. En quelque sorte, il s'agit là d'un effet de méthode: le choix d'opter pour les fréquences relatives accroît artificiellement le score de ce segment puisque les occurrences du mot droit (3), pénal (1), Belgique (3) et France (2) sont pondérées par un nombre d'articles réduit à huit et un nombre de mots réduit à 118.

¹⁷⁵ Plusieurs analyses ont été successivement menées sur le même corpus de données, permettant ainsi de vérifier la résistance des facteurs à des variations méthodologiques choisies.

Le caractère auto-référentiel évoqué plus haut signifie que le droit est lui-même son objet et que la revue et les articles qui y figurent peuvent répéter sans trêve leur allégeance disciplinaire, excluant même la référence à la raison d'être de ce droit, symbolisée en l'occurrence dans le facteur par le mot *crime*. Le recours à ce signifiant du "réel", du "déjà là", de la cause même du droit pénal, évolue en sens contraire : il disparaît peu à peu¹⁷⁶, en même temps que disparaissent les disciplines qui prennent la scène du crime pour objet, c'est-à-dire la police scientifique et la médecine légale, fort impliquées dans la revue avant la seconde guerre mondiale et dont les préoccupations se définissent dans les termes des *méthodes d'identification*.

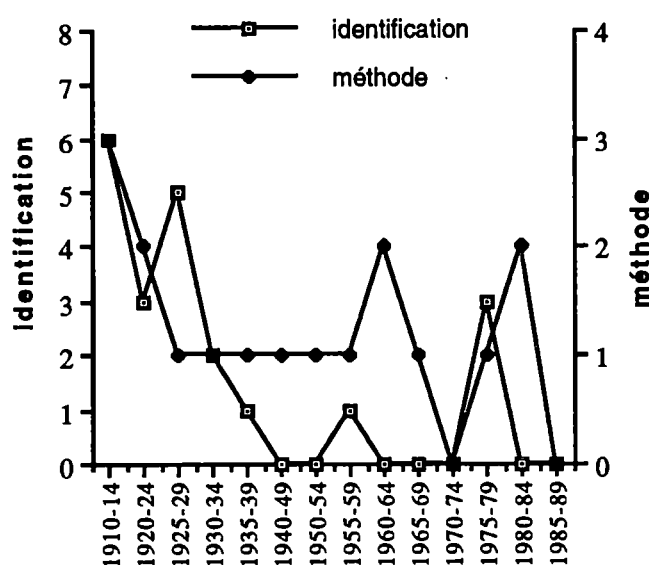


Figure 22: Identification et méthode
identification : 26 occurrences
méthode : 19 occurrences

Méthode et *identification* sont deux mots statistiquement associés ($R = 0.497$) qui présentent une évolution décroissante. 22 des 26 occurrences du mot *identification* se présentent avant 1935. Ces occurrences sont particulièrement localisées dans la période de fusion de RDPC avec les Annales Internationales de Médecine Légale (entre 1921 et 1940). Les trois dernières occurrences datent de 1978 et 1979 et ont provisoirement relativisé la disparition du mot en raison des applications policières des nouvelles technologies (biologique et

¹⁷⁶ Cette disparition est relative. En effet, le mot *crime* participe aux facteurs 1 et 2 en raison d'une forte association à deux sous-ensembles: celui de la scène du crime dont la police scientifique développe la connaissance, et celui du syntagme juridique du "crime de guerre" relevant du facteur 2.

vidéographique). Malgré leurs faibles fréquences, ces mots témoignent du fait que RDPC est depuis longtemps marqué par un intérêt scientifique dominant pour le repérage (par opposition à la recherche de la causalité ou du fonctionnement qu'implique la référence à un modèle théorique plus que technologique). Il est intéressant de signaler aussi que la thématique des méthodes d'identification, propre à la police scientifique, décline au profit d'un usage réduit du mot *méthode*, appliqué dorénavant à la méthodologie d'une discipline (juridique ou criminologique). Le mot *cas* renforce les interprétations proposées ici. La majorité de ses 20 occurrences ressortit à la démarche clinique, appliquée à "un cas" d'utilisation d'une méthode scientifique d'identification d'empreintes ou d'armes par exemple.

La mise en perspective des deux démarches de constatation et de constitution est éclairante sur leur pouvoir de confirmation mutuelle. Le poids quantitatif, au début de la revue, puis la disparition des articles de médecine légale et de police scientifique apparaissent sur la figure 23 ci-dessous, qui distribue les articles selon leur appartenance — définie par l'accord unanime de trois juges — à ces catégories disciplinaires. Les deux courbes présentent non pas le nombre d'articles, mais bien le pourcentage d'articles relevant de ces disciplines par rapport au nombre total d'articles. Elles témoignent que, dans le champ criminologique de la revue, la police scientifique disparaît dès 1940 et la médecine légale dès la fin des années soixante.

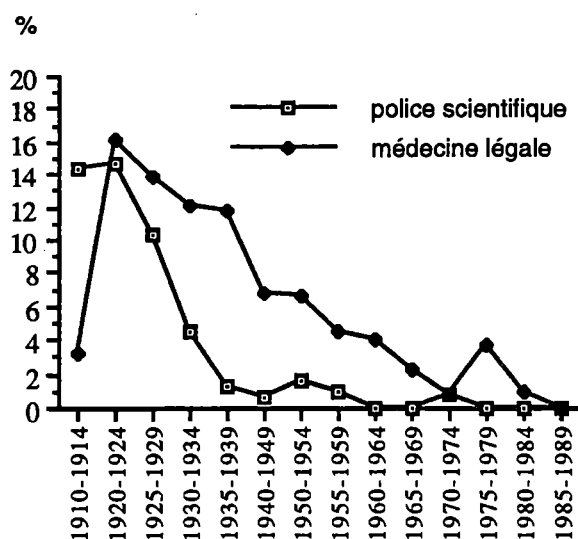


Figure 23: évolution des catégories police scientifique et médecine légale
police scientifique : 38 art. (+ 4 de 1907 à 1909)
médecine légale : 82 art. (+ 3 de 1907 à 1909 et 1990)

Au début de ce siècle, les deux disciplines relèvent de ce que l'on entendait à l'époque par criminologie, sans quoi l'équilibre quantitatif — rappelé par les responsables de la revue et réel jusqu'en 1935 — entre les contributions criminologiques et les contributions juridiques s'avérerait en fait introuvable. Ce dernier constat était l'hypothèse de Christian Debuyst¹⁷⁷ ainsi que la pertinence de sa question: s'agit-il là d'une déviation par rapport au projet scientifique de la criminologie ou est-ce plutôt là sa vraie nature de science appliquée? Faut-il penser la criminalistique contre la criminologie, ou bien les deux concepts ne couvrent-ils pas, à l'époque, un seul et même projet? L'hypothèse poursuivie *infra*¹⁷⁸, à propos de la sélection des textes crimino-réflexifs de RDPC, laisse entendre que la revue tend à identifier la criminologie au service technologique rendu, à l'oeuvre répressive, par la chimie, la ballistique, la médecine ou la psychiatrie¹⁷⁹. La croissance récente du nombre d'occurrences des mots symptomatiques d'une techno-criminologie augure par ailleurs d'une résurgence, légère et peut-être sans lendemain, de l'intérêt criminalistique pour le crime (comme acte, comme geste) et pour l'identification du criminel, à la faveur des progrès techniques favorisant tant la criminalité que sa gestion.

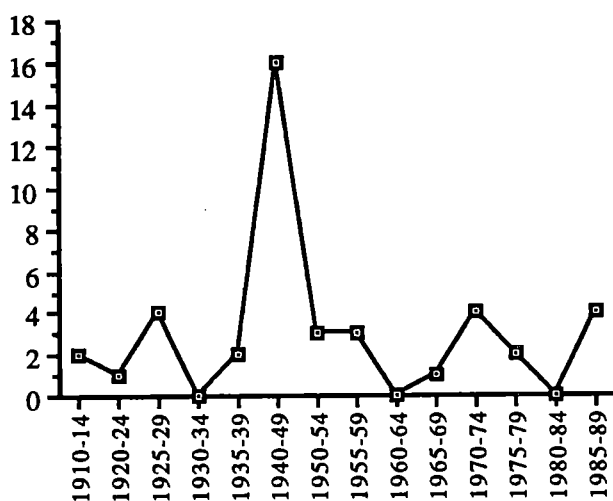


Figure 24: crime
crime : 42 occurrences

¹⁷⁷ DEBUYST Chr., Pour introduire une histoire de la criminologie: les problématiques de départ, *Déviance et Société*, 1990, n°4, pp. 347 à 376.

¹⁷⁸ Voir, dans ce chapitre, le titre 3. A l'intérieur de l'absence.

¹⁷⁹ Comme je le préciserai *infra*, l'affirmation, dans les titres d'articles, de la criminologie est l'effet d'une déviation épistémologique et politique du projet technologique initial.

Le *crime* constitue, au début de la parution de la revue, l'objet implicitement posé comme socialement problématique, à l'égard duquel il s'agit de prendre position; entre 1946 et 1950, l'usage du mot s'accroît, mais pour se spécifier dans des syntagmes tels que *crime de guerre* et *crime contre l'humanité* (15 occurrences sur 45 au total). Par la suite, hormis deux articles généraux¹⁸⁰, l'usage du mot diminue et se réduit à de nouveaux syntagmes, seuls à légitimer encore le concept (*crime organisé*, *crime en col blanc*, *crime de guerre*¹⁸¹, *coût du crime...*)¹⁸². Cette spécification du "crime", outre le fait qu'elle témoigne de recherches focalisées éventuellement sur une criminalité oubliée par la criminologie positiviste, signifie aussi que l'identité du concept s'est fissurée: dès lors qu'à la fin des années soixante, le crime balance entre réalité objective et réalité construite, il semble que son nom ne puisse plus soutenir, dans RDPC, que des perspectives de droit pénal spécial ou de criminologie spéciale.

Plus que probablement, on trouve ici, dans le pôle négatif du facteur, à travers trois mots, la seule trace quantitativement significative laissée par la criminologie dans la revue. La conclusion du codage réalisé par les trois juges montrait la faible prévalence de la criminologie ou même de la démarche scientifique; cette conclusion se précise ici, dans l'analyse factorielle, par l'indication que seules des disciplines ancillaires ont pu émerger de manière significative et cohérente, et ceci à une époque révolue et concentrée entre 1910 et 1950 essentiellement.

Une criminologie de couverture

On constate donc qu'une seule des deux disciplines titulaires de la revue est explicitement couverte par le premier facteur. Par contraste, on relèvera l'absence du mot *criminologie* dans la solution factorielle proposée (comme dans celles qui ont servi de test à la validité de celle-ci).

¹⁸⁰ *Notre époque face au crime* (1969-1970) et *La prévention du crime pour la liberté, la justice, la paix et le développement* (1986).

¹⁸¹ Ce dont témoigne l'appartenance du mot *crime* au deuxième facteur également.

¹⁸² On notera que l'analyse distribue le mot dans deux facteurs (contrairement à l'effet de concentration que l'analyse en quatre facteurs produit plus souvent). Le mot *crime* est corrélé positivement au facteur 1 et négativement au facteur 2.

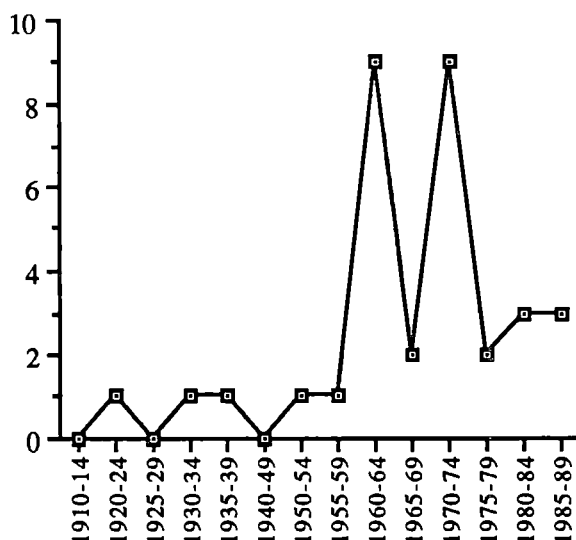


Figure 25: criminologie
criminologie : 33 occurrences

Cette absence mérite un détour. Il faudrait en effet que la criminologie se prenne elle-même pour objet pour que le titre d'un article lui fasse une place explicite¹⁸³. Il est cependant intéressant de rendre compte du tracé historique de l'usage de ce mot dans les titres. Si la criminologie est née "dans le champ même du pénal, là où se posent les questions du rôle et du sens de la peine et où s'opère le passage de l'étude de l'infraction à l'étude de l'infracteur"¹⁸⁴, le catalogue de RDPC rend compte de ce qui a suivi ce passage au lendemain de la seconde guerre mondiale. A partir de 1960 seulement, la criminologie dans RDPC s'émancipe comme telle ou connaît sa crise de croissance. Le graphique révèle une nouvelle donne: une tentative d'émancipation critique et de substantification de la criminologie se lit dans la réflexivité de la discipline se prenant pour objet à partir des années soixante¹⁸⁵. L'apparition du mot *criminologie*, concomitante à la

¹⁸³ Autrement dit, le facteur est on ne peut plus clairement celui d'une discipline: le droit pénal. La rigueur même des mots qui appartiennent au pôle positif de ce facteur, excluant quasiment toute autre entrée dans ce facteur, semble refléter la stabilité de cet objet titulaire de la revue. On peut penser a contrario que la criminologie ne bénéficie pas de telles "qualités" ou que du moins elle ne s'auto-désigne pas dans la redondance de son nom.

¹⁸⁴ DIGNEFFE Fr., La criminologie et son histoire. Réflexions à propos de quelques questions d'objet(s) et de méthode(s), *Revue internationale de criminologie et de police technique*, 1991, n° 3, pp. 299 à 319.

¹⁸⁵ On peut prendre à témoin (a contrario) la publication jubilaire de RDPC, publiée en 1957 et dont le titre est "Cinquante ans de droit pénal et de criminologie". Les 622 pages de cet ouvrage de synthèse historique contiennent deux grandes parties intitulées: "Cinquante ans d'histoire du droit pénal en Belgique dans la Revue de Droit Pénal et de Criminologie" et "Cinquante ans d'histoire du droit pénal dans le monde". La seule allusion explicite à la criminologie prend place dans une contribution de Jean Constant sur son enseignement. On y apprend que la criminologie comme matière à

disparition du mot *criminel* (voir *infra*), témoigne d'une crise de la discipline, de sa déviation¹⁸⁶, dans laquelle on pourra sans doute reconnaître le passage d'une criminologie positiviste parce qu'utilitaire — conçue implicitement comme pratique gestionnaire de la délinquance — à une criminologie se construisant plus explicitement comme dépôt de connaissance critique sur la gestion de la délinquance. Comme on l'a vu, ce passage n'aura, quantitativement, laissé que peu de traces dans la revue¹⁸⁷. C'est le moment de rappeler la rupture, évoquée plus haut, de la croissance constante du syntagme *droit pénal* au cours des années 1970-1974. On peut en effet concevoir ces deux phénomènes relatifs — l'accroissement de la réflexivité criminologique et la diminution de la référentialité pénale — comme des indices mineurs d'une perturbation plus importante: on trouvera, d'une part, dans cette même période, des articles criminologiques participant aux effets de l'introduction de la sociologie de la déviance dans le champ de recherche¹⁸⁸ et, d'autre part, les actes d'un colloque célèbre sur les frontières de la répression (1972) ainsi que diverses contributions mettant l'accent sur l'analyse des pratiques pénales et de leurs répercussions en matière de politique criminelle¹⁸⁹.

enseigner s'inscrit directement dans le projet gestionnaire de la police scientifique (voir la création en 1919 — année de mise sur pied de la police judiciaire — par le ministre de la Justice Vandervelde de l'Ecole de Criminologie et de Police Scientifique). Si l'on peut concevoir anachroniquement aujourd'hui cette absence, autre que titulaire, de la criminologie dans RDPC et dans sa publication jubilaire, il faut sans doute plutôt penser cette absence comme une inclusion: le silence de la criminologie c'est celui de la science absorbée, fédérée par un projet unique sous la bannière du droit pénal.

¹⁸⁶ Ce mot n'est pas à entendre de manière péjorative et veut seulement indiquer que l'effectivité de l'association des deux savoirs dans RDPC change de nature quand le second se présente en son nom propre.

¹⁸⁷ Il a cependant fait l'objet d'une analyse propre, puisque le graphique ci-dessus distribue en fait les articles crimino-réflexifs de RDPC, matériel exploité au titre 3. A l'intérieur de l'absence du présent chapitre.

¹⁸⁸ *Crime en col blanc et stigmatisation* (1970), *Une conception nouvelle du comportement déviant dans la sociologie américaine* (1970), *L'image de la justice criminelle dans la société* (1972), *Le stigmate, une forme originelle de la réaction sociale* (1973) sont des titres témoins de cette "perturbation".

¹⁸⁹ Le marquage disciplinaire explicite ou implicite — via l'usage du mot *répression* — de cette période est nettement celui de la politique criminelle ou de l'analyse des pratiques pénales. Voir par exemple, *La répression des hold-up* (1970), *L'élaboration d'une politique criminelle rentable* (1970), *Aspects comparés de la politique criminelle en Allemagne Fédérale et en Belgique* (1970), *Considérations économiques sur la politique criminelle* (1972), *Criminalité et politique criminelle dans le cadre du moment historique actuel en Italie* (1974), *L'image de marque du hold-up et ses implications pour une politique criminelle* (1974), *De la criminalité économique et de sa répression par la création de parquets centraux* (1974).

L'oubli du criminel

Une autre absence remarquable sera plutôt interprétée comme un oubli historique. En effet, l'examen du tracé de l'évolution du mot *criminel*, entendu comme substantif ou adjectif désignant une personne, rendra compte de sa disparition progressive. Cinq des six occurrences qui apparaissent encore après 1948 sont relatives au criminel de guerre et au criminel par imprudence. Ces syntagmes spécifiques, autour desquels des débats essentiellement juridiques ont eu lieu, témoignent de la réduction, par la spécification ("de guerre", "par imprudence") de l'usage du mot.

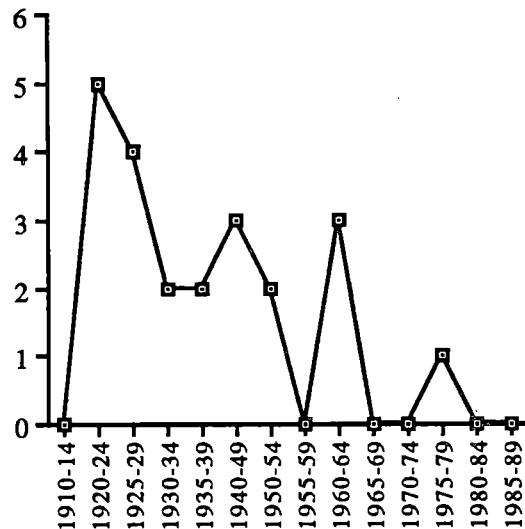


Figure 26: criminel
criminel : 23 occurrences

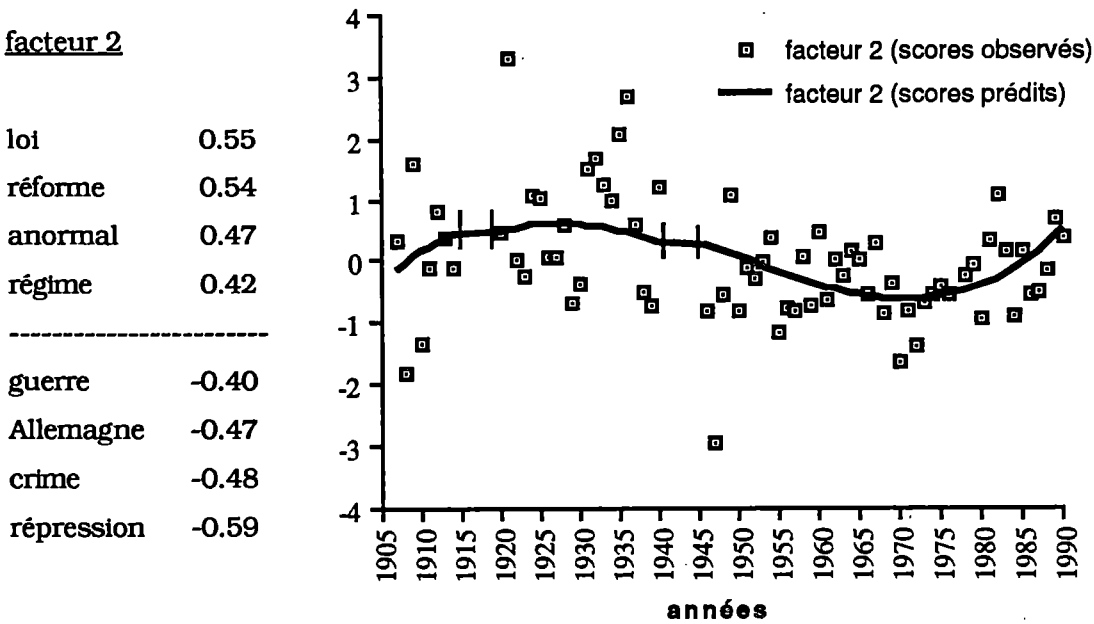
Seul un article isolé de 1979 évoque encore une question relative aux technologies de l'identification des criminels. L'arrêt de mort de l'intérêt pour le criminel est signé, dans la revue, en 1948 par un article qui ne pouvait symboliquement mieux augurer de la difficulté de penser l'homme criminel: "peut-on empêcher le criminel de naître ?".

Quant à la qualification *délinquant* (27 occurrences), dont on aurait pu croire qu'elle reliait comme un synonyme celle de *criminel*, elle présente une courbe témoignant de son heure de gloire au début des années cinquante et de sa disparition progressive. Les nominations de l'être problématique, cause des disciplines étudiées, disparaissent donc des titres avec le temps. On notera cependant que les occurrences

les plus nombreuses tant du mot *criminel* que du mot *délinquant* se situent dans l'immédiat après-guerre (après l'interruption de la publication et l'apparition de problématiques spécifiques nées de la guerre). Si "le savoir criminologique classique porte les empreintes d'une sorte particulière d' "ethnocentrisme" qui s'adresse à l'*homo criminalis*, perçu comme une *species generis humani*"¹⁹⁰, ces empreintes disparaissent des titres du catalogue de RDPC. On peut faire l'hypothèse que cette disparition n'entraîne pas la disparition de l'"ethnocentrisme" évoqué par Pires mais plutôt la disparition d'un niveau d'interprétation du savoir criminologique, au moment même où ce savoir se réorganise et s'autonomise. L'individu, éventuellement qualifié de criminel ou de délinquant, n'intéresse plus le pénaliste ou le criminologue, ni sous ces appellations, ni sous une autre. Le tournant pris par la criminologie dès les années soixante (voir plus haut) semble, à la lumière de ce qui vient d'être formulé, s'associer à l'abandon du criminel. Si ce dernier reste au centre des disciplines, c'est implicitement, comme l'impensé ou l'impensable, comme le milieu vide, inconsistant, d'un tore ou d'un anneau. On pourra trouver aussi, dans ces considérations, l'indice d'une *abstraction* de plus en plus grande de la discipline criminologique, résultant au moins de la *soustraction* du criminel.

¹⁹⁰ PIRES A. P., Analyse causale et récits de vie, *document polycopié du GREPO*, Département de criminologie de l'Université d'Ottawa, mars 1989.

2°) La loi hors-le-code et la répression hors-la-loi



Les représentants de la défense sociale

Le facteur 2 oppose en ses extrémités la *loi* à la *répression*. Le tracé de l'usage du mot *loi* dans les titres de RDPC montre une évolution comparable au tracé du facteur auquel il appartient. Il symbolise l'instrument juridique par excellence du droit pénal. Cependant, son usage et sa présence dans le facteur doivent être interprétés à la lumière des mots qui lui sont associés. La loi dont il est question représente ici bien plus l'outil juridique de la dérogation au droit pénal commun que son représentant. Les mots *loi*, *réforme* et *anormal* renvoient nettement à une préoccupation dont le signifiant essentiel est absent: la défense sociale.

Si le mot *loi* est utilisé dans des contextes diversifiés, il s'avère cependant statistiquement associé ($R=0.67$) à l'expression *défense sociale*, représentée dans le facteur par le mot *anormal*. On voit sur la figure 29 (graphique en double Y, ci-dessous à droite) que, de 1920 à 1975, le tracé des deux mots est extrêmement similaire. Jusqu'à une époque récente, l'usage du mot *loi* recouvrait donc majoritairement la référence à l'une ou l'autre loi dite de défense sociale, dont l'une des préoccupations majeures est le traitement des délinquants anormaux.

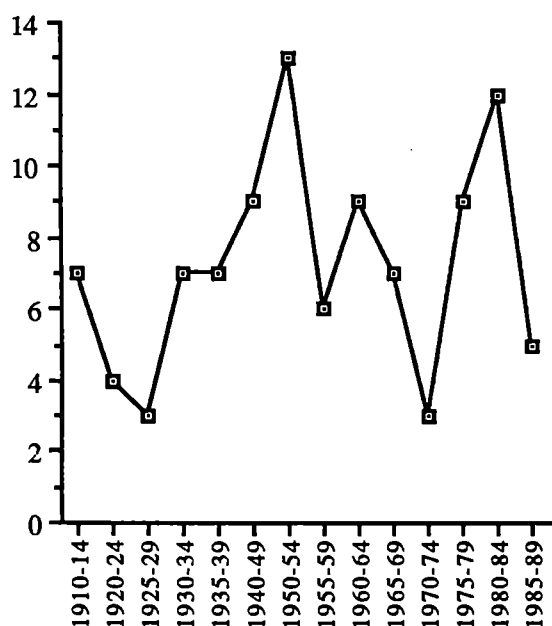


Figure 28: loi
loi: 101 occurrences
 (+ 4 occurrences entre 1907 et 1910)

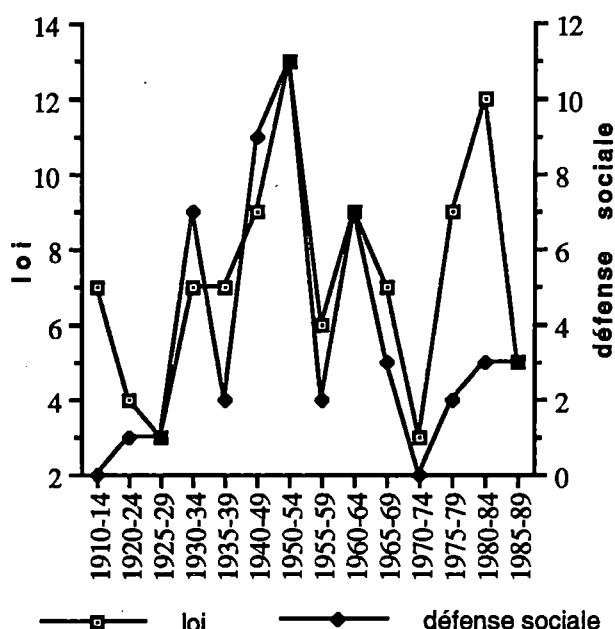


Figure 29: loi et défense sociale
défense sociale: 51 occurrences
 (+ 2 occurrences entre 1907 et 1910)

Depuis 1975 seulement, le mot *loi* fait l'objet d'un usage détaché de sa dimension "d'exception" au code pénal pour être investi par des objets substantiels ou procéduraux tels que l'avortement, la détention préventive, le terrorisme ou la libération conditionnelle. La loi prend consistance dans le champ pénal en traitant d'*objets* alors que jusque là sa fonction était plutôt d'assurer, hors code, le traitement exceptionnel des *personnes*, délinquants anormaux et mineurs par exemple.

Le mot *réforme*, comme les autres mots du facteur, présente un faible nombre d'occurrences ainsi qu'un pic de fréquence entre 1930 et 1940. Conformément à la configuration du facteur, il se répartit de manière relativement équilibrée sur toute la période de référence examinée, laissant en quelque sorte entendre qu' à l'intérêt pour la loi s'associe en permanence le souci de sa réforme. La pensée pénale, sinon sa pratique, inscrit apparemment une partie de son essence dans un permanent besoin de changement. Une des caractéristiques essentielles du droit pénal, tel qu'il est représenté par la revue, est le souci constant de sa propre réforme.

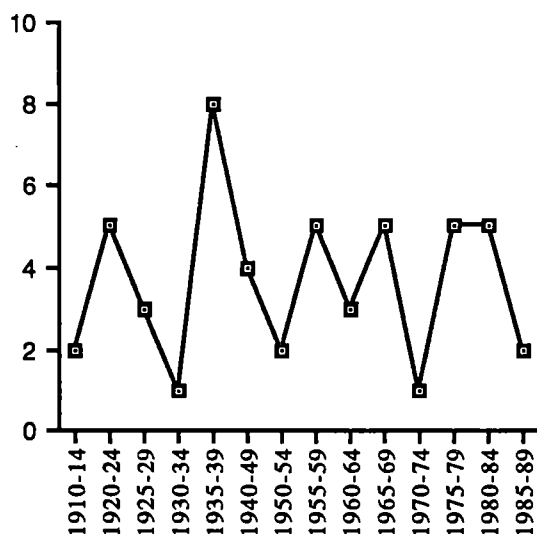


Figure 30: réforme
réforme : 51 occurrences

Des répressions particulières

En ce qui concerne le pôle négatif du facteur, le mot *répression* recouvre deux grands usages. Le premier recourt à l'adjectif *répressif* dans des locutions telles que "en matière répressive", "droit répressif" ou "tribunaux répressifs", usage qui instaure le mot dans sa synonymie avec l'adjectif "pénal". Le second relève d'une préoccupation de droit pénal spécial et trouve ses occurrences dans des titres consacrés à "la répression" de l'incivisme, de l'avortement ou de la piraterie aérienne (dans les années 1970), secteurs problématiques pour l'application du droit pénal. C'est la répression de l'incivisme qui inaugure ce second usage, avec force occurrences entre 1945 et 1952. On constate encore ici que le tracé du mot n'est pas identique (ou opposé) à celui du facteur, mais qu'il y participe à la mesure de la progression violente qu'il manifeste entre 1910 et 1950.

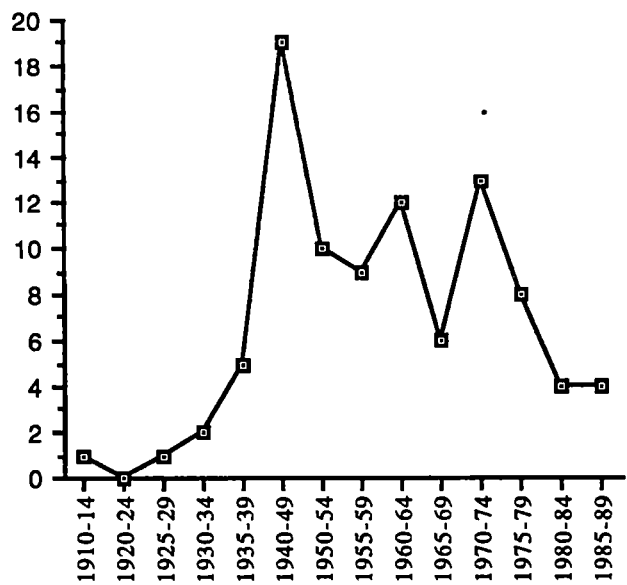


Figure 31: répression
répression : 94 occurrences

De nouveaux problèmes surgissent, et la revue en élabore immédiatement la gestion en termes de répression. C'est la vie du droit pénal qui, entre l'événement problématique nouveau et l'application de règles qui restent à inventer (et non plus à lire ou à commenter), est signifiée à travers ce mot relevant plutôt de la politique criminelle. Le mouvement qui procède du remplacement du mot *loi* par celui de *répression* correspond à une évolution interne au droit pénal faisant passer les préoccupations des auteurs de l'exégèse du texte à la problématisation en termes pénaux d'événements qui troublent l'actualité. La seconde guerre mondiale constitue l'événement qui a consacré la transition entre ces deux attitudes des pénalistes, reflétant sans doute une modification de la pratique pénale.

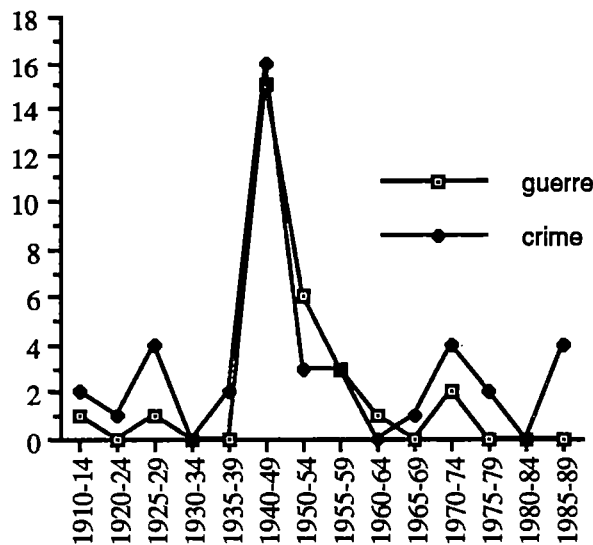


Figure 32: crime et guerre
crime: 42 occurrences — guerre: 26 occurrences

Le figure 32 (page précédente) manifeste distinctement l'association historique, déjà évoquée dans l'interprétation du facteur 1, des usages respectifs du mot *crime* et du mot *guerre*. C'est à la seconde guerre mondiale, en concurrence avec les développements déjà évoqués de la police scientifique, que le mot *crime* doit sa présence dans cette analyse, sous le couvert de deux syntagmes (*crime de guerre* et *crime contre l'humanité*).

Le développement, au lendemain de la deuxième guerre mondiale, des aspects internationaux du droit pénal impose une problématisation qui renonce aux instruments classiques du droit, symbolisés par le mot *loi* dans le pôle positif du facteur. L'internationalisation des problèmes et des instruments de régulation s'accompagne donc de la désuétude de la loi comme contenant de la substance pénale. Pour confirmer l'idée d'une complexification croissante et problématique dans la manière de titrer les articles de droit pénal et de la disparition concomitante de la lecture commentée d'un texte pénal, on notera l'évolution de l'usage du mot *problème* ¹⁹¹ dans le catalogue de RDPC: sur 62 occurrences de ce mot, 37 se concentrent après 1960.

Dans ses deux pôles, le facteur est en fait révélateur des deux principaux aménagements du droit pénal commun. Le premier a occupé la première moitié du siècle sous la bannière de la loi (hors code) et le second a occupé tout l'après-guerre sous la bannière de la répression (concept politique désinvesti de référence à tout instrument juridique).

Image de synthèse

Une synthèse des acquis de l'analyse des deux facteurs sera rendue par la figure 33 (page suivante). Le graphique met en perspective le tracé prédit (c'est-à-dire la courbe prédite passant, selon les principes de la régression polynomiale, au plus près des scores observés du facteur lui-même année par année) des deux premiers facteurs. Le troisième ne présentant aucune évolution, il ne nécessitait pas de représentation.

¹⁹¹ Ce mot n'appartient pas au facteur, mais il constitue un indice congruent avec l'interprétation avancée ici. L'argument est d'autant plus pertinent que le mot *problème* apparaît dans un facteur comparable d'une autre analyse en trois facteurs.

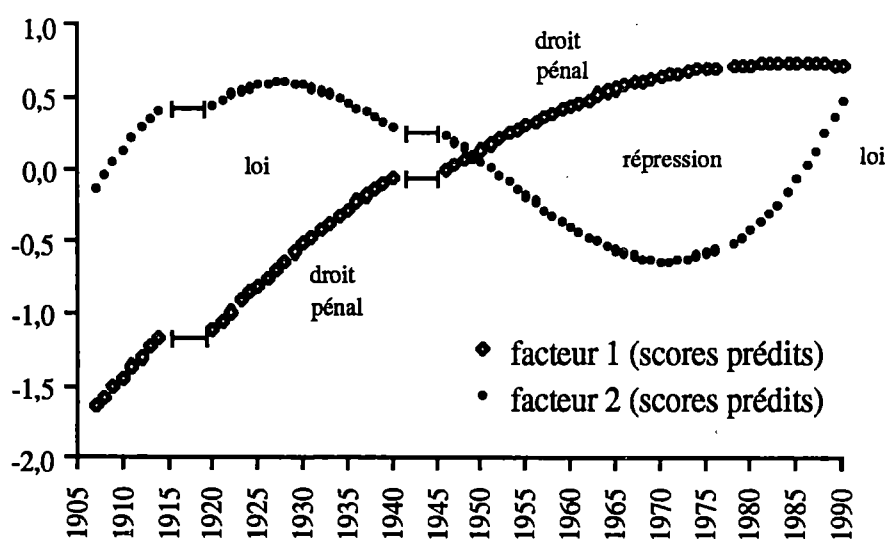


Figure 33: scores prédits des facteurs 1 et 2 (AF/JCLC)

Ce graphique permet de mettre en valeur deux périodes qui se distinguent par le croisement des deux courbes, dans l'immédiat après-guerre. Le droit pénal (facteur 1) s'est développé graduellement à travers la prise en compte des régimes exceptionnels et dérogatoires (facteur 2). Au lendemain de la guerre, le droit pénal assure sa progression par une voie plus ouvertement politique que juridique. Enfin, la loi fait son retour depuis une quinzaine d'années, non pour reprendre son rôle dérogatoire mais pour compléter sur des points particuliers (incriminations ou procédures) un droit pénal toujours croissant. La démarche scientifique n'a pu trouver une place et une raison d'être cohérentes que dans l'expertise technique ou psychiatrique exigée sous l'empire de la première période, dans la brèche ouverte entre le droit et la loi.

3°) Permanence et répétition

Le facteur 3 apparaît particulièrement éclairant quant à la nature même des données soumises à l'analyse. Les mots de ce facteur se caractérisent par l'absence d'évolution de leur usage ou par l'aspect chaotique de cette évolution. L'expression *point de vue* (16 occurrences) détermine la présence des mots *point* (17 occurrences) et *vue* (20 occurrences). L'usage de cette expression est démarqué l'objet de l'article au sein de la multidisciplinarité¹⁹¹ ou encore le spécifie à l'intérieur d'une discipline donnée¹⁹². Le tracé de l'évolution de ces deux mots est, de manière significative, conforme à celui du facteur.

Ce troisième facteur est résiduaire et ne manifeste aucune progression. Son caractère bipolaire mérite cependant un commentaire. Dans une autre analyse (validant, par leur résistance, la constitution des facteurs), le pôle positif du facteur était dominé par le mot *contre*, symbolisant l'attitude offensive du droit pénal ou du crime (le droit pénal s'inscrit et inscrit le crime dans l'opposition). Une analyse détaillée mettrait en lumière les périodes manifestes de l'investissement offensif du droit pénal, dans lesquelles des priorités de lutte sont redéfinies¹⁹³. Les mots *procédure* et *psychologie* (pôle négatif) sont les témoins, pour le premier, d'une attitude sereine et technique de mise en oeuvre des priorités de la répression et, pour le second, d'une attitude compréhensive à l'égard de l'individu. Ces deux attitudes ne peuvent s'inscrire que dans les périodes "creuses", où la mobilisation contre l'ennemi fait relâche.

¹⁹¹ Par exemple: *De la responsabilité au point de vue médico-légal* (1907), *Les problèmes de la délinquance sexuelle sous leurs aspects médico-psychologiques et juridiques: le point de vue du juriste* (1964-1965).

¹⁹² *L'examen systématique au point de vue de l'ivresse des auteurs d'accidents graves de roulage* (1937), *Introduction à l'histoire de la médecine légale plus spécialement envisagée au point de vue belge* (1946-1947).

¹⁹³ Il s'agit essentiellement de l'immédiat après-guerre inquiété par les crimes contre la sûreté de l'Etat et les crimes contre l'humanité, et des années 1965 à 1975 pendant lesquelles la protection de la jeunesse côtoie la préoccupation pour les attentats contre l'aviation civile.

B) A l'intérieur de l'absence¹⁹⁴

Le matériel textuel — dit crimino-réflexif — examiné dans le cadre de cette recherche est celui-là même que représentait graphiquement la figure 25 (page 114), visualisant le tracé du mot *criminologie* dans le catalogue de RDPC. Les 33 occurrences du mot *criminologie* ont servi de critère de constitution du matériel crimino-réflexif. La structure de répartition dans le temps de ces occurrences révèle une inégale diffusion. Afin de conserver un minimum d'homogénéité temporelle, les cinq premiers textes ont été extraits du matériel. Le matériel se concentre ainsi sur une période de référence moins éclatée (1959-1989). Cette option de resserrement du temps réduit corrélativement la possibilité d'exprimer les résultats d'une analyse en termes d'évolution, et ce d'autant plus qu'une analyse en composants principaux est techniquement impossible sur une matrice réduite à 28 segments¹⁹⁵.

Compte tenu des caractéristiques de la matrice relative aux textes de RDPC (28 textes x 54 mots), une analyse de correspondances a donc été préférée à une analyse factorielle. L'analyse de correspondances permet de croiser deux dimensions et de positionner les valeurs associées à chacune des variables (mots) examinées dans les espaces déterminés par le croisement de ces deux dimensions qui, par interprétation, doivent être nommées.

En l'occurrence, on lira à la page suivante la manière dont, parmi les 54 variables sélectionnées, les plus discriminées se positionnent¹⁹⁶.

¹⁹⁴ Sous ce titre, on trouvera les interprétations relatives aux résultats des analyses "factorielles" sur le matériel textuel de RDPC (AF/RC).

¹⁹⁵ Chacun des textes, indépendamment de l'année de sa parution de la revue, constitue un segment pour l'analyse. Chacun des textes est donc considéré suivant l'ordre de parution, même si l'intervalle entre les parutions n'est pas égal. Le temps n'est donc pas considéré comme l'axe sur lequel s'inscrivent les résultats de l'analyse. Par ailleurs, la réduction à 28 segments supposait une réduction identique au nombre de variables retenues (matrice de 27 mots x 28 segments).

¹⁹⁶ La dispersion des segments sur les mêmes dimensions avait pour intention de tenter une historisation éventuelle, en fait difficile sur une période aussi étroite, sauf si cette répartition avait été extrêmement nette.

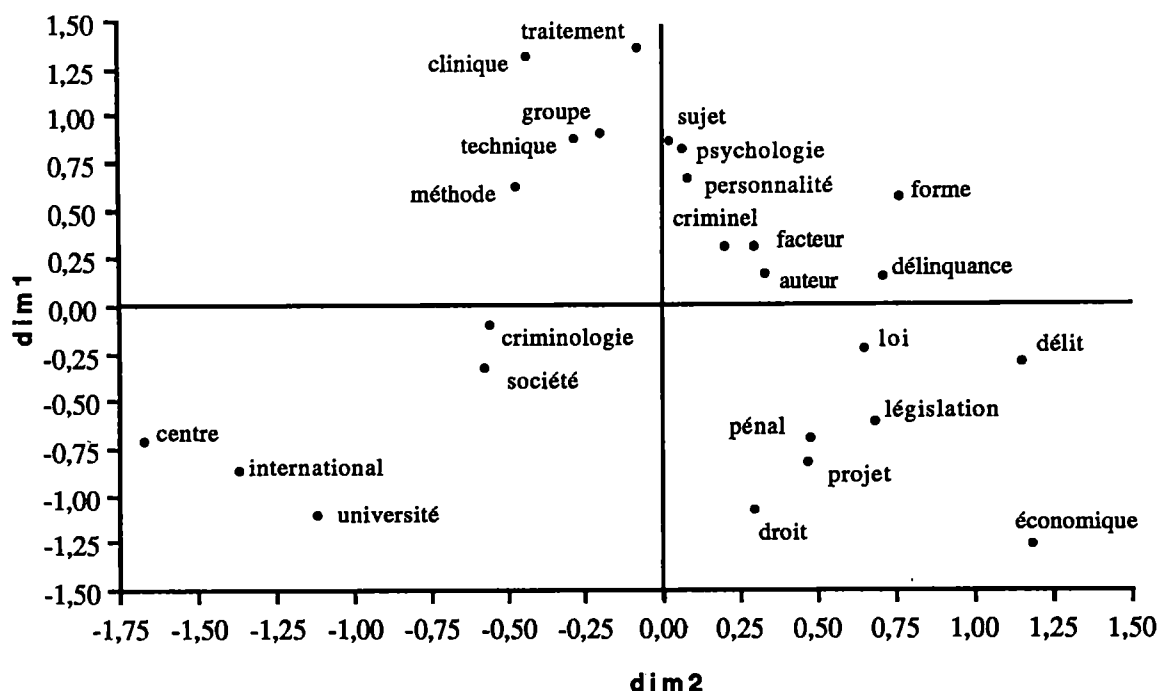


Figure 34: analyse de correspondances AF/RC (variables)

La dimension 1 (axe vertical) permet de différencier les aspects scientifiques (pôle positif) des aspects juridico-institutionnels (pôle négatif) de la criminologie. La dimension 2 (axe horizontal) oppose les aspects substantiels (pôle positif) aux outillages ou accessoires des premiers (pôle négatif); les signifiants de l'outillage sont soit méthodologiques (cadran supérieur gauche) soit institutionnels, renvoyant aux "lieux" de la criminologie (cadran inférieur gauche). Le croisement des deux dimensions isole quatre cadrans thématiques des articles criminologiques des années 60 à 90: 1) un cadran proprement substantiel et à forte connotation apparemment étiologique dont les objets sont le criminel et la délinquance, et les angles d'approche factoriel et psychologique (cadran supérieur droit), 2) un cadran proprement pénal investi par les concepts juridiques classiques (cadran inférieur droit), 3) un cadran institutionnel relatif à l'inscription universitaire et internationale de la criminologie (cadran inférieur gauche), 4) un cadran spécifiquement méthodologique (cadran supérieur gauche) relatif à la recherche et au traitement. Reste à savoir quels enjeux se manifestent dans cette division quasi-factorielle des mots retenus dans le corpus d'analyse.

Une autre démarche est utile pour les présents développements; elle consiste à reprendre, dans un listing produit par Protan (CWTALLY), les mots significatifs les plus fréquents, indépendamment de leur association avec les autres mots, pour comparer la structure de cette liste avec celle équivalente des titres de RDPC. La question soutenue à travers ce souci de comparaison est la suivante: le vocabulaire dominant des articles crimino-réflexifs est-il différent du vocabulaire dominant de l'ensemble des titres de la revue?

La liste ci-dessous fournit les mots significatifs les plus fréquents du matériel textuel, émergés ou non de l'analyse de correspondances, dans l'ordre de leur fréquence. Le chiffre porté dans la colonne de droite est celui de la fréquence absolue du mot.

criminologie	209	traitement	31
recherche	141	effet	31
science	98	crime	30
délinquance	72	délit	30
droit	67	psychologie	29
criminel	65	justice	28
problème	45	personnalité	27
loi	43	facteur	27
méthode	43	économique	24
mesure	38	auteur	22
international	38	groupe	22
analyse	37	centre	22
criminalité	36	législation	21
université	33	forme	20

On trouve dans cette liste les signifiants d'un questionnement de la criminologie sur son statut de science et les concepts méthodologiques ou substantiels de sa scientificité (*recherche, méthode, analyse, mesure, facteur*). On y trouve aussi les objets potentiels de la recherche criminologique; non seulement les objets qui constituent en même temps les niveaux d'interprétation (*crime, criminel, criminalité*) mais aussi des signifiants représentant les organes de la gestion de ces "objets" (*loi, justice, législation*). La forte fréquence d'un concept étiologique (*personnalité*) et de sa discipline de rattachement (*psychologie*) témoigne de l'importante dimension clinique du matériel crimino-réflexif de RDPC¹⁹⁷.

¹⁹⁷ Cette dimension clinique s'inscrit anticipativement en opposition avec l'importante dimension sociologique de la criminologie de JCLC.

On peut aussi examiner de plus près les articles crimino-réflexifs et constater qu'une réflexivité substantielle n'est pas le trait dominant de ces titres. La dimension référentielle de l'usage du mot *criminologie* est très présente dans les premiers titres, sous l'effet d'une contamination du droit pénal et de la dualité même des disciplines. La dualité en question ne nécessite visiblement pas que l'on identifie un article par son appartenance à la criminologie (sans quoi le nombre d'articles crimino-réflexifs serait, on l'espère, beaucoup plus grand), mais quand cette référence est énoncée, elle s'inscrit souvent dans cette seule fonction. Ce souci de référence disciplinaire est particulièrement marqué dès qu'une dualité est signifiée¹⁹⁸. De tels articles ne témoignent dès lors que d'un point de vue sur un objet. Une autre dimension de la réflexivité consiste à représenter la criminologie dans ses dimensions institutionnelles, à travers la description de son enseignement ou de son programme de recherche ou encore la création d'une nouvelle unité de recherches¹⁹⁹. Ces usages de la criminologie comme référence ou comme champ institutionnalisé persistent, mais les problèmes de méthodes et de recherche constituent le premier point d'introduction d'une réflexion sur la discipline²⁰⁰. En fait, l'apparition du nom de la science s'associe ici à sa désolidarisation à l'égard du droit pénal, comme la vivrait un enfant porté par un projet politique: l'enfant existe bien dans le ventre du droit pénal, mais il naît, se met à parler, à se reconnaître une identité et à regarder sa mère en face à partir de 1960. L'inscription de cette désolidarisation s'opère à partir du traitement de problèmes méthodologiques relevant plus spécifiquement d'une démarche sociologique²⁰¹. Les articles publiés dans les années

¹⁹⁸ Par exemple: *Quelques aspects médico-psychologiques et criminologiques de l'exhibitionnisme* (1960), *Notules sur l'imputabilité. les données du problème en droit pénal, en criminologie* (1961), *en psychologie judiciaire et en politique criminelle, Droit pénal, criminologie et politique criminelle* (1962). On notera à cet égard que les textes plus anciens non traités manifestent les mêmes caractères

¹⁹⁹ Voir *Le promoteur de l'école des sciences criminologiques* (1962), *Le centre international de criminologie comparée* (1970), *L'organisation et le développement actuels de la recherche criminologique en France* (1973), *L'enseignement de la criminologie dans les universités belges* (1989).

²⁰⁰ Voir *Le traitement des données quantitatives en méthodologie criminologique* (1961), *Le principe des niveaux d'interprétation en criminologie* (1962), *Contribution à l'étude de la méthodologie médico-légale, médico-sociologique et criminologique* (1964), *Observations sur les techniques mesurant les effets du traitement en criminologie clinique* (1964), *Problèmes de méthodes dans la recherche criminologique* (1968), *Quelques réflexions sur la recherche criminologique en Belgique* (1974), *L'étude criminologique des décisions en matière pénale. Un modèle de recherche et son application* (1980).

²⁰¹ Trois articles d'un même auteur, Guy HOUCHON, ouvrent la voie aux contributions théoriques des années septante par le biais de la critique méthodologique: *Le traitement des données quantitatives en méthodologie criminologique*

septante évoquent en quelque sorte les correspondances institutionnelles et théoriques de ce qui ne fut qu'une des "plus petites tempêtes de neige du monde"²⁰² à l'échelle du catalogue de la revue, quoi qu'il en soit de son importance à l'échelle du champ criminologique. Enfin, les débats de fond sur ce qui trouble la théorie criminologique dans les années septante ne sont mis en évidence, par les titres, que dans un nombre restreint de textes²⁰³. Ces débats sont cependant nettement abordés ou centraux dans d'autres articles²⁰⁴.

Si l'on s'en tient à l'étude des textes crimino-réflexifs, les années 1972 à 1974 constituent la période de l'exposition critique de la division paradigmatique de la criminologie dans RDPC, période au terme de laquelle la question semble close²⁰⁵. Parmi la sélection des articles crimino-réflexifs en tout cas, un article met de fait, en 1981, un terme au débat théorique qui a doucement animé les années septante, en renvoyant dos à dos, comme des extrémismes comparables, la criminologie radicale et critique et la criminologie moderne (néo-génétique), toutes deux baptisées "anticriminologies"²⁰⁶. Quoi qu'il en soit de la qualité argumentative du procédé de discrédit dont rend compte ce dernier terme et des nuances de la pensée de l'auteur de cet article, il est intéressant de constater que les seules traces explicites

(1961), *Le principe des niveaux d'interprétation en criminologie* (1962), *Observations sur les techniques mesurant les effets du traitement en criminologie clinique* (1964). Un quatrième article, de J. JUNGGER-TAS participe à cette inauguration: *Problèmes de méthodes dans la recherche criminologique* (1968).

²⁰² Celle de Richard Brautigan (*Tokyo-Montana Express*, Ed. Christian Bourgois, 10/18, 1981, p.24) se composait de deux flocons mais n'en méritait pas moins une description minutieuse et poétique. Celle qui nous intéresse ici marque d'une petite dizaine d'articles le seul événement historique révélé par la méthode indiciaire du signifiant "criminologie" comme critère de sélection des articles crimino-réflexifs de la revue.

²⁰³ Voir *Stigmatisation: un prolongement de l'analyse criminologique?* (1972), *Les nouveaux courants dans la criminologie contemporaine. La mise en cause de la psychologie criminelle et de son objet* (1974), *Le mouvement des faits, des idées et de la réaction sociale en criminologie* (1981).

²⁰⁴ *Quelques réflexions sur la recherche criminologique en Belgique* (1974) aborde principalement les tensions entre criminologues praticiens et académiques, telles qu'elles s'articulent autour d'une distinction entre deux criminologies, formulée comme suit: "dans le système" et "en dehors du système". *L'organisation et le développement actuels de la recherche criminologique en France* (1973) contribue à mettre en valeur l'effet du glissement de la criminologie du passage à l'acte à la criminologie de la réaction sociale sur l'évolution des pratiques de recherche.

²⁰⁵ Cette période est encadrée par deux articles d'une nature idéologiquement différente: *L'épistémologie et la recherche criminologique* (1970) et *Le mouvement des faits, des idées et de la réaction sociale en criminologie* (1980). De ce point de vue, on notera ici (en anticipant sur le chapitre suivant) l'extrême différence de "nature" des articles crimino-réflexifs de JCLC et l'important exposé théorique dont ils rendent compte...

²⁰⁶ PINATEL J., *Le mouvement des faits, des idées et de la réaction sociale en criminologie*, *Rev. dr. pén. crim.*, 1981, p. 227.

d'une tentative d'autonomisation criminologique sont aussi celles d'une déconstruction de l'objet qui, parce qu'elle n'a pu prendre cours que dans un contexte politisé de bouleversement de la pensée en sciences humaines, doit être évaluée comme antiscientifique. C'est en quelque sorte le dernier ou l'avant-dernier mot du positivisme qui dénie son sort sous prétexte qu'il ne serait pas scientifiquement fondé et qui refuse de concevoir son propre point de vue comme tributaire de ruptures impures. L'invocation des anticriminologies symbolise en quelque sorte l'inscription de la revue comme organe d'un projet dont la tolérance²⁰⁷ ne va pas jusqu'à accepter la bifurcation et la fluctuation scientifiques²⁰⁸. Cette tolérance trouve en effet ses limites dans les exigences non scientifiques de l'autre discipline titulaire de la revue. L'auto-proclamation de la criminologie (base de l'analyse des textes crimino-réflexifs) remplit la même fonction que celle, quantitativement plus importante, du droit pénal: l'affirmation d'une autonomie du secteur de savoir ainsi nommé.

Quoi qu'il en soit de la possibilité de la constitution d'un savoir criminologique autonome, il apparaît ici que cette éventualité est impensable dans RDPC. Le nom de la revue soulevait, au début de cette recherche, la question de l'adéquation de la conjonction cumulative "et"; c'est, au terme, la question de sa fonction qui émerge. Loin de sa valeur classique d'addition ou d'association, les deux termes qu'elle relie forment un hendiadys, figure de style dans laquelle un terme est contenu, absorbé dans l'autre. Et l'on peut reposer autrement la question de l'inscription de la criminologie dans la revue: qu'est-ce qu'une science qui permet qu'une revue use de son nom sans témoigner d'elle?

²⁰⁷ Au sens médical du terme, c'est-à-dire la capacité de l'organe de supporter sans mal des agents physiques ou chimiques (en l'occurrence les agents de la division paradigmatique). Toute revue a une politique éditoriale explicite ou implicite.

²⁰⁸ Je fais ici usage des métaphores de M. SERRES (*Eléments d'histoire des sciences*, Paris, Bordas, 1989) aptes à représenter les formes du changement dans l'histoire des sciences.

C) Une stagnation de la scientificité²⁰⁹

Les analyses catégorielles opérées sur le catalogue et sur les textes de RDPC donnent des résultats absolument non significatifs. Toute prédiction des observations en imagerie régressive est sans signification statistique²¹⁰. C'est dire que l'hypothèse de cette analyse ne reçoit aucune confirmation sur le corpus des titres de RDPC. L'interprétation de ces résultats se fondera sur l'analyse d'un listing (dont le nom dans Protan est CDWLOOK) propre à définir les catégories effectivement rencontrées par le dictionnaire et, par défaut, à relever les caractères du vocabulaire de RDPC.

Si l'on s'attache aux résultats de l'analyse de l'imagerie régressive dans RDPC, on constate la nette non-signification de ces résultats. Il est impossible de leur donner une orientation; les mesures annuelles forment un nuage de points diffus, à travers lequel aucune régression de quelque ordre que ce soit ne peut indiquer la tendance. Il s'avère cependant que la majorité des segments annuels du catalogue relève d'une pensée conceptuelle (les valeurs des scores observés en processus secondaires sont toujours, parfois de peu, supérieurs aux scores observés en processus primaires). Autrement dit, on se situe bien dans un domaine de production discursive dont le vocabulaire réduit la portée utilitaire et accroît d'autant la distance que l'on fait traditionnellement entre science et littérature. Alors que le poète coordonne des mots relevant du même niveau de pensée, quitte à ce qu'ils appartiennent à des domaines extrêmement différents, l'homme de science produit dans son discours des relations entre des mots relevant de niveaux différents de conceptualisation: le travail de la théorisation consiste à rattacher un maximum d'éléments du monde concret à une conceptualisation qui ne peut que s'accroître. La pensée abstraite ne peut qu'augmenter dans une discipline scientifique, sans quoi le potentiel d'activation propre à la démarche scientifique ne peut être soutenu²¹¹.

²⁰⁹ On trouvera sous ce titre l'interprétation des résultats de l'analyse catégorielle des titres et des textes crimino-réflexifs de RDPC (AC/RDPC et AC/RC).

²¹⁰ Voir les valeurs de R^2 , F et p fournies au chapitre 3

²¹¹ Voir MARTINDALE C., *The Clockwork Muse*, Basic Books, pp. 350 et sv.

L'hypothèse sous-jacente à ce type d'analyse étant posée, il reste qu'il y a lieu de s'interroger sur les résultats. Deux voies s'ouvrent à l'interprétation: la première consiste à se contenter de conclure selon l'hypothèse — le matériel titrologique de RDPC ne témoigne pas de l'évolution attendue d'une science — la seconde consiste à consulter le matériel pour rendre compte de ce qui pourrait donner un sens substantiel à la non-signification statistique.

1) Conclure

Sous ce titre, on lira différentes manières d'interpréter la non-signification statistique des résultats.

1) Le matériel titrologique de RDPC ne se comporte pas selon le schéma d'évolution d'une science. On pourrait décréter que la revue n'est donc pas scientifique et faire de ce constat un critère de jugement du matériel. La scientificité de la revue n'est pas assurée, du moins du point de vue de son évolution. On peut constater néanmoins qu'il existe une évidence des résultats: la mesure des processus secondaires reste partout supérieure à celle des processus primaires. Ce qui signifie que le discours pénal et criminologique reste avant tout conceptuel.

2) L'importante domination quantitative du droit pénal dans la revue sur une discipline dont le caractère scientifique est fort peu représenté (voir les résultats de l'analyse factorielle ainsi que l'analyse *constitutive* des deux disciplines par les trois juges) n'indique rien à elle seule de la raison pour laquelle aucune évolution ne se dégage, mais une hypothèse peut être examinée. La stabilité du vocabulaire du droit — que la science juridique évolue ou non, les objets du droit restent identiques et plus encore les mots pour dire le droit qui s'y applique — et son appartenance immédiate et définitive aux processus secondaires, en raison même des catégories de "loi", de "restriction" et d' "ordre", contribuent à une stabilité comparable du rapport entre processus primaires et secondaires dans le catalogue. Si ce raisonnement vaut pour l'étude des titres, en ce qui concerne les textes, il est sans doute pertinent de faire valoir la brièveté de la période de référence comme une hypothèse probable de l'absence d'évolution dans les résultats²¹².

²¹² Il vaut mieux à cet égard en rester à une hypothèse mettant en cause la procédure de recherche, dans la mesure où, si elle était vérifiée, elle invaliderait toute interprétation substantielle.

3) Le développement d'une criminologie académique, universitaire, va de pair avec la réduction de sa dimension utilitaire: les exigences propres de l'académisme éloignent la criminologie de son exploitation par l'administration de la justice pénale comme elles l'éloignent des pratiques. L'indépendance des positions académiques a permis aussi le développement d'une criminologie plus critique et réflexive. Alors que la revue témoigne de cette évolution dans les années soixante, on pourrait avancer que cette évolution n'a pas été soutenue par RDPC et que la revue n'avait que faire dans ses colonnes d'une science émancipée — critique et réflexive — et susceptible de correspondre au modèle martindalien. En tout cas, les effets de cette évolution n'y sont pas quantitativement lisibles.

4) Il reste une hypothèse évoquée par Garland²¹³. Si la criminologie se moule dans les conventions et la rhétorique propres à la communauté scientifique, elle n'a pas le monopole du discours sur le crime ou sur la réaction sociale. Elle n'est à cet égard pas seulement une discipline scientifique mais une manière moderne — concurrencée par le discours politique, par le discours de la presse et par le sens commun — de tenir un langage sur son objet. Dans le cadre de cette concurrence discursive, la criminologie repose sur un répertoire narratif proche du langage courant; elle est amenée constamment à utiliser elle-même les idées et les métaphores disponibles dans les ressources symboliques de la culture générale avec laquelle elle partage son objet.

2) Consulter

Il devrait être possible d'étayer l'une ou l'autre de ces hypothèses ou de mettre en doute la pertinence du matériel pour la méthode ou la pertinence de la méthode pour le matériel²¹⁴, en faisant le repérage:

1) des mots du catalogue effectivement pris en considération par le dictionnaire d'imagerie régressive,

²¹³ GARLAND D., Criminological Knowledge and its Relation to Power, *British Journal of Criminology*, vol. 32, n° 4, autumn 1992, p. 420.

²¹⁴ Il s'agit de signifier ici qu'il serait trop rapide de conclure que le matériel est "mauvais", laissant entendre ainsi que le but de l'analyse serait de toujours vérifier l'hypothèse qui la motive au mépris de la recherche du sens, recherche dans laquelle la validité de la méthode (et de l'hypothèse qu'elle soutient) doit supporter sa part de mise en doute.

2) du nombre de segments dans lesquels ces mots apparaissent pour contribuer au profil — à l'absence de profil — des courbes des processus primaires et des processus secondaires.

Il est opportun de rappeler que les mesures ne tiennent pas compte de la fréquence des mots, mais de leur densité: chaque mot différent est "taggué" une fois par segment; c'est donc bien la fréquence des segments qui devient le critère quantitatif d'une interprétation par la consultation des données.

Si l'on s'en tient aux mots "taggués" en processus primaires et en processus secondaires présents dans dix segments annuels au moins, voici ce que donne le repérage qui vient d'être décrit. On trouvera dans les deux listes ci-dessous les mots relevés par le dictionnaire d'imagerie régressive et le nombre de segments dans lesquels ils sont présents et contribuent à former la nébuleuse des processus primaires et secondaires dans les titres de RDPC.

Processus primaires

<u>mots</u>	<u>seg.</u>
dans	54
vue	17
mort	16
point	15
roulage	14
secret	13
observation ²¹⁵	10

Processus secondaires

<u>mots</u>	<u>seg.</u>	<u>mots</u>	<u>seg.</u>	<u>mots</u>	<u>seg.</u>
pénal	68	instruction	21	légal	14
loi	57	système	21	mesure	14
répression	42	étude	20	travail	14
problème	37	organisation	19	année	13
protection	37	police	19	éducation	13
code	34	prévention	18	détenu	11
justice	28	prison	18	effet	11
social	28	recherche	18	essai	11
considération	26	principe	17	jugement	11
responsabilité	26	affaire	16	moral	10
réflexion	23	méthode	16	punir	10
législation	22	détention	14		

²¹⁵ Afin de donner la tonalité des mots qui continuent la liste, voici les plus représentés: alcool (9), ivresse (7), sécurité (7), activité (6), milieu (5), témoin (5), épilepsie (4)...

On constatera avant tout la faiblesse du nombre de mots servant à l'élaboration des résultats de l'analyse. Un au-delà de ce constat doit envisager les mots compris et les mots exclus par l'analyse.

En ce qui concerne les mots compris par l'analyse, au total, indépendamment de la fréquence des segments représentés, on trouve 368 mots différents (136 en processus primaires et 232 en processus secondaires). Les mots des processus primaires sont d'une part peu fréquents, d'autre part représentés dans peu de segments. En-deça de la répartition en processus primaires et processus secondaires, les 368 mots différents taggués représentent 14,8% des 2487 mots différents (après désinflexion) du catalogue.

Plus qualitativement cette fois, la sélection des mots présentés ci-dessus manifeste deux traits:

- 1) les seuls mots taggués en processus primaires qui soient qualitativement significatifs sont le mot *mort* et le mot *roulage*;
- 2) la majorité des mots retenus en pensée abstraite relèvent plus précisément de deux sous-catégories du dictionnaire: "loi et restriction" et "ordre", catégories qui sont consubstantielles de la discipline "droit pénal" elle-même.

En quelque sorte, le droit procède majoritairement de concepts. Ses outils sont conceptuels (abstraction des signifiants du droit: *code, loi, législation, principe, système, jugement...*), et le réel du droit, son objet concret ou sa fonction, sont également constitués de concepts (*punir, détention, responsabilité, répression, protection...*). La "matière" pénale comme sa discipline sont toutes deux conceptuelles: les mots pour dire le réel du droit relèvent déjà de la pensée abstraite. On trouve enfin une série de mots qualifiables de rhématiques²¹⁶ en ceci qu'ils indiquent l'activité même de la discipline, le style de l'article, et non son objet (*réflexion, considération, étude, essai...*). Compte tenu de ce qui est avancé ici, la domination pénale pourrait avoir pour effet une absence d'évolution liée au caractère auto-référentiel du droit. A cet égard, la dualité disciplinaire pourrait constituer un frein au marquage de l'évolution "scientifique" de l'une des disciplines. Il ne faut pas

²¹⁶ Je rappelle la distinction (soutenue notamment par GENETTE G., *Seuils*, Paris, Ed. du Seuil, p. 75) entre "thème" et "rhème" c'est-à-dire entre ce dont on parle et le style que l'on adopte pour en parler.

perdre de vue non plus que les modifications importantes que peut subir un champ de savoir ne restent pas sans effets institutionnels. Entre la naissance de la criminologie et sa reconnaissance académique, il y a un premier pas d'inscription dans le réel de ce changement: si les écoles de criminologie se sont développées au sein des facultés de droit²¹⁷, à tout le moins en Belgique, il s'agit non seulement d'une consécration de l'unification d'une discipline émergeant de discours divers dont le statut n'a pas été reconnu jusque là, mais aussi d'une consécration institutionnelle de l'auxiliarité d'une science naissante. Comme science elle sera d'ailleurs tôt ou tard condamnée à interroger son auxiliarité.

Le sursaut criminologique des années soixante, tel qu'il apparaît dans RDPC, a bien pu précéder un détournement des criminologues de la Revue de Droit Pénal et de Criminologie au profit de nouveaux organes plus sensibles²¹⁸ à la division paradigmatique²¹⁹ qui a suivi ce sursaut et qui n'aura pu secouer que le souci de faire science et non le souci politique et pratique du pénalisme. Seule cette division — si elle avait été relayée par RDPC ou si la criminologie ne s'était absentée de la revue — aurait pu donner lieu à une croissance significative de la pensée abstraite dans son catalogue.

En ce qui concerne les mots exclus par l'analyse, c'est-à-dire les mots du catalogue quantitativement importants, qui ne fondent pas les taux de pensée concrète et abstraite, on relèvera avant tout le mot *droit*: son équivocité sémantique, à l'égard précisément des catégories de la pensée concrète et abstraite, l'exclut d'une position dans la dichotomie utilisée²²⁰. De même, le mot *crime* n'appartient pas au dictionnaire d'imagerie régressive; il est classé, au sein des dictionnaires de catégories, dans les catégories morales du bien et du mal.

²¹⁷ voir DEBUYST Chr., Droit pénal et criminologie, *Cahiers de criminologie et de pathologie sociale*, n° 1, Unité de recherches en criminologie, 1971, 27 p.

²¹⁸ La revue *Déviance et Société* par exemple débute sa parution en 1977.

²¹⁹ L'idée de division me paraît plus respectueuse de la réalité de ce qui s'est produit dans le champ criminologique au cours des années septante: aucune révolution, au sens où KUHN envisage cette notion (proche d'ailleurs du sens commun ou politique de cette notion), ne me semble avoir eu lieu en criminologie.

²²⁰ Alors que le mot *right* est catalogué quant à lui en processus secondaires dans le dictionnaire anglais...

Outre la domination du droit dans le matériel examiné, il est une autre hypothèse relative au discours criminologique lui-même, comme à celui du droit. L'ensemble des mots "taggués" est divisible en mots qui indiquent que l'on se situe dans un discours de nature scientifique (les mots rhématiques en sont des témoins évidents) et en concepts qui appartiennent au champ de la gestion pénale. Les premiers attribuent une identité formelle au discours et les seconds en définissent son objet. Mais on ne trouve pas, dans la sélection, de concepts de nature à faire émerger une criminologie "autonomisée" du discours juridique ou des pratiques discursives concurrentes évoquées plus haut avec Garland.

Eu égard à l'hypothèse qui détermine et motive l'analyse catégorielle, le matériel titrologique de RDPC ne témoigne pas de l'évolution attendue d'une revue scientifique²²¹. Il est de plus particulièrement intéressant de constater que les conclusions relatives au matériel titrologique peuvent être identiquement tirées de l'analyse catégorielle sur la matériel textuel de RDPC²²². Voici la liste des mots effectivement "taggués" en processus primaires et secondaires dans dix segments au moins du matériel textuel de RDPC.

Processus primaires

<u>mots</u>	<u>seg.</u>	<u>mots</u>	<u>seg.</u>
dans	28	année	12
point	18	situation	12
vue	14	entendre	10
cadre	13		

²²¹ On verra par contre que le matériel titrologique de JCLC présente des résultats significativement conformes à l'hypothèse. Il va donc falloir présenter comparativement les analyses pour identifier les raisons de ce hiatus: la différence du matériel ou l'adéquation de l'hypothèse à la criminologie?

²²² L'analyse catégorielle (par dictionnaires) des textes de RDPC donne des résultats exactement similaires à ceux de la même analyse sur l'ensemble des titres. Cela veut dire, en ce qui concerne le dictionnaire d'imagerie régressive, que la criminologie (à travers un corpus limité de 28 textes répartis sur les 30 dernières années) ne manifeste aucune évolution ni vers l'abstraction ni vers la concrétisation de son vocabulaire. Ici encore, c'est sans doute dans la gestion éditoriale de la revue que l'on trouvera peut-être une explication de ce que l'on pourrait appeler l'absence de contribution de la revue à l'évolution de la discipline criminologique. Il n'est certainement pas inutile de rappeler la fondation d'autres publications susceptibles de mieux relayer les travaux des criminologues dès lors que ces travaux jettent un regard nouveau et critique sur les formes sociales et institutionnelles de contrôle de la criminalité. L'éditorial qui inaugure le premier numéro de *Déviance et Société*, publié en 1977, énonce le manque de "plateformes communes d'ententes scientifiques" dans le domaine de la sociologie de la déviance, manque que la revue naissante veut pallier. On notera que *Panopticon* (*tijdschrift voor strafrecht, criminologie en forensisch welzijnswerk*) lui aussi paraît pour la première fois en 1980.

Processus secondaires

<u>mots</u>	<u>seg.</u>	<u>mots</u>	<u>seg.</u>	<u>mots</u>	<u>seg.</u>	<u>mots</u>	<u>seg.</u>
devoir	24	trouver	17	problème	14	organisation	11
recherche	23	différent	16	résultat	14	parler	11
étude	22	nécessaire	16	système	14	permettre	11
social	21	connaître	15	appliquer	13	sujet	11
pénal	20	contrôle	15	justice	13	demander	10
science	20	effet	15	loi	13	idée	10
faire	19	théorie	15	fondamental	12	temps	10
mesure	19	analyse	14	raison	12	réaliser	10
travail	18	comprendre	14	cause	11	simple	10
important	17	dire	14	conclusion	11	suivre	10
méthode	17	exemple	14	déjà	11	systématique	10

Il est frappant de constater la disparition de tout vocabulaire spécifique (hormis le mot *pénal*, *justice*, *loi*, *système* et *contrôle*) au profit d'un vocabulaire scientifique commun. N'apparaissent que les mots typiques de la science mais non d'une science²²³. Cette constatation est sans doute tributaire (et témoigne aussi) du caractère éminemment réflexif du matériel. On rappellera cependant que la mesure des mots contribuant à la configuration dégagée ici est prise "en densité", c'est-à-dire que la fréquence d'apparition d'un mot taggué dans un même segment n'intervient pas dans le résultat de l'analyse. Les seuls mots propres à l'objet sont donc ceux du droit pénal et de la justice pénale. Les autres mots, majoritaires, viennent indiquer la couleur scientifique du discours²²⁴.

Les textes crimino-réflexifs sélectionnés apparaissent nettement comme le témoignage d'un démarquage conceptuel, quand on compare les résultats de l'analyse catégorielle avec ceux de la même analyse sur le catalogue de la revue²²⁵: en effet, outre les mots rhématiques (*étude*) et relatifs à l'objet (*loi*, *système*, *social*, *justice*, *pénal*), les seuls mots communs aux deux listes reproduites sont les mots *recherche*, *méthode*, *mesure*, *organisation* et *effet*. De la présence de ces mots, on peut simplement inférer (pour certains d'entre eux) qu'il y a de la démarche scientifique "là-dessous".

²²³ Il en va ainsi pour les mots *recherche*, *science*, *connaître*, *effet*, *théorie*, *analyse*, *comprendre*, *problème*, *résultat*, *raison*, *cause*...

²²⁴ On notera encore qu'en ce qui concerne les processus primaires, les mots qui émergent de l'analyse relèvent également d'un vocabulaire commun, sans spécificité.

²²⁵ On pourra se demander dans quelle mesure la différence entre les deux matériels ne détermine pas aussi l'importante distinction des mots apparaissant dans les deux listes de mots taggués en processus secondaires.

La tentation de la confirmation (validation d'une hypothèse par les résultats d'une autre analyse) doit être modérée par le rappel du caractère réduit du matériel textuel tant en ce qui concerne le nombre de textes qu'en ce qui concerne la période effectivement couverte par ces textes. Si la dualité disciplinaire est un obstacle à l'évolution du rapport entre pensée concrète et pensée abstraite dans le catalogue de RDPC, on peut en dire autant du matériel crimino-réflexif de la même revue: la présence du mot *criminologie* dans le titre ne détermine pas une unité susceptible de laisser entendre que les 28 articles concernés auraient entre eux "de la suite dans les idées", suite dont le profil serait celui attendu de textes scientifiques.

3) Deux points

Les hypothèses qui viennent d'être formulées tentent d'interpréter le manque de "scientificité" des matériels titrologique et textuel, malgré l'affirmation de scientificité présente dans le matériel textuel. La scientificité est comprise ici selon l'acception que lui confèrent l'hypothèse et l'opérationnalisation de la méthode de l'analyse catégorielle. L'interprétation a laissé entendre que la dualité des disciplines, modérée par la domination du droit pénal, est de nature à rendre compte de la stagnation des indices de scientificité utilisés. L'usage des deux points dans les titres constitue cependant un indice de complexité discursive²²⁶ — qu'il ne faut pas assimiler à la scientificité mais plutôt à l'érudition²²⁷ — qui témoigne d'une évolution significative du catalogue de RDPC.

Bien que statistiquement significative, l'évolution ne confirme pas les recherches américaines de Dillon. Ainsi seuls 115 titres de RDPC possèdent un double point, ce qui représente 0,7% du catalogue.

²²⁶ L'autre indice de complexité mesuré est l'indice de lisibilité de GUNNING. La dispersion des mesures de cet indice est absolument non significative [$R^2 = .09$; $F(5,67) = 1.25$; $Pr = 0.30$]. Autrement dit, aucune régression n'interprète valablement la distribution des observations. L'absence d'évolution dans la lisibilité de la revue belge peut rejoindre les hypothèses relatives à l'absence d'évolution signalée au cours des analyses catégorielles. La non-progression de la lisibilité formelle coïncide avec l'absence d'évolution des processus secondaires. RDPC ne manifeste aucune évolution significative ni dans ses indices formels (lisibilité) ni dans ses indices de contenu (abstraction).

²²⁷ Voir les articles de DILLON J.T., *The Emergence of the Colon: An Empirical Correlate of Scholarship*, *American Psychologist*, 1981, Vol. 36, n° 8, pp. 879 à 884; *In pursuit of the Colon, A Century of Scholarly Progress, 1880-1980*, *Journal of Higher Education*, 1982, Vol. 53, n° 1, pp. 91 à 97.

58 de ces titres sont concentrés entre 1970 et 1990, période pendant laquelle 490 titres ont été publiés: le taux de "colonicité titulaire" atteint 12%. Ce dernier pourcentage est celui qu'atteignent les publications non érudites (*non-scholarly journals*), contre 72% pour les publications "érudites"²²⁸.

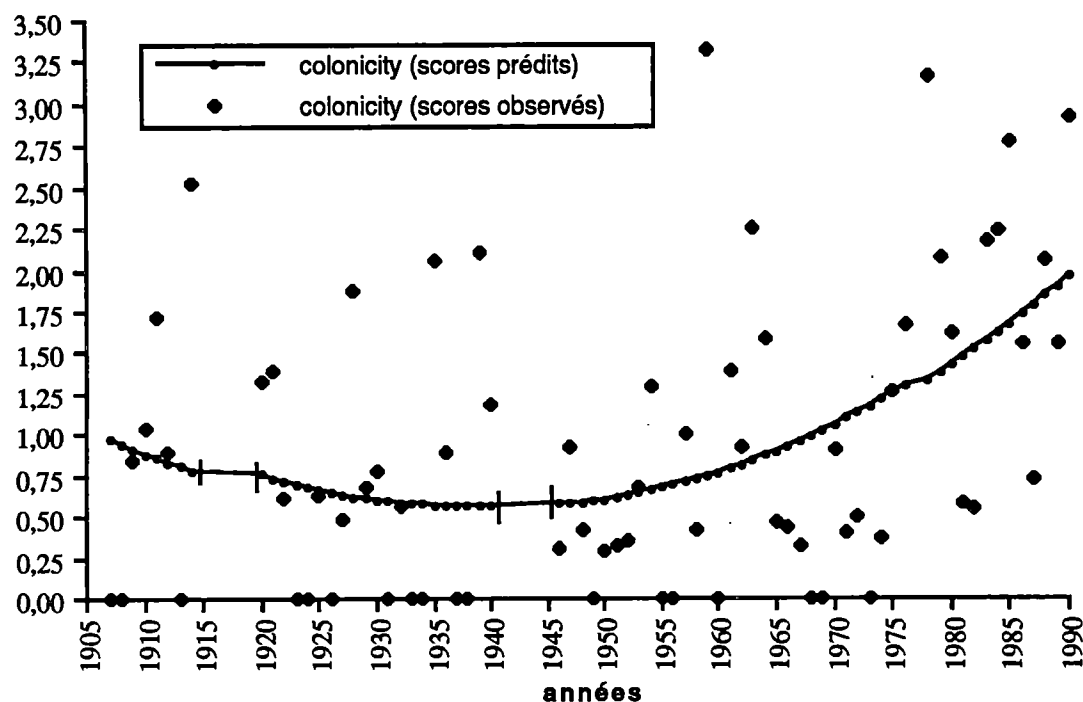


Figure 35: scores observés et prédits de COL/JCLC

Il est probable que les résultats impressionnants des recherches de Dillon, montrant que la *colonicity* est de règle dans les publications scientifiques et qu'elle témoigne de leur érudition et de leur complexité, ne trouvent pas une nécessaire confirmation dans la littérature francophone; s'il est un point sur lequel les résultats concordent, c'est celui d'un accroissement récent du recours au double point, interprété comme un accroissement de l'érudition des publications. En effet, la courbe de prédiction de la figure 35 (ci-dessus) indique, au cours de la période de référence, le doublement du recours au double point dans les titres de RDPC²²⁹.

²²⁸ Il faut ajouter que le double point n'est qu'un indice parmi d'autres de la complexité du titre. La structure de l'association entre un titre et un sous-titre ou entre deux membres du titre dans RDPC ne repose pas nécessairement sur le chaînon du double point: le point est aussi utilisé, ainsi que le tiret. De même, la disposition typographique permet également de se passer de toute ponctuation, laissant les deux membres du titre sur deux lignes différentes. L'espace blanc seul contribue alors à marquer la ponctuation.

²²⁹ On est loin de l'évolution annoncée par Dillon dans les revues américaines qu'il a analysées: le rapport est de 1 à 5 ou à 6 selon les publications. Que l'on sache déjà que JCLC par contre correspond parfaitement au profil de l'évolution noté par Dillon.

Robert Darnton²³⁰, responsable de *Princeton University Press*, évoque sa préférence pour un titre dont la structure est scandée par le double point, faisant fonctionner le titre et le sous-titre comme un entonnoir, le sous-titre ayant pour seul effet de rétrécir la largeur de l'évocation du titre. Outre l'accroissement significatif de la "colonicité titulaire" de RDPC, il faudra remarquer que l'usage du double point répond peu aux fonctions indiquées par Dillon, Piternick et Darnton, ou manifeste aussi d'autres traits qui en modifient l'interprétation. Tout d'abord, un nombre important de "titres complexes" (comprenant le double point) de RDPC relève de contributions à des colloques ou à des journées d'études; chaque contribution y est intitulée par une référence commune à l'objet du colloque, puis par la spécificité de l'abord de l'auteur²³¹. Ensuite, les "titres complexes" constituent souvent une modalité élégante d'allègement stylistique, sans le moindre effet de rétrécissement de l'objet, du point de vue ou de la perspective²³². D'autres titres font encore usage du double point pour associer la fonction thématique et la fonction rhématique du titre²³³. L'usage qui paraît attribuer le plus de signification substantielle au double point est celui qui distingue les deux termes du titre pour faire de l'un l'énoncé de l'objet et de l'autre l'énoncé de la problématisation de l'objet; cet usage est relativement rare et récent²³⁴. Il s'émancipe de la tradition juridique d'un titre réduit à l'objet traité et signifie non seulement l'érudition de son auteur mais aussi son souci d'avancer son objet non comme objet décrit ou commenté mais comme problématique.

²³⁰ cité par PITERNICK A., *From Incipits to Colon Counts: a Natural History of Titles*, *Scholarly Publishing*, 1991, 22, 3, p. 171 et 172.

²³¹ Voir à cet égard les contributions relative aux désarrois du juge d'instruction, au secret professionnel ou au vagabondage. Dans certains cas, la spécificité de la contribution est extrêmement objectivée: par exemple, *Criminels par imprudence: rapport belge* (1963).

²³² Seule une qualification de l'objet y est mise en évidence. Il en va ainsi pour des titres comme *Une expérience pénitentiaire belge: les arrêts de fin de semaine et la semi-détention* (1962-1963), *Une notion nouvelle: les droit des détenus* (1957-1958).

²³³ *L'aide juridique au Canada, en Angleterre et aux Etats-Unis: une comparaison* (1989) ou *La prévention de la criminalité: introduction* (1986) auraient tout aussi bien pu s'écrire *Etude comparative de l'aide juridique au Canada, en Angleterre et aux Etats-Unis* et *Introduction à la prévention de la criminalité...* Le double article *Conflits culturels et criminalité: normes de conduites*; *Conflits culturels et criminalité: la loi, le conflit de normes et la criminologie* (1959-1960) répond à la fonction d'entonnoir, comme l'article *Le crime organisé à caractère international: problèmes de preuves* (1988).

²³⁴ *La révision de la loi sur la libération conditionnelle: vers un droit de l'exécution des peines?* (1980), *L'espace judiciaire européen: vers une fissure au sein du Conseil de l'Europe* (1981), *La repénalisation de la délinquance juvénile: une fuite en avant* (1985), *Us et coutumes en matière pénale: les principes fondamentaux à la dérive* (1988).

D) Synthèse

- Le dualisme disciplinaire de RDPC ne va pas de soi. La représentation des savoirs qui semblaient naturellement destinés à être associés sous la bannière de la revue se modifie au cours du temps.

- L'entreprise de *constitution* de la criminologie dans la revue, fondée sur le codage des titres des articles selon le filtre d'une définition intersubjective de ce qui appartient et de ce qui ne ressortit pas à la criminologie fournit un double résultat.

1) La réduction du catalogue aux titres faisant l'objet d'un codage unanime (selon les catégories disciplinaires ou selon les catégories plus larges du champ crimino-scientifique ou du champ juridico-politique) révèle *l'inégalité quantitative du sous-catalogue criminologique et du sous-catalogue pénal*; seule l'adjonction de la médecine légale et de la police scientifique à la criminologie dans le champ crimino-scientifique permet de produire un équilibre délimité historiquement et rompu irrémédiablement avec la seconde guerre mondiale.

2) L'examen du "reste" du catalogue (les titres dont le codage ne fut pas unanime sont de plus en plus nombreux avec le temps) révèle *la disparition des catégories disciplinaires au profil strict*, telles la médecine légale et la police scientifique, et *la production croissante de titres au style flou*. Cette production ne semble guère pouvoir être interprétée comme un phénomène de complexification historique des titres, complexification d'ailleurs non confirmée par les indices de lisibilité et de *titular colonicity*. Il semble plus à propos de faire valoir ici le développement historique d'une hésitation sur le champ et les limites de la criminologie, hésitation partagée par la revue et par les juges chargés d'en coder le catalogue²³⁵.

²³⁵ Il y a une impasse propre à la démarche constitutive qui procède de l'imposition, au matériel, de catégories aux significations subjectives et actuelles. La subjectivité du contenu des catégories disciplinaires utilisées éclaire le manque d'unanimité du codage; l'actualité des significations éclaire la netteté des résultats du codage sur les périodes révolues et la perte progressive d'unanimité du codage sur des périodes plus récentes.

- La démarche *constatative*, en l'occurrence celle de l'analyse factorielle opérée sur les titres, manifeste:

1) *la représentation significative de mots spécifiques à des catégories disciplinaires*. Le facteur 1 oppose le droit pénal auto-référentiel à une science de l'identification du crime et du criminel qui jusqu'en 1950 représente la criminologie dans RDPC;

2) *les évolutions propres de la discipline pénale*. Le facteur 2 isole deux périodes successives. La première est marquée, sous la bannière du mot *loi*, par l'inscription historique des principes de la défense sociale. La seconde est marquée par l'internationalisation des problématiques au lendemain de la deuxième guerre mondiale; elle accorde une priorité stylistique à la politique criminelle (à laquelle le contexte d'usage du mot *répression* renvoie) sur le commentaire légal (qui constituait le style dominant de la première période).

- La structure et le contenu de l'échantillon des textes crimino-réflexifs sont indicatifs d'une résurrection épistémologique de la criminologie dans RDPC, par le biais de la critique méthodologique (dans les années soixante) et son prolongement sur le plan théorique (dans les années septante). L'auto-référentialité de la criminologie dans RDPC est confinée entre 1960 et 1975; elle apparaît comme le signe d'un processus d'autonomisation et institue une division (plus qu'une rupture) paradigmatique insupportable pour l'unité "hendiadyque" du nom et du champ de la revue.

- Les résultats non significatifs des analyses catégorielles sont susceptibles de deux voies d'interprétation. La première conclut dans le respect de l'hypothèse "normative"²³⁶ de ces analyses et met en doute le statut scientifique de la production de RDPC. La seconde tente de rendre sens à la non-conformité du droit pénal et de la criminologie de RDPC par rapport à l'idéal soutenu dans l'hypothèse de la démarche catégorielle, en mettant en doute la validité de l'hypothèse pour ce

²³⁶ L'hypothèse de l'analyse catégorielle est normative en tant qu'elle institue un critère d'évaluation de la production, fondé sur la trajectoire que doit prendre l'évolution d'un discours pour se comporter comme une science.

champ (mixte) de savoir. Au-delà d'une *conclusion* décrétant le style non scientifique de l'évolution du matériel, la *consultation* des mots taggués en processus primaires et secondaires permet de relever:

1) que la consubstantialité objective et immédiate d'un objet central des savoirs examinés (la loi) avec deux sous-catégories des processus secondaires (ordre, loi et restriction) constitue un obstacle à la possibilité de décider si, à l'intérieur de ce rapport anhistorique de consubstantialité, une éventuelle évolution des processus secondaires signifie un accroissement de la référence à cet objet ou un accroissement de la scientificité du discours porté sur lui;

2) que la domination pénale peut être interprétée comme un frein à la vérification de l'hypothèse évolutive de l'autre discipline, définie explicitement comme scientifique;

3) que les concepts relevant des processus secondaires se partagent entre ceux qui donnent la couleur scientifique à la production examinée et ceux qui, relevant du champ juridique, en constituent plutôt l'objet (même à l'intérieur d'une production crimino-réflexive, la juridicité du matériel peut produire un effet de stagnation des résultats en imagerie régressive);

4) que les changements paradigmatiques du champ criminologique ont des effets éditoriaux: la disparition de la criminologie de RDPC et la création de nouvelles revues sont ainsi susceptibles de renforcer la stabilité catégorielle du matériel au moment même où une évolution du champ était susceptible d'apparaître.

- Les indices de complexité discursive confirment les résultats des analyses catégorielles, par l'absence d'évolution de ces indices ou par le défaut d'ampleur de cette évolution, comparativement aux résultats obtenus sur des matériels issus d'autres champs scientifiques.

Chapitre 5

Journal of Criminal Law and Criminology

A) Le partage disciplinaire de la revue	144
1970-1990: diviser pour recentrer?	145
B) Le monopole de la criminalisation secondaire.....	148
1) Absences et particularités significatives de la solution factorielle	150
a) Deux absences remarquées.....	150
b) Deux particularités.....	152
2) Les modèles et les enjeux de la décision.....	155
3) Un système pénal aux incompatibilités internes: justice <i>versus</i> police	163
4) Des nouveautés résiduelles.....	178
C) Les consistances criminologiques.....	181
1) Méthode d'interprétation	182
2) La théorie criminologique en extension	183
3) Dissuasion versus traitement.....	197
4) Les avatars d'un programme scientifique	201
5) Synthèse.....	204
D) Droit pénal et criminologie: une évolution commune	205
1) Une science en laisse?.....	205
a) Les rapports paradoxaux d'une science et de ses objets	205
b) Une revue érudite	211
2) Une réflexivité abstraite et conforme	215
3) Un idéal scientifique inaccessible.....	220
E) Synthèse.....	223

A) Le partage disciplinaire de la revue

L'entreprise constitutive par laquelle débute le chapitre précédent consacré à l'analyse de la revue belge n'aura pas lieu ici. Trois arguments peuvent, chacun partiellement, justifier l'asymétrie de traitement des revues. Premièrement, un travail de catégorisation disciplinaire de 3591 titres représente une tâche lourde pour les "juges-criminologues" invités à y participer, a fortiori si — comme ce fut le cas pour RDPC — les impasses d'une procédure invitent à en suivre une seconde. Deuxièmement, les résultats des analyses factorielles et catégorielles révèlent une solidité plus grande de l'ancrage criminologique et scientifique dans la revue américaine. Enfin, JCLC a poussé — à moins qu'il faille lire dans ce fait un signe de régression? — pendant une période réduite et récente, la bidisciplinarité jusqu'à scinder sa table des matières en deux rubriques consacrées l'une au droit pénal, l'autre à la criminologie.

Ce troisième argument est le ressort du monopole accordé ici à l'entreprise de constatation: la confiance nominaliste exposée au chapitre précédent²³⁸ peut être prolongée ici jusque dans un partage disciplinaire qui n'avait pas été assuré par RDPC. En quelque sorte, ce qui motivait l'entreprise de constitution dans RDPC, c'était la non-dissociation disciplinaire. Cette dissociation est partiellement rencontrée, et peut donc aussi être *constatée*, dans JCLC.

1970-1990: diviser pour recentrer?

Comme on le verra au fil des pages qui suivent, 1970 est une date-pivot à bien des égards. La politique éditoriale de JCLC se modifie considérablement: en prélude à l'autonomisation, en 1973, du futur *Journal of Police Science and Administration* après quarante ans d'association, on assiste en 1970 à la dissociation de la présentation formelle et des comités éditoriaux des deux champs (droit pénal et criminologie d'une part, police scientifique d'autre part) couverts par JCLC. Tant en 1973 qu'en 1974, les éditoriaux formulent de manière allusive le double souci d'un recentrage sur les deux disciplines originaires de la revue et d'un accroissement de la dimension académique des contributions. Le souci d'un recentrage s'est formellement associé à une nouveau partage formel de la revue, les contributions majeures étant distinguées en deux rubriques: *Criminal Law* et *Criminology*.

Les autres rubriques ont trait au "style" des contributions qui y sont recensées; il s'agit de *comments*, de *student comments*, de *research notes* ou de *notes* dont l'appartenance disciplinaire n'est pas distinguée. Il arrive que des textes, présentés dans la table annuelle comme commentaires ou comme notes soient repris dans la rubrique *criminal law* de la table de la livraison à laquelle ils appartiennent. Dans la mesure où ces contributions ont été exclues de la définition du matériel titrologique étudié, elles ne seront pas comptabilisées dans le compte-rendu qui suit. Ce comptage respecte donc un double critère de sélection: le critère nominaliste de la désignation disciplinaire dans la table des matières et le critère de sélection retenu pour la définition du matériel titrologique utilisé, toutes analyses confondues.

²³⁸ Chapitre 4; 2) La mise en évidence des thèmes; a) Constatation versus constitution, p.101.

Il est particulièrement intéressant de constater que les articles insérés dans la rubrique criminologique sont tous des *leading articles*. Ce n'est pas le cas pour les contributions classées dans la rubrique pénale. Autrement dit, quand on ne retient pas que le seul critère nominal de la rubrique, l'effet produit est celui de la sous-représentation du nombre de contributions considérées comme pénales par la revue elle-même.

Sur les 587 articles que comporte la période de référence (1970 à 1990), 456 sont effectivement classés par la revue dans les rubriques disciplinaires. On notera qu'étrangement l'année 1983 fait exception à la règle du partage disciplinaire²³⁸. Je rappelle que la police scientifique dispose de sa rubrique propre jusqu'en 1973, avant de disparaître substantiellement.

La répartition des articles retenus est la suivante.

Tableau 14: répartition, par rubrique, des titres de JCLC

Criminology	217
Criminal Law	179
Police Science	60

La division, année par année, de ces résultats, permet de montrer (dans le graphique ci-dessous qui rend compte par des aires juxtaposées de la représentation des deux rubriques criminologique et pénale) que, hormis l'année 1981, les croissances ou les décroissances du nombre total d'articles affectent les deux rubriques.

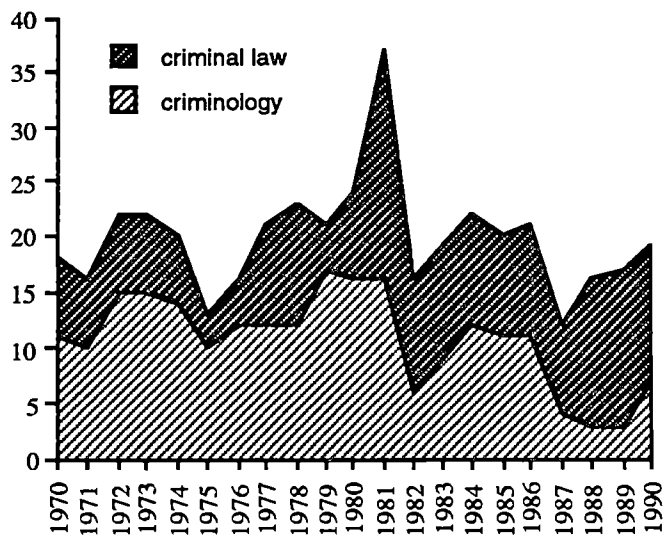


Figure 36: évolution cumulée des rubriques criminologique et pénale dans JCLC

²³⁸ Règle qui continue à être suivie jusqu'aux dernières livraisons de 1993.

L'année 1981 amorce un renversement de la représentation quantitative de chacune des rubriques. On visualisera mieux dans le graphique suivant qu'un mouvement se dessine, affirmant progressivement la supériorité quantitative du droit pénal dans les *leading articles*, alors que la "tradition" des années septante était inverse.

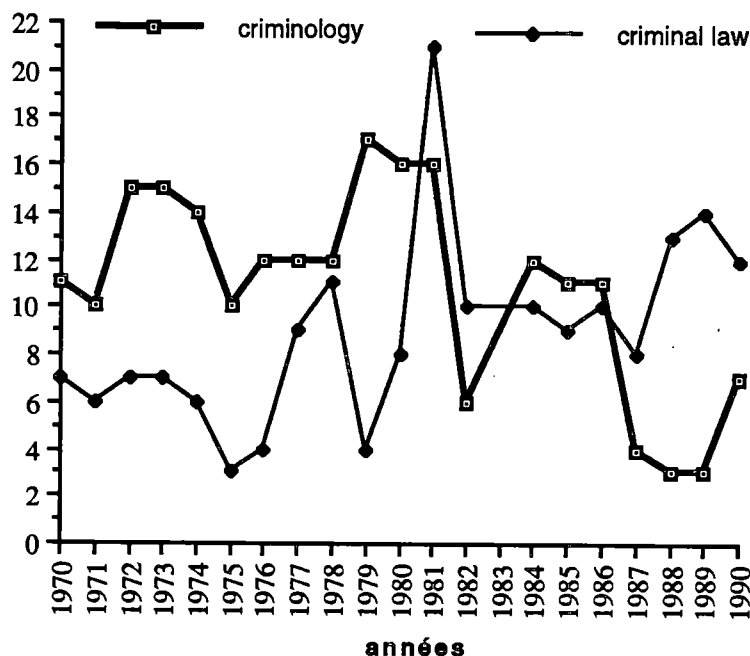


Figure 37: évolution des rubriques criminologique et pénale dans JCLC

Le recentrage désiré par les éditeurs de JCLC a en tout cas entraîné un effet de réduction du nombre d'articles. Compte tenu du fait qu'on ne possède aucun critère objectivable de démonstration de la spécificité du phénomène ici décrit (démonstration qui demanderait une comparaison avec d'autres périodes), à ce recentrage succède un démasquage de l'importance quantitative du droit pénal. Démasquage et non renversement, dans la mesure où la domination pénale pouvait déjà se lire dans divers phénomènes: le caractère pénal des *comments*, le fait que toutes les contributions considérées par la revue elle-même comme criminologiques soient rangées dans les *leading articles*, la consécration de l'entièreté du quatrième numéro annuel à la *Supreme Court Review*, la longueur des articles de doctrine pénale²³⁹ sont autant d'indices que le recentrage, procédant de l'exclusion de la *Police Science*

²³⁹ Aucune mesure du nombre de pages des articles de chacune des disciplines n'a été prise, mais une telle mesure confirmerait sans doute, sur une plus longue période que les quatre dernières années de la production examinée, le renversement de tendance évoqué.

— qui relevait essentiellement de la dimension utilitaire de la science —, doit se comprendre aussi comme un recul quantitatif de la criminologie²⁴⁰.

B) Le monopole de la criminalisation secondaire

Sous ce titre, seront proposées les interprétations émergées de l'analyse factorielle sur les titres de JCLC (AF/JCLC). On y lira essentiellement la domination, non pas d'une discipline, mais bien d'une préoccupation pragmatique, axée sur les produits et les institutions du "droit criminel", bien plus que sur le droit criminel lui-même, avec l'auto-référentialité légale qu'on lui connaît.

Tableau 15: solution factorielle de AF/JCLC

<u>facteur 1</u>		<u>facteur 2</u>		<u>facteur 3</u>	
die	0.62	arson	0.56	offense	0.64
decide	0.61	identify	0.55	scale	0.59
penalty	0.61	police	0.53	measure	0.55
amend	0.58	technique	0.53	evaluate	0.54
deter	0.58	pioneer	0.49	inmate	0.52
capital	0.57	bleed	0.49	violent	0.50
four	0.47	investigate	0.47	right	0.49
supreme	0.46	train	0.47	rule	0.48
analyze	0.46	enforce	0.46	act	0.46
judicial	0.44	-----		-----	
role	0.43	review	-0.40	county	-0.51
theory	0.40	reform	-0.46		
-----		procedure	-0.48		
insane	-0.40	sentence	-0.50		
crime	-0.42	punish	-0.52		
procedure	-0.43	criminal	-0.54		
statistic	-0.43				
criminal	-0.46				
parole	-0.50				
report	-0.51				
penal	-0.52				
responsible	-0.58				

Par produits et institutions, j'entends ici les décisions pénales et les institutions policières, judiciaires et d'exécution de la peine que la discipline pénale mobilise effectivement. Cette dimension pragmatique

²⁴⁰ Qu'il soit bien clair que les hypothèses soulevées ici ne sont pas exclusives d'autres hypothèses qui seront développées plus loin et qu'elles ne peuvent aucunement s'étendre hors de la période examinée: le mouvement dont il est rendu compte ne s'apprécie que sur une éprisode de vingt ans et pourrait très bien n'être pas original et s'inscrire dans un mouvement plus ample, cyclique ou aléatoire dans la distribution des "poids" disciplinaires de JCLC.

de l'effectivité pénale ressortit à la criminalisation secondaire. Les divergences, les évolutions et les ruptures que l'analyse factorielle peut mettre en valeur s'inscriront essentiellement dans cette thématique globale et commune aux facteurs.

Le graphique présenté ci-dessous rend compte de l'évolution (seuls les scores prédits y sont présentés selon la régression polynomiale la plus adéquate) de chacun des facteurs.

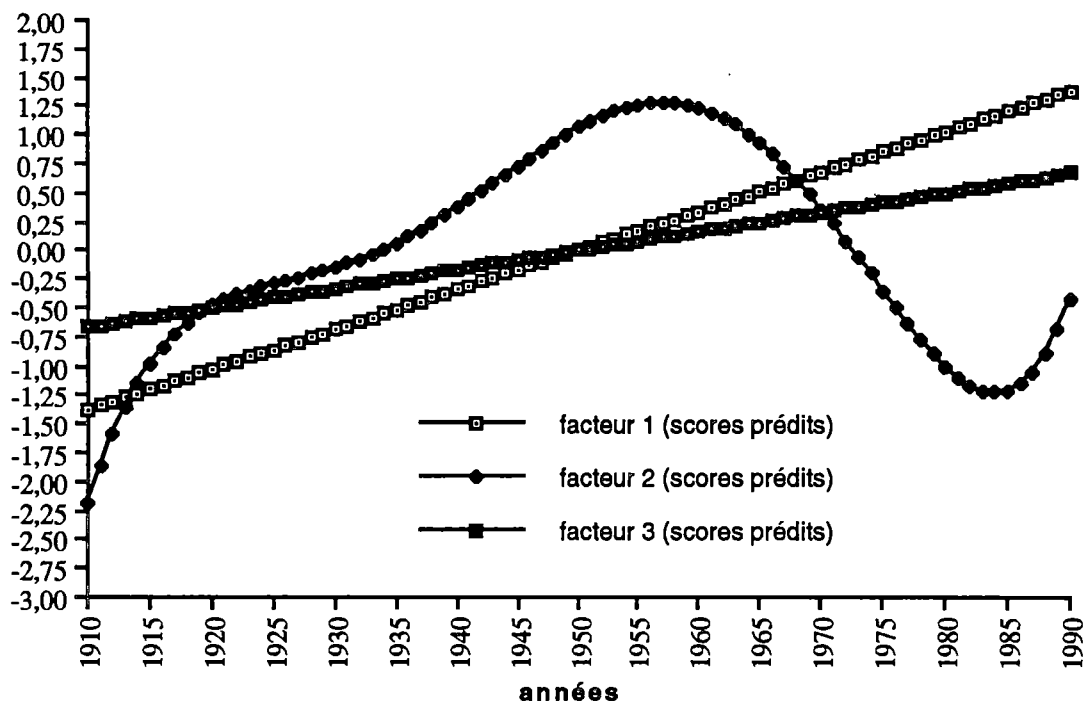


Figure 38: scores prédits des facteurs de AF/JCLC

1) Absences et particularités significatives de la solution factorielle

a) Deux absences remarquées

On notera d'entrée de jeu les grands absents de la solution factorielle²⁴¹. Il s'agit du criminel (*criminal*²⁴²), d'une part, de la criminologie et du droit (*law*) d'autre part. Le sujet du droit pénal, tout comme les signifiants disciplinaires, globalisateurs des diverses approches scientifiques et juridiques du crime, du criminel et de la réaction sociale, n'apparaissent pas²⁴³. Evidemment, deux hypothèses s'attachent aux absences: soit le mot n'apparaît pas dans le vocabulaire du catalogue (hypothèse qu'il faut rejeter immédiatement compte tenu des fréquences absolues de ces mêmes mots), soit, au contraire, leur usage est tel que leurs occurrences ne permettent pas la discrimination de contextes différents de leur utilisation²⁴⁴.

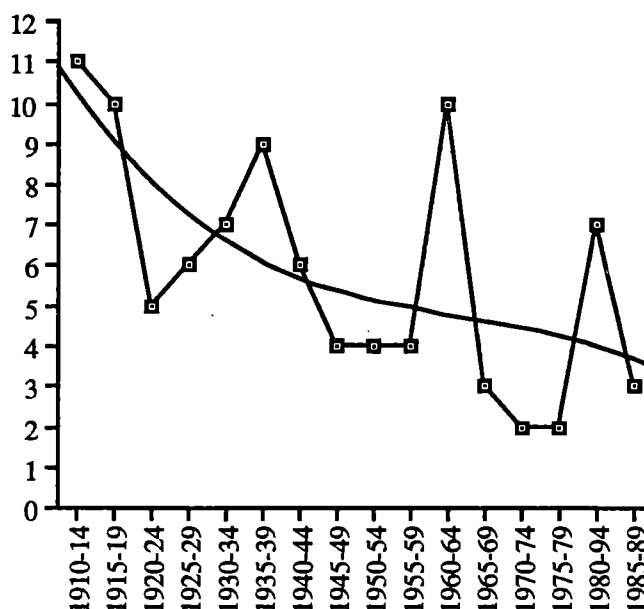


Figure 39: criminal law
criminal law: 93 occurrences

²⁴¹ Ces absences sont récurrentes dans chacune des solutions factorielles testées avant celle qui est interprétée ici.

²⁴² Les occurrences de ce mot ont été distinguées moyennant la procédure d'édition des occurrences du même signifiant appliqués à d'autres signifiés que la personne criminelle.

²⁴³ Ni *law*, ni *criminology*, ni — à peu de choses près — *crime* (présent à faible taux dans le pôle négatif du premier facteur).

²⁴⁴ Autrement dit, leur présence ne permet pas de discerner un ensemble de mots auxquels ils sont préférentiellement associés.

Au contraire des résultats de la revue belge, cette dernière constatation permet de penser — et ceci est à associer à d'autres constats partiels — que *criminal law* et *criminology* ne sont pas, dans la revue américaine, deux disciplines juxtaposées simplement, mais bien entremêlées au point que la question de l'identité, de l'autonomie, de la référence de l'une et de l'autre ne se signe pas de manière discriminante. Autre hypothèse relative à l'absence des concepts disciplinaires: les disciplines ne s'inscrivent pas, du moins jusqu'en 1970, dans un partage conflictuel tel qu'il faille affirmer de manière symboliquement ancrée dans le titre de l'article son champ précis d'appartenance, au sein d'une revue mixte. Comme on le verra cependant, les articles réflexifs de la criminologie sont relativement peu nombreux, mais ils existent. C'est donc plutôt, toujours comparativement à la revue belge, le droit pénal qui semble ne pas avoir besoin de se nommer pléonastiquement dans le titre même d'une production qui appartient à son champ.

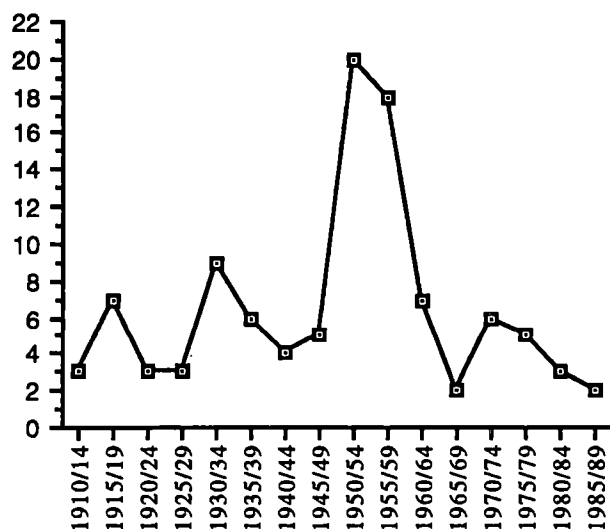


Figure 40: criminology
criminology²⁴⁵: 103 occurrences

De même l'individu criminel, dont l'identité est réduite à ce terme, est également un grand absent de l'analyse factorielle. C'est dire que ces deux mots sont, soit trop peu fréquents, soit associés à trop peu de mots, soit encore associés de manière non significative à trop de mots différents. Si le mot *criminal* appartient au facteur 1, c'est dans

²⁴⁵ La fréquence élevée des articles contenant le mot *criminology* entre 1950 et 1959 s'explique par la parution des articles de l'ouvrage collectif dont Mannheim fut l'éditeur: *Pioneers in Criminology* (chaque contribution reprend le titre de la série).

son acception d'épithète venant qualifier un objet, un principe, une discipline ou une science, et non un individu ou un groupe d'individus (la procédure d'édition a été suivie pour distinguer ces deux hypothèses d'occurrences du mot).

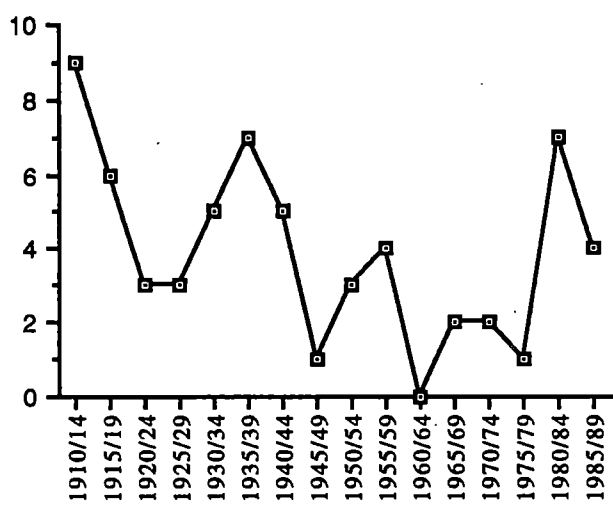


Figure 41: criminal-1
criminal-1: 62 occurrences

b) Deux particularités

Dans les analyses successivement réalisées, parfois déformées par des corrélations "artificielles", certains mots se répétaient dans des facteurs différents et les scores factoriels n'étaient pas très élevés. Les mots du milieu de la liste de chaque facteur restent en principe peu déterminants pour l'interprétation du facteur. Les facteurs de l'analyse retenue pour l'interprétation en cours se discriminent mieux, en raison même du fait de la réduction des doublons factoriels. Idéalement, quand un mot est fortement corrélé dans un facteur, il l'est faiblement dans un autre. Or ici, c'est la situation inverse qui se présente ici pour le mot *criminal* et le mot *procedure*, tous deux suffisamment corrélés à deux facteurs pour leur appartenir: ceci témoigne encore d'une unité fondamentale du champ examiné, marquée par l'effectivité du droit criminel, symbolisée ici par sa dimension procédurale.

Une autre particularité de la configuration factorielle peut être avancée: le premier et le second facteur semblent de prime abord présenter une certaine contradiction dans leur relation de sens. Les mots *procedure* et *criminal* (identité des signifiants) apparaissent,

comme on vient de le voir, dans le pôle négatif de chacun d'eux, tandis que des connexités ou des identités sémantiques peuvent être relevées entre les mots les plus représentatifs du pôle positif du facteur 1 et du pôle négatif du facteur 2. *Decide* semble un synonyme de *sentence* et *punish* se rapproche sémantiquement de *penalty* et de *capital* (dans l'expression *capital punishment* qui redouble dans le facteur 1 celle de *death penalty*). Il faudra donc débrouiller ces relations apparemment ambiguës en faisant valoir que des mots ne sont peut-être qu'apparemment synonymes, et qu'ils peuvent intervenir, représentés par le même signifiant, sur des axes d'opposition différents.

Ainsi, *sentence* dont on verra qu'il annonce une préoccupation critique à l'égard des processus de décision essentiellement judiciaire s'oppose dans le facteur 2 à une discipline technique (non critique) qualifiable de police scientifique, alors que *decide*, s'inscrit beaucoup plus dans une perspective de droit positif, rendant compte du produit juridique de la phase judiciaire de l'intervention du système pénal (*decision*). A cet égard, on remarquera que le mot *decide* (et ses dérivés tels que *decision*, désinfléchis en *decide*) n'est pas utilisé avant 1942. Plus de la moitié de ses occurrences est concentrée entre 1980 et 1990. Alors que les premiers articles qui exploitent ce mot constituent des compte-rendus juridiques sur l'impact des décisions judiciaires (par exemple sur l'admissibilité des preuves), depuis la fin des années septante, le mot *decide* est utilisé dans la perspective d'une critique du processus de décision et d'une découverte de ses déterminations. Autrement dit, *decide* ne devient synonyme de *sentence* que dans les dix dernières années de la période examinée.

Ce constat permet de soulever une faiblesse méthodologique tributaire de la confiance faite au signifiant: le signifié ne conserve pas historiquement une identité similaire à celle du signifiant. Cette faiblesse justifie le travail interprétatif subséquent à l'analyse elle-même. En l'occurrence, un même mot passe ici du champ positif pénal au champ critique criminologique. Et son usage croissant (compte tenu de la configuration du facteur) est tributaire de la croissance d'une interrogation critique introduite par ce qu'il est convenu depuis d'appeler les études de *sentencing*. La croissance quantitative du

signifiant n'entraîne donc pas nécessairement une croissance de la problématique qu'il sous-tend. Des évolutions sémantiques profondes peuvent apparaître alors que l'on n'assiste à aucun changement lexical.

Quoi qu'il en soit, les deux particularités relevées ici — la présence de signifiants identiques (*procedure, criminal*) et la présence de deux signifiés apparemment identiques (*sentence, decide*) dans deux facteurs différents — viennent toutes deux confirmer l'importance du processus décisionnel et nécessairement procédural tant comme source du droit que comme objet criminologique. Les particularités s'avèrent donc également significatives de la profonde indistinction lexicale des disciplines titulaires de la revue.

2) Les modèles et les enjeux de la décision

facteur 1

die	0.62
decide	0.61
penalty	0.61
amend	0.58
deter	0.58
capital	0.57
four	0.47
supreme	0.46
analyze	0.46
judicial	0.44
role	0.43
theory	0.40

insane	-0.40
crime	-0.42
procedure	-0.43
statistic	-0.43
criminal	-0.46
parole	-0.50
report	-0.51
penal	-0.52
responsible	-0.58

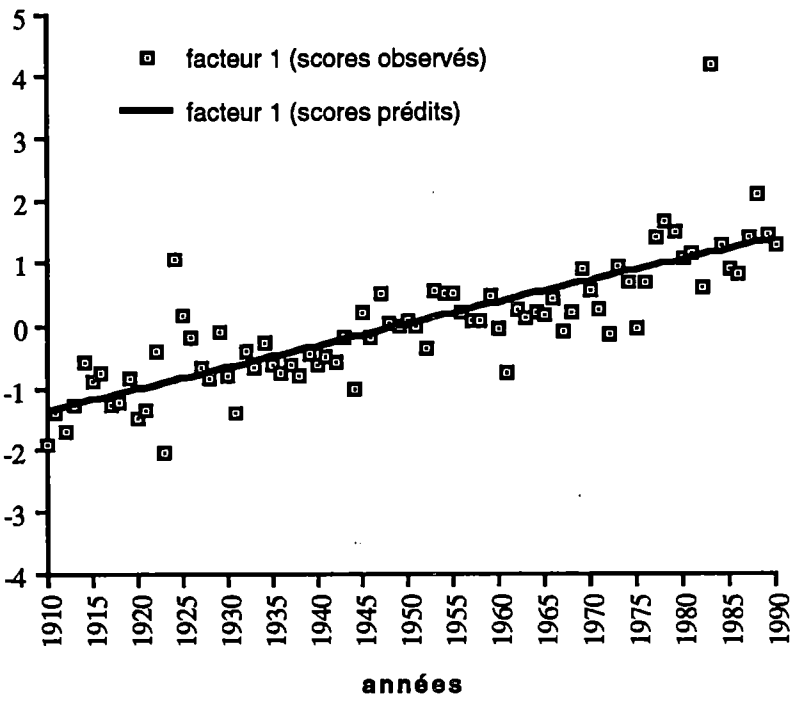


Figure 42: scores observés et prédits du facteur 1 (AF/JCLC)

Le facteur 1 oppose dans ses pôles les principes au contexte, ou encore la problématique "cardiaque" de la décision (*decide*) à ce qui l'entoure, la précède et la suit, et en quelque sorte la modalise selon les vertus de l'individualisation (*responsibility*, *insane*, *procedure* avant la décision; *parole* et *penal* après la décision). Il ressort de la configuration du pôle positif du premier facteur que la peine de mort (*death penalty* ou *capital punishment*) constitue le prisme extrême, mais de plus en plus dominant, à travers lequel la question de la "décision" s'analyse. Le pôle négatif témoigne de préoccupations tout autant pénologiques, mais remplacées ou masquées par les nouvelles manières de concevoir la peine et la pénologie. Brossée grossièrement, l'histoire du premier facteur est celle de deux remplacements: le processus de décision et le ressort de la dissuasion remplacent, comme objets, l'interrogation sur la responsabilité, et la peine de mort, comme dispositif pénal, remplace la libération conditionnelle (*parole*).

Le facteur est constitué essentiellement par des mots relevant de la thématique de la décision pénale, de ses formes et de ses acteurs extrêmes. Par forme extrême, j'entends ici la peine de mort; par acteur

extrême, la cour suprême. Je fais ici provisoirement l'hypothèse que s'annexe à la thématique de la décision pénale la question de son effet dissuasif (symbolisé par le mot *deter*²⁴⁷). Il suffit de vérifier les associations propres à ce mot (avec *decision*, avec *death penalty*) pour vérifier son appartenance à la thématique générale dégagée. Effectivement, la problématique du *deterrence effect* est soutenue et critiquée surtout à partir des années quatre-vingt (16 titres sur 21) et associée à la peine de mort dans un débat sur ses effets dissuasifs²⁴⁸. Indépendamment de ces associations intra-titres, une autre association entre ces mêmes mots apparaît sur le plan de la co-occurrence temporelle. Sont donc concomitantes, dès la fin des années septante, trois préoccupations: la peine de mort, le processus de décision (*decisionmaking*²⁴⁹) et l'effet dissuasif (*deterrence effect*) du système pénal. Ces trois préoccupations sont associées par paires dans les titres: les facteurs influençant la décision de condamner à mort, l'effet préventif de la peine de mort. De même, les occurrences d'articles portant sur le recours au quatrième amendement de la constitution des Etats-Unis dans des affaires pénales apparaissent dès 1958, mais s'inscrivent majoritairement entre 1978 et 1990²⁵⁰.

Le mot *decide* est un des plus corrélés positivement au facteur. Ce mot n'apparaît pas dans les titres de JCLC avant 1942. Et plus de la moitié de ses occurrences se concentre après 1980. Les premiers articles qui utilisent ce mot sont des compte-rendus de nature juridique relatifs à l'impact des décisions judiciaires (par exemple sur l'admissibilité des preuves). Mais depuis la fin des années septante, comme je l'ai déjà signalé plus haut à des fins méthodologiques, le mot est essentiellement utilisé dans la perspective d'une critique du processus de décision (dans la veine des recherches sur le *sentencing*), en vue d'en discerner les déterminants. C'est donc au cours des dix dernières années de la période de référence qu'une signification identique fait se

²⁴⁷ Hormis deux occurrences en 1938 et en 1955, la problématique de la prévention (*deterrence*) en particulier dans la perspective de l'étude de l'effet dissuasif de la peine ou du pénal, est concentrée entre 1969 et 1990 (la majorité des occurrences entre 1980 et 1990). C'est pour le moins un doute sur l'utilité de la peine qui parcourt l'usage de ce mot.

²⁴⁸ Cinq titres portent sur l'effet préventif de la peine de mort sur 48 titres contenant les syntagmes *death penalty* ou *capital punishment*.

²⁴⁹ En 1979, apparaît pour la première fois cette expression singulièrement synonyme de *sentencing*.

²⁵⁰ Dix articles contiennent cette référence durant cette période. Quatre autres articles portent sur le huitième amendement et trois sur le cinquième amendement.

rejoindre les mots *sentence* et *decide*; on constatera que les courbes des deux facteurs entament un rapprochement à partir de 1980, sous la bannière de ces deux mots fortement corrélés à l'un et à l'autre facteur et devenus synonymes depuis cette époque²⁵¹. Le graphique suivant représente l'émergence radicalement concomitante des enjeux de la décision et de la dissuasion.

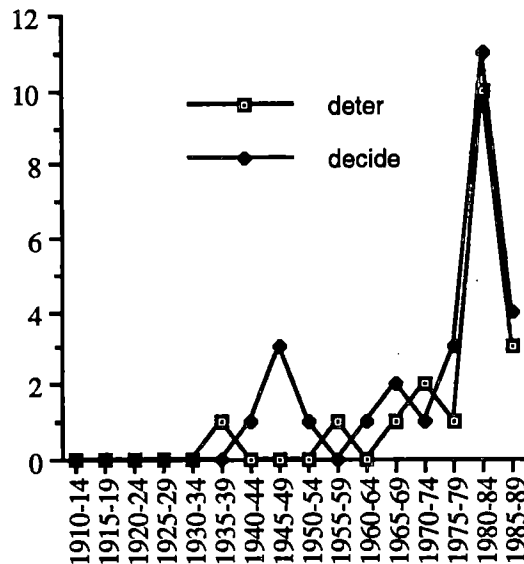


Figure 43: decide et deter
decide: 28 occurrences (+2 en 1990)
deter: 18 occurrences (+2 en 1990)

A l'opposé, les mots corrélés négativement (pôle négatif du facteur) sont relatifs aux problématiques fondatrices de l'association historique de la criminologie à la revue; ils évoquent les outils de la gestion scientifique et politique du criminel (bien plus que du crime) et en particulier le partage du traitement différentiel — pénologique ou autre, psychiatrique — auquel le diagnostic de responsabilité donne lieu. L'opposition entre pôles positif et négatif du facteur rend compte d'une transition de ce qui constitue le problème de la gestion du crime et qui a rendu nécessaire l'appréhension scientifique de ce problème (la responsabilité) vers une procéduralisation des objets supposant le règlement ou l'oubli du problème originel.

²⁵¹ On notera que l'usage critique du terme "sentence" dans JCLC commence dès 1961 pour se développer surtout à partir de 1977.

Un titre emblématique à cet égard parcourt les premières années de la revue: *Insanity And Criminal Responsibility*²⁵². Il met en place le point de rupture du pénal à l'égard de la folie et du désordre mental (*insanity*)²⁵³, tant sur le plan conceptuel (*The Philosophy Of Responsibility*²⁵⁴) que sur le plan pragmatique, diagnostique (*An Utilitarian Test For Criminal Responsibility*²⁵⁵) autour duquel s'inscrivent les variations du traitement. Presque toutes les occurrences du mot *responsibility* sont concentrées dans la période comprise entre 1910 et 1960 (les trois dernières occurrences — sur 41 — datent de 1967, 1968 et 1971). Le nombre de titres consacrés à la *responsibility* décroît régulièrement, pour s'annuler dans l'immédiat après-guerre. Un sursaut de cette préoccupation se manifeste cependant entre 1950 et 1955 (sept titres lui sont consacrés). Le principe d'irresponsabilité pénale des aliénés a été consacré aux USA entre 1939 et 1953, selon les Etats. Et le questionnement sur le concept de responsabilité se confond donc avec la question de la gestion des délinquants fous.

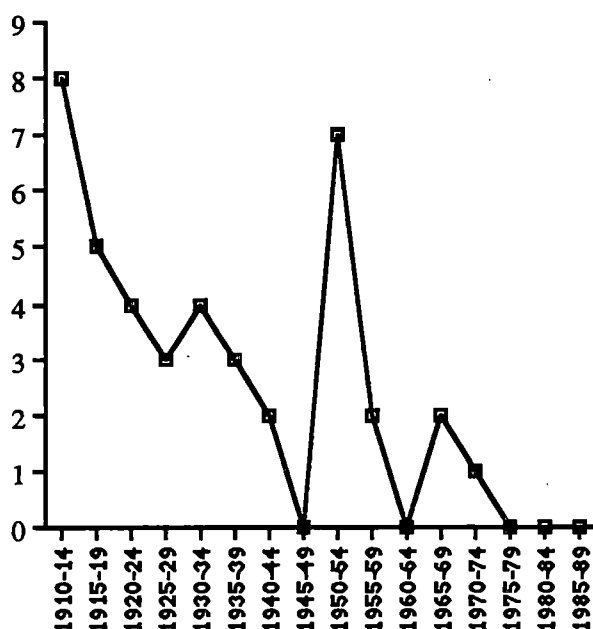


Figure 44: responsable
responsable : 41 occurrences

²⁵² Sept articles, publiés entre 1911 et 1919, présentent sous ce même titre le rapport annuel d'une commission de l'*American Institute of Criminal Law and Criminology*.

²⁵³ Les mineurs d'âge et les femmes font plus rarement l'objet ou les frais de la même association, ces catégories particulières de la condition humaine apparaissant alors dans la même lumière que la folie.

²⁵⁴ *Journal of Criminal Law and Criminology*, 1911-1912, p. 186.

²⁵⁵ *Journal of Criminal Law and Criminology*, 1927-1928, p. 191.

Le mot *penal*, à travers ses 54 occurrences, manifeste clairement sa différence avec son équivalent français²⁵⁶. En anglais, *penal* signifie précisément "relatif à la peine", le mot criminal dans le syntagme *criminal law* renvoyant à ce que nous appelons le droit pénal. Le mot *penal* renvoie donc aux dispositions ou aux dispositifs des peines comminées. Qu'il s'agisse de *penal method*, de *penal policy* ou de *penal institutions*, c'est bien au champ pénologique que ce mot réfère. Il renvoie donc aux principes ou aux modalités de la punition et non au droit pénal, instrument textuel de la criminalisation primaire.

Dans ce contexte, le mot *parole* intervient comme une figure particulière et emblématique de l'idéal qui fondait le système (*penal*) de punition au début du siècle. Le tracé évolutif des 97 occurrences du mot *parole* témoigne de sa disparition progressive à partir de la fin des années cinquante. Seules 14 occurrences sont postérieures à 1959. A la différence des autres mots examinés jusqu'ici, celui-ci montre deux pics de son utilisation (entre 1915 et 1925²⁵⁷ et entre 1935 et 1945) avant de disparaître.

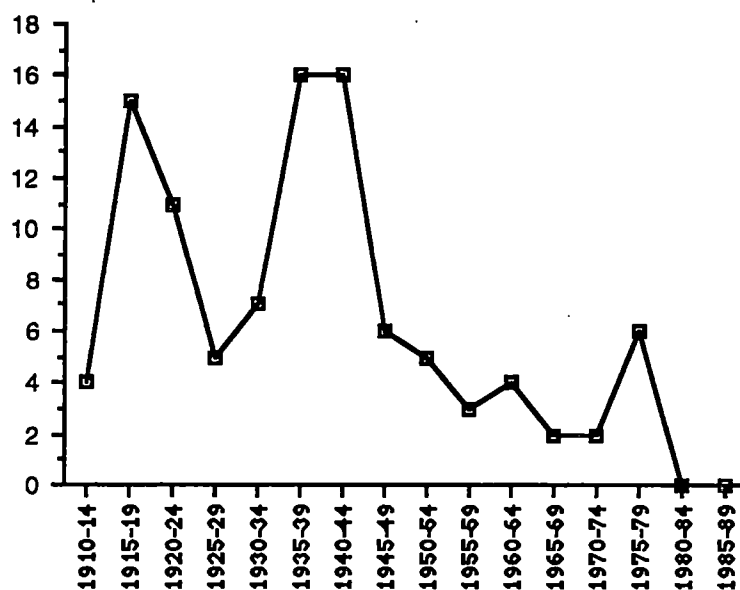


Figure 45: parole
parole : 97 occurrences

²⁵⁶ Les expressions *penal code* ou *penal law* sont généralement utilisées lorsqu'il s'agit d'articles portant sur la législation d'un pays étranger.

²⁵⁷ Cette période débute par un article évocateur de l'effet de mode qu'a pu subir soit l'institution et la pratique du *parole*, soit l'intérêt scientifique pour cette institution et cette pratique: *Parole, An Institution Of The Future* (1915).

Le tracé du terme *treat(ment)*, terme apparu dans une solution factorielle abandonnée, mérite un détour; il constitue en effet un indice pertinent de l'inscription du pôle négatif du facteur dans l'idéal de réhabilitation et concordant avec l'évolution des mots *penal*, *parole*, *responsable*, retenus dans le facteur. La forme verbale *treat*, désinflexion du concept de *treatment*, fait l'objet de 64 occurrences. Ce concept est manifestement un terme neutre²⁵⁸ propre à évoquer la gestion d'un problème; il est cependant préférentiellement utilisé pour évoquer la gestion de populations spécifiques (*the released prisoner*, *aliens*, *juvenile delinquents*, *women offenders*, *the defective delinquent*, *naval offenders*, *drug addict*, *persistent offenders...*), et laisse ainsi entendre que le *treatment* se donne comme l'expression de la spécification, ou même de l'individualisation, de l'action pénale. Ici encore, à l'instar des mots retenus dans le pôle négatif du facteur, 1960 fait figure d'obstacle historique à la persistance de l'usage du mot: 54 occurrences (sur 64) se répartissent entre 1910 et 1960. Le modèle d'une peine considérée comme un traitement est exposé dès 1870 (dans le cadre de "la nouvelle pénologie", issue du Congrès de Cincinnati); il est étroitement lié au développement des sentences indéterminées et de l'institution du *parole*²⁵⁹. Un titre de 1981, résurgence étonnante, rend sans doute compte des enjeux de la disparition relative d'un concept qui met en jeu l'idéal d'une solution, l'indication d'un traitement quel qu'il soit s'entendant comme l'attente d'un changement, d'une résolution du problème "traité": *A Lost Ideal, A New Hope: The Way Toward Effective Correctional Treatment*²⁶⁰.

Cette digression indique (toujours selon une méthode indiciaire permettant seulement la suggestion d'hypothèses) que la disparition des mots témoignant d'un idéal de traitement pénal relève sans doute de l'abandon de l'idéal, au profit des mots du pôle positif apparus récemment et qui mettent en exergue la fonction d'élimination du droit pénal (à travers l'importante préoccupation pour la peine de mort) et la question de l'effet de dissuasion qu'une telle fonction emporterait.

²⁵⁸ Il est beaucoup moins utilisé qu'en français pour son opposition avec "répression". Le *treatment* est la manière d'agir envers une population donnée et l'on pourra lire *penal treatment* ou *crime treatment*, comme l'expression générique de la gestion pénale et de la gestion du crime. Un seul titre évoque explicitement en 1983 le *treatment* comme une alternative à la pénalisation: *Punishment Versus Treatment Of The Guilty But Mentally Ill...*

²⁵⁹ Voir VAN DE KERCHOVE M., Dépénalisation et repénalisation aux Etats-Unis, *Rev. Dr. Pén. Crim.*, 1984, p. 733.

²⁶⁰ *Journal of Criminal Law and Criminology*, 1981, p. 1699.

Les mots *statistic* et *report* ne sont pas sans signification dans le facteur. Le mot *report*, bien que rhématique²⁶¹, prend un sens particulier parce qu'il témoigne du rattachement institutionnel de JCLC au début de sa publication, et de la dilution de ce rattachement ensuite, à l'*American Institute of Criminal Law and Criminology*. Les *reports* sont en fait, d'une part, ceux des "comités" thématiques de l'Institut, et d'autre part, ceux des diverses commissions officielles affectées à l'étude des problèmes de l'actualité d'un Etat ou de l'ensemble des Etats-Unis²⁶². Ce type de rapport officiel n'est plus publié, en tous cas sous l'étiquette *report* après 1954. Les rares usages ultérieurs de ce mot sont relatifs à des articles présentés comme des *rapports* de recherche. Le déclin de ce mot dans un facteur témoigne d'un processus d'autonomisation — comparable à celui qu'on a pu constater dans l'histoire de RDPC — à l'égard des organes institutionnels qui ont donné naissance et présidé, quelques années seulement, à la destinée de la revue. Il n'est pas certain cependant que la comparaison puisse aller plus loin. Il faudrait encore savoir ce qui détermine cette autonomisation et si elle est réelle (la seule publication des *reports* ne suffisant pas à conclure avec certitude sur la persistance ou la dissolution des liens et des déterminations institutionnelles de la revue).

Le tracé linéaire ascendant du facteur évoque de façon certaine la disparition d'un langage au profit d'un autre, signifiant un déplacement des objets centraux ou des perspectives (des mots pour parler de ces objets) dans le temps. Ce tracé rend compte de l'évolution des mots du pôle positif du facteur. Les mots corrélés négativement au facteur sont supposés suivre un mouvement inverse.

Une hypothèse se dégage nettement: 1960 constitue, sinon le lieu de croisement²⁶³ des deux courbes (ascendante et descendante) des deux pôles du facteur, en tous cas le moment de renversement de la prédominance des pôles l'un sur l'autre. La mise en perspective des deux pôles permet de privilégier une interprétation fortement

²⁶¹ C-à-d indicatif de la forme particulière de l'article, au même titre que les mots français *étude*, *article* ou *commentaire*.

²⁶² Par exemple, sur les statistiques criminelles (1910), de la commission d'enquête sur les prisons de l'Etat du New-Jersey (1918) sur le morphinisme à Boston (1922) sur la classification des crimes (1923), sur la déportation (1932), sur la coopération entre la presse, la radio et le barreau (1937)...

²⁶³ Graphiquement, le croisement se situe vers 1950.

pénologique de la composition du facteur, interprétation dans laquelle on pourrait entrevoir le remplacement dans le système punitif du modèle de la réhabilitation en général, et de l'institution du *parole* en particulier, par une préoccupation croissante (et sans doute masquante) pour la décision en général (concept critique, plus sociologique et processuel que normatif, et reposant sur une théorie de la décision) et pour un type de décision en particulier: la peine de mort, dont la préoccupation dans la revue est concomitante à la résurgence effective dans le droit américain et dans son application²⁶⁴.

²⁶⁴ Les exécutions des condamnations à mort ont repris aux Etats-Unis en 1977, concomitamment à la prépondérance de plus en plus affirmée du *justice model*, modèle néo-rétributiviste. Voir, à ce sujet, M. VAN DE KERCHOVE, Dépénalisation et repénalisation aux Etats-Unis, *Rev. Dr. Pén. Crim.*, 1984, pp. 727 à 760. Voir aussi, Fr. TULKENS, Les transformations du droit pénal aux Etats-Unis. Pour un autre modèle de justice, *Nouveaux itinéraires en droit, Hommage à François Rigaux*, Bruxelles, Bruylant, 1993, pp. 461 à 493.

3) Un système pénal aux incompatibilités internes: justice versus police

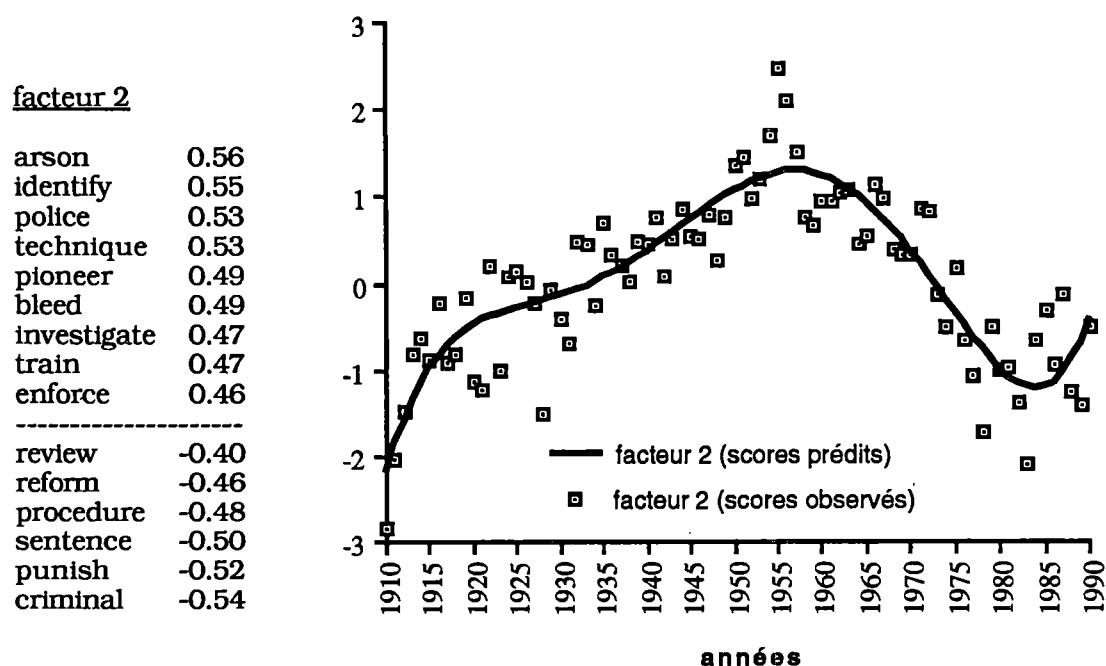


Figure 46: scores observés et prédits du facteur 2 (AF/JCLC)

Le facteur 2 présente la majorité de ses manifestations entre 1940 et 1960 en suivant une courbe ascendante dont le sommet est atteint en 1958, puis descendante jusqu'au réamorçement d'une courbe ascendante à partir du début des années 1980.

Le facteur 2 oppose dans leurs fonctions deux segments successifs de l'administration de la justice pénale (la justice et la police). La première est représentée par les mots *punish*, *procedure* et *sentence*; la seconde par l'ensemble du pôle positif qui est saturé par la police scientifique (dont le sommet est atteint entre 1935 et 1960)²⁶⁵. Il reproduit en quelque sorte l'objet central du pôle positif du facteur 1, mais pour l'opposer dans sa participation à un autre couple: justice/police. On verra que visiblement la préoccupation pour les activités d'un de ces deux segments du système pénal ne peut se soutenir concomitamment à l'intérêt pour les activités de l'autre.

²⁶⁵ Cette saturation est en partie tributaire du grand nombre d'articles relevant de cette discipline caractérisés, de plus, par leur brièveté. Par exemple, comme on l'a vu, les trois dernières années (1970 à 1972) de l'association entre JCLC et l'*American Journal of Police Science*, pas moins de 60 articles de police scientifique ont été publiés contre 36 articles de criminologie et 20 articles de droit pénal.

Si l'on examine les mots corrélés positivement au facteur 2, on découvrira les préoccupations présentes pendant une période particulièrement saturée. Il s'agit de la période qui s'étend largement entre 1935 et 1970, laissant en creux deux périodes saturées par les mots du pôle négatif du facteur (entre 1910 et 1935 et entre 1970 et 1985). De manière significative, l'évolution historique du facteur manifeste les déplacements des centres d'intérêt relatifs aux divers appareils de la justice pénale: les mots positivement associés sont relatifs aux fonctions et appareillages policiers du système d'administration de la justice pénale alors que les mots appartenant au pôle négatif du facteur sont relatifs aux étapes suivantes — c'est-à-dire judiciaire et punitive — prenant place dans le système en aval de la police. On fera l'hypothèse que depuis 1960 (plus ou moins) s'amorce un retour à ces deux temps consécutifs de l'élaboration et de l'application de la décision de justice, faisant déjà l'objet de l'attention comme objets (mais dans d'autres perspectives) entre 1910 et 1935.

L'examen du pôle positif du facteur évoque la domination (pendant la période "saturée" de la courbe) dans ce facteur de thématiques relevant à la fois de l'institution policière et de la police scientifique (*police, investigation, identification*). Il est intéressant de relever la congruence particulière de la courbe de fréquences du mot *police* avec celle du facteur²⁶⁶. On y voit que la fin des années soixante voit s'éteindre une préoccupation pour cet objet générique, préoccupation entamée à partir de 1935. En fait, l'interprétation du facteur est en partie dépendante des changements déjà signalés de politique éditoriale de la revue, qui, dès 1932, absorbe l'*American Journal of Police Science* jusqu'en 1973, date à laquelle celui-ci reprend une autonomie éditoriale complète sous un nouveau nom²⁶⁷.

L'interprétation de ce facteur rejoint adéquatement la problématique soulevée dans l'éditorial déjà cité du numéro 1 du volume 64 (1973) évoquant les "circonstances de la dernière décennie" qui ont fait la démonstration du caractère disparate des besoins des

²⁶⁶ Cette congruence doit évidemment être comprise comme l'identité relative des tracés respectifs du mot et du facteur.

²⁶⁷ Cette nouvelle dénomination — *Journal of Police Science and Administration* — rend compte du double contenu de l'objet police: science et organisation. C'est seulement entre 1951 et 1973 que JCLC change son nom pour afficher sur sa couverture la *Police Science*.

divers professionnels concernés (le personnel d'exécution de la loi et les autres). On discerne sous ces aléas de la vie éditoriale de JCLC le souci d'intégrer en une seule intention scientifique l'ensemble des acteurs du système d'administration du système pénal. Or, comme on le verra, la configuration du facteur laisse présumer que des préoccupations propres à divers segments du système sont difficilement cumulables. Dès 1940, alors que l'association de la *police science* (qu'il ne faut pas confondre avec la police scientifique) aux disciplines pénale et criminologique de JCLC semble assurée, un article pose la question suivante: *Do The Police Read This Journal?* Cette formule constitue symptomatiquement une manière de rendre compte de modes différentiels de construction du savoir et de recours au savoir dans les divers segments de l'administration pénale.

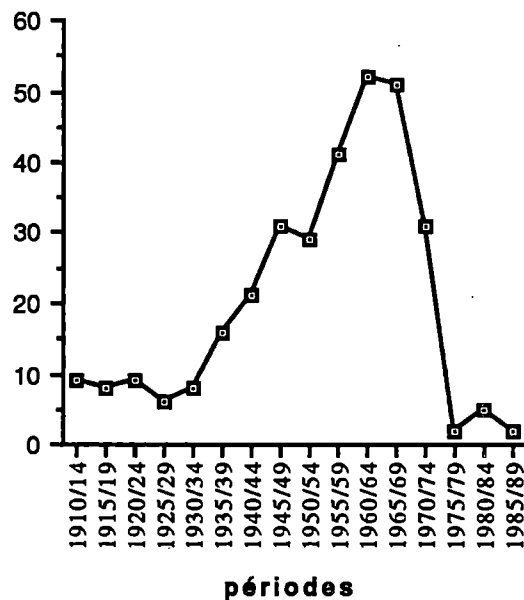


Figure 47: police
police: 321 occurrences

Sur les 321 occurrences du mot *police*, soixante sont directement consacrées aux problèmes ou aux solutions en matière de recrutement, d'éducation, d'instruction et de formation des policiers²⁶⁸. Cette sous-thématique précise reste constante durant toute la période de domination du facteur. Les autres thématiques couvertes par l'usage du mot *police* se structurent de manière plus floue et moins récurrente autour de considérations de gestion ou de politique organisationnelle

²⁶⁸ Les mots *training, school, selection, aptitude, test, instruction, education, recruit, qualify, candidate, college, academy* sont ceux qui délimitent la thématique en question.

générale²⁶⁹, autour des relations tendues entre police et valeurs juridiques ou politiques²⁷⁰ ou entre police et groupes sociaux marginalisés²⁷¹, ou encore autour de questions pointues de tactique organisationnelle²⁷². L'examen des titres contenant le mot *police* confirme ici que ce mot ne rend compte en fait que de la police comme organisation: la discipline *criminalistics*, que l'on nomme police scientifique en français, n'est pas représentée dans ces titres bien que, comme on le verra ci-dessous, les deux thématiques soient absolument contemporaines²⁷³.

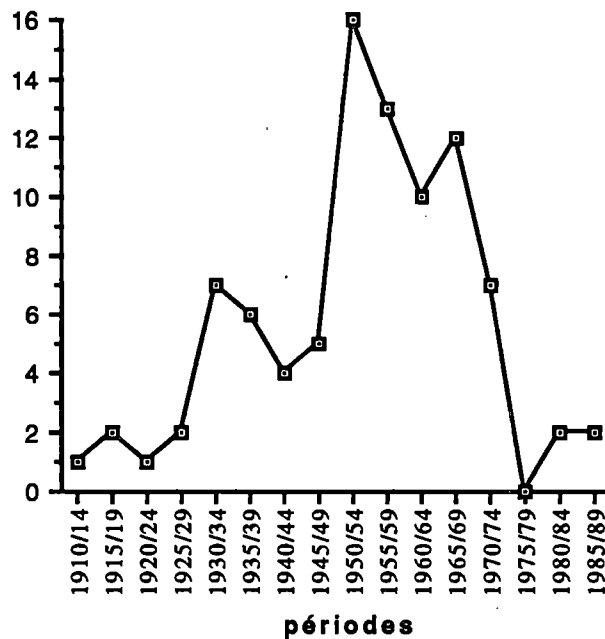


Figure 48: identify
identify: 91 occurrences

²⁶⁹ Parmi d'autres titres: *Aims And Ideals Of The Police* (1922), *Reorganization Of The Chicago Police Department Traffic Bureau* (1948), *The British Police* (1949), *Problems In Police Personnel Administration* (1952), *Police Professionalization* (1954), *The Japanese Police* (1955), *Changing The Police: The Impossible Dream?* (1971).

²⁷⁰ Par exemple: *Ethics In Police Service* (1947), *Human Relations Training For Police* (1955), l'ensemble du symposium consacré en 1960 aux limitations des *police arrest privileges*, *The Role Of Police In A Democratic Society* (1965), *Centralization, Democracy And The Police* (1970), *Fourth Amendment And Police Citizen Confrontations* (1970); la tension des relations évoquées se manifeste dans certains titres tels que *Who Is On Trial: The Police? The Courts? Or The Criminally Accused?* (1966), *Democratic Restraints Upon The Police* (1966).

²⁷¹ Par exemple: *Police Agencies And The Prevention Of Racial Violence* (1963), *Black Muslims And The Police* (1965), *Attitude Structures Of Different Ethnic And Age Groups Concerning Police* (1987).

²⁷² Par exemple: *The Issue Of One-Man Versus Two-Man Police Patrol Cars* (1955), *The Helicopter: New York Police On Patrol* (1957), *The Motor Scooter: An Answer To A Police Problem* (1966).

²⁷³ L'homonymie partielle de la science et de l'organisation n'est pas, au contraire du français, soutenue lexicalement en anglais. L'examen des titres auxquels appartiennent les divers mots du facteur interprété montrent même paradoxalement une étanchéité exceptionnelle entre le mot *police* et les divers mots-indices de la police scientifique.

La courbe du mot *identify* (et de ses dérivés: *identity*, *identification*...) révèle une tendance très similaire à celle du facteur. On notera que les 3 dernières occurrences (sur 91) d'*identify* sont attribuables au mot *identification* et relatives à la problématique psychologique et juridique (régime des preuves) de l'identification par témoignage oculaire, et ne s'écartent que partiellement d'une problématique spécifiquement policière.

La superposition des courbes de *police* et d'*identify*, compte tenu des différences de fréquences (321 occurrences de *police* et 91 occurrences d'*identify*), pourrait se passer de commentaires. On notera pourtant qu'un seul titre²⁷⁴ associe effectivement dans son énoncé *police* et un dérivé d'*identify*. A partir de cette dernière constatation, on soutiendra l'hypothèse — déjà signalée dans l'éclairage sémantique des occurrences du mot *police* — que la préoccupation pour l'objet police dépasse le privilège historique et institutionnellement reconnu à une discipline, la police scientifique, et recouvre aussi des préoccupations de management ou de philosophie. La conjonction des deux centres d'intérêt, "police comme organisation" et "police comme science", mérite quelques approfondissements²⁷⁵.

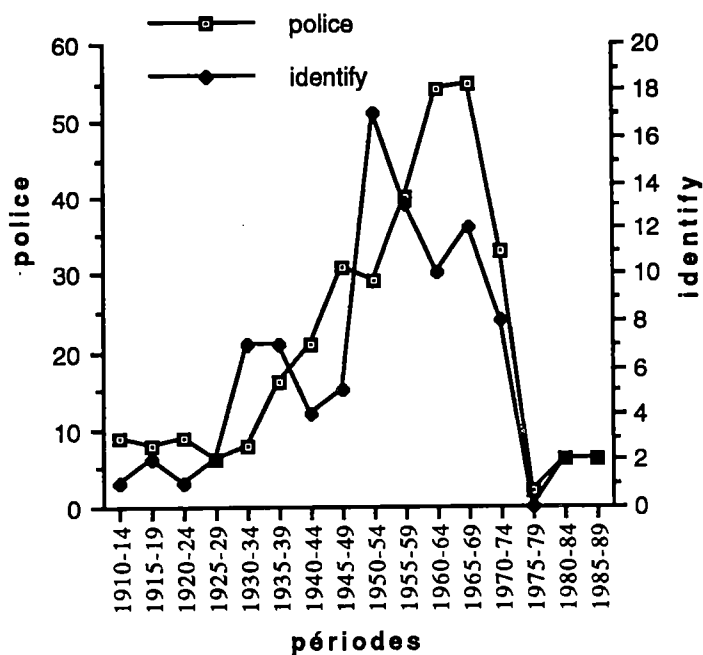


Figure 49: police et identify
police: 321 occurrences— **identify:** 91 occurrences

²⁷⁴ *Video Recording In Police Investigation* (1968).

²⁷⁵ On peut par exemple faire l'hypothèse que l'identification était l'objectif social de l'époque au même titre que la prévention se conçoit comme l'objectif privilégié des politiques actuelles....

Ce qui ressort de la coïncidence entre l'association du tracé des deux mots et l'absence d'associations intra-titres, c'est la double portée du facteur: la police scientifique s'y élabore comme discipline (avec pour témoin le tracé du mot *identify*) et l'organisation et la politique policière s'y élaborent comme objets (avec pour témoin le mot *police*).

L'association de mots, redevable à l'unité contextuelle qu'est le catalogue et ses segments annuels, à l'exclusion de l'association réelle dans le contexte naturel du titre lui-même — alors même que ces mots appartiennent de manière flagrante à un même registre de signification — est un trait qui continue de marquer le pôle positif du facteur²⁷⁶.

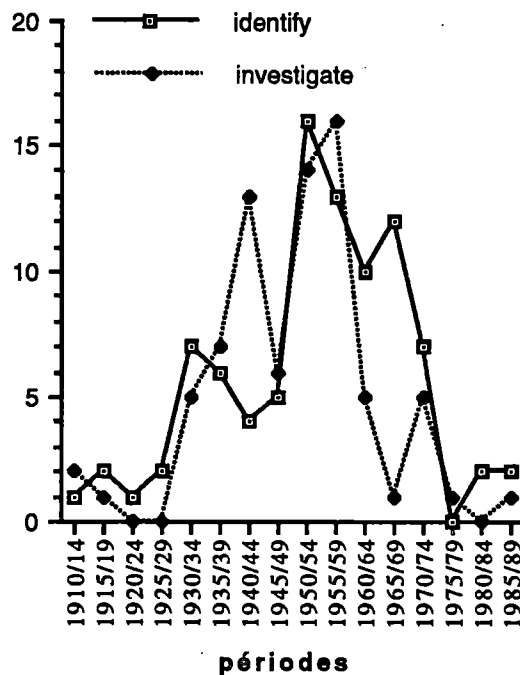


Figure 50: *investigate* et *identify*
investigate: 77 occurrences — *identify*: 91 occurrences

En effet, *investigate* s'associe de manière identique à *police* et à *identify*. La superposition de la courbe d'*investigate* et d'*identify* révèle à nouveau la communauté historique des préoccupations signifiées par ces deux mots tout en manifestant une association intra-titres très faible: deux titres seulement combinent les deux mots ou leurs dérivés²⁷⁷. Il faut aussi faire remarquer que le mot *investigation* est

²⁷⁶ Le mot *train* fait exception: sur cinquante-six occurrences, il intervient, avec le mot *police* dans vingt-trois titres entre 1931 et 1969.

²⁷⁷ *The Illinois Bureau Of Criminal Identification And Investigation* (1932-1933) et *The Laboratory Section Of The California State Bureau Of Criminal Investigation Identification* (1952-1953). Les associations intra-titres entre *investigate* et *police* sont quant à elles

utilisé pour désigner une attitude scientifique (au même titre que *study* ou *research*) et non seulement une fonction policière. Ce rapport d'association/exclusion²⁷⁸ des mots entre eux renforce une interprétation axée sur la domination de la police comme organisation, comme fonction et comme technique durant la période 1935-1970. Cette domination est marquée par la richesse et la diversité des thèmes engagés dans la configuration du facteur.

Le mot *enforcement* est présent dans deux titres seulement²⁷⁹ en même temps que le mot *police*, bien qu'ils appartiennent tous deux²⁸⁰ au même registre sémantique: *to enforce* est, dans ce registre, la fonction primordiale de la police.

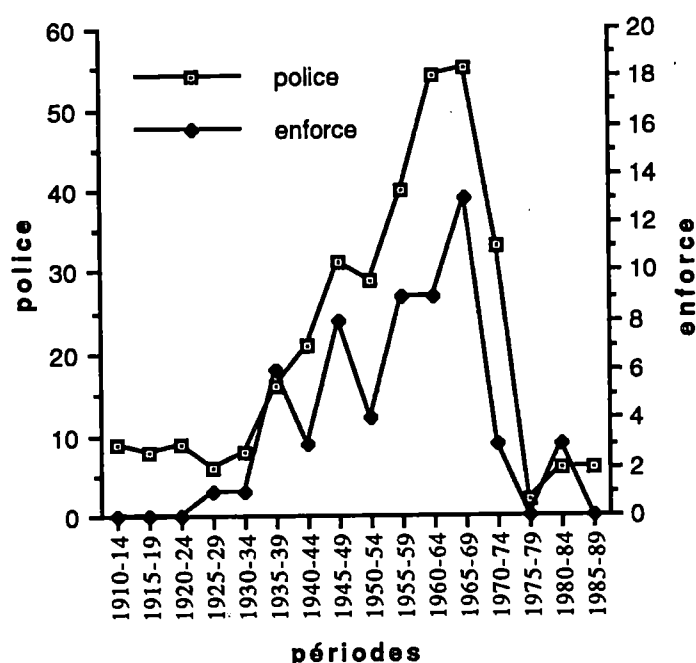


Figure 51: police et enforce
police: 321 occurrences — **enforce:** 60 occurrences

Le mot *arson* est celui dont le poids factoriel est le plus élevé: ses 33 occurrences, dont 26 sont concentrées entre 1950 et 1956 (les autres occurrences restant circonscrites dans la période 1941-1960), mettent en lumière un des effets de la méthode: la sélection et la mise en

au nombre de trois: *Police Training Investigates The Fallibility Of The Eye Witness* (1960-1961), *The Policeman's Character Investigation: Lowered Standards Or Changing Times?* (1972), *The Investigation And Prosecution Of Police Corruption* (1974).

²⁷⁸ Dans lequel l'association statistique se passe de l'enchaînement naturel des mots et se soutient de la fiction du "texte" constitué par l'enchaînement artificiel des titres.

²⁷⁹ *Equipping Men For Professional Development In The Police Service: The Federal Law Enforcement Assistance Act Of 1965* (1966) et *Nonviolent Civil Disobedience And Police Enforcement Policy* (1967).

²⁸⁰ Leur corrélation dans le facteur 2 est très forte ($R=0.90$).

évidence de thèmes centraux par le biais d'un mot dont les associations sont extrêmement précises, tant avec la variable temps qu'avec d'autres mots. Ainsi, pour l'appréciation du profil du facteur, il est intéressant de constater que seize de ces trente-trois titres contiennent également le mot *investigate* ou l'un de ses dérivés²⁸¹. L'incendie volontaire et les techniques appliquées à l'identification de son auteur ou à la recherche des preuves du crime n'ont ici qu'un sens accessoire par rapport à la configuration du facteur, mais constituent l'exemple le plus significatif d'une problématique qui les dépasse de loin.

Le mot *bleed* invite à la même interprétation. Il s'agit de la forme verbale infinitive (saigner) produite par la désinflexion d'un seul mot effectivement présent dans les titres: *blood*. Les 23 occurrences de ce mot se réfèrent toutes à une problématique d'identification (recherche de paternité, détection du mensonge ou démonstration de la culpabilité). 14 des 23 occurrences du mot sont concentrées entre 1940 et 1959.

La présence du mot *pioneer* dans le facteur fait exception à l'unité thématique dont les aspects n'ont d'ailleurs pas tous été examinés²⁸². Un seul titre échappe à la période comprise entre 1935 et 1970, et 23 des 32 titres contenant ce mot appartiennent à la série d'articles — publiés entre 1954 et 1970 — que Mannheim a rassemblés en un recueil célèbre²⁸³. A ce titre, le mot témoigne d'une simultanéité entre la réflexivité criminologique et les préoccupations technologiques d'une période consacrée majoritairement à l'identification et aux problèmes de pure mise en oeuvre pratique d'une politique pénale consensuelle. La série d'articles apparaît, sur la ligne du temps, comme l'antichambre²⁸⁴ d'une transition faisant déborder la réflexivité sur l'ensemble du champ pénal et criminologique dès le début des années septante.

²⁸¹ Les autres titres contenant le mot *arson* sont particulièrement investis par des préoccupations identiques à celles dont témoigne la coprésence des mots *detection* ou *evidence*.

²⁸² Un examen de l'usage des mots *arson*, *technique* et *train* montre que ces mots accroissent par leur signification propre l'unité identificatrice du facteur: Il s'agit bien de problèmes techniques, particulièrement délicats dans la problématique de la recherche des traces et des preuves dans les cas d'incendie volontaire; pareillement, l'idée de formation concerne systématiquement le personnel policier.

²⁸³ MANNHEIM H., *Pioneers in Criminology*, London, Stevens and Sons Ltd, 1960.

²⁸⁴ La synthèse que Clarence R. JEFFERY a faite de la série d'articles donne une consistance plus politique à l'hypothèse développée ici.

La configuration thématique dégagée sera encore mise en valeur par l'interprétation du pôle négatif du facteur. On verra, dans les graphiques ci-dessous, comment *punish*, *procedure*, *reform criminal* et *sentence* sont — justifiant par là leur position dans le pôle négatif du facteur — des mots oubliés de la période s'étendant grosso modo entre 1930 et 1960.

L'extraordinaire pointe du tracé du mot *punish*, pendant l'intervalle 1980-1984, s'explique par une importante préoccupation relative à la peine de mort (*capital punishment*). Hormis ce bond circonstanciel (rendu également dans le facteur 1 par les mots *die* et *penalty*), l'usage du mot est à peu près constant (c'est-à-dire faible), sauf entre 1940 et 1950, au coeur d'une période plutôt tournée vers l'amont du système.

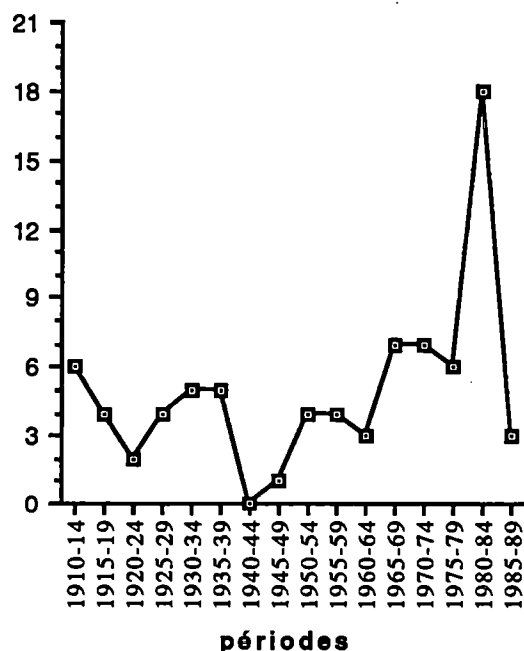


Figure 52: punish
punish: 78 occurrences

Procedure est un mot d'usage ancien, fréquent au début de la parution, qui n'a fait que perdre sa consistance dans le vocabulaire du catalogue de JCLC. Seuls cinq titres font exception au sens quasi exclusif de procédure pénale. Jusqu'en 1920, la majorité des articles contenant le mot *procedure* portent un titre extrêmement général²⁸⁵ ou contiennent encore un élément d'engagement dans le changement

²⁸⁵ *Criminal Procedure* (1910 et 1912), *Procedure In Criminal Courts* (1912)...

global ou la nouveauté²⁸⁶. Comme le graphique ci-dessous en rend compte, les occurrences du mot se diluent ensuite, et l'examen des titres révèle quant à lui la spécification et la spécialisation des usages du mot (dans le registre institutionnel ou matériel²⁸⁷, historique²⁸⁸, ou comparatif²⁸⁹).

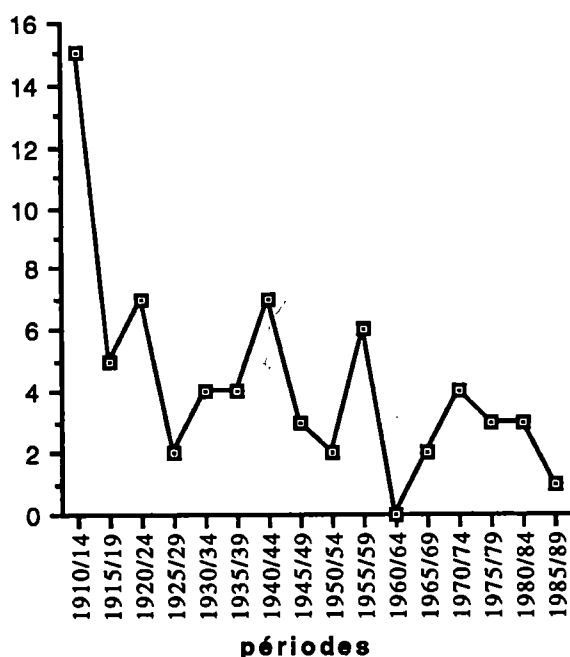


Figure 53: *procedure*
procedure: 70 occurrences

Reform se comporte tendanciellement comme *procedure*. On notera que, dans le droit américain, la nécessité de réformes est fortement axée sur le ressort procédural du droit. L' "extraordinaire" fréquence du mot *reform* dans les cinq premières années de la revue laisse entendre par ailleurs que celle-ci a pu être fondée en raison de ce

²⁸⁶ *Proposed Reforms In Criminal Procedure* (1911), *A Progressive Program For Procedural Reform* (1912), *A New System Of Criminal Procedure* (1913), *Some Practical Suggestions As To The Reform Of Criminal Procedure* (1913), *A Proposed Draft Of A Code Of Criminal Procedure* (1914), *Necessity For A Revision Ou Our Criminal Procedure* (1914), *How Shall The People Of Usa Reform Their Legal Procedure?* (1915), *Defects In Our Legal Procedure* (1915), *Some Needed Reform In Criminal Procedure* (1917), *The Modernization Of Criminal Procedure* (1920).

²⁸⁷ *Expert Testimony In Criminal Procedure* (1920), *Progress Of The Attorney Generals Survey Of Convict Release Procedure* (1936), *Psychiatric Aspects Of New Procedures In The State Of Michigan* (1940), *Court Procedure And Subsequent Treatment Of The Criminal Insane* (1944), *Lower Criminal Courts: The Perils Of Procedure* (1978).

²⁸⁸ *Law, Procedure And Punishment In Early Bureaucracies* (1934), *A Pioneer In Reformatory Procedure* (1937), *Some Significant Developments In Criminal Law And Procedure In The Last Century* (1951), *Parole And Probation Revocation Procedures After Morrissey And Gagnon* (1974).

²⁸⁹ *Development Of Inquisitorial And Accusatorial Elements In French Procedure* (1932), *Jewish Criminal Law And Legal Procedure* (1940), *Criminal Procedure In Japan* (1957), *A Comparison Of The Chinese And Soviet Codes Of Criminal Law And Procedure* (1982).

"besoin"²⁹⁰ (voir *need*) de réforme du droit criminel²⁹¹. Il est remarquable également de constater que l'association intra-titres de *reform* et de *procedure* est exclusivement concentrée entre 1910 et 1917²⁹². Au moment fort des préoccupations technologiques (du facteur 2) dominantes entre 1940 et 1960, on constate l'absence quasi totale de titres contenant le mot *reform*, dont la signification exige une interrogation de fond (et non seulement technique) ainsi qu'une perspective de changement.

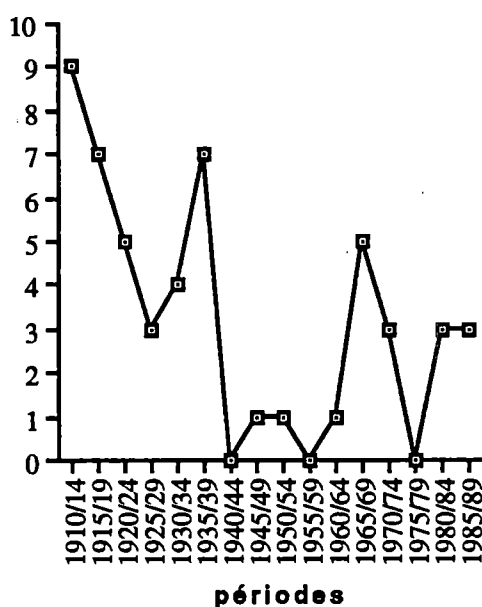


Figure 54: reform
reform: 52 occurrences

Il faut cependant nuancer et enrichir les interprétations dégagées ici en tenant compte de la diversité sémantique des inflexions du mot. Cette diversité, non anticipée par une procédure d'édition qui aurait pu être profitable, est masquée par un traitement identique de deux contextes d'usage différents. Le premier contexte est celui d'un changement du droit, de la procédure²⁹³ ou des institutions pénales, avec une grande netteté thématique de la réforme des prisons; les titres contenant explicitement les deux mots *prison* et *reform* sont surtout concentrés dans les années trente. Le second contexte est relatif à la réforme des criminels. Les dix-sept occurrences rattachées à ce second

²⁹⁰ Les occurrences du mot *need* (qui appartenait à d'autres solutions factorielles) suivent étonnamment celles du mot *reform*.

²⁹¹ La création de RDPC répond quant à elle de manière nette à un tel besoin.

²⁹² Sept titres associent les deux mots durant cette période. Un troisième mot (*need*) du facteur s'y associe significativement.

²⁹³ Par exemple, la réforme du système du jury est un objet circonscrit entre 1934 et 1936.

contexte d'usage, qui, comme le premier, s'associe à la question pénitentiaire, apparaissent dans les inflexions suivantes: *reformatory*, *reformative*, *reformation*. Ces occurrences se concentrent essentiellement entre 1914 et 1939²⁹⁴. Les occurrences de la seconde période de domination de l'usage du mot *reform* (quatorze titres entre 1968 et 1985) relèvent de problématiques éclatées de changement du droit ou de la procédure²⁹⁵, dont on ne peut apparemment dégager aucune unité thématique.

La mise en lumière de quatre traits propres au mot *reform* — son double contexte d'usage, l'étonnante congruence temporelle entre réforme des hommes (leur traitement) et réforme des institutions, la disparition de ses témoins lexicaux entre 1939 et 1968, et la dilution postérieure de cette dualité — rend compte de la transformation des idéaux poursuivis dans la mise en oeuvre du système pénal: le mouvement décelable est celui qui va d'un besoin (*need*) de réforme globale du droit (1910-1917) à des réformes éclatées exprimées à nouveau en termes de droit²⁹⁶ (pour lesquelles on ne trouve dans les titres aucune unité thématique ou idéologique), en passant par une importante période d'effectivité pendant laquelle les réformes juridiques sont décrites²⁹⁷ et les questions se déplacent de la sphère juridique à la sphère pénitentiaire, comprenant la réforme de l'institution et la réforme des criminels dans ou par l'institution.

Le tracé du mot *sentence* (voir figure 55, page suivante), dont il a déjà été fait mention à l'occasion de l'interprétation du premier facteur en raison de sa synonymie apparente avec *decide*, se caractérise par le fait qu'il bouche les creux antérieurs et postérieurs laissés vides par le tracé général du facteur 2. Pour simplifier, on dira que ce mot témoigne d'une vieille thématique, reprise dans le courant des années septante,

²⁹⁴ Trois titres isolés apparaissent encore en 1947, 1953 et en 1962. Le premier prend, sous sa forme interrogative, une dimension symbolique majeure: *Is Reformation Possible In Prison Today?*; le second est consacré à l'inefficacité de la réhabilitation, et le dernier, à l'historique du modèle pénitentiaire du *reformatory*.

²⁹⁵ En matière d'avortement, d'habeas corpus, d'abus sexuel sur des enfants, de disparité des sentences, etc.

²⁹⁶ *Recent Abortion Law Reform* (1968), *Inmate Rights And Prison Reform In Sweden In Denmark* (1972), *Civil Liberties And Criminal Code Reform* (1981), *Federal Habeas Corpus: A Need For Reform* (1982)...

²⁹⁷ Il est particulièrement étonnant de constater que la dimension descriptive des réformes est appliquée essentiellement à des pays étrangers: *The Reform Of Penal Law In Italy* (1921), *Prison Reform In Belgium* (1926), *Penal Reform And Criminology In China* (1931), *The Fascist Reform Of The Penal Law In Italy* (1933), *Prison Reform In Germany: 1933 (1934)*, *Reform Of The Jury System In Europe* (1936).

sous l'angle de la problématique de la disparité des sentences. Jusqu'en 1948, de manière décroissante, l'usage du mot était fixé à l'institution de la sentence indéterminée²⁹⁸. Cette problématique et la naissance de la revue sont d'ailleurs contemporaines, et on tiendra l'hypothèse que, dans la persistance du thème, se lit la tension entre le légalisme protecteur des droits de l'individu et des institutions issues des perspectives de défense sociale. A partir de 1960 (avec deux titres précurseurs en 1932 et 1941²⁹⁹), c'est la problématique de la différence et de l'inégalité des décisions judiciaires (problématique du *sentencing*) qui emporte avec elle une modification sémantique substantielle de l'usage du mot.

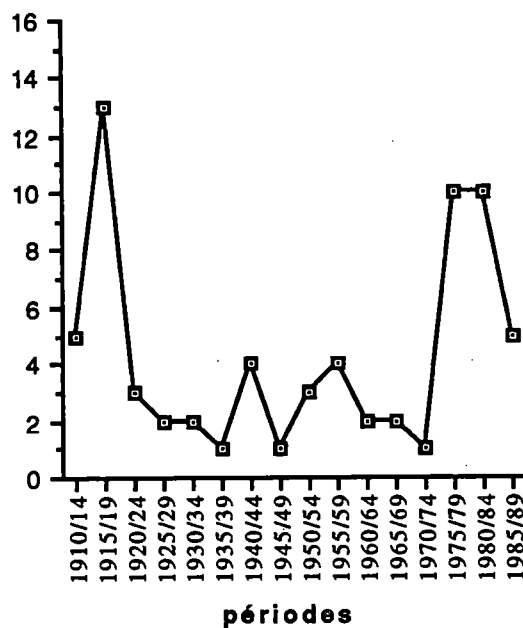


Figure 55: sentence
sentence: 68 occurrences

Le mot *criminal* fait l'objet d'une courbe moins significative, eu égard à l'hypothèse poursuivie ici. Le tracé manifeste une décroissance relative de l'usage du mot, à partir d'un sommet rencontré lors de la création de la revue, moment auquel l'usage des mots se doit d'assurer une fonction particulière: asseoir la spécificité de la publication.

²⁹⁸ Cette institution marquée par l'idéal de réhabilitation s'inscrit, sur le plan de la politique pénale et dans la revue, en connexion avec la probation (*probation*) et la suspension (*suspended sentence*).

²⁹⁹ *Individual Differences In The Sentencing Tendencies Of Judges* (1932) et *Illogical Variations In Sentences Of Felons Committed To Massachusetts State Prison* (1941-1942).

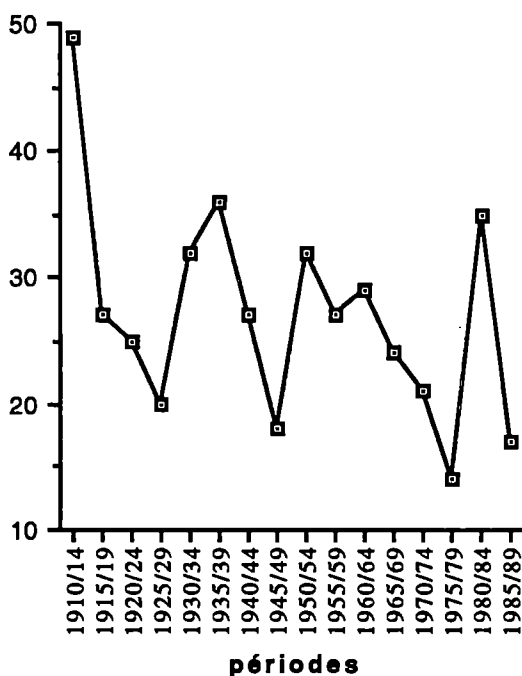


Figure 56: criminal
criminal: 446 occurrences

Dans une période vidée d'interrogations sur l'utilité de la peine et du pénal en général (en l'occurrence en pleine période de vivacité du modèle du traitement), des questions portant sur l'approvisionnement du système — sur l'identification des individus à traiter judiciairement, sur les techniques et les organisations policières, sur les méthodes scientifiques d'effectuation d'une politique criminelle assurée — peuvent émerger. Autrement dit, les questions techniques visant à optimiser le fonctionnement du système sont susceptibles d'émerger ou de dominer seulement dans des périodes de légitimité du modèle consensuel sous-jacent à ces questions. Par contre, elles auront tendance à disparaître en période de crise et de questionnement sur les objectifs et la philosophie même du système. En quelque sorte, les mots du pôle négatif du deuxième facteur ont une forte charge réflexive en tant qu'ils représentent l'énonciation des fondements du droit criminel américain dans ses dimensions procédurale (*procedure*), décisoire (*sentence*) et punitive (*punish*); *criminal* est quant à lui absolument réflexif (disciplinairement redondant) et *reform* est l'indice de changements dans les dimensions évoquées par les autres mots de ce pôle du facteur.

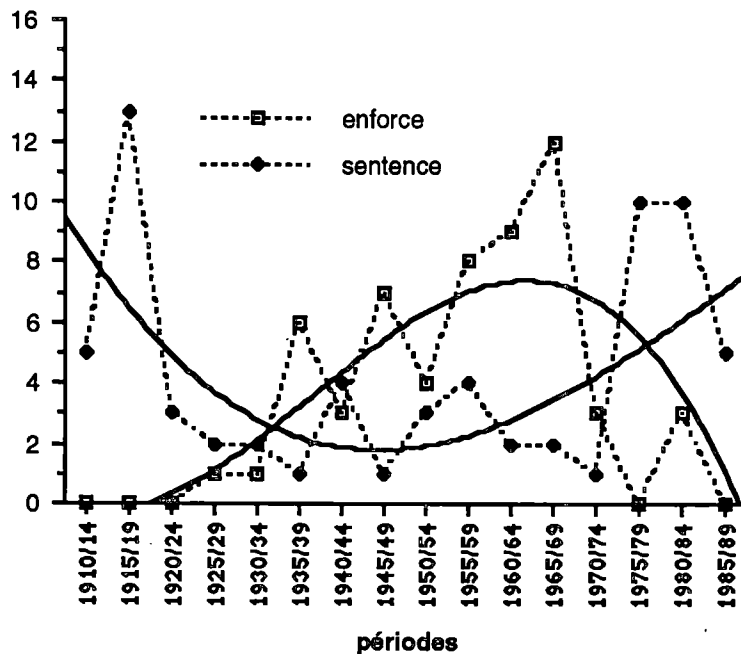


Figure 57: sentence et enforce
sentence: 71 occurrences — **enforce:** 60 occurrences

La polarisation du facteur est particulièrement bien soutenue par la comparaison des tracés des mots qui témoignent symboliquement l'un de l'action de la police, l'autre de celle de la justice. La figure 57 ci-dessus présente ces tracés ainsi que leur régression significative. La comparaison du tracé de *enforce* et de *sentence*, (l'un symbolisant les fonctions de la police, le second les fonctions judiciaires), montre bien l'exclusion d'une thématique quand l'autre est à l'honneur. Les courbes de régression rendent assez nettement le mouvement de balancier entre deux groupes de préoccupations, soit parce qu'elles portent sur des lieux institutionnels différents — police et tribunaux — soit parce qu'elles mettent en jeu une idéologie différente. Ces deux segments de l'administration de la justice pénale apparaissent en effet dans leur opposition entre rigueur de l'exécution et souplesse de la décision. L'impossibilité (que le tracé du facteur manifeste) de penser en même temps l'exécution technique, dont la police (comme science et comme organisation) est chargée, et la décision judiciaire témoigne peut-être d'une modification fondamentale de la pensée pénale et criminologique passant de la certitude (*enforce*) à l'incertitude (*sentence*), de la confiance consensuelle (place aux problèmes techniques) à la crise paradigmatique.

4) Des nouveautés résiduelles

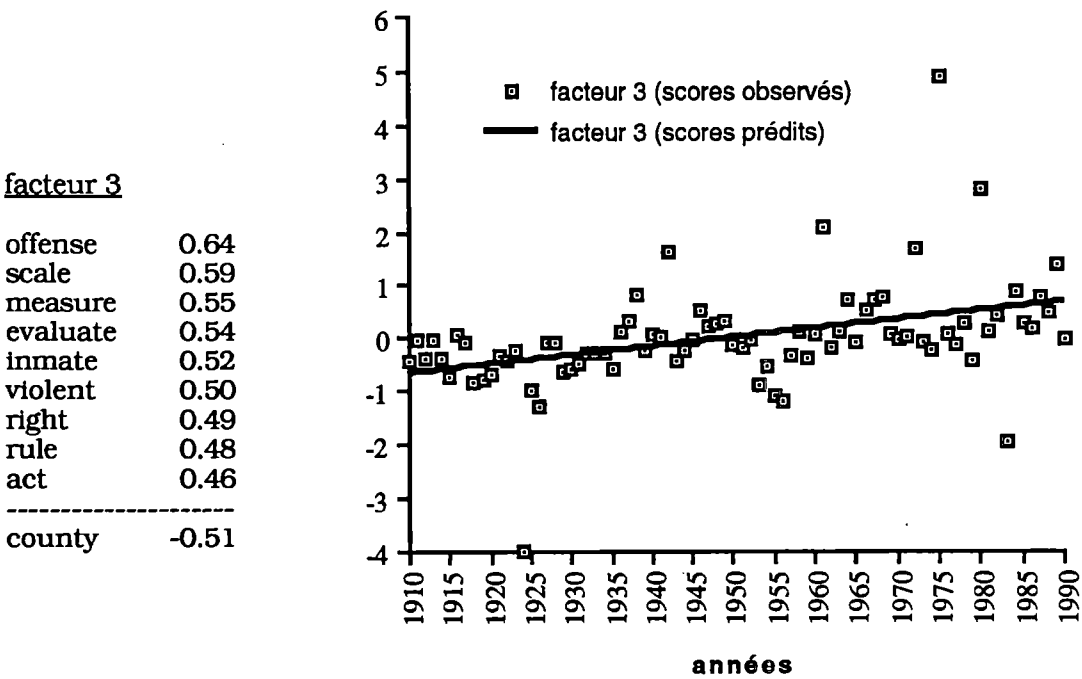


Figure 58: scores observés et prédits du facteur 3 (AF/JCLC)

Le facteur 3 témoigne de l'investissement particulier et croissant dans la mesure³⁰⁰ — investissement scientifique par excellence. Il témoigne aussi de l'apparition de nouvelles manières de conceptualiser l'objet de la science en question; en effet l'utilisation du mot *violent* et du mot *offense* peuvent se concevoir (par opposition à la trajectoire du pôle négatif du facteur 1) dans leur fonction de "remplacement" du mot *crime*.

Le troisième facteur présente une courbe ascendante à une seule inflexion un peu moins significative et plus mitigée que les deux premières. Il est le seul par ailleurs à ne pas être significativement bipolaire. Les mots qui constituent ce facteur se caractérisent par leur faible fréquence, permettant parfois difficilement de discerner une

³⁰⁰ Remarquons au passage que le mot *statistic* suit un trajet exactement opposé à celui de *scale*, *measure* et *evaluate*. La mise en doute historique de la validité et de la fiabilité des statistiques criminelles a succédé à un important investissement dans l'amélioration de l'outil statistique (une commission de l'Institut portait sur ce thème). On peut émettre l'hypothèse que les autres signifiants de la mesure se positionnent dans l'alternative ou la complémentarité à la défaillance statistique. Il faut aussi retenir que *scale*, *measure* et *evaluate* s'appliquent à des objets très divers.

véritable orientation dans leur usage. De prime abord apparaissent 1) une unité de sens entre *scale*, *measure*³⁰¹ et *evaluate*, sur la question de la mesure (fonction scientifique par excellence) et 2) une seconde clé d'interprétation du facteur, dans la mise en valeur de mots qui, dans leur tracé propre, témoignent de problématiques récentes : *violent*, *right*.

Scale, *measure* et *evaluate* couvrent trois domaines dans lesquels s'interprètent leurs occurrences: le premier relève de la criminalistique³⁰², le deuxième relève de l'évaluation de l'efficacité d'un dispositif institutionnel³⁰³, le troisième a trait aux méthodes de mesure de la délinquance³⁰⁴. En ce qui concerne la date des titres concernés, il semble difficile de conclure plus finement qu'en indiquant que la majorité de ces titres apparaissent après 1950.

Les occurrences de *violent* (*violence*) sont toutes postérieures à 1962. Parfois associées à crime (*violent crime* est une association propre aux années quatre-vingt); elles indiquent la réduction du concept de crime à quelques spécialités (*war crime*, *violent crime*...) et l'accroissement de l'intérêt pour des "réalités sociales" problématiques, indépendamment de leur définition légale: les occurrences de *violent* renvoient ainsi aussi bien à la violence raciale, à la violence des forces de l'ordre, qu'au *violent crime*. Les occurrences du mot pourraient témoigner d'un déplacement de la question criminelle à la question de la violence. Ce déplacement est à entendre comme celui qui va d'une appréhension juridique des malaises sociaux à leur appréhension politique (dans le registre de la politique criminelle).

³⁰¹ 16 occurrences sur les 19 que compte le mot sont bien significatives d'un souci de mesurer scientifiquement une réalité donnée. Les trois autres évoquent des mesures, c'est-à-dire des dispositions, prises ou à prendre dans un domaine donné.

³⁰² *The Scale Count Of Human Hair* (1941) *Evaluation Of Textile Fibers As Evidence* (1952), *Measurement Of Acid Phosphatase Activity To Identify Seminal Stain* (1955).

³⁰³ Par exemple: *Evaluating The Results Of Probation* (1932), *A Police Service Rating Scale* (1935), *A Scale To Measure Effectiveness Of Police Functioning* (1937), *A Proposed Rating Scale For Measuring Parolee Adjustment* (1940), *Scale Of Sentence Severity* (1979).

³⁰⁴ Je ne fournirai ici qu'un exemple pour chacun des trois mots envisagés. Il pourra s'agir d'un souci de connaissance quantitative — *A Scale Of Seriousness Of Crime* (1938), *The Measurement Of Crime In United-States* (1966), *The Seriousness Of Offenses: An Evaluation By Offenders And Non-Offenders* (1975) — ou d'un souci explicite de prédiction et de prévention — *Surgical Treatment As Sex Crime Prevention Measure* (1937) (exceptionnellement, le mot *measure* apparaît ici dans son sens de dispositif, de moyen mis en oeuvre pour obtenir un résultat précis), *The Role Of Statistics In Evaluating Community Efforts On Crime Prevention* (1941), *A Validation Of The Glueck Social Prediction Scale For Proneness To Delinquency* (1952).

Les occurrences du mot *right*, par contre, témoignent d'un mouvement inverse³⁰⁵, qui fait naître une préoccupation dans le champ et dans le langage juridique dont l'efficace est de protéger — juridiquement, au moyen de droits — le justiciable. A partir de 1948, grosso modo, le mot *right* couvre surtout la problématique des droits constitutionnels de l'accusé ou de la poursuite qui est envisagée contre lui. Entre 1968 et 1972, c'est la thématique du droit des détenus qui est traitée; et ce sera plus tard enfin celle des droits de la défense.

³⁰⁵ Qui remet du juridique là où ça manque! Il s'agit d'un mouvement inverse en tant que s'y révèle un rapatriement ou une intégration dans la sphère du droit (par le biais de la prérogative subjective) et non une distanciation du langage par rapport à la détermination juridique des mots (en oeuvre dans le "remplacement" de *crime* par *violence*).

C) Les consistances criminologiques

La démarche d'identification et de périodisation des thèmes abordés par JCLC peut trouver maintenant son prolongement dans un examen identique du matériel textuel, crimino-réflexif, de la revue. Le tableau et le graphique qui suivent rappellent la solution factorielle et le tracé évolutif des facteurs.

Tableau 16: solution factorielle de AF/JC

facteur 1		facteur 2		facteur 3	
theory	0.61	deter	0.64	investigate	0.73
differ	0.60	empiric	0.55	laboratory	0.65
behave	0.59	punish	0.53	physical	0.63
explain	0.55	concept	0.52	data	0.58
social	0.54	die	0.50	class	0.54
criminology	0.53	effect	0.50	include	0.52
sociology	0.51	-----		term	0.43
group	0.50	department	-0.41		
structure	0.50	train	-0.41		
define	0.48	work	-0.42		
-----		school	-0.45		
institute	-0.40	educate	-0.47		
		teach	-0.48		
		university	-0.50		
		course	-0.51		

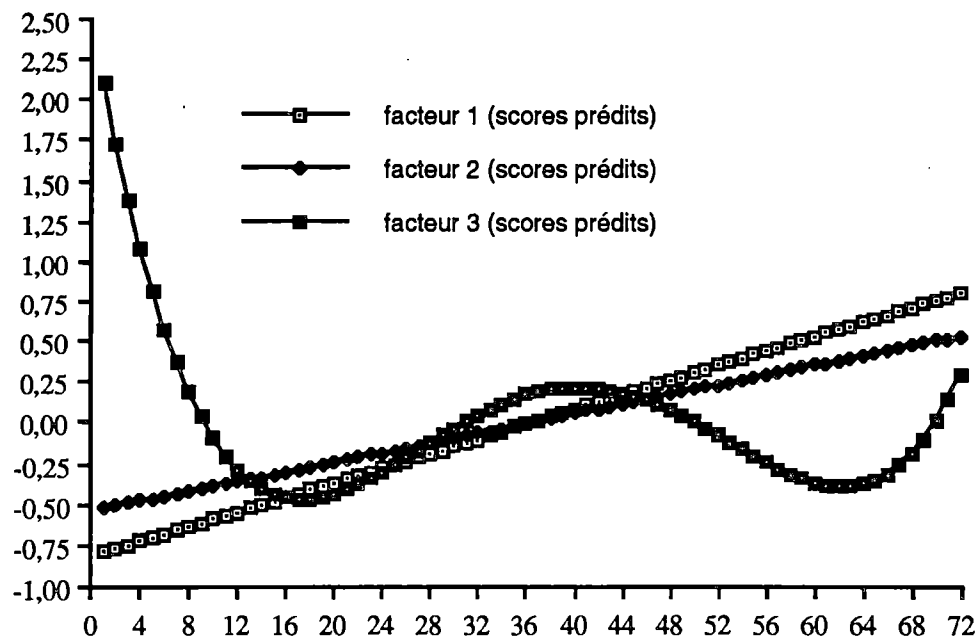


Figure 59: scores prédits des facteurs de AF/JC

1) Méthode d'interprétation

La méthode d'interprétation de l'analyse des textes crimino-réflexifs est légèrement différente de celle des titres. Le matériel est en fait composé d'un échantillon de chacun des textes et de leur titre. Deux entrées pour l'interprétation sont ainsi ouvertes. Je résumerai comme suit la démarche suivie:

1) la production et l'exploitation d'un listing (CWSELECT) dans lequel est fournie, pour chaque mot de la solution factorielle, la fréquence d'apparition du mot par segment (c'est-à-dire par extrait de texte retenu pour l'analyse et non plus par année, comme c'était le cas pour les titres³⁰⁶); la production de ces données permet de relever les textes que soit un mot, soit tout un facteur sature ou, au contraire, dans lesquels les mots ou les facteurs sont absents. Comme on le verra dans les pages qui suivent, cette démarche est soutenue graphiquement moyennant le regroupement des données par périodes de dix ans, en valeurs absolues ou en valeurs pondérées par le nombre d'articles publiés par période;

2) une lecture des extraits de textes, permettant de repérer a) la manière dont s'associent les mots d'un même facteur (associations intra-textuelles), et b) les contextes instables d'usage d'un même mot³⁰⁷;

3) une lecture des textes complets, les plus significatifs selon le critère du point 1) ci-dessus, ciblée par les hypothèses surgies lors des étapes précédentes.

Chacune de ces étapes est ici présentée de manière formelle et rationalisée; il faut bien admettre que le plus souvent, le développement d'une hypothèse d'interprétation implique des manipulations multiples et parcellaires du matériel, appartenant à une étape précédente ou à une étape suivante et qu'un continuel va-et-vient entre les diverses données dont on dispose sur le matériel permet à la fois d'émettre l'hypothèse et à la fois d'en valider certains aspects, selon une méthode qualifiable d'indiciaire.

³⁰⁶ Les segments de cette analyse sont des textes; l'interprétation fonde donc sa perspective historique sur la chronologie de textes parfois publiés la même année.

³⁰⁷ Ici encore on constatera qu'un même signifiant renvoie à des significations historiquement changeantes, ou qu'un même signifiant, dans la manière dont il s'associe à ses voisins factoriels, prend de nouvelles "couleurs" avec le temps.

2) La théorie criminologique en extension

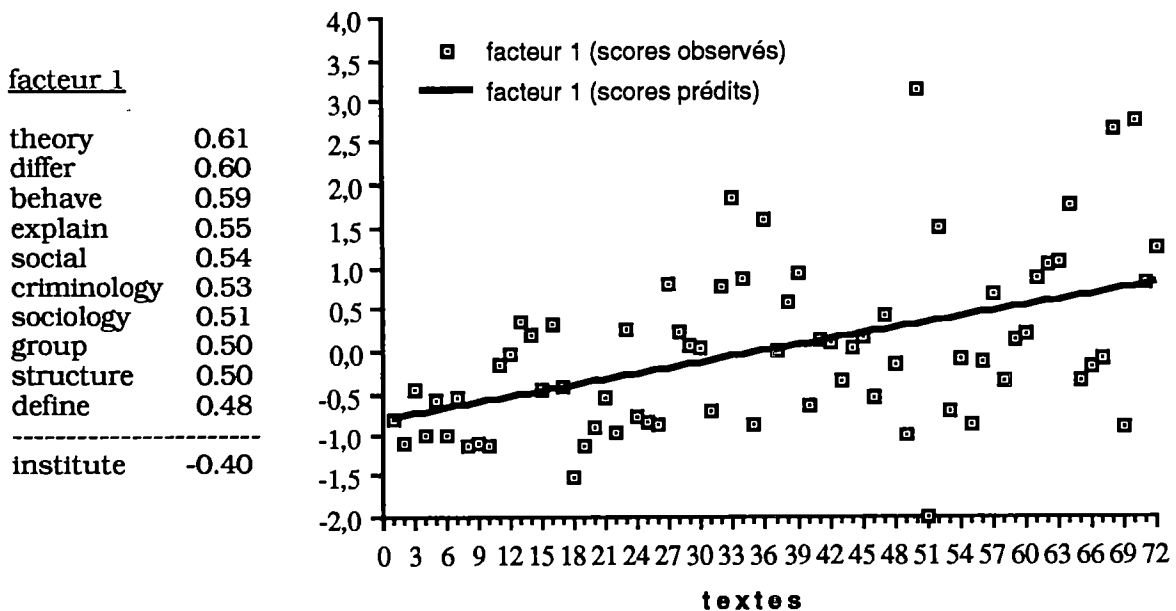


Figure 60: scores observés et prédits du facteur 1 (AF/JC)

Le facteur 1 met en place les concepts théoriques mobilisés par la criminologie pour son propre projet: fournir une *théorie explicative* du *comportement social*. Le seul examen des titres des articles considérés permet de comprendre l'évolution sous-jacente. Les dix derniers titres témoignent assez clairement d'une préoccupation de synthèse éventuellement critique à l'égard de théorisations de nature sociologique en criminologie: en 1974, un article porte sur *The Rise Of Critical Criminology*; l'année suivante, c'est *Comparative Criminology*; en 1976, *The New Criminology: Continuity In Criminological Theory*; en 1976 encore, la question de la compatibilité théorique entre déterminisme et libre arbitre est posée sur le plan philosophique. En 1981, un article porte sur la distinction entre *Conflict And Radical Criminology*; en 1985, c'est *Toward An Integration Of Criminological Theories*; et en 1990, le dernier article de l'échantillon s'intitule *Rational Choice, Deterrence And Social Learning In Criminology*. Ce qui constitue l'enjeu apparent de la croissance de la courbe du facteur 1, ne fût ce qu'à travers les titres des articles analysés, c'est le travail progressif³⁰⁸ de la rupture et de

³⁰⁸ Du caractère progressif de ce travail théorique, il ne faut pas nécessairement déduire son caractère progressiste. L'auteur du dernier article de l'échantillon (AKERS R. L., *Rational Choice, Deterrence and Social Learning in Criminology*, *Journal of Criminal Law and Criminology*, 1990, p. 653) termine son texte par l'énoncé suivant (ma traduction): "Il faut éviter de réinventer la roue, même dans la théorie

l'intégration théorique en criminologie. Le titre de 1985 cité ci-dessus dans la série de ceux qui le précèdent, témoigne de la dialectique de l'effort théorique en criminologie. Des théories s'exposent, s'imposent, s'opposent et trouvent éventuellement leur synthèse.

Ce facteur manifeste aussi la croissance d'une conceptualisation dans les termes qu'il regroupe. Contrairement à ce qu'on pourrait croire, l'introduction d'une réflexion sociologique — on verra que le tracé du facteur en rend compte — ne nuit pas à la persistance de la représentation du crime dans les termes du comportement. C'est au contraire le recours à une conceptualisation en termes de *social behavior* qui permet, dès le début des années quarante, de penser l'autonomie de la criminologie par rapport à la définition légale du crime. Deux éléments relatifs à cette autonomisation peuvent être avancés: d'une part, le travail théorique d'explication du crime naît en quelque sorte dans les premières années de la revue, et d'autre part, la référence au groupe et à la structure sociale de la perspective sociologique augmente dans ce travail théorique d'explication.

Un article de 1925 (*Methods Of Criminological Enquiry*) évoque la naissance récente d'une préoccupation théorique et critique pour cet objet (la nature du crime comme phénomène sociologique)³⁰⁹, après un siècle de souci pratique pour la réforme des prisons. Un autre article de 1925 continue sur cette lancée dans la distinction entre criminologie et sens commun, et le critère qu'il avance se situe dans la conception scientifique du projet criminologique³¹⁰. En 1926, un article sur les "fondations de la criminologie"³¹¹ indique que le crime ne peut plus reposer sur une interprétation scolastique de formules légales abstraites des codes pénaux, mais sur le trépied de la structure sociale, de la constitution physique et des pulsions psychiques du criminel. On reconnaîtra dans ce trépied le souci d'intégrer théoriquement des interprétations collectives et individuelles. On constate ainsi que la

criminologique". Il laisse entendre que l'inflation des théorisations ne signifie pas nécessairement un progrès pour la théorie. L'inflation n'exclut pas la répétition ou le piétinement.

³⁰⁹ WOOD A.E., *Methods of Criminological Enquiry*, *Journal of Criminal Law and Criminology*, 1925-1926, p. 437.

³¹⁰ OLIVER J. R., *Criminology and Common Sense*, *Journal of Criminal Law and Criminology*, 1925-1926, p. 555.

³¹¹ BRASOL B., *Foundations of Criminology*, *Journal of Criminal Law and Criminology*, 1926-1927, p. 13.

criminologie, considérée comme science à construire, dès le milieu des années vingt, se débat dans un travail de démarcation, sous la bannière de la science, à la fois par rapport à l'approche pratique des problèmes (dont a témoigné la pénologie du 19^{ème} siècle), par rapport au sens commun (quel statut scientifique pour la criminologie?) et par rapport au socle du droit pénal lui-même. A l'égard de ce dernier souci de démarcation, on notera que la constitution des trois facteurs de l'analyse ne laisse aucune place à des signifiants dont l'appartenance au droit pénal serait sans équivoque: les mots du droit sont absents de l'analyse de la production crimino-réflexive de la revue.

Un article de 1930 consacré au nouveau code pénal mexicain préconise même une sorte de retournement de la relation droit pénal/criminologie en faisant valoir la transcription des options de la défense sociale dans un nouveau code, code dont seul le nom est encore pénal, d'où toute idée de punition a disparu, où tout n'est que traitement³¹². Le début des années trente manifeste un mouvement législatif mondial³¹³ passant des conditions vengeresses et préventives de fonctionnement du système pénal à des ambitions de traitement, de réforme du criminel. Cette "réalisation" de la criminologie dans le droit pénal trouve encore sa force argumentative dans un texte de 1936³¹⁴, mais un autre article publié la même année³¹⁵ dévoile les effets dramatiques et pervers de ce retournement de l'auxiliarité en indiquant que les progrès de la criminologie allemande³¹⁶ de l'époque manifestent plutôt sa soumission à un modèle politique susceptible de produire une "criminologie aryenne". Le retournement évoqué au début de ce paragraphe n'est jamais complet, et, entre droit, politique et science, toute ponctuation linéaire de la séquence des enchaînements ou des relations d'influence ne peut être que fallacieuse.

³¹² MENDOZA S., The New Mexican System of Criminology, *Journal of Criminal Law and Criminology*, 1930-1931, p. 15.

³¹³ Chine, Mexique, Autriche, Bavière... Au-delà du mouvement législatif, c'est toute une politique criminelle qui est instaurée dans les années trente. Le facteur 2 restitue les lignes dominantes de cette politique criminelle (voir *infra* l'étude de ce facteur).

³¹⁴ HALL J., Criminology and the Modern Penal Code, *Journal of Criminal Law and Criminology*, 1936-1937, p. 1.

³¹⁵ CANTOR N., Recent Tendencies in Criminological Research in Germany, *Journal of Criminal Law and Criminology*, 1936-1937, p. 782.

³¹⁶ en tout cas dans sa version dominante de la crimino-biologie, telle que défendue en Belgique par le docteur Vervaeck, dans la lignée de Lombroso.

Il faut insister ici sur le caractère croissant de l'usage des mots du pôle positif du facteur 1. L'usage de plus en plus fréquent de ces mots témoigne sans doute moins d'un accroissement de la scientificité de la criminologie que d'un questionnement de plus en plus grand dans le champ théorique de cette discipline. Ceci ressort de l'hypothèse que plus on parle de la discipline, c'est-à-dire du lieu même de production de l'énonciation, plus cette attitude réflexive rend compte d'un malaise sur la position de ce lieu, sur ce qui en délimite les contours, sur ce qui en constitue l'objet ou sur le paradigme dans lequel interpréter les réalités qui y sont examinées.

Jusqu'en 1940 plus ou moins, les articles crimino-réflexifs sont d'abord programmatiques, puis évaluatifs. Pendant les années 1910 en effet, c'est un vaste programme de recherche qui est mis en place³¹⁷, programme marqué par un souci de récolte de données par le biais des laboratoires criminologiques installés auprès des tribunaux. Les articles publiés dans les années trente font le bilan d'un siècle ou de vingt-cinq ans de criminologie dans divers Etats, américains ou autres. Il ressort de l'ensemble de ces contributions évaluatives: 1) un même sentiment de progrès de la connaissance et de ses propriétés performatives dans le champ de la gestion du crime d'une part, de progrès de l'humanisme scientifique d'autre part³¹⁸, 2) la fraternité de la criminologie théorique (dont l'émergence et la tendance à l'autonomie sont signifiées dans le premier facteur) et des autres productions que l'évolution ultérieure a permis de distinguer: les pratiques policières et judiciaires, les pratiques technologiques de la médecine légale ou de la police scientifique, les pratiques d'expertise et le champ discursif et effectif de la politique criminelle.

Dans ces contributions crimino-réflexives, on peut lire une unité d'intentions et d'objectifs entre une théorie utilitariste et les pratiques pénales ou péri-pénales servant le même idéal d'éradication du crime³¹⁹.

³¹⁷ Le facteur 3 domine pendant cette période.

³¹⁸ Voir, par exemple, BRUCE A.E., *One Hundred Years of Criminological Development in Illinois*, *Journal of Criminal Law and Criminology*, 1933-1934, p. 11.

³¹⁹ Pendant cette période, dans une oeuvre commune d'élucidation, l'étiologie du crime rejoint l'identification du criminel, et la recherche scientifique rejoint l'investigation policière.

Ceux qui sont chargés d'identifier les criminels, ceux qui sont chargés de les traiter et ceux qui en font un objet d'étude et de science ont tous contribué à construire avec succès le champ criminologique³²⁰.

C'est au moment où la criminologie se retourne sur ses acquis en manifestant la belle harmonie de tous les acteurs du champ, que des points de fissure apparaissent. En effet, la croissance du premier facteur, telle que le graphique en rend compte, est tributaire d'un double processus évolutif dans la définition de la criminologie comme théorie. L'évolution manifeste ses effets dans la revue, autour du pivot des années quarante³²¹, à partir de premières interrogations éthiques pointant des rapports conflictuels entre science et loi³²² et entre science et politique³²³.

On peut discerner, à partir de 1940, un processus fondamental d'*extension* théorique, élargissant le champ d'investigation pertinent de la criminologie à la criminalisation; cette prise de conscience et de distance par rapport à la définition légale du crime est signifiée par plusieurs indices qui renvoient à l'inscription croissante de la sociologie dans une revue qui ne lui est pas d'emblée consacrée³²⁴. Un premier indice est le rappel de la difficulté pointée par Garofalo d'assurer la scientificité d'un objet légalement déterminé³²⁵ alors que les interrogations soulevées par le crime en col blanc font douter de l'objectivité et de la scientificité des politiques criminelles; un second indice est perceptible dans la critique menée à deux reprises à l'égard de

³²⁰ VOLD G.B., The Training of the Criminologist, *Journal of Criminal Law and Criminology*, 1936-1937, p. 180.

³²¹ On peut visualiser autrement le caractère de pivot qu'assure la seconde guerre mondiale à cet égard: quatre articles de l'immédiat avant-guerre signalent les liens entre criminologie et contexte politique tandis que quatre articles d'après-guerre assurent une resolidification de la discipline. La guerre n'est sans doute en soi pour rien dans les réorientations signifiées ici, si ce n'est qu'elle détermine des priorités scientifiques circonstanciées. Je rappelle à cet égard l'absence totale de production crimino-réflexive dans RDPC pendant la même période (entre 1935 et 1950), période trouble de l'histoire européenne pendant laquelle visiblement les dimensions réflexives ont cédé le pas à des considérations plus pragmatiques et juridiques.

³²² L'introduction du détecteur chimique de mensonge dans la procédure pénale amène la discussion sur ce terrain.

³²³ Une criminologie au service d'une société aryenne moins humaniste que les évaluations auto-satisfaites le laissent entendre, manifeste ces rapports conflictuels.

³²⁴ On notera que la sociologie "générale" contribue à la criminologie à travers l'*American Journal of Sociology* depuis sa fondation en 1895. La concomitance de la percée sociologique dans JCLC et de la création de l'autre grande revue sociologique américaine, l'*American Sociological Review*, fondée en 1936 par l'*American Sociological Society* mérite également d'être notée.

³²⁵ BETH M.W., The Sociological Aspect of Criminology, *Journal of Criminal Law and Criminology*, 1941-1942, p. 67.

la criminologie allemande sous le régime hitlérien³²⁶, dans laquelle la dimension politique de la science permet à l'auteur de dénoncer la criminologie aryenne; un troisième indice enfin se lit dans la volonté manifeste que le champ pertinent de la criminologie soit inscrit dans le canevas de la sociologie³²⁷, soutenue par des sciences auxiliaires³²⁸, et non plus dans un registre multifactoriel soumis au modèle médical.

A ce dernier égard, on pourra pointer plusieurs signes congruents de l'emprise de la sociologie sur la criminologie concomitante de l'évolution susdite. En 1952, trois articles associent *behavior* et *differ*, à travers trois perspectives très différentes, la première, juridique, sur un cas de trahison³²⁹, la seconde sur la promotion du concept de motivation criminelle contre les monomanies de la psychiatrie criminelle³³⁰, et le dernier sur l'importance du développement du caractère dans la personnalité criminelle³³¹. Chacun de ces articles, à sa manière, soulève la question de la "différence" entre le "comportement" normal et celui du criminel. Le premier questionne les critères de distinction entre une pensée tolérable et une pensée criminelle; le second signale les impasses de la différenciation d'un point de vue psychiatrique entre la motivation criminelle et la motivation et les valeurs de tout un chacun. Le troisième aborde notamment l'impossible physiologie criminelle et même la non-spécificité d'une psychologie criminelle réduite à distinguer les caractères selon qu'ils sont sains ou non (*sound, unsound*). Les théories

³²⁶ CANTOR N., Recent Tendencies In Criminological Research In Germany, *Journal of Criminal Law and Criminology*, 1936-1937, p. 782, et LANDECKER W.S., Criminology In Germany, *Journal of Criminal Law and Criminology*, 1940-1941, p.551. On notera que "Recent Tendencies In Criminological Research In Germany" de Nathanael CANTOR a également été publié dans la première livraison annuelle de l'*American Sociological Review* (1936, vol. 1, pp. 407 à 418).

³²⁷ CLINARD M.R., Sociologists And American Criminology, *Journal of Criminal Law and Criminology*, 1950-1951, p. 549, témoigne de la forte implication historique des sociologues dans le champ criminologique. Cet article semble constituer la sanction explicite d'un tournant définitivement pris sinon par la criminologie américaine, à tout le moins par la représentation qu'en donne JCLC.

³²⁸ SCHMIDL F., Psychological And Psychiatric Concepts In Criminology, *Journal of Criminal Law and Criminology*, 1946-1947, p. 37. Dans cet article, l'auteur fonde la criminologie dans la sociologie et propose qu'une typologie des personnalités criminelles s'inscrive dans le projet de la détermination des causes du comportement criminel.

³²⁹ SORENSON R.C., United-States Versus Hiss: Its Significance For Criminology, *Journal of Criminal Law and Criminology*, 1952-1953, p. 299.

³³⁰ ELIASBERG W., Urge And Motivation In Criminology, *Journal of Criminal Law and Criminology*, 1952-1953, p. 319.

³³¹ GAULT R.H., Character Development And Criminology, *Journal of Criminal Law and Criminology*, 1952-1953, p. 346.

différentielles sur le crime ou sur le criminel que les perspectives multifactorielles et symptomatiques, fédérées par le modèle médical, orchestraient jusque là perdent leur pertinence. Trois autres articles publiés entre 1950 et 1955 contribuent, au-delà de l'effritement des théories, à renforcer positivement le rôle de la sociologie dans la criminologie et dans son programme pour l'avenir³³². Un article de synthèse de Clinard³³³, évoquant l'importante contribution de la sociologie à la criminologie étiologique américaine tant du point de vue de l'enseignement (dont on verra qu'il relève du facteur 2) que du point de vue de la recherche (dont le facteur 1 témoigne), formule avec simplicité ce qui n'est une évidence que dans le champ de la sociologie qui prend pied à cette époque dans JCLC: "It is clear that since a criminal is a human being and criminal behavior is human behavior, the fundamental processes of personality development explaining non-criminal behavior also must explain criminal behavior"³³⁴.

Un article de Vold³³⁵ publié en 1951, rend compte des carrefours sur lesquels la criminologie débouche. Sur le plan théorique, Jeffery³³⁶ semble avoir, en 1955, choisi son chemin et s'y engage. Jeffery éclaire d'un jour nouveau la structuration du facteur 1 par la saturation en mots de ce facteur dont son article témoigne. Jeffery articule sa pensée autour de la définition (*define*) du crime comme *concept* (facteur 2) et non comme comportement (*behave*), en indiquant que la relativité du crime transite par les différences (*differ*) entre théories (*theory*) et groupes (*group*) sociaux (*social*). Cet article concentre un nombre impressionnant de mots du facteur 1 en appliquant à la théorie du crime le *concept* du facteur 2. Pour la première fois et de manière radicale, à partir d'une interrogation sur la définition du crime, le crime est

³³² Que l'on n'oublie pas que les périodisations proposées ici sont entièrement relatives à la revue étudiée. Les contributions criminologiques de l'*American Journal of Sociology*, fondé en 1895 à l'*University of Chicago* et dont un des *associate editors* fut W.I. THOMAS, ont fait place bien plus tôt à une criminologie nécessairement sociologique et critique à l'égard des explications individuelles du comportement criminel et des modèles de normalité et d'anormalité valorisés par ces explications. Voir par exemple, BURGESS E.W., *The Delinquent As A Person*, *American Journal of Sociology*, 1923, n° 28, p. 679, qui met en lumière le rôle des valeurs conflictuelles des groupes dans la représentation du comportement déviant.

³³³ CLINARD M.B., *Sociologists And American Criminology*, *Journal of Criminal Law and Criminology*, 1950-1951, p. 549.

³³⁴ CLINARD M. B., *op. cit.*, p. 553.

³³⁵ VOLD G.B., *Criminology At The Crossroads*, *Journal of Criminal Law and Criminology*, 1951-1952, p. 155.

³³⁶ JEFFERY C.R., *The Structure Of American Criminological Thinking*, *Journal of Criminal Law and Criminology*, 1955-1956, p. 658.

représenté comme définition dans le matériel crimino-réflexif de JCLC. Toute la question de la différenciation qui a troublé le début des années cinquante est cristallisée en une synthèse mobilisatrice: la différence entre la définition sociale (naturelle) et la définition légale du comportement perd sa consistance dès lors que l'on considère la définition légale comme une définition sociologique, exigeant la fondation d'une sociologie du droit bien plus que l'étude sociologique du crime et du criminel³³⁷. Une sociologie de la norme devient ainsi la condition d'une théorisation du crime. Ainsi le mot *define* appartenant au premier facteur émerge de manière évidente dans l'échantillon de textes analysés dans les années cinquante, à partir du moment où l'intérêt pour la définition du crime remplace l'intérêt pour l'identification du criminel. On notera cependant que l'article de Jeffery contient à lui seul 11 des 23 occurrences des années cinquante, et que, par ailleurs, le tracé pondéré³³⁸ de l'usage du mot indique la relativité de la pointe de la courbe des fréquences absolues des années cinquante par rapport aux décennies qui l'entourent immédiatement.

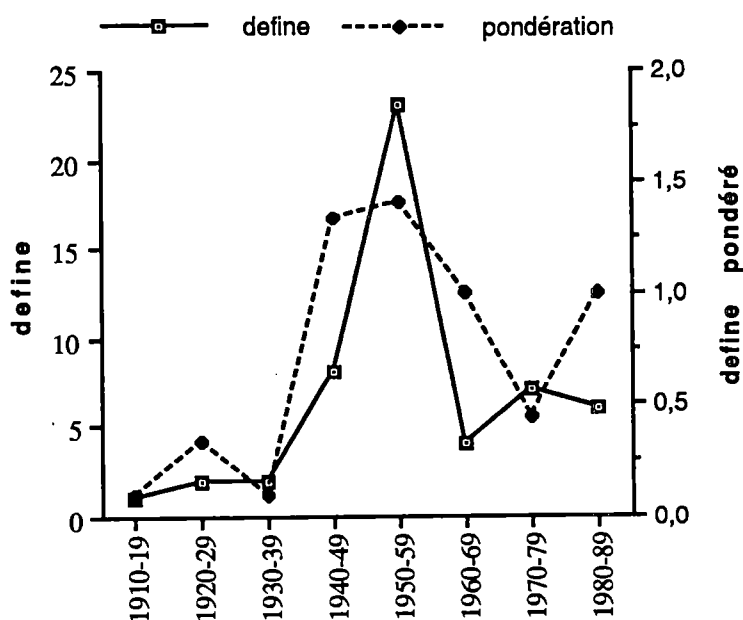


Figure 61: define
define: 53 occurrences

³³⁷ Si la première forme de nominalisme criminologique — *crime is a product of law* — apparaît en 1932 dans l'article de BETH M.W., *The Sociological Aspect Of Criminology*, *Journal of Criminal Law and Criminology*, 1941-1942, p. 67, l'objet de l'approche est le comportement criminel et il s'agit, selon son auteur, de le considérer dans sa naturalité sociologique et donc d'étendre le concept de crime hors des frontières légales. C'est en quelque sorte contre cette voie réductrice d'introduction de la perspective sociologique en criminologie que Jeffery avance ses propositions.

³³⁸ La construction du graphique qui suit procède du comptage des occurrences du mot *define* et de ses inflexions dans le matériel crimino-réflexif et de la pondération des fréquences absolues (réparties en périodes de dix ans), obtenue en divisant ces fréquences par le nombre d'articles crimino-réflexifs afférents à chaque période.

Un deuxième élément congruent avec l'entrée de la sociologie dans JCLC que je viens de décrire comme l'émergence d'une sociologie de la définition du crime, provient de l'examen du statut professionnel des auteurs des articles crimino-réflexifs de JCLC. Les auteurs de la sélection des 72 articles pris en considération dans cette analyse font en général l'objet, au début de leur article, d'une brève notice indiquant soit leur formation professionnelle soit, s'ils sont titulaires de cours universitaires, la chaire qui est la leur. La discipline spécifique d'appartenance de l'auteur a pu être dégagée grâce à l'une ou l'autre de ces indications fournies par la revue. Il se dégage du relevé que j'ai fait de ce rattachement disciplinaire que, sur les 29 articles crimino-réflexifs publiés jusqu'en 1940, on trouve deux signatures de sociologues³³⁹. Les autres articles sont signés par des juristes (professeurs, avocats ou magistrats)³⁴⁰, des médecins, des psychiatres³⁴¹, un criminaliste et quelques agents du système pénal (*prison superintendent...*). Par contre, sur les 43 articles crimino-réflexifs publiés entre 1940 et 1990, 24 sont explicitement le fait de sociologues ou de professeurs de sociologie, pour 3 psychiatres, un criminaliste, deux juristes, trois psychologues et sept criminologues dont l'identification n'est pas plus précise³⁴².

Tableau 17: évolution de la répartition disciplinaire des auteurs

périodes	1910-1939	1940-1990
nombre total d'articles	29	43
sociologues	2 (7%)	24 (56%)
autres	27 (93%)	19 (44%)

L'ensemble de ces considérations relatives au processus d'extension du champ de la criminologie corrélatif à l'introduction de la sociologie dans la revue peut se résumer comme suit: jusqu'aux années cinquante, la considération dominante pour le *criminal behavior* recouvrait en fait une préoccupation scientifique pour le criminel et sa différence. Le tournant des années cinquante introduit une autre différence, celle qui distingue le *crime* (définition légale) du *criminal*

³³⁹ WOOD A. E., *Methods Of Criminological Enquiry*, *Journal of Criminal Law and Criminology*, 1925-1926, p. 437 et LINDESMITH A., *English Ecology and Criminology of the Past Century*, *Journal of Criminal Law and Criminology*, 1936-1937, p. 801.

³⁴⁰ Treize articles sont signés par des juristes, toutes professions confondues.

³⁴¹ Huit articles sont signés par des médecins ou des psychiatres.

³⁴² On notera que cette identification par la criminologie est elle-même symptomatique d'un mouvement d'autonomisation, en regard de la période précédant 1940, pendant laquelle aucun des auteurs n'était identifié par la criminologie elle-même.

behavior, différence opacifiée jusque là par le positivisme pénal et criminologique³⁴³. En quelque sorte, la sociologie trouble politiquement mais restaure conceptuellement l'unité titulaire de la revue. Elle met discursivement fin à quarante ans de positivisme visant à l'indépendance conceptuelle entre criminologie et politique pénale, aux fins d'asseoir leur interdépendance et d'assurer la scientificité de la seconde grâce aux acquis de la première.

Il reste que le mot *behave*, fortement corrélé à un facteur 1 croissant, doit, si le tracé de son évolution est conforme à celui du facteur, manifester une croissance certaine malgré cette rupture théorique manifestée dans le cours des années 1950. En valeurs absolues, le tracé du mot *behave* présente son apogée dans les années cinquante, en valeurs relatives³⁴⁴ (pondération) dans les années quarante. La régression simple ou polynomiale de la courbe manifeste une progression constante ou à tout le moins une persistance du terme *behavior*, quelle que soit la distance théorique prise avec ce mot comme objet. On peut même faire l'hypothèse que cette prise de distance n'a pu s'opérer théoriquement que par un usage important³⁴⁵; mais on peut aussi faire l'hypothèse d'une résistance marquée notamment par le souci d'intégration théorique. Ainsi lorsque Pearson et Weiner³⁴⁶, proposent un modèle d'intégration des théories criminologiques — *social learning, differential association, labeling, social control, deterrence, economic, routine activities, neutralization, symbolic interactionism, strain, culture conflict, marxist-critical theory...* — il s'agit d'intégrer les modèles explicatifs du comportement criminel.

³⁴³ "La tentative criminologique de séparer la criminologie du droit pénal, et la tentative corrélatrice de dériver la criminalité du comportement du criminel constitue un obstacle majeur à une théorie du crime" (JEFFERY C.R., *The Historical Development Of Criminology, Journal of Criminal Law and Criminology*, 1959-1960, ma traduction).

³⁴⁴ C'est-à-dire selon le principe de pondération des fréquences par le nombre d'articles crimino-réflexifs publié à chaque période de dix ans.

³⁴⁵ Le tracé du mot *behave* dans l'ensemble des titres révèle une persistance modérée mais continue depuis les années trente (34 titres).

³⁴⁶ PEARSON F.S. et WEINER N.A., *Toward An Integration Of Criminological Theories, Journal of Criminal Law and Criminology*, 1985, p.116.

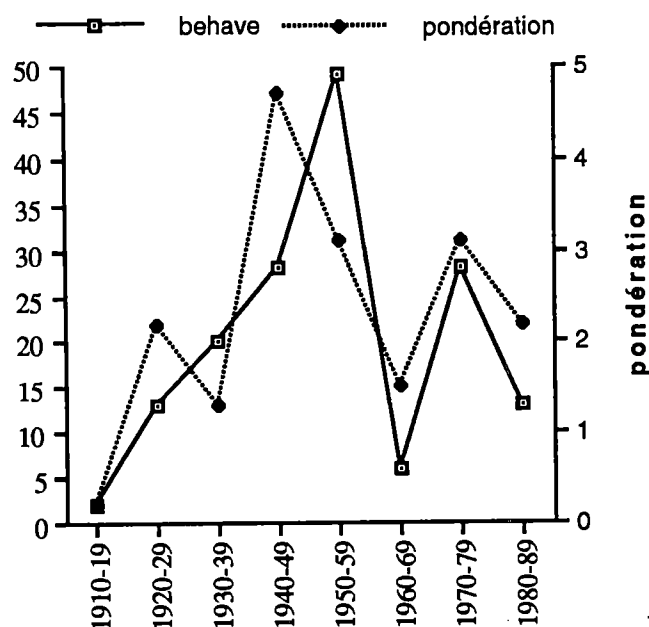


Figure 62: behave
behave: 159 occurrences

Par ailleurs, le glissement du comportement criminel comme objet au crime comme définition ne s'est pas opéré sans crise. En 1963, un texte symptomatique, intitulé *Criminology And The Criminologist*, repose la question de la définition et de l'autonomie du champ scientifique et rappelle incidemment l'origine fondamentalement sociologique que dénote la criminologie américaine³⁴⁷. Il semble assez clair qu'un souci identitaire des criminologues est né de la réduction de leur objet de prédilection à une définition, réduction consacrée notamment par la définition³⁴⁸ de Sutherland. A tel point que l'auteur de l'article le conclut en tentant un "retour"³⁴⁹ à une définition réaliste en proposant comme incontestable "l'usage de méthodes scientifiques dans l'étude et l'analyse des régularités, des uniformités, des modèles et des relations causales impliqués par le crime, le criminel et le comportement criminel"³⁵⁰.

³⁴⁷ Origine nettement maintenue à distance par JCLC, je le rappelle, qui jusqu'en 1940, a soutenu une alliance plus nette entre juristes et médecins ou psychiatres du moins quant à la définition du champ (ce rappel se fonde uniquement sur l'étude des 72 textes crimino-réflexifs, c'est-à-dire 2% du catalogue de la revue).

³⁴⁸ Définition que l'on peut pourtant considérer comme paradoxalement extensive, puisqu'elle inclut le processus de création de la loi et celui de la criminalisation secondaire... Cette extension de l'objet criminologique dégonfle évidemment la baudruche ontologique du crime.

³⁴⁹ L'idée de retour veut ici témoigner d'un pas en arrière par rapport au mouvement dessiné dans la revue au cours des années cinquante; il paraît assez évident que des définitions concurrentes ont continué à fonctionner parallèlement.

³⁵⁰ WOLFGANG M.E., *Criminology And The Criminologist*, *Journal of Criminal Law and Criminology*, 1963, p. 155.

Les années septante voient alors surgir les différentes conséquences théoriques tirées des problèmes définitionnels annoncés dans les années cinquante. La petite fièvre théorique de JCLC, mesurée au thermomètre des articles crimino-réflexifs, peut se décomposer à partir des années septante, en velléités de quatre types: exposition, distinction, neutralisation, intégration³⁵¹. Les contributions, bien qu'usant des mêmes mots de la solution factorielle et témoignant d'un accroissement net d'une préoccupation théorique en criminologie, peuvent en effet mobiliser et les mots et la préoccupation à des fins différentes: l'*exposé* des acquis de la criminologie radicale³⁵², la *distinction* entre criminologie du conflit et criminologie radicale (ou, dans le même registre, la démarche comparative)³⁵³, la *neutralisation* de la nouveauté des propositions théoriques nouvelles³⁵⁴, et enfin le retour modernisé du consensualisme à travers le souci d'*intégration* des théories concurrentes dans un cadre conceptuel commun.

L'extension de la place prise par les théories criminologiques dans le matériel crimino-réflexif de JCLC comporte un corollaire dans la mesure où cette extension s'opère au détriment d'autres aspects de la discipline. La criminologie théorique (fidèlement rendue par le facteur) se détache, s'émancipe et exclut du champ réflexif ce qui s'en différencie à partir de ce détachement: il s'agit essentiellement du vaste secteur des pratiques pénales ou péri-pénales de l'expertise psychiatrique, de la police scientifique, de la technique criminalistique³⁵⁵ et du champ de la politique criminelle à l'égard de

³⁵¹ Ce très rapide relevé de la température est indicatif d'une limite méthodologique de l'outil. Les analyses qui isolent les mots de leur contexte ne peuvent signaler l'usage promotionnel ou répulsif des concepts. Peut-être une analyse proposant une mesure de la tonalité affective (en évaluation par exemple) pourrait rendre compte de différences plus qualitatives dans une utilisation des mots dont le seul critère de la fréquence identifie des textes dont la position paradigmatique ne peut s'étudier que par la lecture.

³⁵² SYKES G.M., The Rise Of Critical Criminology, *Journal of Criminal Law and Criminology*, 1974, p. 206

³⁵³ SZABO D., Comparative Criminology, *Journal of Criminal Law and Criminology*, 1975, p. 366; BERNARD T.J., The Distinction Between Conflict And Radical Criminology, *Journal of Criminal Law and Criminology*, 1981, p. 362.

³⁵⁴ MEIER R.F., The New Criminology: Continuity In Criminological Theory, *Journal of Criminal Law and Criminology*, 1976, p. 461, procède selon le principe cynique de réduction du nouveau au même.

³⁵⁵ Ainsi l'article de KIRK P.L., The Standardization Of Criminological Nomenclature, *Journal of Criminal Law and Criminology*, 1947, p. 165, assure la consolidation de l'autonomie théorique de la criminologie par le souci de la sanctionner dans les mots (le nom de criminologue devrait être réservé à l'homme de science et non au technicien): l'argumentation terminologique instaure la rupture entre la criminologie

laquelle un discours critique émerge³⁵⁶ dans les années quarante. Aucune évolution ne se profile, apte à témoigner de manière progressive de ce processus d'exclusion, dans le matériel crimino-réflexif de JCLC; les années quarante constituent le moment historique explicite de l'autonomisation théorique de la criminologie. Le rattachement traditionnel de la criminologie américaine à la sociologie se manifeste donc dans JCLC comme le résultat d'un double processus a) de rattachement conceptuel au droit pénal et b) de distanciation à l'égard des discours politiques et techniques, dont la dimension utilitariste était fortement soutenue par un discours criminologique d'inspiration médicale³⁵⁷. L'examen des seuls titres du matériel montre le changement de l'environnement sémantique du mot *criminology*, passant de ses connotations bio-médicales dominantes jusqu'en 1945 (avec les mots *psychopathic, character, pathology, eugenics, crimino-biological, psychiatry*) à des références désormais afférentes aux seules sciences sociales (*sociology, structure, research, theory, fiction, social, deterrence, integration*) et dans lesquelles les connotations bio-médicales sont définitivement absentes.

Cette transformation de l'environnement sémantique affecte d'une manière comparable le mot *social*, qui appartient aussi au facteur. Alors qu'en 1926³⁵⁸, dans un article sociologique, *social* est associé au mot *order* et s'inscrit dans une perspective de défense de l'ordre social par l'appareillage pénal, ses usages dominants dans l'après-guerre sont ceux qui témoignent de la consécration monopolistique des sciences sociales (*social sciences*) sur un objet définitivement défini comme social.

Quant au pôle négatif, il rappelle, de manière résiduaire, que la production littéraire des premières années de la revue était indissociable des activités de l'organisme créateur de la revue (*Institute of Criminal Law and Criminology*). Le profil linéaire du facteur indique

théorique d'une part, la médecine légale et la criminalistique d'autre part. Cette distinction disciplinaire — sans rupture — était depuis longtemps présente en Europe.
³⁵⁶ BETH M.W., The Sociological Aspect Of Criminology, *Journal of Criminal Law and Criminology*, 1941-1942, p. 67.

³⁵⁷ La métaphore de la maladie infectieuse et de la contagion affublait le crime, et le juge lui-même était conçu comme un médecin malgré lui (CRAVEN C.M., The Progress Of English Criminology, *Journal of Criminal Law and Criminology*, 1933-1934, p. 230).

³⁵⁸ BRASOL B., The Foundations Of Criminology, *Journal of Criminal Law and Criminology*, 1926-1927, p. 13.

que tous les mots du pôle positif sont d'usage croissant; c'est-à-dire que croît, avec le temps, le soutien par la revue d'une dimension théorique, en même temps que décroît la dimension du rattachement institutionnel de la criminologie.

3) Dissuasion versus traitement

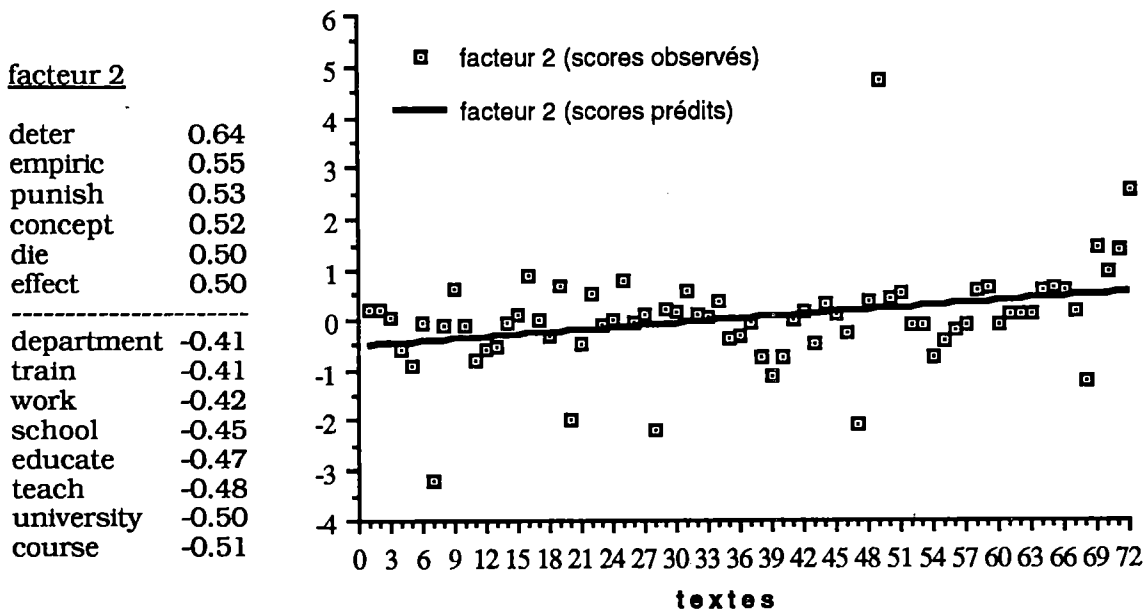


Figure 63: scores observés et prédits du facteur 2 (AF/JC)

Le facteur 2 est franchement bipolaire mais son tracé évolue de manière moins significative que celui du premier. Il oppose des mots témoignant d'une préoccupation qualifiable de pédagogique (enseignement et formation criminologiques), plutôt en voie de disparition, aux mots du pôle positif dont l'unité relève de la politique criminelle. Ce qui parcourt de manière très légèrement croissante l'ensemble de la production crimino-réflexive, c'est à la fois 1) l'empirisme et la conceptualisation sur le plan des problématiques méthodologiques de la recherche, 2) la dissuasion et la répression sur le plan des problématiques fondamentales.

Un article est particulièrement saturé en mots du pôle positif du facteur 2. Il s'agit d'un article de 1955 intitulé: *The Deterrence Concept In Criminology And Law*³⁵⁹. Cet article tente de soutenir une démarche susceptible d'évaluer empiriquement (*empiric*) l'effet (*effect*) préventif (*deter*) de la peine (*punishment*)³⁶⁰.

³⁵⁹ BALL J.C., *The Deterrence Concept In Criminology And Law*, *Journal of Criminal Law and Criminology*, 1955-1956, p. 347.

³⁶⁰ On pourra se demander dans quelle mesure un seul segment (texte) est susceptible de fournir l'essentiel de la substance d'un facteur et de déterminer ou d'orienter par son poids factoriel élevé la signification d'un facteur.

Le caractère bipolaire du facteur témoigne de l'exclusion de la simultanéité des occurrences des mots du pôle positif et des mots du pôle négatif. Cela veut dire qu'il y a lieu de dégager des périodes successives investies d'abord par le pôle négatif puis par le pôle positif.

L'interprétation de cette exclusion mutuelle peut se formuler provisoirement de la manière suivante: les mots du pôle positif sont fondamentaux quant aux enjeux de la science criminologique et leur présence témoigne peut-être de doutes sur les fonctions et les effets (*effect*) attendus du système pénal en général et de la peine en particulier. En particulier, en effet, la présence du mot *die* dans le facteur est le signifiant-témoin de la peine de mort (*death penalty*), thématique croissante et dispositif dont l'effectivité s'est réellement accrue pendant les quinze dernières années de la période de référence. Il symbolise ici le conflit entre une politique pénale réhabilitatrice (représentée par le mot du pôle négatif *educate*) en perte de vitesse et un modèle d'incapacitation résurgent, dont la peine de mort est la modalité extrême. La transition entre ces deux modèles d'appareillage pénal et de justification de la peine était, je le rappelle, centrale dans l'interprétation du premier facteur de la solution factorielle du catalogue de JCLC. Ce point de similitude entre des analyses appliquées à des matériels différents permet de souligner un trait hypothétique de JCLC: à travers des mots différents, on retrouve dans le matériel titrologique (pénal et criminologique) et le matériel textuel (crimino-réflexif) des axes similaires d'évolution thématique. L'extension théorique révélée par le premier facteur ne nuirait donc pas au maintien d'un suivi criminologique (textes) de l'actualité pénale (titres).

La dimension pédagogique de la criminologie, soutenue dans le pôle négatif du facteur, ne peut se manifester qu'en période de certitude du savoir. En effet, la transmission en jeu dans les mots du pôle négatif supposent qu'un savoir soit déposé pour qu'il se transmette. Le premier texte³⁶¹ qui présente la criminologie comme science à enseigner évoque clairement qu'il s'agit d'enseigner les matières (*subjects*) qui contribuent à la compréhension et à la solution (*to the understanding and solution*) des problèmes posés par les criminels et les délinquants.

³⁶¹ GAULT R.H., On The Teaching Of Criminology In Colleges And Universities, *Journal of Criminal Law and Criminology*, 1918-1919, p. 354.

Le lancement du *Journal of Criminal Law and Criminology* coïncide avec d'autres formes d'institutionnalisation de la criminologie, représentées respectivement dans les trois facteurs par les mots *institute*, *university*, *laboratory*³⁶². Le début du siècle est saturé par les signifiants de l'institutionnalisation de la criminologie. On trouve ainsi dans les premiers textes crimino-réflexifs de la revue une confiance programmatique soutenue par la création de l'*American Institute of Criminal Law and Criminology*³⁶³, par le développement progressif d'écoles de criminalistique et, dans les facultés universitaires³⁶⁴, de cours de criminologie.

On notera que *teach* et *train* évoquent des activités qui prennent place, non seulement dans la formation professionnelle des agents du système pénal, mais aussi dans la philosophie de la réformation des délinquants, telle qu'elle est soutenue dans la conception médico-psychologique qui préside au projet d'installation des *laboratories* dans les institutions pénales³⁶⁵. En 1920, les idées de la défense sociale apparaissent, demandant une réforme de la procédure pénale favorable à la prise en considération de la personnalité du criminel. A tel point qu'il est recommandé que les délinquants soient soumis à "la direction scientifique de criminologues formés"³⁶⁶ (ma traduction) sous la garde

³⁶² Nous reviendrons sur la portée de ce dernier mot à l'occasion de l'interprétation du troisième facteur.

³⁶³ Voir par exemple les *Presidential Addresses* (du président de l'Institut) publiées annuellement dans JCLC.

³⁶⁴ La paternité de la revue revient à la *Northwestern University*. Cette inscription universitaire ne pouvait manquer de donner lieu à des contributions reflétant l'activité académique des auteurs. Trois titres contiennent explicitement la référence à l'université: *On The Teaching Of Criminology In Colleges And Universities* (1918), *The University Institute Of The Criminologic Sciences And Criminalistic In Vienna* (1932) et *Criminology In Northwestern University* (1951). Le dernier texte est de nature historique, évoquant cent ans d'activités de l'Université. Les deux premiers manifestent, l'un dans son texte, l'autre dans son titre même, les liens évidents à l'époque entre les dimensions pratiques, techniques et théoriques des "sciences criminologiques", destinées à la fois à la compréhension et à la solution des problèmes relatifs au crime.

³⁶⁵ On se retrouve ici encore devant une complexification méthodologique de l'interprétation des facteurs dans la mesure où l'interprétation doit tenir compte d'une équivocité sémantique, propre au mot ou contextuelle, non anticipée dans l'encodage des données (compte tenu du caractère inductif de la méthode). Deux articles contigus, datant tous deux de 1932, font usage du mot *educate* ou de ses inflexions, l'un pour signifier une modalité de traitement des criminels dans les prisons bavaroises (VIERNSTEIN Th., *The Crimino-Biological Service In Bavaria*, *Journal of Criminal Law and Criminology*, 1932-1933, p. 269), l'autre pour évoquer l'organisation de l'enseignement de la criminologie à l'université de Vienne (GRASSBERGER R., *The University Institute Of The Criminologic Sciences And Criminalistic In Vienna*, *Journal of Criminal Law and Criminology*, 1932-1933, p. 395).

³⁶⁶ Voir ADLER H.M., *The Criminologist And The Courts*, *Journal of Criminal Law and Criminology*, 1920-1921, p. 417.

de l'Etat et selon les principes d'une mesure indéterminée de la peine, elle-même moulée sur la personnalité du délinquant.

L'opposition entre les deux pôles du facteur prend un sens particulier dans les années trente, période pendant laquelle sont publiés des articles relatifs à l'évolution de la criminologie en Europe. L'option présentée comme radicalement nouvelle qui consiste à traiter les détenus plutôt qu'à les punir est relayée par la constitution du facteur qui met en opposition les termes *punish* et *educate*. L'environnement textuel des occurrences de ces deux mots et du mot *train* témoignent que le pôle négatif du facteur grossièrement présenté comme contenant la dimension pédagogique de la criminologie comprend en fait trois investissements "pédagogiques" différents: l'enseignement de la criminologie, la formation des intervenants du système d'administration de la justice pénale et la rééducation (*education* ou *treatment*) des criminels. L'éducation du criminel s'inscrit ici dans l'opposition au régime de la punition et à son effet dissuasif, mis en évidence par le pôle positif du facteur. La coprésence des deux mots (*educate* et *punish*) dans un même article de 1932 consacré au système nouveau de *graded punishment* en Bavière³⁶⁷ témoigne très clairement que ces deux mots représentent deux options opposées de politique pénale.

Une hypothèse particulière peut être rapprochée des faibles valeurs de la régression linéaire du facteur: les textes qui sont fortement investis par les mots du pôle négatif du facteur 2 sont ceux qui contiennent aussi le plus de mots participant aux autres facteurs³⁶⁸. Autrement dit, la forte dimension "pédagogique" d'un texte n'exclut que les termes du pôle positif (qualifiable de politique) du facteur³⁶⁹.

³⁶⁷ VIERNSTEIN Th., The Crimino-Biological Service In Bavaria, *Journal of Criminal Law and Criminology*, 1932-1933, p. 269.

³⁶⁸ Voir à cet égard GAULT R.H., op. cit., 1918-1919, p. 354.

³⁶⁹ On trouve ainsi de nombreux articles saturés en mots relevant du facteur 1 et du facteur 2; la majorité des auteurs sont en effet des universitaires, enseignant diverses disciplines dans diverses universités, associant des considérations relatives à la théorisation et à la formation criminologiques.

4) Les avatars d'un programme scientifique

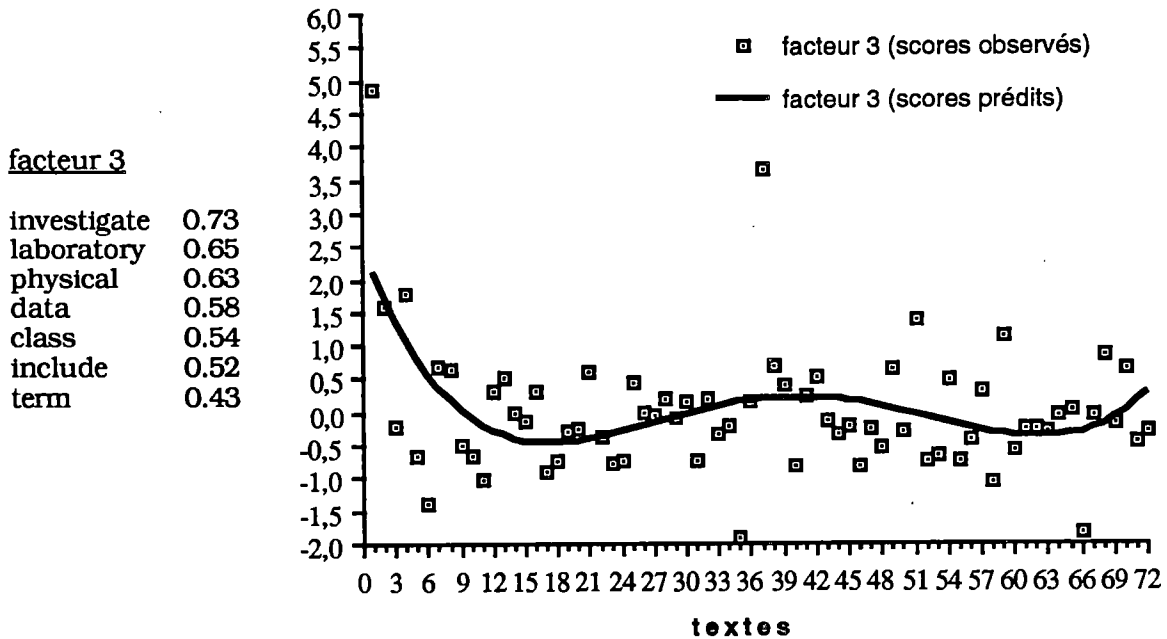


Figure 64: scores observés et prédits du facteur 3 (AF/JC)

Le facteur 3 présente une courbe quartique négative, significativement complexe, témoignant des fluctuations d'une dimension apparemment proprement méthodologique de la criminologie. JCLC naît dans un écrin institutionnel et c'est un projet institutionnel qui parcourt les dix premières années de publication: la création de laboratoires (anthropologiques) susceptibles de fournir des données (*data*) pour la recherche (*investigate*³⁷⁰). A travers cette dimension institutionnelle du lieu, c'est le facteur de la recherche appliquée qui apparaît ici.

A travers l'usage "moderne" du "laboratoire", c'est tout un projet scientifique sur le crime et le criminel qui se met en place. Le laboratoire "criminologique" est la structure d'accueil pour un travail de récolte de données (*data*) et d'investigation (au sens de recherche). Le projet contient deux objectifs soutenus dans un idéal de progrès et de résolution de la question criminelle.

³⁷⁰ Le mot *investigate* est d'abord celui auquel recourt un projet de loi de 1910, définissant les missions du laboratoire criminologique de Washington; ses usages se réduisent ensuite pour désigner spécifiquement l'activité de police scientifique.

Il s'agit tout d'abord de classer: au premier sens méthodologique du terme, on tente de concevoir des typologies et des modes de classement satisfaisants des crimes et des criminels³⁷¹, à partir des données anthropologiques recueillies. Le second usage du mot *class* renvoie à l'unité de la classe sociale; le laboratoire du ministère de la justice à Washington est légalement orienté vers l'étude "des classes criminelles, pauvres et déficientes" (*defective*)³⁷². Ici encore l'utilisation de ce terme associe une figure sociale avec ce qui la constitue naturellement. Même lorsque le groupe social est considéré comme unité pertinente de l'étude du crime, c'est d'abord dans la mise en valeur des caractères physiques et mentaux des individus qui composent les classes déficientes.

Il s'agit ensuite de proposer une synthèse théorique de l'explication du crime qui inclue (*include*) les divers facteurs d'explication (sociologique, physiologique, psychologique) mais, à l'époque de la création de la revue, cet effort d'intégration ne pouvait s'opérer que sous la houlette de la détermination physiologique (*physical*)³⁷³.

La courbe du facteur 3 est celle de la gestion d'un programme. Le programme d'action de la revue s'exprime dans les dix premiers textes crimino-réflexifs: la recherche, poursuivie dans les laboratoires criminologiques naissants, doit être apte à récolter et à traiter des données à la fois sociales et individuelles en vue d'une classification pratique; elle doit permettre aussi de constituer la source qui alimentera la connaissance dans les autres thématiques factorielles, c'est-à-dire la connaissance théorique (*a better scientific basis*: facteur 1), la prévention du crime (*the prevention of crime*: facteur 2, pôle positif), le traitement des criminels (*educate*: facteur 2, pôle négatif) et la formation des intervenants du système pénal (*the training of a*

³⁷¹ Voir BULLARD A., The Need Of a New Criminological Classification, *Journal of Criminal Law and Criminology*, 1910-1911, p. 907, qui fait un constat de carence des statistiques criminelles américaines et propose notamment une classification trinomiale des criminels.

³⁷² Voir LINDSEY E., The Bill To Establish A Criminological Laboratory At Washington, *Journal of Criminal Law and Criminology*, 1910-1911, p. 103.

³⁷³ Un texte de 1915 préconise que, dans l'interdisciplinarité, le département médical soit celui qui organise la synthèse des données sociologiques et psychologiques recueillies par les laboratoires de recherche créés au sein des institutions pénales et correctionnelles (PEYTON D.C., Material Of Clinical Research In The Field Of Criminology, *Journal of Criminal Law and Criminology*, 1915-1916, p. 230).

professional type of personnel for penal administration: facteur 2, pôle négatif)³⁷⁴. Le premier creux du facteur 3 correspond à la période 1920-1935, pendant laquelle la préoccupation, telle qu'on peut en rendre compte par l'analyse, se situe dans l'intégration théorique et pénale des acquis de la criminologie (le facteur 1 y domine).

Un texte de 1947 assure — à lui seul — un retour massif du facteur 3 en posant le problème de la *nomenclature* en criminologie³⁷⁵. Ce texte est isolé mais témoigne de manière particulièrement nette de la fissure du projet fédérateur des laboratoires anthropologiques, en se penchant sur le nom qu'il faudrait donner aux *laboratory experts in the field of evidence examination*. Cette interrogation portant apparemment sur le seul point terminologique rend compte de la dispersion professionnelle des métiers de la criminologie. Il est intéressant de constater qu'en 1947, aux Etats-Unis³⁷⁶, ceux qui étaient appelés au début du siècle à devenir les acteurs de la criminologie — selon le programme de récolte des données proposé à cette époque — tiennent à se démarquer de la référence à cette discipline. Dans le cours des années quarante, le mot *laboratory* semble dans l'utilisation qui en est faite, de plus en plus se concentrer sur le laboratoire de police scientifique et le mot *investigate* sur l'opération technique de ce que les Européens appellent *criminalistics*. Aussi anecdotique que cela puisse paraître, on trouve dans cette problématique lexicale un enjeu relatif à l'unité de la criminologie comme science et pratique, comme savoir théorique et technique. Cette unité est entretenue par l'ambiguïté des concepts qui rendent compte des opérations intellectuelles mises en jeu dans les deux branches: l'investigation et la recherche (comme moyens) l'élucidation et l'identification (comme objectifs). C'est en tout cas sur

³⁷⁴ Ces fonctions du laboratoire sont explicitement évoquées par LOVELAND Jr. F., A Criminological Laboratory In The Massachusetts Correctional System, *Journal of Criminal Law and Criminology*, 1932-1933, p. 620.

³⁷⁵ KIRK P.L., The Standardization Of Criminological Nomenclature, *Journal of Criminal Law and Criminology*, 1947, p. 165.

³⁷⁶ Cette précision géographique prend son sens quand on constate que dès 1932, lorsqu'il s'agit d'évoquer des dimensions institutionnelles de la criminologie sous le couvert du mot *laboratory*, c'est systématiquement d'un laboratoire de police scientifique qu'il s'agit. Dans l'article de 1932 en question, l'institution universitaire dont on décrit les traits porte d'ailleurs le double nom d'*Institute of the Criminologic Sciences and Criminalistics*; on y entend que le divorce entre les dimensions théoriques et technologiques de la connaissance du crime est déjà consommé en Europe dans une période où la (con)fusion des deux champs persiste aux Etats-Unis. Un autre article de la même année traite du besoin d'établir aux Etats-Unis des "laboratoires criminologiques", établis auprès des institutions correctionnelles et consacrés à l'étude des problèmes criminels.

cette ambiguïté-là qu'apparaissent les premières fissures d'une criminologie qui, lors de la naissance de la revue, est confiante dans son programme³⁷⁷.

5) Synthèse

A travers les trois facteurs, se manifestent les préoccupations dominantes de la criminologie telle qu'elle est véhiculée par JCLC: la recherche utilitariste (que la criminalistique emporte, selon l'évolution du troisième facteur), la théorisation (premier facteur), l'enseignement et la formation (deuxième facteur, pôle négatif) et son inscription politique dans les fonctions du pénal (deuxième facteur, pôle positif).

En 1959, Clarence Ray Jeffery³⁷⁸ énonce les trois problèmes majeurs dans lesquels s'engage la criminologie: la détection, la garde et le traitement, l'explication. Il est particulièrement intéressant, notamment en termes de validation de la méthode et de l'interprétation, de découvrir la relative identité de la représentation soutenue à partir de la solution factorielle et d'une synthèse théorique opérée par un contributeur de JCLC au terme d'un travail portant sur les pionniers de la criminologie. On retiendra ici, qu'à travers les textes crimino-réflexifs, la garde et le traitement ne sont envisagés qu'indirectement dans le pôle négatif du facteur 2, soit au titre de la dimension éducative du traitement des détenus, soit au titre de la formation des agents du système pénal chargés de la mission de garde et de traitement.

³⁷⁷ Ce dont la naissance même de la revue constitue un signe. L'objectif de l'éradication du crime, de la solution au problème criminel, est explicite ou en filigrane de tous les articles crimino-réflexifs jusqu'en 1930.

³⁷⁸ JEFFERY C.R., *The Historical Development Of Criminology, Journal of Criminal Law and Criminology*, 1959-1960, p.3.

D) Droit pénal et criminologie: une évolution commune

1) Une science en laisse?

a) Les rapports paradoxaux d'une science et de ses objets

Le graphique ci-dessous rend compte de l'évolution des processus primaires et secondaires dans les titres de JCLC. Les courbes sont significatives et respectivement quintique pour les processus primaires et cubique pour les processus secondaires. La courbe produite de la soustraction des valeurs des deux premières — qui en quelque sorte, restitue la pensée abstraite "purifiée" — est quintique également

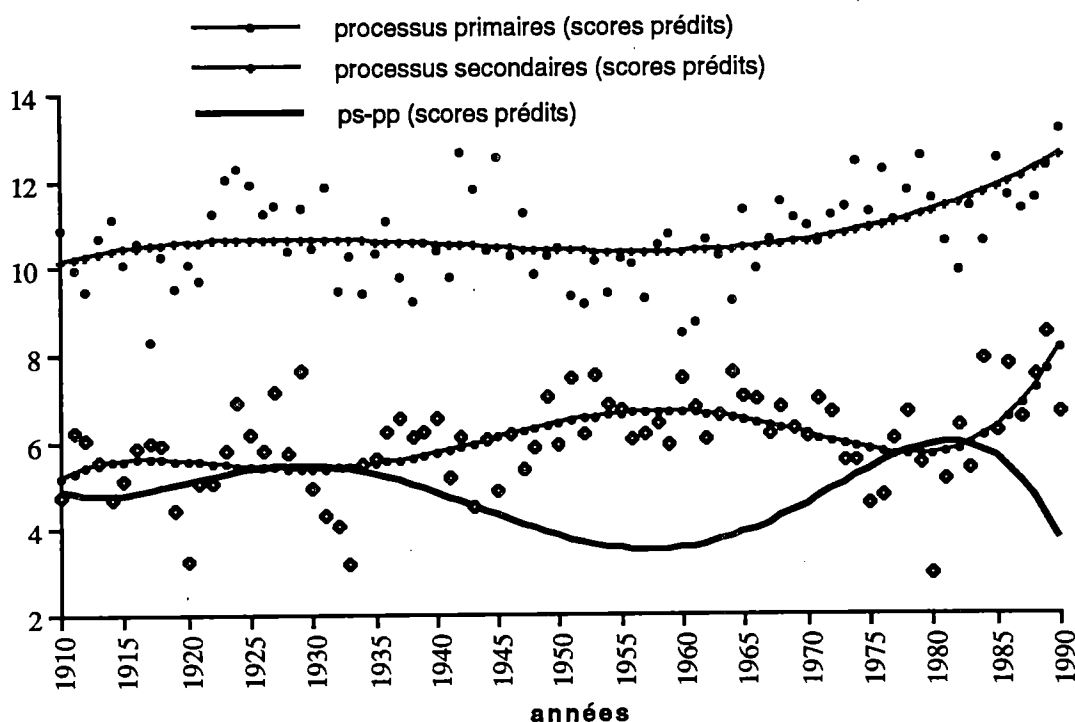


Figure 65: scores observés et prédits des processus primaires et secondaires - AC/JCLC

Le tracé des régressions répond à une partie de l'hypothèse relative à la scientificité du matériel analysé: les processus secondaires (la pensée abstraite) y prennent le pas sur les processus primaires (pensée concrète). De même, l'évolution attendue par hypothèse est bien celle d'un accroissement des processus secondaires dans le catalogue de JCLC; cet accroissement apparaît nettement dans les scores observés à partir de 1970. Deux phénomènes singuliers méritent cependant d'être relevés et interprétés.

Singulière tout d'abord, la période qui s'étend entre 1950 et 1965. On y trouve les scores observés en processus primaires et secondaires les plus rapprochés. Un tel signe de l'interruption dans l'accroissement de la scientificité du lexique pénal et criminologique se lit plus nettement encore dans l'inflexion de la courbe produite de la soustraction des scores observés en pensée concrète et en pensée abstraite. Cette courbe laisse même entrevoir un mouvement de régression entamé dès 1935 et progressivement renversé à partir de 1960 sous l'effet d'une poussée nette des processus secondaires.

Tout aussi singulier, ensuite, le phénomène d'inversion radicale de la même courbe prédite à partir de 1980. Les dix dernières années de la période de référence manifestent un accroissement des processus primaires plus violent que celui des processus secondaires et la soustraction de leurs scores respectifs réduit l'impact de la progression des processus secondaires envisagés isolément.

L'interprétation tant de la tendance générale des courbes que des singularités décrites ci-dessus devra passer par la configuration sémantique des mots du catalogue taggués dans chacune des catégories³⁷⁹.

Les deux listes qui suivent sont classées par ordre décroissant des fréquences. Les fréquences concernées correspondent au nombre de segments annuels dans lesquels chaque mot est rencontré (quelle que soit la fréquence effective et absolue de ce mot, dans la mesure où les scores catégoriels sont l'expression de la densité et non de la fréquence des mots retenus par l'analyse). La liste est arrêtée aux mots rencontrés dans dix segments annuels au moins. Les processus primaires sont représentés dans les titres de JCLC par les mots suivants (23 entrées):

<u>mots</u>	<u>seg.</u>	<u>mots</u>	<u>seg.</u>	<u>mots</u>	<u>seg.</u>
at	33	search	18	observe	14
insane	31	survey	18	far	13
sex	30	handwriting	16	perceive	13
toward	26	witness	16	extend	12
under	21	base	15	glass	12
among	20	fire	15	view	12
die	19	physical	15	drink	10
between	18	century	14		

³⁷⁹ Autrement dit, la méthode d'interprétation utilisée au chapitre précédent pour l'analyse catégorielle des matériels de RDPC, distinguant le procédé de *conclusion* conforme à l'hypothèse du procédé de *consultation* des données, sera à nouveau privilégiée ici (voir chapitre 4, p. 132 et sv.).

La liste qui suit (85 entrées) fait état des mots effectivement relevés dans les titres de JCLC par le dictionnaire d'imagerie régressive en raison de leur participation à la catégorie des processus secondaires:

<u>mots</u>	<u>seg.</u>	<u>mots</u>	<u>seg.</u>	<u>mots</u>	<u>seg.</u>	<u>mots</u>	<u>seg.</u>
law	70	prevent	30	decide	19	laboratory	13
police	68	science	30	limit	18	pardon	13
study	63	service	30	educate	17	propose	13
prison	61	theory	30	should	17	prove	13
justice	52	class	29	standard	17	result	13
problem	50	practice	29	year	17	improve	12
punish	46	responsible	29	aid	16	make	12
system	44	work	28	comment	16	meet	12
test	44	effect	27	commit	16	uniform	12
legal	42	predict	27	penalty	16	why	12
social	40	determine	24	principle	16	index	11
treat	40	organize	24	privilege	16	model	11
use	40	history	23	protect	16	penitentiary	11
compare	39	judge	23	arrest	15	succeed	11
analyze	37	right	23	early	15	confess	10
method	36	time	23	influence	15	consider	10
research	33	cause	22	plan	15	during	10
control	32	evaluate	21	deter	14	possible	10
evident	32	select	21	certain	13	sanction	10
apply	31	measure	20	committee	13		
examine	31	policy	20	doctrine	13		
correct	30	record	20	jail	13		

Le vocabulaire "primaire" de JCLC est quantitativement limité. Une série de mots catégorisés en processus primaires sont significatifs d'activités techniques ou scientifiques marquées de l'empirisme d'une partie du catalogue de JCLC: *observe*³⁸⁰, *search*, *survey*. La présence dans la liste de mots substantiellement significatifs de la police scientifique (*glass*, *handwriting*, *fire*) fournit un indice propre à interpréter la singularité de l'évolution des années 1950 à 1965³⁸¹. La courbe de pensée conceptuelle pure, soustrayant les catégories l'une de l'autre, fait d'ailleurs correspondre adéquatement la diminution de la pensée conceptuelle avec la période d'absorption de l'*American Journal of Police Science*.

³⁸⁰ *Observe* est un mot dont l'usage est quasi exclusivement rhématique (il s'agit d'*observations*, dans la veine des *comments* et des *notes*); les occurrences du mot et donc du style qu'il connote se concentrent nettement entre 1930 et 1960.

³⁸¹ Je rappellerai ici que cette période est particulièrement saturée par les articles relevant de la *police science*.

La grande majorité des occurrences du mot *sex* se situe entre 1948 et 1960, avec deux grands usages: le crime sexuel (signifié par *sex crime*, *sex offense*, *sex assault* ou *sexual abuse*) et la figure criminelle du psychopathe sexuel (*sexual psychopath*)³⁸², occurrences relevant du droit pénal ou de l'expertise psychiatrique. Le mot *physical* est le plus souvent rencontré dans le syntagme *physical evidence*³⁸³. *Insane* relève des mêmes préoccupations et présente une concentration identique au cours de la même période.

On peut conclure de ces divers indices que la régression conceptuelle qui s'étend, pour l'essentiel des mots examinés ici, sur la période 1940-1960, est tributaire de l'appartenance accrue pendant cette période d'objets connotés dans les catégories de la pensée concrète. La police scientifique et la psychiatrie légale concourent très largement à produire cet effet. Les scores légèrement réduits en processus secondaires entre 1950 et 1965 semblent ne devoir s'interpréter que comme l'effet secondaire de la croissance des processus primaires, les objets primordiaux³⁸⁴ freinant en partie le mouvement de conceptualisation croissante du catalogue de JCLC.

Le mot *die* (*death*) fait l'objet de trois occurrences entre 1955 et 1960, qui relèvent de la recherche scientifique des preuves relatives au moment et à la manière de mourir. Sur ce plan, les occurrences de ce mot participent à la régression qui vient d'être décrite. Mais 12 des 25 occurrences du mot se concentrent entre 1978 et 1990 (réparties sur 8 segments annuels) et traitent exclusivement de la peine de mort (*death penalty*). On trouve ici le facteur central d'explication de la croissance des processus primaires dans la dernière décennie de la période de référence. La seconde singularité du tracé des catégories primaires et secondaires s'éclaire de l'effet de régression conceptuelle qu'emporte la peine de mort comme réalité pénale et comme objet d'étude. De même le

³⁸² On compte 32 occurrences du mot *sex* entre 1948 et 1965, réparties sur 12 segments annuels, et 15 occurrences, parmi elles, de *sexual psychopath*.

³⁸³ Sept occurrences entre 1940 et 1960, réparties sur sept segments annuels.

³⁸⁴ Ces objets relevant de la catégorie de la pensée primordiale sont représentés à la même époque par des mots d'usage peu fréquent mais contribuant, en densité, à l'accroissement signalé entre 1950 et 1965 et relevant également du domaine de la police scientifique ou de l'expertise: *lie* (entre 1938 et 1956, la problématique de la détection du mensonge est rencontrée dans 9 segments), *poison* (5 segments entre 1952 et 1963), *hair* (8 segments entre 1940 et 1966), *brain* (2 segments entre 1944 et 1960), *body* (5 segments entre 1934 et 1967), *firearm* (6 segments entre 1934 et 1966), *fluid* (4 segments entre 1954 et 1964).

mot *search*, dont l'usage est relativement récent (aucune occurrence avant 1948) et mixte (il désigne à la fois l'activité de recherche et l'institution juridique de la perquisition) apparaît dans 6 segments annuels des années quatre-vingt³⁸⁵. Les deux mots mis en évidence dans ce paragraphe ne relèvent que des objets et non de la démarche; je veux dire que le fait de s'atteler pénalement ou criminologiquement à l'étude d'objets connotés comme régressifs ne dit rien de la scientificité de la démarche usée pour en traiter. A ce titre, si l'évolution attendue par la théorie martindalienne se résume à l'observation d'un mouvement inverse des processus primaires et des processus secondaires, on pourrait tirer une hypothèse spécifique au champ examiné dans cette recherche: si les signifiants du droit et ceux, rhématiques ou méthodologiques, de la criminologie croissent légèrement, cette évolution est tenue en laisse par le passé technique d'une science confondue avec la probation du crime et par quelques objets "primordiaux"³⁸⁶ du champ des pratiques pénales.

Les mots relevant des processus secondaires manifestent la dimension juridique du lexique de JCLC, mais aussi sa dimension scientifique/empirique³⁸⁷: Les mots du droit pénal représentés sont *law, police, justice, responsible, right, judge, legal, privilege, penalty*; ils sont par nature "abstraits", relevant des catégories *restraint* et *order* des processus secondaires. Sur le plan scientifique et empirique, *evaluate, examine, compare, analyze, method, measure*³⁸⁸, *laboratory, index, practice, study, test, record, research, result* témoignent tous de la posture scientifique³⁸⁹ de la production, contribuant au marquage conceptuel croissant de la revue.

³⁸⁵ D'autres mots à usage unique ou réduit participent à l'accroissement des processus primaires depuis la fin des années septante: ainsi *rape* est un mot qui n'apparaît qu'une fois avant 1967 et dont les occurrences se distribuent essentiellement dans 5 segments entre 1977 et 1987; *firearm* apparaît dans deux segments de la même période (1984 et 1982); *wave* fait l'objet d'une occurrence en 1988; *situation* apparaît en 1985 et 1986.

³⁸⁶ La vie, la mort, le corps, le sexe, le feu, la mobilisation de la vue dans la démarche probatoire, l'altération de la conscience... Ces objets sont aussi ceux qui, par leur intérêt proprement pénal ou politique, font parfois de leur prise en considération criminologique l'appendice scientifique ou l'auxiliaire attendu pour le règlement des difficultés pratiques qui leur donnent leur consistance.

³⁸⁷ Le partage des catégories de la pensée conceptuelle et de la pensée concrète ne correspond pas à la distinction empirie/théorie du champ scientifique examiné.

³⁸⁸ Dont le sens dominant est bien celui de la mesure d'un phénomène (par opposition à la mesure dans le sens de la décision prise en vue d'atteindre un objectif déterminé).

³⁸⁹ Les mots *search, survey, observe* et *perceive* appartiennent pourtant aux processus primaires, bien qu'ils relèvent également d'activités relatives au versant empirique de la recherche scientifique; leur rattachement connotatif au sens de la vue les constitue en

La dimension pénologique du champ domine également dans l'analyse, représentée par les mots *prison*, *penitentiary*, *jail*, *penalty*, *pardon*. On notera ici le paradoxe que présente, sur le plan de l'analyse catégorielle, le syntagme *death penalty*, qui contribue à l'accroissement depuis la fin des années septante tant des processus primaires (*death*) que des processus secondaires (*penalty*).

On pourra se représenter encore d'une autre manière la relation faite dans les lignes qui précèdent entre les thèmes et les styles de la criminologie. La mise en perspective du tracé du facteur 2 de l'analyse factorielle des titres de JCLC et de la courbe de pensée conceptuelle pure du même matériel fait de l'investissement thématique dans les objets de la criminalistique (pôle positif du facteur 2) le *reflet* de la régression conceptuelle du matériel. Les deux courbes présentées dans la figure 66 ci-dessous sont fondées sur des distributions dont la corrélation est particulièrement forte ($R = -0.764$)³⁹⁰

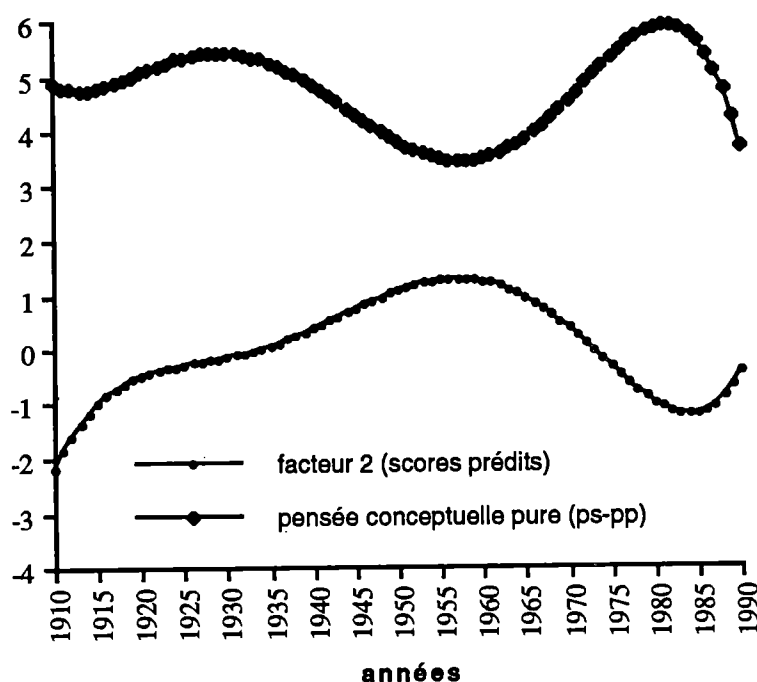


Figure 66: facteur 2 et pensée conceptuelle pure (titres JCLC)

activités plus élémentaires que celles qui sont associées aux processus secondaires (catégorie *abstract thought*)

³⁹⁰ La corrélation entre la pensée conceptuelle pure et les scores observés du facteur 2 est encore de -0.671.

b) Une revue érudite

Si les processus primaires semblent indéfectiblement suivre une évolution telle qu'ils menacent la "scientificité" du discours et son accroissement — l'interprétation qui vient d'être faite ne permet pas de conclure en ce sens — l'indice de lisibilité de Gunning et l'indice de complexité du double point titulaire manifestent par contre un accroissement net de l'érudition du catalogue de JCLC.

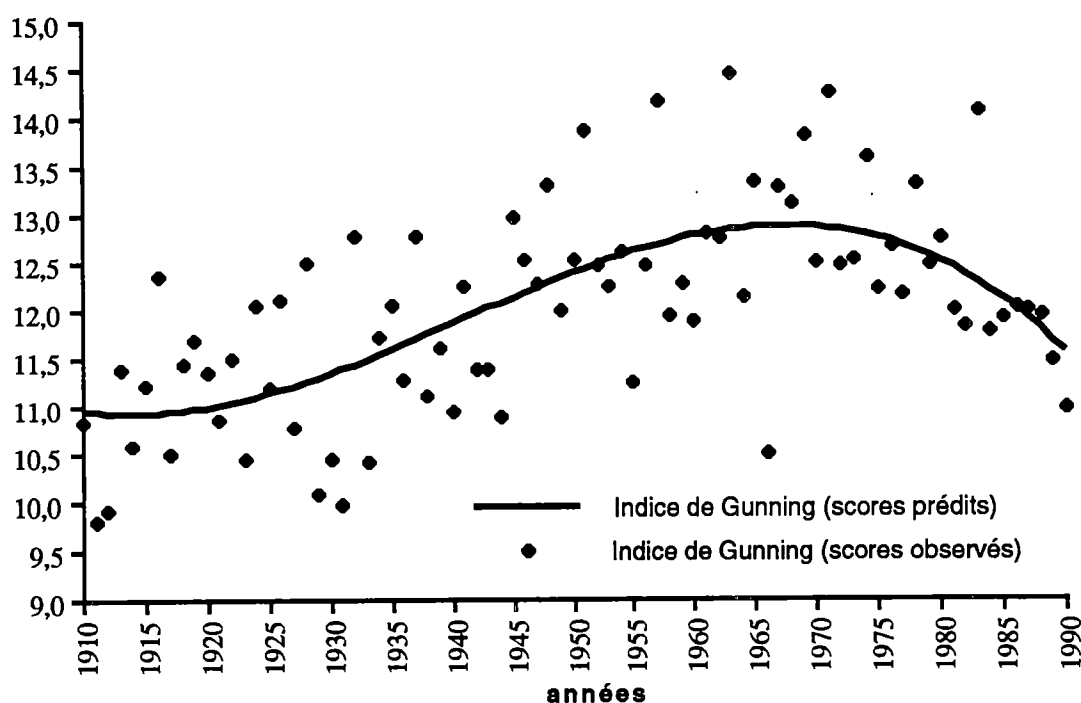


Figure 67: évolution de l'indice de lisibilité (Gunning) dans les titres de JCLC

L'indice de lisibilité manifeste un accroissement très net de la complexité des titres. Les scores les plus élevés se distribuent essentiellement entre 1950 et 1975, mais de manière disséminée; à tel point qu'un mouvement décroissant s'amorce à partir de 1970. L'accroissement de la longueur des titres est très certainement tributaire en partie de l'augmentation de l'usage des deux points (voir ci-dessous) et de ce point de vue, on peut faire l'hypothèse que la diminution des valeurs observées et prédites de l'indice de lisibilité est essentiellement à attribuer à l'évolution de la longueur des mots. Les résultats de l'indice de Gunning dans le matériel titrologique montrent une importante variabilité du score d'une année à l'autre; ainsi les années 1951, 1957, 1963 contribuent fortement à l'accroissement

tandis que 1967 anticipe de manière extrême une réduction de l'illisibilité marquée ensuite par un resserrement des valeurs autour de la courbe prédite.

Les titres de JCLC produisent un résultat étonnamment comparable à ceux que Dillon³⁹¹ fournit pour une revue pédagogique et une revue psychologique américaines. A partir de 1960, l'accroissement de la *titular colonicity* est manifeste et, par ailleurs, la courbe prédite suit des observations très resserrées (les observations qui précèdent 1960 sont plus dispersées)³⁹².

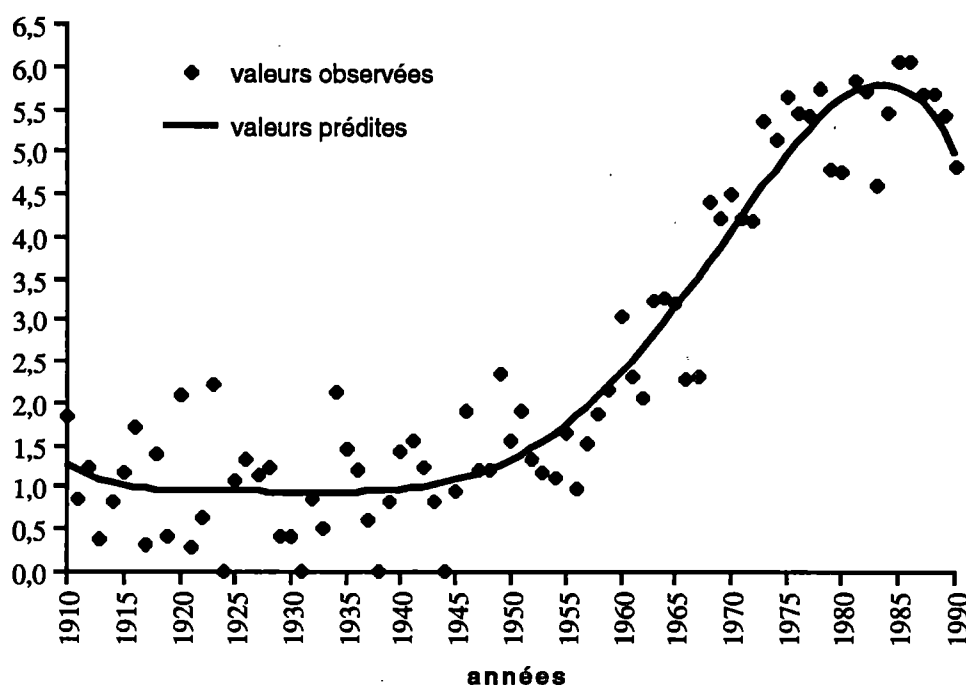


Figure 68: évolution de la *titular colonicity* dans les titres de JCLC

Les valeurs observées des vingt dernières années sont jusqu'à cinq fois supérieures à celles des quarante premières années et témoignent d'une modification constante et spectaculaire dans la complexité des titres. L'examen des titres des vingt dernières années de la période de référence révèle la fonction essentielle recherchée dans la structuration bipartite du titre. Les titres ont une dimension rhématique accrue et le double point permet le plus souvent d'isoler le thème et le rhème. L'effet de la division du titre est alors de rendre explicite la nature scientifique ou la perspective méthodologique du traitement de l'objet. La structure

³⁹¹ Voir DILLON J.T., IN Pursuit Of The Colon: A Century Of Scholarly Progress, 1880-1980, *Journal of Higher Education*, 1982, vol. 53, n° 1, p. 91.

³⁹² Le R-square de la courbe prédite est de 0.91.

du titre est le plus souvent la suivante: la première partie fait place à l'objet ou à des objets mis en série, tandis que la seconde partie fournit le rhème méthodologique approprié. *Study, reconsideration, review (of literature), (etiological) view, statistical history, case study, reappraisal, argument, introduction, report, replication, current issues, research, (re)examination, research note, bibliography, (re)evaluation, comment, survey, interpretation, analysis, typology, comparison, theory, critique, assessment, definition, reply, response, test, result, experiment, recommendations, reflection, illustration, model, rethinking, explaining, application, investigation, empirical study, question, lesson, speculative essay*, sont autant de mots succédant aux deux points et participant à la fois à la complexification du matériel titrologique et, à la fois, pour la plupart d'entre eux, à l'accroissement de la pensée conceptuelle de ce même matériel. La place croissante accordée à la fonction rhématique du titre s'associe ainsi à l'accroissement de la scientificité du discours³⁹³.

Deux autres fonctions de la division du titre, bien que moins représentées, méritent d'être signalées. Il s'agit des deux fonctions que j'ai évoquées³⁹⁴ dans la mesure où elles étaient susceptibles de donner de la couleur et d'ajouter par là une dimension de contenu au titre qui dépasse l'énonciation de l'objet. Outre la fonction thématique et la fonction rhématique, j'identifiais une fonction politico-épistémologique et une fonction poético-publicitaire que les titres composés sont les plus susceptibles de présenter.

Des articles, le plus souvent rattachables à la discipline pénale ou à la politique criminelle³⁹⁵, font de la division du titre le soutien de la distinction entre le problème traité et la solution proposée. Dans le

³⁹³ Une coïncidence certaine est à noter sur ce plan: il s'agit de la tendance significativement identique que présentent entre 1980 et 1990 la courbe produite par la soustraction des processus secondaires et primaires et la courbe de *titular colonicity*. Cette tendance à la diminution peut cependant être accidentelle en ce sens qu'un "effet de bord" peut s'y révéler: en effet, les inflexions violentes qui apparaissent à la fin de la période de référence risquent toujours d'être attribuables à quelques observations atypiques des dernières années, observations qui deviennent déterminantes de la prédiction faute d'être inscrites dans une série prolongée.

³⁹⁴ Voir la note 73, p. 36.

³⁹⁵ Par exemple: *Increases In Crime: The Necessity Of Alternative Measures* (1972), *Federal Habeas Corpus: A Need For Reform* (1982), *The Newsperson's Privilege In Grand Jury Proceedings: An Argument For Uniform Recognition And Application* (1984), *Technology And The Fourth Amendment: A Proposed Formulation For Visual Searches* (1989).

domaine criminologique, la même fonction est rencontrée quand le second terme du titre indique non plus la perspective méthodologique mais plutôt la position théorique ou politique adoptée par l'auteur³⁹⁶.

La fonction attractive du texte (poético-publicitaire) est également rencontrée. Dans ce cas le deuxième membre de l'énoncé vient donner la clé de l'énigme intrigante ou amusante figurant dans le premier³⁹⁷.

L'ensemble des résultats de l'analyse d'imagerie régressive et des indices de complexité souligne un mouvement globalement uniforme d'évolution du matériel titrologique de JCLC. L'intérêt de cette conclusion est de pointer ici que l'association du droit pénal et de la criminologie ne semble pas constituer un obstacle au "progrès" hypothétiquement attendu d'une discipline scientifique, et que, qui plus est, le droit pénal lui-même manifeste dès lors des traits d'évolution discursive partagés avec la criminologie.

³⁹⁶ Quelques titres répondant à cette fonction: *Sealing And Expungement Of Criminal Records: The Big Lie* (1970), *The Xyy Offender: A Modern Myth* (1971), *The Glueck Social Prediction Table: An Unfulfilled Promise* (1974), *Delinquency Is Still Group Behavior: Toward Revitalizing The Group Premise In The Sociology Of Deviance* (1977).

³⁹⁷ Par exemple: *No Comprendo: The Non-English Speaking Defendant And The Criminal Process* (1977), *Girls, Guys And Gangs: The Changing Social Context Of Female Delinquency* (1978), *The 75% Solution: An Analysis Of The Structure Of Attitudes On Gun Control, 1959-1977* (1980), *Placebo Justice: Victim Recommendations And Offender Sentences In Sexual Assault Cases* (1986).

2) Une réflexivité abstraite et conforme

L'analyse catégorielle des textes crimino-réflexifs de JCLC peut prolonger le raisonnement tenu au paragraphe précédent. Compte tenu de la non-uniformité de répartition des textes dans le temps, je rappellerai que le procédé de segmentation a été adapté selon les indications fournies au chapitre 3³⁹⁸.

La régression polynomiale des processus primaires n'est pas significative, contrairement à celles des processus secondaires. La figure 69 fournit la représentation de l'évolution des processus secondaires prédits (PR2) et des processus primaires prédits (PR1) dans le corpus textuel de JCLC, et la représentation des résultats de la régression (PRI) opérée sur les nouvelles données issues de la soustraction des observations des deux catégories initiales (R2-R1)³⁹⁹. Cette dernière régression est la plus significative: elle déduit de la stagnation des processus primaires et de la légère progression des processus secondaires, une croissance (selon le tracé d'une courbe quadratique négative) de la pensée conceptuelle "pure".

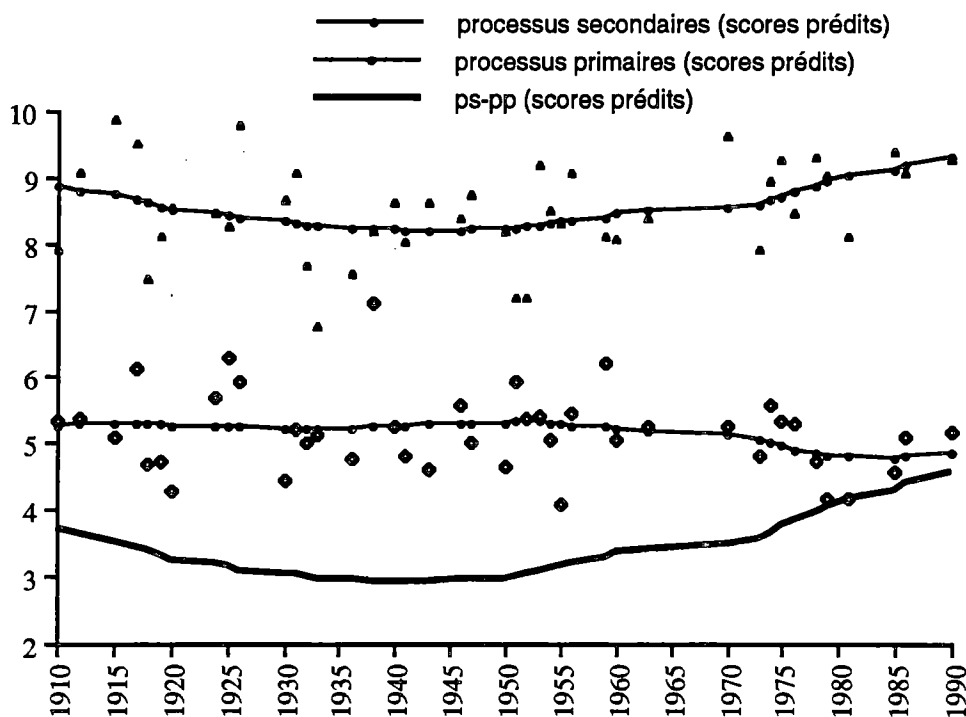


Figure 69: scores observés et prédits des processus primaires et secondaires - AC/JC

³⁹⁸ Chapitre 3, Résultats, pp. 73 et sv.

³⁹⁹ La soustraction des processus primaires des processus secondaires, permet de visualiser l'évolution du rapport entre les deux catégories du dictionnaire d'imagerie régressive.

Le matériel textuel de JCLC est le seul qui, dans l'ensemble des matériels examinés, manifeste une tendance longue (mais faible) d'accroissement des processus secondaires et de réduction (non significative) des processus primaires. Cette tendance est celle dans laquelle Martindale vérifie — avec des scores nettement plus significatifs — la typicité du discours scientifique.

L'interprétation, comme pour les autres matériels, procédera du relevé que voici, présenté en ordre décroissant de fréquences, des mots taggués dans dix segments au moins.

Les processus primaires sont représentés dans la sélection ainsi opérée par les 37 mots suivants.

<u>mots</u>	<u>seg.</u>	<u>mots</u>	<u>seg.</u>	<u>mots</u>	<u>seg.</u>	<u>mots</u>	<u>seg.</u>
at	42	long	24	wide	17	look	13
base	31	view	23	observe	16	line	12
within	29	high	22	position	16	separate	12
among	28	place	22	century	15	complex	11
between	27	over	20	body	14	die	11
point	27	toward	20	center	14	light	11
regard	26	where	19	close	14	narrow	10
out	25	appear	18	hand	14		
under	25	situation	18	grow	13		
far	24	physical	17	here	13		

Les mots taggués en processus secondaires dans dix segments au moins sont les suivants (161 entrées).

<u>mots</u>	<u>seg.</u>	<u>mots</u>	<u>seg.</u>	<u>mots</u>	<u>seg.</u>	<u>mots</u>	<u>seg.</u>
law	39	subject	24	call	18	improve	13
may	39	while	24	during	18	offer	13
make	36	commit	23	explain	18	opinion	13
social	36	define	23	help	18	probable	13
science	35	discuss	23	limit	18	proper	13
study	35	establish	23	moral	18	reach	13
system	35	analyze	22	plan	18	respect	13
problem	34	introduce	22	real	18	right	13
should	34	now	22	responsible	18	simple	13
find	32	often	22	standard	18	construct	12
work	32	order	22	student	18	distinct	12
consider	31	prison	22	teach	18	normal	12
time	31	reason	22	today	18	try	12
year	31	suggest	22	compare	17	admit	11
apply	30	understand	22	describe	17	almost	11
importance	30	accept	21	discipline	17	collect	11
control	29	attempt	21	judge	17	distinguish	11
history	29	believe	21	protect	17	evaluate	11
use	29	class	21	prove	17	formulate	11
cause	28	concept	21	service	17	logic	11
know	28	determine	21	conduct	16	policy	11
must	28	effort	21	employ	16	predict	11
research	28	prevent	21	require	16	select	11
when	28	produce	21	able	15	source	11
fact	27	punish	21	educate	15	succeed	11
method	27	say	21	police	15	above	10
organize	27	tend	21	record	15	acquire	10
practice	27	true	21	already	14	brief	10
present	27	conclude	20	avail	14	choose	10
think	27	correct	20	circumstance	14	definite	10
result	26	early	20	decide	14	engage	10
theory	26	effect	20	example	14	except	10
certain	25	evident	20	inform	14	foundation	10
extend	25	examine	20	learn	14	industry	10
follow	25	form	20	meet	14	laboratory	10
legal	25	idea	20	principle	14	model	10
possible	25	influence	20	represent	14	obtain	10
treat	25	consequence	19	test	14	penalty	10
justice	24	past	19	accurate	13		
measure	24	perhaps	19	claim	13		
purpose	24	achieve	18	frequent	13		

Outre quelques mots dont le sens est trop peu spécifique au langage scientifique, on peut soutenir que la participation aux processus secondaires des textes crimino-réflexifs de JCLC évolue essentiellement dans trois directions.

On trouve tout d'abord de nombreux termes emblématiques d'une participation de la criminologie au champ scientifique: *social, science, study, cause, research, method, theory, measure, define analyze, class, concept, determine, effect, examine, influence, consequence, achieve, explain, compare, describe, discipline...*

D'autres mots réfèrent ensuite à l'objet même de la discipline et indiquent comment dans son versant réflexif la criminologie est orientée vers les objets de la gestion du crime, objets relevant nécessairement des processus secondaires: *law, legal, system, control, treat, justice, order, prison, punish, correct, limit, moral, responsible, judge, protect, police...*

On remarquera la similitude — entre les titres et les textes — des constellations thématiques impliquées dans ces deux premières modalités d'inscription du lexique criminologique américain dans les processus secondaires. La comparaison de la liste des 85 mots sélectionnés en processus secondaires dans l'analyse catégorielle du catalogue de JCLC et de la liste équivalente (161 mots) montre l'homogénéité — entre titres et textes — du discours et de sa tonalité scientifique. Non seulement, cette dernière tonalité augmente avec le temps dans les deux matériels, mais de plus elle est symbolisée globalement par les mêmes mots, que l'on travaille sur 3591 titres multi-disciplinaires distribués en 81 segments ou sur 72 extraits de textes crimino-réflexifs distribués en 42 segments. Si l'on veut bien admettre que, du point de vue des recherches entreprises ici, un discours se résume à son objet et à son "style" (son mode d'articulation des objets, la démarche discursive dans laquelle ces objets sont pris), on trouve ici les indices d'une cohérence continue et des objets et des styles. Ces indices sont ceux de l'adoption par le droit pénal américain et par la criminologie sociologique américaine d'un langage commun seulement mis en péril entre 1950 et 1965, péril dont la politique éditoriale aura contribué à l'élimination en excluant la criminalistique de son champ⁴⁰⁰.

⁴⁰⁰ J'interprète ainsi cette période de rapprochement des scores en processus primaires et en processus secondaires dans le matériel titrologique de JCLC.

Les processus secondaires, enfin, sont marqués, dans une troisième direction, par la référence temporelle: *time, year, history, present, follow, now, often, early, past, today*⁴⁰¹. Cette dernière direction met en lumière une dimension proprement réflexive de la scientificité; non seulement le lexique de la criminologie réflexive a bien des allures conceptuelles — scientifiques — mais il s'inscrit aussi dans cette scientificité du discours par une mise en perspective historique, par la conscience qu'il appartient lui-même à l'histoire.

Il s'avère que les processus primaires sont essentiellement restitués par des mots connotant soit l'inscription spatiale du lexique (*base, within, among, between, point, out, under, far, high, place, over, where, situation, wide, center, close, here, line, separate, narrow*) soit sa fonction scopique (*regard, view, appear, observe, look*). *Physical, body, hand* et *die* relèvent de la dimension de la pensée concrète rattachée au corps. La disparition de ces mots (et non seulement la diminution de leur fréquence, puisque les mesures sont prises en densité) témoignent d'une désinscription lente mais progressive de ces bases concrètes, physiologiques et observables de la criminologie.

⁴⁰¹ On notera que certains mots propres à cette dimension de la référence temporelle sont taggués en processus primaires en vertu de leur connotation de passage ou d'intemporalité (*toward, century*).

3) Un idéal scientifique inaccessible

L'indice de lisibilité de Gunning appliqué au matériel crimino-réflexif de JCLC ne donne aucun résultat significatif: il n'y a pas de signe de progression de la scientificité susceptible d'être entrevu dans l'accroissement de l'illisibilité des articles de JCLC. La dimension de science sociale ou humaine de la criminologie peut laisser entendre un rapport à l'abstraction qui ne serait pas celui des sciences dont l'inaccessibilité croissante est dépendante, semble-t-il de leur dimension "d'exactitude". Ainsi l'étude de Donald P. Hayes, *The Growing Inaccessibility Of Science*⁴⁰², révèle cette évolution du discours scientifique par l'analyse de publications scientifiques de types divers: des revues d'information générale (*Nature*, *Science*, *Scientific American*) des journaux professionnels d'astronomie, de biologie, de chimie, de physique et de géologie, des manuels de cours de science et des magazines de vulgarisation. D'entrée de jeu, les revues pénales et criminologiques étudiées ici sont comparables à celles traitées par Hayes dans la mesure où il s'agit de journaux professionnels spécialisés dans une branche de savoir scientifique. L'étude de Hayes montre un accroissement de l'illisibilité des articles de ces journaux entre 1900 (ou la date ultérieure de leur première publication) et 1990. La difficulté croissante de l'accès de cette littérature repose sur le vocabulaire exceptionnellement technique nécessaire à l'évocation de matières complexes et différenciées. Les niveaux de connaissance atteints par la spécialisation sont sans précédent. L'effet latéral de cette évolution est l'exigence d'une expertise accrue pour comprendre les productions d'une discipline voisine de celle du lecteur. Un des effets attendus de cette évolution consiste en la plus grande difficulté de transfert des idées d'une discipline à l'autre. Le spécialiste approfondit son champ de connaissance tout en le rétrécissant. L'interdisciplinarité individuelle est de plus en plus coûteuse et de moins en moins probable. Et la multidisciplinarité des équipes de recherche est un des effets de la spécialisation et de l'inaccessibilité croissantes de ces domaines de recherche. Hayes conclut son article en évoquant l'ambiguïté d'un tel "progrès" de la science dont le mouvement accroît lui-même

⁴⁰² HAYES D.P., *The Growing Inaccessibility Of Science*, *Nature*, vol. 356, 30 avril 1992, pp. 739 à 740.

l'incommunicabilité, c'est-à-dire la perte de ce qui doit rester la caractéristique du savoir scientifique: sa transparence pour un examen et une évaluation extérieure⁴⁰³.

On peut faire l'hypothèse que le comportement des sciences humaines diffère de celui des sciences dites exactes, en particulier quand le savoir repose sur une normativité indéfectiblement humaine, loin d'une référence à la "nature des choses". La différence tiendrait en ceci que les sciences humaines sont constamment à la recherche des "mots pour dire" une normativité (qui échappe par définition au langage du fait même de s'y inscrire entièrement); elles ne sont pas mobilisées par un processus "simple" de découverte et de transcription, toujours plus ou moins adéquates, de la réalité.

La fonction normative du droit, sa dimension interprétative également, et les impasses du discours scientifique sur le crime constituent autant de traits typiques d'un savoir appliqué aux événements humains, à la fois originaux et répétitifs, à la fois nouveaux et toujours identiques. La complexification éventuelle des formes d'expression de ce savoir ne répond pas nécessairement à une complexification de ses objets, elle-même produite par un approfondissement de la connaissance que nous en aurions.

Le savoir à l'oeuvre dans le champ qui nous intéresse est de plus orienté par un idéal plus ou moins soutenu de disparition de son objet. Alors que toutes les sciences se projettent dans la perspective de leur propre progrès, toutes ne se situent pas nécessairement sur le champ d'un combat contre leur objet. La science du crime ne peut en aucune manière se départir entièrement de sa dimension étroitement politique qui en fait une science contre le crime, comparable analogiquement à la recherche médicale contre le cancer. Il existe donc des disciplines

⁴⁰³ Dans la recherche de Hayes, la difficulté des mots est mesurée à l'aune de la rareté de leur usage. Le standard de comparaison qui a servi à l'évaluation de la difficulté des textes scientifiques est le vocabulaire des journaux quotidiens d'information anglais et américains. La recherche a procédé par comparaison cumulative de chaque texte analysé avec les dix mille mots les plus courants du modèle. Le critère de lisibilité de Gunning procède d'une mesure non comparative et se fonde sur la seule longueur des mots (exprimée en nombre de caractères) et la seule longueur des phrases (exprimée en nombre de mots), se fondant sur le principe selon lequel les mots et les phrases longs sont moins accessibles et plus difficiles à comprendre.

scientifiques qui oeuvrent à leur propre mort en pensant la mort de leur objet, elle-même objet d'une demande sociale et politique. La persistance de l'objet, son éternité, assurent à la fois une pérennisation du savoir porté sur lui et à la fois l'impossibilité qu'il s'inscrive dans une évolution autre que celle de son objet: c'est-à-dire la répétition. Deux éléments interviennent dans la complexification discursive de la criminologie: la complexification de l'objet (le crime dans ses dimensions internationales ou technologiques, les lois, les procédures) et le souci, formulé par Martindale, qu'a l'homme scientifique de ne pas se répéter, souci qui favorise l'adoption d'un vocabulaire et d'un style de plus en plus complexe. Ce souci de ne pas se répéter suffit-il à faire science, alors même que l'objet insiste?

E) Synthèse

- Le recul progressif de l'auto-référentialité du droit pénal (*criminal law*) dans la production titrologique de JCLC et l'absence remarquable du nom de la criminologie et du droit dans la solution factorielle, associés à l'indivision disciplinaire de la table des matières jusqu'en 1970, composent l'image, au moins jusqu'à cette dernière date, d'une coexistence pacifique des disciplines titulaires de la revue.

- La plus grande richesse lexicale de JCLC et la solution factorielle de ses titres révèle l'existence de signifiants, soit commun à plusieurs approches, soit dont le contexte d'usage et le sens a évolué d'autre part (voir la discussion sur *sentence* et *decide*, et sur *laboratory*). Ce fruit du travail d'interprétation fait valoir, substantiellement, la communauté discursive des terrains de recherche (faisant écho à "l'indistinction"⁴⁰⁴ disciplinaire relevée par ailleurs), et méthodologiquement, la part de défiance qu'il s'agit de conserver à l'égard d'un travail sur le seul signifiant.

- La configuration des facteurs produits sur le matériel titrologique manifeste une prédominance pragmatique et procédurale, mettant en exergue, parmi les objets possibles, *le droit en action*, celui que connaît le système d'administration de la justice pénale. Ce trait de la solution factorielle accentue encore la communauté effective du terrain pénal et du terrain criminologique dans JCLC. La communauté historique la plus évidente à cet égard est celle de l'objet *penal*, c'est-à-dire de la peine, qui apparaît comme point de convergence des regards du droit, de la procédure, de la politique criminelle et de la pénologie.

Le premier facteur est celui qui rend compte de la déchéance de l'idéal de traitement et de réhabilitation et de l'émergence d'un autre modèle de justice symbolisé dans JCLC par l'attention pour la peine de mort et, en particulier pour sa fonction dissuasive. Ce retour effectif et discursif de la peine de mort dans le champ pénal et criminologique américain est largement responsable d'une régression, sur le plan conceptuel, du matériel titrologique de JCLC. Elle indique

⁴⁰⁴ Indistinction qui ne dit rien des rapports effectivement à l'oeuvre au coeur de cette indistinction tribulaire de l'empirisme des deux approches disciplinaires.

aussi la soumission de la perspective criminologique aux produits pénaux du moment. Une évolution comparable est rendue par les textes crimino-réflexifs (facteur 2), nouveau signe d'une plus grande intrication des deux disciplines⁴⁰⁵.

Le second facteur nous fait entrer dans le système d'administration de la justice pénale et rend compte d'un ordonnancement historique des priorités successives accordées à ses segments. *Sentence* symbolise le point d'articulation du segment judiciaire et pénal (pénologique), tandis qu'*enforce* représente l'action de la police, historiquement située comme préoccupation scientifique dans le creux laissé par deux périodes: 1910-1930, qui voit se mettre en place un modèle de politique criminelle, et 1970-1990 qui en interroge la légitimité et en propose un autre. Une divergence d'intérêt du lectorat est susceptible d'intervenir dans cette impossibilité de penser en même temps justice et police, d'ailleurs sanctionnée par la division en 1970 des comités éditoriaux de *JCLC* et de l'*American Journal of Police Science* (avant la séparation des deux revues en 1973).

- La production crimino-réflexive de *JCLC* manifeste elle aussi la coexistence "pacifique"⁴⁰⁶ des disciplines et leur concaténation sur des objets communs. Elle manifeste, dans les thématiques dégagées factoriellement, le passage d'un programme scientifique associé jusqu'en 1940 à l'idéal de connaissance et d'éradication du crime, en harmonie avec l'ensemble des acteurs du terrain, vers la constitution d'un discours théorique, lui-même porteur d'une évolution. Celle-ci part d'un modèle théorique multifactoriel fondé sur le modèle médical pour, dès les années cinquante, asseoir la théorisation sur la perspective sociologique et remplacer l'intérêt pour l'identification du criminel par l'intérêt pour la définition du crime.

⁴⁰⁵ Dans la mesure où deux matériels de nature extrêmement différente produisent des configurations thématiques soutenues par les mêmes mots et interprétables de manière partiellement identique.

⁴⁰⁶ Le pacifisme peut être tributaire d'une pacification préalable du champ sur lequel se produit la rencontre entre les deux disciplines: une analyse historique et politique de la revue pourrait sans doute, ici encore, mettre en valeur les exclusions sur lesquelles repose la paix des disciplines.

L'avènement de la sociologie dans JCLC fait place à une interrogation sur la discipline mais produit aussi, pour la criminologie, une autonomisation certaine (à mettre en perspective avec la recherche d'autonomie en jeu dans le matériel crimino-réflexif de RDPC), rendue explicite par 1) un facteur consacré à l'enseignement de la criminologie, 2) un facteur consacré à la recherche et à ses méthodes, 3) un facteur croissant consacré à la théorie criminologique, caractérisée par une emprise essentiellement sociologique, 4) un facteur consacré à l'inscription politique de la criminologie dans le champ pénal, avec le passage — déjà indiqué par l'analyse des titres — de l'idéologie du traitement (comprenant sous ses auspices, dans le même temps, la réformation des criminels et la formation du personnel du système pénal) à celle de la dissuasion (sous l'égide des questions posées par le retour de la peine de mort).

• Les analyses catégorielles font place à un tracé évolutif ambigu, puisque les processus primaires croissent entre 1950 et 1965 et qu'ils croissent à nouveau — en même temps que les processus secondaires — dans la dernière décennie de la période de référence. La procédure de consultation des mots retenus par ces analyses montre que si le tracé de l'évolution scientifique idéale de la criminologie ne se manifeste pas, c'est à tout le moins en raison de sa forte dimension technologique et policière dans les années cinquante et de son inévitable traitement d' "objets primordiaux". Les titres pénaux et criminologiques comme les échantillons crimino-réflexifs manifestent, par le biais de l'analyse catégorielle, la communauté de langage — l'homogénéité conceptuelle et la tonalité scientifique — du droit pénal et de la criminologie sociologique, historiquement mise en péril par la *police science* (exclue du champ au début des années septante) et par le récent impact (trop récent pour en évaluer la portée à long terme) du retour de la peine de mort.

Chapitre 6

Approche comparative

A) Les rapports disciplinaires.....	226
B) Pauvreté et richesse associatives.....	231
C) Un temps pour la criminalistique	235
D) Continuité discursive et continuité épistémologique.....	237
E) Une science sans progrès	239

Ce chapitre relève les points de comparaison essentiels entre la revue américaine et la revue belge. Il s'agit donc, par la mise en perspective des résultats des chapitres précédents, de sortir du particularisme de la source prise pour elle-même et d'une conception unitaire de la criminologie.

A) Les rapports disciplinaires

Quel type de rapport — perceptible dans le contexte limité de la revue pénale et criminologique — s'institue entre les deux disciplines titulaires? La question de la bidisciplinarité et des problèmes qu'elle a pu soulever dans l'histoire de RDPC ne constituait pas a priori un sujet d'investigation. Mais elle est évoquée par quelques allusions d'éditorialistes et les analyses thématiques (factorielles) sur les titres de RDPC ont manifesté l'ampleur quantitative des problèmes en question. La faiblesse de la solution factorielle de RDPC, tant en nombre de mots qu'en scores factoriels, avec en contrepoint l'importance des scores des mots *droit* et *pénal*, attire l'attention sur l'auto-référentialité croissante du syntagme mis en évidence par cette solution et, a contrario, sur le caractère éthéré de la discipline-soeur. D'une part, on ne trouve pas d'auto-référentialité significativement concurrente de la criminologie⁴⁰⁷ et d'autre part, l'interprétation a montré que peu de mots de la solution étaient susceptibles de s'inscrire comme indices congruents et univoques d'une consistance de la criminologie. L'auto-référentialité

⁴⁰⁷ A supposer même que le mot *criminologie* soit apparu dans la solution factorielle, la sélection des textes crimino-réflexifs montre bien que la nomination disciplinaire n'emporte pas les mêmes fonctions pour la discipline à prétention scientifique que pour le droit, puisque, comme on l'a vu dans le chapitre interprétatif des analyses de RDPC, la fonction auto-référentielle de la criminologie s'assortit d'un souci de démarquage et, historiquement, une fonction réflexive d'interrogation sur la discipline elle-même succède à cette fonction auto-référentielle.

n'est aucunement une marque nécessaire de consistance: la consistance n'a pas besoin d'un déclin d'identité⁴⁰⁸. La criminologie, parce qu'elle possède un nom qui ne se confond pas avec son objet, n'a pas besoin de se nommer pour exister. Le travail d'interprétation s'est donc fondé sur l'hypothèse que si l'existence du droit pénal était confirmée par redondance, celle de la criminologie pouvait peut-être se lire entre les mots des configurations factorielles ou polaires dégagées.

La solution factorielle des titres de JCLC se structure différemment. Aucune auto-référentialité n'y est mise en évidence. Ce fait est interprétable de deux manières. Soit la fonction d'identification disciplinaire n'est pas rendue par la solution factorielle dans la mesure où cette fonction n'évolue pas dans le temps — ou, autrement dit, elle ne s'associe pas différentiellement à une constellation de mots dont elle partage le sort historique — soit cette fonction est absente du style du discours pénal et criminologique de la revue américaine.

En quelque sorte, les deux interprétations trouvent leur part de vérité. La fonction référentielle est tout d'abord moins rencontrée: seuls 106 des 3591 titres de JCLC (3%) contiennent le syntagme disciplinaire *criminal law*, contre 144 occurrences de *droit pénal* dans les 1602 titres de RDPC (9%). La fonction référentielle est, ensuite, de moins en moins rencontrée: alors que l'association *droit pénal* est croissante dans RDPC, elle est décroissante dans JCLC⁴⁰⁹. Un autre indice de divergence dans l'usage du nom de la discipline est le rapport entre la fréquence du syntagme et la fréquence de l'adjectif. Les 144 occurrences de RDPC rendent compte de 47% des usages de l'adjectif *pénal* (309 occurrences), alors que les 106 occurrences dans JCLC rendent compte de 19% des usages de l'adjectif *criminal* (553 occurrences)⁴¹⁰. On trouve donc une plus grande diversité d'usage de la qualification "*pénale*" dans JCLC.

⁴⁰⁸ La référence au droit pénal dans un titre n'est pas nécessairement un indice d'appartenance de l'article à la discipline ainsi nommée; il s'avère à l'analyse que la fonction référentielle du déclin d'identité disciplinaire est dominante dans RDPC. C'est là le sort d'un discours qui s'identifie à son objet.

⁴⁰⁹ Significativement pour *criminal* et non significativement pour *law*.

⁴¹⁰ Toutes les occurrences du signifiant *criminal* (non édité) sont ici retenues. Les contextes d'usage de l'adjectif anglais sont beaucoup plus nombreux certes, mais il faut aussi tenir compte d'une différence sémantique entre *pénal* en français et *criminal* ou *penal* en anglais.

La structure de la solution factorielle de JCLC ne semble aucunement confiner la criminologie ni dans un facteur ou un pôle d'un facteur, ni à l'extérieur de la solution factorielle, c'est-à-dire à l'extérieur de ce qui par hypothèse constitue le fil lexical de l'évolution de la revue. Un vocabulaire à connotation scientifique se distribue dans tous les facteurs entremêlés aux mots du droit, permettant à l'interprétation de s'orienter directement vers le dégagement de thématiques sans les attribuer nécessairement à un partage disciplinaire dont l'évidence s'impose dans RDPC.

Les analyses factorielles des matériels textuels montrent que, dans la sélection de textes significatifs d'une criminologie réflexive, le rapport entre les deux disciplines constitue une thématique propre à RDPC. L'analyse de correspondances de ce matériel crimino-réflexif distingue un cadran théorique à forte connotation psychologique, un cadran institutionnel, un cadran méthodologique et un cadran consacré aux signifiants du droit pénal. Par contre, aucune référence proprement juridique n'apparaît dans la solution factorielle du matériel correspondant de JCLC. De la solution factorielle de ce dernier matériel, on extrait la représentation assez nette d'une criminologie autonome, fortement sociologique, qui dispose de ses concepts (facteur 1), de ses démarches et méthodes (facteur 3) et de ses institutions (pôle négatif du facteur 2 et dans une moindre mesure du facteur 1). On a pu apprendre, à l'occasion de l'interprétation des contenus des textes crimino-réflexifs de JCLC, que l'autonomie de la criminologie était un point crucial de la réflexion théorique menée dans les années soixante et septante, mais les concepts du droit n'appartiennent pas aux fils de la trame lexicale construite par l'analyse factorielle.

Il faut nuancer les interprétations ou la confirmation que l'on pourrait tirer ici des indications fournies ci-dessus sur base du matériel titrologique, dans la mesure où les périodes de référence des deux matériels textuels sont loin de concorder entre elles. Je rappelle que la période couverte par les textes crimino-réflexifs est comprise entre 1959 et 1989. La quasi absence d'auto-référentialité criminologique de RDPC avant 1959 témoigne de l'absence d'autonomie et de réflexivité de la discipline jusqu'à cette période. JCLC inscrit dans les titres de ses articles le nom de la criminologie dans une continuité comparable à celle de la revue elle-même. Aussi bien comme indice d'autonomisation

que comme inscription d'un souci réflexif, ces titres sont le reflet non pas d'un conflit interdisciplinaire mais bien de ruptures et de conflits théoriques intra-disciplinaires⁴¹¹.

L'ensemble des considérations qui précèdent, tant sur les titres que sur les textes, produit, compte tenu des conditions méthodologiques d'une telle production, une représentation divergente du partage de la substance et de l'accident dans les associations lexicales du matériel titrologique — de la "structure latente" et du "bruit" — dans RDPC et JCLC.

La revue belge fait de la criminologie un accident exclu de l'analyse thématique, et marque son évolution par le passage de la prédominance du commentaire comme figure de style juridique à l'émergence de questions politiques nouvelles au lendemain de la deuxième guerre mondiale.

Le journal américain, par contre, manifeste une unité effective que l'opération quantitative de réduction des données n'a pas l'effet d'évacuer. La question du dualisme disciplinaire ne se pose pas, dans la mesure où les mots constitutifs de la structure latente n'appartiennent pas exclusivement à l'une ou l'autre discipline. Leurs contextes d'usage permettent de distinguer des thèmes et parfois des perspectives (des problématiques dans lesquelles s'inscrivent ces thèmes) mais ces thèmes ne redoublent pas, de manière redondante, la division disciplinaire de la revue. Cette indistinction disciplinaire est favorisée par une communauté d'intérêt des deux disciplines pour les secteurs et les problèmes de la criminalisation secondaire. Police et justice sont deux secteurs d'activités pragmatiques et décisionnelles que le droit et la sociologie se partagent. A cet égard, on peut discerner un objet exclu de la structure latente du matériel titrologique par l'effet de la perspective évolutionniste adoptée; il s'agit du secteur pénitentiaire qui reste à travers l'ensemble de la production de la revue un domaine permanent d'investissement de la connaissance et qui, historiquement, est le secteur d'inscription et de développement de la recherche criminologique aux Etats-Unis⁴¹².

⁴¹¹ Lorsque des conflits s'y font jour, c'est entre des criminologies.

⁴¹² On peut estimer que le secteur pénitentiaire n'est pas représenté dans la solution factorielle des titres de JCLC en raison de la conjonction de deux traits: la constance

A contrario, l'investissement de la revue américaine dans des thématiques relevant de la criminalisation secondaire peut éclairer l'absence de la criminologie dans RDPC: un discours sur la loi n'a été historiquement pensé que comme l'attribution exclusive du droit (ou de la politique criminelle dans les moments de turbulence et de réforme). Tant que la loi et le droit (ces deux mots sont les plus associés aux deux facteurs de la solution des titres de RDPC) n'ont pu être conçus comme objets pour la criminologie, alors qu'ils monopolisaient quantitativement la doctrine juridique de RDPC, aucune mixité de points de vue ne pouvait être effective sur cet objet.

JCLC se caractérise par la domination d'une préoccupation pragmatique axée sur les produits et les institutions du "droit criminel" bien plus que sur le droit criminel lui-même dans l'auto-référentialité flagrante de RDPC. Cette différence justifie le traitement particulier à chacune des revues. L'intérêt pour la présence de la criminologie dans RDPC ne se justifie pas dans JCLC, puisque l'empirisme aussi bien du droit que de la criminologie fournit des configurations factorielles qui ne se fondent pas sur des mots dont l'appartenance disciplinaire serait privilégiée sur leur fonction thématique. En quelque sorte, l'empirisme ou le pragmatisme commun des deux disciplines rend beaucoup moins problématique et moins conflictuelle la conjonction disciplinaire du titre de la revue elle-même.

du thème et la multiplicité des mots qui relèvent de ce secteur. Le mot *penal* et le mot *parole* sont les seuls à représenter strictement, dans la décroissance de leur usage, la dimension pénologique du champ de la revue. La présence du mot *inmate* dans le troisième facteur, croissant, invite à considérer que la généralité de *penal* et l'institution particulière du *parole* sont accompagnés, et dans une certaine mesure remplacés, par de nombreux autres mots dont les occurrences et les associations ne sont pas suffisamment significatives pour contribuer à la structure factorielle des titres de JCLC. Cette remarque met en évidence un des effets de la méthode: le privilège accordé au signifiant dans la démarche inductive produit soit l'exclusion de la structure latente de ce qui se répète sans évolution soit l'exclusion de thématiques insistantes dont le signifié est entretenu par une pluralité de signifiants. La seule exception à ce dernier cas de figure — c'est-à-dire la possibilité pour qu'une thématique soit restituée dans la solution factorielle par une multiplicité de mots — est celle dont témoigne le pôle positif du facteur 2 consacré à la police scientifique; ce statut d'exception est expliqué par la forte concentration de ces mots dans une période réduite.

B) Pauvreté et richesse associatives

Un élément de comparaison formel peut aider à poursuivre la discussion. Une différence qui parcourt toutes les analyses entreprises se situe dans l'évaluation quantitative des associations qui fondent ces analyses. Que l'on envisage les associations syntaxiques de l'analyse factorielle (dans laquelle la proximité "naturelle" des signifiants détermine leur association) ou les associations (paradigmatiques) sémantiques de l'analyse catégorielle, il s'avère que le matériel de RDPC est pauvre et celui de JCLC plus riche. De même, l'interprétation des analyses catégorielles des deux matériels de RDPC a montré que les mots taggués en processus primaires et secondaires dans dix segments au moins étaient en nombre réduit. De plus, on a vu, en ce qui concerne cette même revue, que les analyses catégorielles présentaient toutes deux des résultats non significatifs, que le matériel crimino-réflexif ne permettait pas de procéder à une analyse factorielle, que seuls deux des facteurs du matériel titrologique présentaient une évolution significative, que les analyses de complexité ne manifestent qu'un seul résultat significatif — l'usage des deux points dans les titres — et dans une proportion très réduite eu égard aux résultats de JCLC en la matière. Chacun de ces indices de pauvreté du matériel pourrait aussi bien se lire comme indices d'inadéquation de la méthode. Si le matériel est pauvre, c'est compte tenu des présupposés implicites ou explicites (hypothèses) qui guident l'usage même de la méthode. Celle-ci a cependant fait ses preuves sur de nombreuses autres sources tant littéraires que scientifiques⁴¹³. C'est donc dans les particularités du langage de RDPC que l'on pourrait trouver les indices de l'inadéquation de la méthode ou de la pauvreté du matériel.

Le rapport entre l'index (nombre de mots différents) et le nombre total de mots du catalogue de RDPC est exactement identique pour RDPC et JCLC (le nombre de mots différents représente 17% du nombre total de mots) et ce même rapport, en ce qui concerne le matériel textuel, penche plutôt en faveur de RDPC (19% contre 12% pour JCLC). Autrement dit, la différence de richesse associative entre les deux revues ne vient aucunement recouvrir une différence dans leur richesse lexicale. En fait, le lexique de RDPC apparaît très divisé entre quelques

⁴¹³ Je renvoie ici aux multiples travaux, cités dans la bibliographie, de Robert HOGENRAAD.

mots très fréquents qui saturent son catalogue et tous les autres mots dont la fréquence est trop faible ou les associations trop peu nombreuses pour apparaître dans une solution factorielle. Cette division produit à la fois la fixité, la raideur titrologique de la revue et sa labilité extrême "pour le reste". La raideur en question est tributaire d'une conception positiviste de la doctrine juridique et d'une sobriété titulaire qui se contente inlassablement de l'énoncé de l'objet et de la discipline juridique à laquelle l'objet appartient. La sobriété n'est pas seulement une qualité puisque, quand bien même le fait de publier un article sur tel objet signifie qu'il présente une dimension problématique pour le juriste, la textualité du titre ne s'en départit pas moins de sa structure de syntagme nominal simple. La connotation de la structure elliptique du titre le fait participer du registre descriptif objectif. On pourrait faire précéder le titre typique de RDPC de la mention cachée: "et voici maintenant toute la vérité et rien que la vérité sur". La fonction référentielle du langage, fonction principale dans la science et dans le titre scientifique, y domine sur les autres fonctions⁴¹⁴, à tel point que le résultat d'une entreprise fondée sur les associations entre mots découvre la seule rigueur associative des titres: les mots *droit*, *pénal*, *loi* de la solution factorielle des titres de RDPC ont cette seule fonction référentielle qui fait croire à la conjonction sans faille du signifiant et du signifié; *Allemagne*, *Belgique*, *France*, et *Amérique* viennent simplement circonscrire les limites territoriales objectives de l'objet étudié; enfin la rigueur titrologique est telle qu'apparaît même dans la solution un syntagme prépositionnel (*point de vue*)⁴¹⁵ dont la portée est d'introduire la référence disciplinaire. Les associations sont soit purement référentielles et répétitives (structurellement attendues) soit dissoutes dans la diversité des objets; ceci constitue le "style" du droit⁴¹⁶. Certaines des remarques de Bourdieu⁴¹⁷ sur la rhétorique du droit trouvent ici leur illustration diachronique; la rhétorique de

⁴¹⁴ Si ces fonctions du langage (émotive, conative, poétique ou phatique, selon les termes de JAKOBSON) sont traditionnellement évacuées de la production scientifique, les qualités attendues du titre peuvent bien relever de ces fonctions souvent oubliées dans le champ de la science.

⁴¹⁵ L'anticipation de sa consistance quantitative aurait peut-être provoqué chez l'analyste la décision de l'éliminer de la matrice comme bien d'autres prépositions considérées comme insignifiantes.

⁴¹⁶ Une autre manière de formuler la particularité du langage du droit serait sans doute d'indiquer cet effet de la rigueur sur l'analyse factorielle: alors que l'on est à la recherche de thématiques, on est amené à découvrir un style. Contenu et forme du langage se retrouvent dans la sélection des mots retenus par la procédure factorielle.

⁴¹⁷ BOURDIEU P., La force du droit, éléments pour une sociologie du champ juridique, *Actes de la Recherche en Sciences Sociales*, septembre 1986, n° 64, pp. 5 à 9.

l'autonomie, de la neutralité et de l'universalité, réduite ici à l'indice simple du vocabulaire intervenant dans l'usage de "formules fixes" et répétées, "laissant peu de prise aux variations individuelles". Si la prise en considération du temps ajoute un effet d'accroissement à ces traits du langage du droit⁴¹⁸, la réduction quantitative du matériel à laquelle procède la méthode d'analyse de contenu a bien sûr pour effet particulier d'évacuer plus encore les "variations individuelles".

En ajoutant à la domination de ce style la domination de la discipline dans la revue, l'appauvrissement du matériel soumis à une analyse qui privilégie les associations évolutives s'explique. "La force du droit" manifeste sa pleine mesure dans RDPC, où le style prend le pas sur la thématique, où l'énonciation manifeste un avenir à l'image du passé et dans laquelle les transformations sont "parlées dans le langage de la conformité avec le passé"⁴¹⁹.

JCLC présente une plus grande variété de concepts et de préoccupations partielles significatives. On trouve dans les solutions factorielles de JCLC (titres et textes) une plus grande dissociation entre les signifiants répondant à la question de savoir d'où l'on parle et ceux qui répondent à la question de savoir de quoi on parle. La solution factorielle des titres de JCLC met en évidence des thèmes et un style dont la puissance propre ne nuit pas à la mise en évidence de ces thèmes; l'étude des textes crimino-réflexifs, conformes en cela à l'hypothèse qui avait présidé à leur sélection, retient des signifiants propres à identifier les lieux conceptuels dans lesquels on examine les objets (facteur 1) et les lieux institutionnels de production et de transmission du discours criminologique (facteur 2).

Si les pratiques discursives juridiques et criminologiques de RDPC empruntaient les mots du droit, et surtout les effets d'uniformisation du langage juridique, ces mêmes pratiques discursives dans JCLC usent plutôt des mots de la science. Les solutions factorielles des deux matériels de JCLC partagent leur consistance

⁴¹⁸ Ces traits sont assimilables à "l'effet *Thémis*" illustré par SOURIOUX J.-L. et LERAT P., *Le langage du droit*, Paris P.U.F., coll. SUP, 1975

⁴¹⁹ BOURDIEU P., *op. cit.*, p. 16. En quelque sorte, on retiendra l'hypothèse méthodologique selon laquelle l'histoire quantitative du droit peut difficilement se faire au moyen de son langage tant "la force de la forme" annihile les variations thématiques de l'énoncé.

entre les mots dont la fonction est thématique et ceux dont la fonction s'apparente à la fonction rhématique, c'est-à-dire à l'identification du style scientifique et plus précisément empirique du discours⁴²⁰.

Le problème soulevé par l'absence d'évolution significative vers l'abstraction (analyse catégorielle) et vers l'illisibilité (analyse de complexité/indice de Gunning) révélée dans la revue belge est le suivant: comment rendre compte de cette stagnation, comparativement à l'évolution de la revue américaine sur ces mêmes plans? Encore une fois, la domination du droit pénal dans la revue belge et les effets du positivisme sur son lexique purement référentiel (le droit pénal c'est la connaissance du droit pénal) favorise l'interprétation selon laquelle le lexique de la discipline ne pourrait manifester d'évolution que par l'adoption d'un point de vue conceptuel nouveau porté sur le droit pénal comme objet de ce qui ne serait plus, dès lors, le droit pénal mais la philosophie ou la sociologie du droit, ou par la modification interne du vocabulaire des sources du droit pénal elles-mêmes. Il n'y a sur ce dernier versant aucune raison que cette modification interne accroisse la représentation quantitative des processus secondaires⁴²¹. A défaut d'évolution, emportant un effet sur le plan de l'imagerie régressive, dans le discours des sources du droit ou dans les méthodes de l'exposition doctrinale du droit, on ne peut attendre aucune évolution de la "science" juridique qui soit conforme à l'évolution — vers l'abstraction — de la science.

Par contre, la tradition empirique et jurisprudentielle du droit anglo-saxon, et la réelle convivialité du droit pénal et de la criminologie empirique de la revue américaine, s'associent pour contribuer significativement bien que faiblement à une progression des processus secondaires dans les matériels titrologique et textuel.

⁴²⁰ On peut ici soutenir l'hypothèse que la tradition anglo-saxonne du *case-law* (fortement jurisprudentielle et procédurale) trouve une fraternité culturelle dans l'empirisme criminologique.

⁴²¹ Les évolutions conceptuelles du droit procèdent plutôt de modernisations qui n'ont pas d'impact sur le partage des significations dans les catégories du dictionnaire d'imagerie régressive. Par exemple, le passage historique d'une réglementation relative à l'*enfance* à la loi de 1965 sur la protection de la *jeunesse* ou encore le déplacement conceptuel de la *préservation*, à la *protection* et enfin à l'*aide* n'emportent aucun effet de croissance de l'abstraction.

C) Un temps pour la criminalistique

Il est un élément de congruence disciplinaire entre les revues, restitué par la solution factorielle de leur catalogue. Il s'agit de la saturation dans un pôle d'un facteur de chacune des solutions, de mots dénotatifs de la criminalistique. A cet égard, on rappellera que si le point commun signifié ici concerne la discrimination de cette discipline technique, la prégnance et l'évolution historique de cette discipline technique diffère dans les deux revues. La reconnaissance institutionnelle des sciences auxiliaires de l'identification du crime et du criminel est instaurée par l'adjonction, dans RDPC, entre 1921 et 1940, des *Annales Internationales de Médecine Légale* alors que JCLC a absorbé identiquement, entre 1932 et 1972, l'*American Journal of Police Science*. Sans entrer dans des différenciations plus fines entre police scientifique et médecine légale, et en privilégiant ici le sens générique de la criminalistique (j'entends l'ensemble des techniques mises en oeuvre par la police et la justice pour permettre l'application des lois répressives), la différence entre les périodes de consécration institutionnelle de la conjonction de disciplines techniques aux disciplines maîtresses est sanctionnée par la solution factorielle. L'apparition et la disparition d'un vocabulaire spécifique, physique, chimique, médical et technique laissent entre elles une apogée entre 1920 et 1930 dans RDPC, entre 1950 et 1960 dans JCLC. Alors qu'il faut, semble-t-il, comprendre la criminalistique comme une contribution à la dimension scientifique de RDPC⁴²², puisque, hormis la référence purement disciplinaire et non thématique à la psychologie (dans le pôle négatif du facteur 3 non significatif), les seuls mots de la solution factorielle de RDPC qui fassent trace scientifique sont ceux du pôle négatif et décroissant du premier facteur, dont l'interprétation a montré que médecine légale et police scientifique s'y conjuguèrent. Cette conjugaison, comme on l'a vu, est quantitativement la seule qui permette de relever une période de véritable "équilibre" entre les contributions pénales et criminologiques de RDPC.

Par contre, la criminalistique dans JCLC apparaît comme une excroissance du privilège thématique accordé à un domaine particulier du champ de l'administration de la justice pénale. L'interprétation du

⁴²² Voir les résultats de la tentative de catégorisation disciplinaire des articles de RDPC.

deuxième facteur de la solution factorielle des titres de JCLC a révélé que le segment policier y était central, tant dans ses dimensions institutionnelles, organisationnelles que dans les dimensions techniques de la police scientifique. La période de consistance de la *Police Science* conjugue en fait la police scientifique et la science de la police dans une même approche pragmatique privilégiant non seulement une discipline mais bien l'objet multidisciplinaire que constitue le segment policier de la criminalisation secondaire, dans ses divers aspects politiques, organisationnels, techniques et critiques.

En 1973, le divorce entre les deux revues conjointes depuis 1932 entraîne la disparition des dimensions techniques (de police scientifique) de cette connaissance de la police, en raison sans doute des divergences d'intérêt — restituées d'ailleurs par les indices conceptuels — entre les préoccupations académiques (quelles qu'en soient les disciplines de rattachement) et les préoccupations technologiques de la connaissance et de la gestion du crime. Les indices conceptuels qui sont mis en évidence par l'analyse d'imagerie régressive de JCLC montrent en effet que la période de saturation de l'attention sur le segment technico-policier du système pénal est aussi celle de l'accroissement des processus primaires et de la diminution nette de la pensée conceptuelle pure⁴²³ dans les titres de JCLC. La contribution de la criminalistique aux processus primaires est évidente et constitue le premier noeud de stagnation ou même de réduction de la scientificité dans la revue.

On rencontre ici le paradoxe entre deux représentations de la scientificité: la conception bachelardienne⁴²⁴, dans laquelle la science s'entend comme investissement dans l'abstraction, et une représentation commune qui accorde une supériorité aux sciences de la nature, qui s'inscrivent justement dans le champ pénal et criminologique par le biais de la criminalistique. La contribution de sciences de la nature dans la criminologie (largement entendue) coïncide avec une régression conceptuelle de son lexique dans la mesure où cette contribution est celle, instrumentale, de la science appliquée.

⁴²³ Obtenue par la soustraction des processus secondaires et des processus primaires.

⁴²⁴ Voir G. BACHELARD, *La formation de l'esprit scientifique*, Paris, Librairie philosophique Vrin, 14ème édition, 1989.

On peut se poser la question de savoir dans quelle mesure la criminalistique ne constitue pas le témoin extrême d'une tendance plus modérée qui serait propre au champ pénal et criminologique examiné: cette tendance que l'on pourrait, compte tenu des courbes produites, résumer à un impossible décollage conceptuel, parce que l'objet résiste, à la définition⁴²⁵ sur la ligne du discours, et qu'il se répète, sur la ligne du temps, non seulement comme objet de connaissances, mais aussi comme enjeu de politiques.

D) Continuité discursive et continuité épistémologique

Les analyses factorielles permettent de déceler des évolutions ou des ruptures thématiques. En ce qui concerne l'analyse catégorielle qui permet d'évaluer l'évolution de la scientificité du discours, les résultats sont étrangement identiques sur les deux matériels de chaque revue. On peut résumer comme suit les résultats de ces analyses: les matériels de RDPC n'évoluent pas, contrairement à ceux de JCLC. Mais quoi qu'il en soit, aucune rupture, assimilable selon Martindale à la rupture paradigmatique de Kuhn⁴²⁶, n'apparaît. Ceci signifie que, où que l'on place la ponctuation dans l'histoire des changements en criminologie, les deux revues examinées n'en rendent aucunement compte par le biais de l'usage du dictionnaire d'imagerie régressive.

Plusieurs éléments peuvent éclairer la continuité discursive commune à tous les matériels examinés. En ce qui concerne les titres, le droit pénal a pour effet quantitatif (domination disciplinaire) et qualitatif (fixité stylistique) de neutraliser l'éventuelle évolution de la scientificité de la criminologie dans RDPC. Dans JCLC, par contre, le droit pénal et la criminologie semblent suivre la même progression vers une scientificité et une complexification croissantes. Il faut rappeler cependant l'inversion brutale que la résurgence d'un dispositif pénal, en l'occurrence la peine de mort, provoque sur le catalogue de JCLC pendant les quinze dernières années. Les textes crimino-réflexifs suivent une évolution plus conforme à l'hypothèse, mais si discrète

⁴²⁵ Que celle-ci soit préalable et implicite ou qu'elle constitue un premier pas de la conceptualisation

⁴²⁶ La situation de révolution paradigmatique apparaîtrait graphiquement dans une chute des processus secondaires et une reprise des processus primaires: un nouveau modèle d'interprétation des réalités, né dans l'abstraction, fait les preuves de sa validité dans un retour à l'empirie, dans laquelle les processus primaires seraient dominants.

— l'évolution des processus primaires n'est pas significative — qu'aucune rupture n'est au rendez-vous du siècle. De fait, si certains textes crimino-réflexifs peuvent apparaître comme des synthèses théoriques qui témoignent peut-être des succès de nouvelles pistes empiriques de recherche et de l'insatisfaction d'un paradigme usé, leur identité théorique — quelles que soient leurs divergences théoriques — ne peut révéler qu'un seul mouvement, celui de la montée d'un cran supplémentaire dans l'abstraction⁴²⁷.

On peut à nouveau renverser⁴²⁸ l'hypothèse et proposer que les ruptures hypothétiquement présentes dans le matériel ne seraient pas décelables au moyen des méthodes mises en oeuvre dans cette recherche. On retiendra ici l'impression que deux positions sont représentées dans les deux revues, par rapport à ce qu'il faudra concevoir comme une division (et non une révolution) épistémologique en criminologie: cette division peut être soutenue maximalement comme division par un organe associant droit pénal et criminologie (c'est le cas de JCLC); cette division est minimalement exclue dans le cas de RDPC.

Si "les paradigmes criminologiques se définissent moins clairement par la structuration interne de l'objet d'étude que par le choix, la création même de cet objet"⁴²⁹, le mot pour dire l'objet ou le traitement quantitatif de ce mot, dans un contexte multidisciplinaire, ne permet pas de rendre compte des évolutions proprement paradigmatiques. Par contre, les évolutions d'ordre politique — qu'il s'agisse de politique éditoriale ou de politique pénale — restent quant à elles repérables par les changements de signifiants.

⁴²⁷ Les conclusions tirées ici doivent être nuancées en vertu des principes qui ont servi la sélection du matériel crimino-réflexif: ces articles disent la criminologie mais, dans la mesure de leur nature théorique ou réflexive, ils ne la font pas.

⁴²⁸ Ce renversement est celui qui propose, de ne pas se contenter de juger le matériel et les données, et de s'interroger sur la méthode. On ne peut faire l'impasse, dans l'examen de ce qui n'existe que par la rencontre d'un matériel et d'une méthode, sur la question de l'adéquation de la méthode au matériel.

⁴²⁹ PARENT C., *Les féminismes et les paradigmes en criminologie*, thèse non publiée, pp. 15 et 16.

E) Une science sans progrès

La criminologie se situe assurément dans le champ des savoirs à prétention scientifique. Il n'y aurait aucune pertinence et aucun intérêt à sanctionner l'absence d'évolution conforme des processus de la pensée du refus d'accorder le label de scientificité à la production littéraire des deux revues examinées. On trouvera dans la sélection des matériels choisis des explications partielles de la non-vérification de l'hypothèse qui préside à l'analyse catégorielle. Dans les titres de RDPC, la non-cumulativité du droit (corollaire de son "actualisme"), discipline dominante, et la relative inconsistance de la criminologie confortent probablement l'absence d'évolution de la pensée abstraite. Quant aux textes de RDPC, la réduction drastique de la période de référence qu'emporte leur sélection permet simplement de faire l'hypothèse que l'émergence d'une réflexivité criminologique dans les années soixante s'est révélée sans avenir et sans la consistance qui la rendrait susceptible d'être soutenue, dans une communauté d'intérêts, par les pénalistes et par les criminologues. JCLC manifeste des évolutions plus conformes à l'hypothèse de l'analyse catégorielle mais sans commune mesure avec les résultats obtenus par Martindale ou par Hogenraad dans le champ de la psychologie, résultats permettant de faire coïncider la forme des régressions des processus primaires avec les changements paradigmatiques qu'a connus la psychologie⁴³⁰. Ici, la forte dimension empirique de la revue américaine est susceptible de révéler un effet de complexification et d'abstraction du vocabulaire sur le long terme dans lequel sont examinés tant les titres que les textes crimino-réflexifs.

Il faut aussi ajouter que la condition d'une évolution conforme à l'hypothèse de Martindale tient dans la possibilité historique de penser le champ de production examiné comme autonome. C'est à cette seule condition que les événements survenus dans le champ disciplinaire peuvent être attribués à l'histoire propre de ce champ. Soit les disciplines pénale et criminologique dans les deux revues examinées n'ont pas encore trouvé leur autonomie mutuelle (ou la menace d'une telle autonomie de la criminologie provoque son exclusion), soit aucune d'elles n'a pu — ou n'a pas d'intérêt à — sacrifier son "actualisme",

⁴³⁰ Voir MARTIDALE, *The Clockwork Muse*, op. cit., pp. 350 et sv. et les publications d'HOGENRAAD, citées en bibliographie.

c'est-à-dire son rattachement critique ou non à l'actualité politique de sa matière. On trouvera là un effet certain du caractère périodique des sources choisies. Si ces disciplines ne font pas science, au sens idéal du terme, c'est parce qu'elles n'ont sans doute pas encore pu faire miroiter sérieusement l'illusion de leur autonomie. Cette illusion tiendrait aux conditions sociales et historiques qui permettraient à ces disciplines de vivre leur histoire propre, détachée de la demande ou de l'interaction sociale ou politique qui leur donnent consistance.

Chapitre 7

Une histoire scientifique de la science?

Introduction.....	241
1) Le choix du scepticisme.....	246
2) Pour un scepticisme réflexif.....	247
3) Une histoire de quoi?.....	248
4) Une histoire sans fin.....	254
5) Une histoire sans événements et sans hommes?.....	262
6) Une histoire réflexive.....	265
7) Une histoire de mots.....	269
Conclusions.....	275
a) Une histoire intéressée.....	275
b) Ni sans désordre ni sans sujet.....	276

Introduction

L'introduction générale de ce travail faisait place à la "division" de son auteur sur une série de questions relatives aux présupposés théoriques implicites ou explicitement soutenus par les promoteurs de l'usage de la méthode d'analyse de contenu dans le champ de l'histoire des sciences. Alors que la recherche est fortement orientée par la méthode, la fondation de son caractère inductif et exploratoire — rendu par la question de départ: qu'est-ce qu'une méthode quantitative d'analyse de contenu peut produire comme savoir relatif à l'histoire de la criminologie? — pourrait faire croire à l'évitement d'un positionnement théorique. Ce chapitre tente d'aborder les noeuds de distanciation théorique rencontrés inductivement dans le cours même de la recherche.

La question est celle de savoir de quoi l'on fait l'histoire et quelle manière de faire l'histoire peut prendre forme dans l'application des méthodes qui exploitent l'analyse de contenu, partant du constat que l'usage que j'en ai fait se distancie de quelques-unes de ses bases théoriques. Cette question est apparue en filigrane de mes insatisfactions, sous la forme symptomatique de mon incurable *itch to interpret*⁴³¹. A chacun des "arrêts" de la réflexion qui suit, l'interprétation, conçue comme travail de la pensée inscrit dans un nécessaire "au-delà de la méthode", prendra place dans la discussion et

⁴³¹ SONTAG S., *Against Interpretation*, New York, Anchor Books, 1990, p. 11.

recevra, sans avoir été travaillée théoriquement en elle-même, une part du statut qui lui revient dans cette recherche. Une préoccupation transversale sera donc soutenue, celle du sens, que la recherche ne peut trouver qu'en-dehors d'elle-même.

Sous le titre de ce chapitre, il faut entendre une double interrogation. Quelle est la pertinence d'une histoire scientifique? La conception de la science sous-tendue par les présupposés de l'analyse catégorielle fournit-elle un cadre adéquat pour l'appréhension de la criminologie?

Colin Martindale est le promoteur d'une conception de l'histoire quantitative de domaines littéraires ou artistiques, qui soutient, jusque dans le sous-titre d'une de ses publications majeures, *the predictability of artistic change*⁴³². Peu importe ici le domaine particulier de recherche, le sous-titre cité nous indique que la méthode utilisée l'est autant à des fins de prédiction de l'avenir qu'à des fins d'élucidation du passé. C'est dire que, à l'extrême de sa démarche, l'auteur tire de l'image qu'il obtient du passé l'application d'une loi, reportable dans l'avenir. Une telle conception suppose que la démarche permette d'identifier des causes des changements survenus dans le domaine étudié, propres à produire et à reproduire les mêmes effets.

*We live in a predictable world*⁴³³. La mise en évidence des lois de l'histoire de l'art comme de la science permet de prédire l'évolution future ou mieux encore de prescrire l'évolution future du domaine d'activités étudié. Le modèle de l'astronomie est d'ailleurs mobilisé par Martindale pour faire entendre ce qu'il en est de la prédiction.

Martindale propose ainsi une conception de l'histoire de l'art, de la littérature, mais aussi de la science, qui s'oppose à la démarche humaniste et individualiste de l'histoire de l'art et de la littérature. Il formule les postulats d'une histoire scientifique de toute donnée textuelle en se prévalant d'une autonomie totale du discours scientifique. Cette autonomie exige, comme il l'indique lui-même, le refus du doute. Le premier postulat de la science est le déterminisme

⁴³² MARTINDALE C., *The Clockwork Muse, The Predictability of Artistic Change*, Basic Books, 1990.

⁴³³ MARTINDALE, *op. cit.*, p. 7.

complet. *Everything is caused, and nothing is random*⁴³⁴. Ce postulat n'est pas débattable. *If you want to debate it, you are doing philosophy*⁴³⁵. Dans le fil de l'épistémologie de Martindale, s'inscrit le projet d'écrire une histoire de la détermination de la science.

Martindale fait valoir un second principe, un second postulat de la démarche scientifique: c'est le principe de parcimonie dans l'explication. Plus l'explication est économique, témoignant de la proximité des causes et des effets, plus elle aura de valeur sur le plan scientifique. Ce postulat permet de considérer que chaque domaine étudié a ses propres mécanismes et que les lois de la science déterminent la science, comme les lois de l'évolution esthétique déterminent l'évolution esthétique.

Un principe d'explication endogène est donc préféré à toute autre thèse. Chaque champ de production est considéré comme autonome et obéissant à ses propres règles. Les formulations théoriques de Martindale laissent entendre, pour parler comme Bourdieu, que l'art comme la science trouvent en eux mêmes le principe et la norme de leur changement; que l'histoire du champ de production littéraire relève de la logique intérieure de ce champ. Comme on l'a vu dans la mise en oeuvre exploratoire de la méthode qui constitue l'essentiel de ma recherche, le principe d'évolution fait une place énorme à la consécution lexicale: le discours contiendrait en lui-même le moteur de sa propre évolution. Il ne s'agit pas ici de contester cet énoncé qui rend d'ailleurs justice à la pertinence de la notion de champ et à ce qui en fait l'autonomie. Cependant, le discours pénal et criminologique, en l'occurrence, serait, selon les termes de cette théorie, dissocié radicalement des acteurs et des institutions qui le portent. La recherche fait l'impasse — sauf à de rares moments où une rapide allusion était possible et utile pour soutenir l'une ou l'autre idée — sur les déterminations sociologiques ou historico-politiques susceptibles de rendre compte de l'état du champ de production examiné à un moment donné. La science n'est appréhendée que par son discours et — réduction drastique de la portée du concept de discours — par ses seuls éléments lexicaux.

⁴³⁴ MARTINDALE, *op. cit.*, p. 3.

⁴³⁵ MARTINDALE, *op. cit.*, p. 3.

Le fait même que certains éléments de l'analyse produisent un savoir sur le style du discours analysé (par exemple, le style auto-référentiel du discours pénal dominant dans RDPC) laisse entendre que la perspective lexicale entraîne l'analyste non loin d'une conception esthétique de la science. A cet égard, la méthode entretient une illusion d'universalité, en se taisant sur les conditions sociales et historiques de production du discours étudié, mais aussi, réflexivement, sur les conditions sociales et historiques des présupposés théoriques de la méthode d'analyse des discours.

Ce qui est certain, cependant, et qui soutient la méthode, c'est que seule l'identification d'une structure de contenu peut conduire à la connaissance d'un nouvel état historique de la structure. Autrement dit, quelles que soient les perspectives d'appréhension de phénomènes historiques et notamment discursifs, la méthode comme telle, en dégageant une solution factorielle (groupant les mots de sens différent qui covarient) par exemple, offre une organisation du matériel susceptible de générer des hypothèses. Et rien n'empêche que ces hypothèses soient validées ou abandonnées non seulement au terme d'une triangulation des données ou des méthodes, mais aussi au terme de la confrontation des résultats avec une lecture sociologique, dans laquelle des éléments discursifs ou non, sociaux et historiques, sont admis à contribuer à la structure des discours⁴³⁶. La constitution des comités éditoriaux, les professions représentées, le mode de décision du contenu d'un numéro de la revue, les liens institutionnels entre les divers contributeurs, les sphères idéologiques et professionnelles (disciplinaires) représentées dans l'index des auteurs, les conditions politiques et financières de la production de la revue, de la fusion de deux revues ou de leur séparation, la création de nouvelles revues, l'histoire des développements de la discipline en-dehors de la production périodique examinée, les événements politiques ou criminels

⁴³⁶ Le projet d'une histoire de la discipline criminologique conçue sur base d'un matériel mixte (à la fois pénal et criminologique) soulève la question de la spécificité de la criminologie, de ce qui la distingue par exemple de la discipline pénale, dans un réservoir d'événements expressément multidisciplinaire. La sélection des sources est un déterminant probable des résultats. Des voies de triangulation internes à la source (fruits de la sélection d'autres matériels de la même revue) ou externes à la source (fruits de la sélection d'autres sources) apporteraient des indications sur la pertinence ou la relativisation d'hypothèses parcellaires; de nouvelles recherches usant de la même méthode sur un matériel dont le référent pénal serait exclu, ou des recherches procédant d'une triangulation méthodologique (priviliégiant d'autres méthodes d'organisation du même matériel), permettraient de consolider, de préciser ou d'invalider les hypothèses produites dans le cours de ce travail.

qui orientent la politique criminelle et la politique de subsidiarité des recherches dans le domaine criminologique, sont autant d'éléments institutionnels ou historiques susceptibles d'éclairer ou d'abandonner les hypothèses générées à partir l'analyse de contenu.

Si le champ de la production artistique peut être marqué par une évolution cumulative — rigueur de plus en plus grande des principes stylistiques, existence d'un corps professionnel de la conservation et de la célébration, qui contrôle aussi l'entrée dans le champ de production, une avant-garde qui elle-même se situe dans une perspective de dépassement — et si l'on peut ainsi dire avec Bourdieu que ce "qui survient dans le champ de la production artistique est de plus en plus lié à l'histoire spécifique du champ"⁴³⁷, il reste que les conditions qui permettent de penser de telle manière l'autonomie du champ artistique ne sont pas indifférentes. Quand Martindale propose une interprétation inverse, sur le plan de l'imagerie régressive, du champ de la production scientifique par rapport à celui de l'art, il laisse entendre qu'hormis ce retournement méthodologique d'évaluation de l'évolution, une théorie mécanique et anhistorique de l'art trouve une application pertinente dans la science également. Je n'entrerai pas dans le débat qui soulève la question de savoir si la criminologie ou le droit sont des sciences. Bien sûr, on pourrait lire les résultats des analyses catégorielles comme les indices d'une réponse négative à cette question. D'une part, on peut difficilement mesurer ce qui revient au droit ou à la criminologie dans ces résultats. D'autre part, on peut faire l'hypothèse qu'au droit revient, compte tenu de son objet, de ses méthodes et de son "actualisme"⁴³⁸, la responsabilité des stagnations ou des absences de rupture dans le profil des courbes des analyses catégorielles.

On se trouve, avec le droit et la criminologie assurément dans un champ de savoir à prétention scientifique ou académique. Il n'y aurait aucune pertinence à sanctionner l'absence d'évolution conforme des processus de la pensée, par le refus d'accorder le label de scientificité à la production littéraire des deux revues examinées. L'opérationnalisation

⁴³⁷ BOURDIEU P, *Les règles de l'art, Genèse et structure du champ littéraire*, Paris, Seuil, Libre Examen, p. 413. Voir le chapitre consacré à la genèse historique de l'esthétique pure.

⁴³⁸ J'entends par actualisme le nécessaire rattachement de la production juridique académique à l'actualité du droit. Le droit à l'oeuvre dans les revues examinées ne peut aucunement se constituer progressivement selon le schéma, idéal ou réel peu importe, de la progression d'un champ de production autonome.

lexicale de la théorie de la science conçue comme discours de l'abstraction n'est en effet qu'une forme d'empiricisation d'une théorie de la connaissance scientifique, parmi d'autres opérationnalisations et parmi d'autres théories.

1) Le choix du scepticisme

Un scepticisme méthodologique est soutenu, dans la théorie examinée, à l'égard de la tradition et des continuités qu'elle organise parfois de manière fictive en vue de soutenir la pureté ou l'unité de la discipline ou la valeur d'une ponctuation confortable. Par exemple, l'histoire traditionnelle d'un champ de connaissance privilégie souvent un bon début, comparable à une *naissance*, soutenu par un créateur, génie scientifique, et néglige l'idée d'une diffusion parcellaire et éclatée d'un savoir dont il s'agirait de pointer l'*émergence*.

Ce scepticisme, que la méthode et sa théorie emportent, trouve ses points d'actualisation dans le respect des deux options et des deux hypothèses énoncées ci-dessous et constitutives de la démarche suivie dans cette recherche:

- 1) l'éviction systématique, au titre de variables en tout cas, des noms des acteurs du champ étudié;
- 2) l'option selon laquelle une science est fondamentalement discursive, son histoire pouvant procéder rationnellement de l'étude de son langage;
- 3) l'hypothèse selon laquelle le discours scientifique mobilise une structure linguistique substantiellement spécifique mais dont le processus — de nature psychologique — est commun (à tel point que l'on peut analyser le discours scientifique comme littérature); la "pression à la nouveauté" est commune à toute "littérature", mais les moyens d'y répondre sont différents entre discours scientifique et la littérature ou la démarche artistique en général⁴³⁹;

⁴³⁹ HOGENRAAD R., MORVAL J. et DUCHARME F. A., The Family of Psychology: the Predictability of Scientific Change, soumis à *Journal of Social Behavior and Personality*, p. 5.

4) l'hypothèse selon laquelle l'évolution de la science considérée comme discours trouve un indice pertinent de progrès ou de rupture dans l'évolution du rapport entre les catégories de processus primaires et les catégories de processus secondaires⁴⁴⁰ qu'elle mobilise dans "son texte".

Les hypothèses 3 et 4 sont fondées sur un modèle de construction du discours scientifique supposant son insularité à l'égard de toute détermination sociale, économique ou politique: la communauté scientifique fonctionnerait idéalement en vase clos⁴⁴¹.

2) Pour un scepticisme réflexif

Il s'agira ici de souligner la distance prise entre les présupposés implicites ou explicites de la méthode et les orientations implicites ou explicites des interprétations contenues dans les trois chapitres précédents.

Nous avons vu que la démarche de Colin Martindale était déterministe, prédictrice, anti-humaniste et respectueuse du principe de parcimonie. Le projet de Martindale est de développer une histoire scientifique, fondée sur le modèle de l'astronomie. L'objet de ce chapitre est la critique de ces conceptions présentées en leur temps.

La critique fondée à partir de la conception de l'histoire de Veyne⁴⁴² s'appuie sur l'usage d'une méthode incontestablement scientifique, compte tenu des outils et des principes de mesure qui la soutiennent, mais aussi sur l'usage, au départ intuitif, que j'ai fait des résultats des analyses. Les méthodes de recherche sont susceptibles d'exploitations différentes; celle qui a donné lieu aux pages qui précèdent se dégage d'une déviation par rapport aux présupposés théoriques explicités ci-dessus. En quelque sorte, la méthode fournit un mode d'ordonnancement scientifique des données servant à la

⁴⁴⁰ HOGENRAAD R., MORVAL J. et DUCHARME F. A., *The Family of Psychology: the Predictability of Scientific Change*, op. cit., p. 10 et 11.

⁴⁴¹ HOGENRAAD R., MORVAL J. et DUCHARME F., op. cit., p. 6 à 8

⁴⁴² Paul VEYNE, dans *Comment on écrit l'histoire*, (Paris, Seuil, 1971), propose une formalisation de la démarche historique susceptible de servir de guide à ma propre démarche. Loin de soutenir tous les aspects de cette formalisation, elle offre une conceptualisation qui m'a permis de soutenir la distance inductivement prise avec la théorie de l'historiographie quantitative, compte tenu de mon insatisfaction face à certains aspects de ses produits.

constitution d'un savoir historique, mais en aucune manière la prétention n'est d'élaborer une histoire "scientifique" au sens où Martindale défend la scientificité (c'est-à-dire déterminée, parcimonieuse et offrant matière à prédiction) de la criminologie.

En quelque sorte, je retiendrai ici, à partir de mon usage propre de la méthode et de ce qui semblait pouvoir le soutenir, le scepticisme fondateur de la méthode pour inclure celle-ci dans l'orbite de ce scepticisme.

3) Une histoire de quoi?

Ce titre couvrira, non pas une interrogation propre à définir la criminologie, mais plutôt une interrogation née de la démarche même que suppose une recherche de nature historique sur une discipline scientifique. Le moins que l'on puisse dire est que les contours de la criminologie ne sont guère précis, surtout, paradoxalement, pour quelqu'un qui est lui-même inscrit dans le champ d'activités de cette science. De l'extérieur de la pratique de la criminologie, une évidence, le sens commun, s'impose: c'est la science du crime ou parfois même une pratique associée à celle du détective dont l'imaginaire est alimenté par le roman policier. On ajoutera à cette difficulté de situer l'objet et la méthode de la criminologie que le choix d'historiser celle-ci au moyen d'un matériel offrant plus de bénéfice sur le plan de l'histoire que sur le plan de son objet⁴⁴³ n'est pas sans laisser perplexe. La question revient à savoir comment aborder — le définir a priori ou non? — un champ scientifique dont on sait seulement qu'il est l'objet de ma recherche.

L'échec instructif de l'adoption d'une logique de *constitution* de la criminologie dans RDPC (voir chapitre 4) m'a permis de privilégier définitivement une option nominaliste permettant plus adéquatement la *constatation* de la criminologie dans les deux revues étudiées.

⁴⁴³ Le périodique est une source déjà historique, prête en quelque sorte pour la prise en considération du temps. A cet égard, on peut imaginer, à l'extrême d'une entreprise comme la mienne, l'analyse d'un périodique méthodologiquement parfait et substantiellement insignifiant: dans ce cas, on aurait fait de l'histoire certes, mais de rien... On retrouve ici la limite de la pertinence d'un projet soutenu *a priori* par les hypothèses d'application de la méthode.

Les désaccords entre les trois juges criminologues a mis en valeur, lors des discussions entre eux sur ce qui justifiait leur choix de faire relever tel ou tel titre de telle ou telle discipline, les définitions différentes qui étaient mobilisées par chacun d'eux pour faire oeuvre de classement. Dans ce contexte, il paraîtrait opportun de vérifier si les divergences apparues relèvent de différences sanctionnées par l'histoire des définitions de la discipline criminologique, ou si elles ont trait à des distinctions idéologiques tributaires de perspectives internes à une définition partagée. Les traités de criminologie contiennent à cet égard des tentatives de *constitution* de la criminologie, puisque dans leur oeuvre de définition, ils indiquent ce que ce champ scientifique inclut et exclut⁴⁴⁴.

En criminologie, la construction de l'objet et les limites de la discipline ont marqué le siècle. Le souci de constituer une science criminelle est indissociable des options de politique criminelle d'une époque. De la criminologie, on attendait au début du siècle qu'elle dise enfin, dans l'infailibilité mythique de la science, le tout du crime et du criminel qui, jusque là, avaient si résolument troué le savoir, fait exception dans le discours sur l'humanité (sinon dans l'humanité du discours et des pratiques pénales).

L'énoncé objectif n'est pas un droit de la science, c'est un événement historique, événement en tant qu'il se produit. Il "ne se décrète ni ne se mérite" précise Isabelle Stengers. La "découverte" de cette vérité attendue, geste fondateur des sciences dures, cet événement propre à unifier les conceptions, à accorder et à discipliner les scientifiques, est une surprise. La "dureté" de la physique, modèle pourtant incontesté, est peut-être à interpréter comme un accident de l'histoire. Ne vaudrait-il pas mieux "souligner le caractère tout à fait singulier de la physique"⁴⁴⁵? Et soulever une autre question, moins imaginaire et plus propre à dégonfler le mythe d'une science dont les canons seraient exportables et dans un espace transdisciplinaire et dans un temps transhistorique: comment faire science là où l' "événement" ne se produit pas, là où les phénomènes continuent — et semblent bien entendre continuer à le faire — à parler à plusieurs voix?

⁴⁴⁴ Cette piste de recherche sera réévoquée pour la fécondité qu'elle pourrait trouver sur d'autres points de discussion (voir *infra* la fin du point 4 de ce chapitre).

⁴⁴⁵ TESTART A., *Pour les sciences sociales. Essai d'épistémologie*, Paris, Christian Bourgois éditeur, 1991, p. 88.

Réduite à la plus simple expression du sens commun, la criminologie est la science du crime. Un projet d'histoire d'une telle science se doit de distinguer l'objet de la science et l'objet de l'histoire. Ce n'est pas le crime qui sera coulé dans une perspective historique, mais bien le discours porté sur lui. L'objet scientifique dont on fait l'histoire est donc le récit de type scientifique sur l'objet "naturel" de la science en question. "(...) l'histoire des sciences est l'histoire d'un objet qui est une histoire, qui a une histoire, alors que la science est science d'un objet qui n'est pas une histoire, qui n'a pas d'histoire"⁴⁴⁶. Là où se joue la distinction entre sciences sociales et sciences naturelles, c'est dans cette dimension déjà discursive du crime lui-même. Cet objet (comme objet de la science) est une histoire, a une histoire; il est d'entrée de jeu, avant toute science, le récit législatif qui l'institue comme crime et le récit pratique qui le reconstitue comme tel (le crime est une interprétation de l'acte avant l'acte et une réinterprétation de l'acte après l'acte). Il est impossible de séparer le crime comme objet naturel du discours susceptible de le constituer comme tel⁴⁴⁷. L'objet crime n'est pas indépendant du discours porté sur lui, comme peut l'être l'objet cristal, par rapport à sa science. La science du crime constitue son objet comme objet scientifique, alors qu'il n'a jamais été naturel mais toujours construit par un autre discours. Le crime est donc toujours un objet historique. Hormis cette différence de second ordre⁴⁴⁸ à l'égard de l'énoncé de Canguilhem, je soutiendrai avec lui que "l'histoire des sciences n'est pas une science et son objet n'est pas un objet scientifique"⁴⁴⁹.

La criminologie est à tout le moins constituée de discours. Si le projet utopique de la science — telle que véhiculée par certains — consiste, dans une régression à l'infini, à évacuer l'humain, à travers notamment le souci d'objectiver la subjectivité du sujet comme de l'auteur, la criminologie présente, en particulier, un rapport privilégié à l'idéal du fait même de la marque morale de son objet. L'émergence du crime et du criminel comme objets socialement et politiquement

⁴⁴⁶ CANGUILHEM G., L'objet de l'histoire des sciences, in *Etudes d'histoire et de philosophie des sciences*, Paris, Librairie philosophique Vrin, 1983, p. 16.

⁴⁴⁷ Voir les développements consacrés au "récit criminologique" par DEBUYST Chr., Pour introduire une histoire de la criminologie: les problématiques de départ, *Déviance et Société*, 1990, Vol. 14, n° 4, p. 368 et sv.

⁴⁴⁸ qui concerne non l'objet de l'histoire mais l'objet de la science dont on fait l'histoire.

⁴⁴⁹ CANGUILHEM, *op. cit.*, p. 23

problématiques et l'affectation d'un savoir baptisé "criminologie" au service de la détermination des causes du premier et du traitement du second ne sont pas des événements scientifiques. Avec Peter Young⁴⁵⁰, on peut tenir que le rapport que la criminologie entretient de fait avec la construction légale et sociale, rapport réactivé au gré de l'histoire et de ses crises, lui ôte le prestige du savoir cumulatif (ni le savoir ni la méthode de la criminologie n'évolueraient selon ce mode cumulatif⁴⁵¹) et lui accorde plutôt un statut heuristique, argumentatif⁴⁵². La question du statut scientifique de la criminologie ne sera préoccupante, ici encore, qu'au regard de la méthode utilisée dans la partie empirique de cette thèse et des présupposés qu'elle soutient quant à la manière dont la science évolue et dont le lexique scientifique rend compte de cette évolution. La criminologie existe et se situe dans le champ des discours dits scientifiques. La perspective nominaliste, qui parcourt l'ensemble du présent travail, me soutient d'ailleurs dans ce postulat: la criminologie existe, puisqu'elle fait l'objet d'un diplôme, que des emplois sont conférés à des porteurs de ce titre, que des revues ou des traités portent explicitement son nom. A cet égard le terme un peu désuet de discipline paraît adéquat: "matière qui est objet d'étude" certes, mais non sans un lien avec le sens premier qui renvoie à la "soumission à une règle et à l'acceptation de contraintes". Le caractère toujours potentiellement schismatique de la criminologie, procédant par inversion⁴⁵³ des présupposés anciens, est bien rendu dans la possible désobéissance ou transgression contenue dans l'acception normative du mot "discipline". Et l'histoire des sciences est à bien des égards une succession de transgressions efficaces...

Les traits du discours criminologique (qu'on le considère comme scientifique ou non) sont susceptibles d'intéresser celui qui voudrait en construire l'histoire. S'il est vrai que la criminologie assure l'autonomie de son titre, en tous cas dans les deux revues examinées, à partir d'une

⁴⁵⁰ YOUNG P., The importance of Utopias in Criminological Thinking, *British Journal of Criminology*, vol. 32, n° 4, autumn 1992, pp. 423 à 437.

⁴⁵¹ Le débat est sans doute accessoire, mais il révèle encore le conflit entre deux extrémismes: soit une obstination à faire de la physique, c'est-à-dire d'une science particulière, le modèle de toute science, soit, à l'inverse, un appui méprisant ou résigné sur la nature narrative de la criminologie, pour en dénier toute valeur scientifique.

⁴⁵² Plus de cinquante ans d'efforts n'ont, par exemple, pas permis d'isoler une définition non légale de l'objet de la criminologie et la sociologie pénale a permis le retour, dans ses propres termes, de l'énoncé de Saint-Paul selon lequel c'est la loi qui fait le péché.

⁴⁵³ "Arguments by inversion" de Jock YOUNG, cités par Peter YOUNG, *op. cit.*, p. 424.

clinique utilitaire, c'est-à-dire d'une connaissance du criminel orientée vers le meilleur contrôle social du crime, il apparaît aussi qu'un tel savoir ne se construit pas sans ambiguïté.

On peut évoquer d'abord l'extension de ses objets de prédilection, extension née de la prise de conscience de l'hétéronomie de la définition de son objet (le crime est un concept légalement et socialement défini) et de la prise de conscience de focalisations perçues à certains moments comme inadéquates⁴⁵⁴. Ces extensions rendent cependant seulement compte de l'imprécision de l'objet et d'un désir plus ou moins affirmé de le circonscrire. A cet égard, la tentative intellectuelle de délimitation scientifique de l'objet produit paradoxalement ce que l'on pourrait appeler — moyennant l'usage réflexif d'une expression consacrée — "l'extension du filet" criminologique. On peut provisoirement faire l'hypothèse que l'échec de chaque définition nouvelle a favorisé l'éclosion d'une conception élargie de l'objet, jusqu'au renversement paradigmatique de la criminologie dite du passage à l'acte vers celle dite de la réaction sociale. En retournant l'allégation de Garland⁴⁵⁵, je dirais que si la criminologie se développe, la répétition n'en est pas moins un fil interprétatif d'un gonflement dû autant à l'impossibilité de stabiliser l'objet qu'à l'accumulation de morceaux de savoirs pertinents. La criminologie semble entrer périodiquement dans des crises d'identité et s'essayer à des déplacements pour lesquels l'attribution du label de "progrès scientifique" nécessiterait sans doute un peu plus de recul.

Il y a aussi cette solide ambiguïté de l'attitude du criminologue, qui, bien que revendiquant son titre, s'interroge sur son objet et le met continuellement à distance pour le reconstruire chaque fois, divisé qu'il est entre la contrainte de l'hétéronomie légale de l'objet et le souci d'y échapper, que ce soit pour des raisons de rigueur scientifique ou pour des raisons de contrainte politique, engageant le rapport de la recherche et du service public qu'elle assure (du rapport au pouvoir qui s'y noue). La réflexivité relativement récente de la criminologie, telle qu'elle se manifeste en partie dans le cadre de cette recherche, fait

⁴⁵⁴ Il en va ainsi de la prise en considération non plus seulement du crime mais de la déviance, non plus seulement du crime mais du système formel ou informel de réaction au comportement ainsi défini, non plus seulement du délinquant mais de la victime.

⁴⁵⁵ *It is also arguable that the discipline has tended to develop rather than merely repeat itself.* GARLAND D., *Criminological Knowledge and its Relation to Power*, *British Journal of Criminology*, vol. 32, n° 4, autumn 1992, p. 404.

mieux percevoir la nature argumentative et conflictuelle d'un savoir appelé jusqu'aujourd'hui à ré-interpréter la loi et la transgression, d'une manière finalement tout aussi "actualiste" que le droit lui-même.

Les résultats des analyses catégorielles et la mise en doute de leur hypothèse me permettent d'avancer d'un pas dans le questionnement sur la criminologie elle-même. Je ne suis pas prêt, comme on le verra *infra*, à remplacer une histoire mythique — celle de l'encyclopédie qui aligne les grands noms — par le mythe théorique et méthodologique de l'objectivité universelle de la scientificité (concentrée dans un dispositif matériel tel que le lexique). Ce qui semble fonder le mythe de l'histoire positiviste des sciences, c'est le souci de "se faire" la science, c'est-à-dire de la faire sienne, de la définir substantiellement grâce à des outils de mesure scientifiques. Le désir est ici celui de dire le vrai de la science dans un positivisme comparable à celui qui voulait dire le vrai du crime. Deux voies me paraissent davantage crédibles: soit l'on adopte un point de vue relativiste, en ce sens que chaque discours à prétention scientifique, chaque discipline, disposerait de ses propres critères d'évaluation de la scientificité de ses énoncés; soit l'on adopte un point de vue épistémologique, à mon sens préférable, qui instaure cette même relativité dans l'histoire. Du premier point de vue, la criminologie apparaît comme la science d'un objet politique (bien plus que social ou humain), et là où ses liens avec le droit pénal sont affermis, elle ne restera audible, communicable et tolérable comme science que dans des limites contenues. Du second point de vue, on pourra laisser entendre que la criminologie est depuis sa naissance marquée par le désir de faire science. Ce désir me paraît constituer une voie d'interprétation des résultats de toutes les analyses catégorielles: des processus secondaires, toujours supérieurs aux processus primaires, mais stationnaires ou tenus en laisse par ces derniers. La volonté de faire science de la criminologie rencontre des obstacles diversifiés mais elle rencontre aussi celui-là même que la volonté de faire une science de la science doit rencontrer: cette volonté opère comme si le désir de connaître ne pouvait valablement trouver sa légitimité que dans les cadres stricts de la "légalité" des sciences dures prises en modèle⁴⁵⁶.

⁴⁵⁶ Voir STENGERS I., *La volonté de faire science, A propos de la psychanalyse*, Le Plessis-Robinson, Les empêcheurs de penser en rond, 1992.

Outre le fait que la science est toujours humaine, quoi qu'on en pense, j'insisterai sur les enjeux politiques de la conception objectiviste de la science qui faisait dire à un Fauvelle que la science est la connaissance des faits et de leurs relations, qui sont ce qu'ils sont, "qu'il y ait des hommes ou qu'il n'y en ait pas"⁴⁵⁷. Si l'on se souvient que le réductionnisme biologique de l'anthropologie de la fin du XIX^{ème} siècle a inspiré le contrôle biomédical des classes dangereuses de l'époque et produit à terme des conséquences politiques désastreuses, on perçoit mieux que le credo objectiviste est celui qui permet à la fois de confirmer la science comme activité universelle et unique, "capable de surdéterminer le champ social"⁴⁵⁸ et à la fois de refuser la responsabilité des désastres auxquels la science a contribué sous prétexte que ces désastres sont attribuables à de mauvais usages sociaux de la science.

4) Une histoire sans fin

C'est pourquoi je commence toujours par les dieux, car la véritable Angleterre, c'est Elisabeth, c'est Shakespeare et les Shakespearlens; tout ce qui précède n'est que préparation, tout ce qui suit n'est qu'une contrefaçon boiteuse de cet élan original et hardi vers l'infini. (Stefan Zweig, *La confusion des sentiments*, Bibliothèque cosmopolite, Stock, p. 37)

"En un siècle où la Terreur de l'Histoire est entrée dans la création, je récuse les nécessités historiques: celles qui condamnent le temps de la mémoire, qui décrètent ses hétérodoxies, qui prônent la recherche du nouveau pour lui-même, acculent l'oeuvre à la dimension utopique du futur.

Tout oeuvre recèle une promesse qui ne relève ni du prévisible ni du quantifiable.

(...) Et je persiste à croire que ce qui existe dans l'Histoire, c'est la continuité du discontinu, ce qui implique que la notion de "progrès" en art n'est qu'une illusion trompeuse." (Alain Feron, compositeur, programme de présentation du concert de Musicatreize donné à la chapelle Saint-Martin du Méjan à Arles, le 9 avril 1993).

La question soulevée ici sera celle des conditions mêmes de la démarche entreprise et de la démarche historique dans son ensemble. Puis-je, par ma démarche, identifier des causes, tirer des lois ou plus encore proférer des prédictions (quitte à les accompagner du protecteur "toutes choses restant égales par ailleurs")? L'identification d'un

⁴⁵⁷ FAUVELLE J.-L., *Qu'est-ce que la philosophie?*, BSAP, 1890, tome 1, pp.323 à 335, cité par BLANCKAERT C., *op. cit.*, p. 37.

⁴⁵⁸ BLANCKAERT C., La science de l'homme entre humanité et inhumanité, in *Des sciences contre l'homme*, volume I: classer, hiérarchiser, exclure, Autrement, Série Sciences en société, n° 8, mars 1993, p. 38.

rapport causal en histoire permet-il d'assurer sa répétabilité? La littérature anglaise commence-t-elle à Shakespeare pour progresser vers l'infini ou, au contraire, la discontinuité est-elle de règle? Veyne répond que "l'histoire ne connaît que des cas singuliers de causalité qu'on ne saurait ériger en règle"⁴⁵⁹. Cette assertion ici soutenue — ainsi qu'une autre: "il n'existe pas de lois *de l'histoire*"⁴⁶⁰ — permet de situer positivement ma démarche comme une clinique⁴⁶¹, dans laquelle l'analyse, sur son versant objectif, ne dépasse pas l'organisation et la description des événements *particuliers* étudiés et dans laquelle l'interprétation ne sert pas le pronostic mais permet de repérer inductivement des éléments de la structure du discours dans le champ criminologique.

La découverte des lois de l'histoire de l'art ou de la science permettrait de prédire l'évolution future ou même de prescrire l'évolution future du domaine d'activités étudié. Le modèle astronomique de la prédiction ne peut, à mon sens, être mobilisé ici. Il aboutit à des jugements que la méthode adresse au savoir, tels que celui-ci: si, par malheur, l'évolution ne se faisait pas dans le sens "découvert", on laissera entendre qu'une correction s'impose, non dans l'hypothèse, mais dans l'objet d'étude. L'objet n'est pas conforme et voici ce qui s'impose pour l'avenir afin d'accroître sa conformité au modèle hypothétique. Ma recherche ne contient aucun projet ni prédictif ni prescriptif. Ce que la criminologie sera ou devrait être n'entre aucunement dans les objectifs de cette recherche et ne trouve aucun soutien dans l'usage que je fais de la méthode.

L'état de la science, tel qu'il ressortirait de l'analyse quantitative de contenu pourrait servir de support à la prédiction. C'est ici la dimension futurocentriste du déterminisme nouveau qui est mise en valeur. Une telle assertion semble inadéquate tant sur le plan d'une démarche historique que sur le plan de son objet: la science ou le savoir. En 1944, Karl Popper énonçait déjà la critique de ce type de

⁴⁵⁹ VEYNE, *op. cit.*, p. 111.

⁴⁶⁰ VEYNE, *op. cit.*, p. 171.

⁴⁶¹ Si le concept de clinique s'applique peu à d'autres "cas individuels" que les cas humains, on pourra comprendre l'usage métaphorique que j'en fais ici en reprenant la définition qu'en donne G. DE VILLERS: "démarche visant à rejoindre la particularité du cas individuel en fonction d'objectifs déterminés et selon une méthode appropriée, à partir d'un référentiel théorique et en vue de produire une connaissance de cet individuel" (*L'histoire de vie comme méthode clinique*, décembre 1992, polycopié, p. 4)

perspectives, dans *Misère de l'historicisme*⁴⁶² et dans une conférence de 1948 intitulée *Prediction And Prophecy In The Social Sciences*⁴⁶³. Ce que Popper appelle historicisme est la doctrine qui se sert de l'histoire pour établir des prophéties, nécessaires pour mener une politique rationnelle⁴⁶⁴. Si nous pouvons prédire les éclipses solaires, nous ne pouvons pas prédire les révolutions. L'historicisme se tient par exemple dans l'idée que l'histoire puisse se réduire à un graphique dont la courbe éclaire aussi l'avenir. Veyne rejoint Popper sur le point d'une impossible histoire théorique, fondant les lois de l'histoire applicable non seulement au passé mais aussi à l'avenir. Par historicisme, Popper entend "une théorie, touchant toutes les sciences sociales, qui fait de la prédiction historique leur principal but, et qui enseigne que ce but peut être atteint si l'on découvre les "rythmes" ou les *patterns*, les "lois" ou les "tendances générales" qui sous-tendent les développements historiques"⁴⁶⁵. Ce qui inspire une telle conception, c'est soit un naturalisme méthodologique, c'est-à-dire l'exportabilité du principe de généralisation qui prévaut en physique dans les sciences sociales⁴⁶⁶; c'est soit, au contraire un antinaturalisme (de type marxiste) qui lie la prédiction de l'avenir à un activisme destiné à transformer le social⁴⁶⁷.

La démarche que je soutiens relève de l'observation, sur le plan de la récolte des données. Et l'observation est toujours une source de caractère historique⁴⁶⁸. Ainsi les titres des articles des revues s'organisent en une chronique des observations et sont consignés dans un "registre des événements selon l'ordre du temps"⁴⁶⁹. Mais l'objectif de cette démarche se résume à la description du passé d'un savoir, selon un principe d'organisation économique. La nature hypothétique

⁴⁶² POPPER K., *Misère de l'historicisme*, Paris, Plon, 1956.

⁴⁶³ Publiée dans GARDINER Patrick, *Theories of History*, Illinois, Free Press Glencoe, 1959, pp. 275 à 285

⁴⁶⁴ On notera que cette dimension utilitaire, politiquement prévisionniste, de la prédiction n'apparaît pas chez Martindale. Elle est soutenue par Hogenraad.

⁴⁶⁵ POPPER, *Misère de l'historicisme*, p. XV. Un des effets particuliers de l'historicisme est une forme de déterminisme causal qui refuse la multiplicité des interprétations. En suivant les termes de Veyne, on contestera cette perspective de la causalité là où il n'y a que "rétrodiction" sur un événement particulier.

⁴⁶⁶ Emportant la dimension conservatrice du "on ne peut rien contre les lois de la nature".

⁴⁶⁷ Les prédictions sociales scientifiques sont impossibles dans la mesure où la prédiction elle-même, est un événement social qui ne reste pas sans effet sur l'événement prédit. Popper parle à cet égard d'effet Oedipe. Effet qui peut être poussé au point où la prédiction devient la cause même de l'événement prédit.

⁴⁶⁸ POPPER, *Misère de l'historicisme*, p. 39.

⁴⁶⁹ POPPER, *Misère de l'historicisme*, p. 39.

et interprétative de la description n'est pas déniée par l'apparente objectivité du concept même de description. Ce concept est utilisé pour démarquer, dans l'objectif soutenu par cette thèse, la démarche descriptive du souci de prédiction; on pourra certes tirer des conclusions qui puissent orienter l'avenir, mais aucunement le prédire (sauf à rappeler le mécanisme des *self-fulfilling prophecies*). La référence de Martindale aux révolutions paradigmatiques se fonde sur une analogie naturaliste avec les révolutions des planètes en astronomie. L'histoire pas plus que la psychologie ne permet de "dévoiler la loi d'évolution de la société afin de prédire son avenir"⁴⁷⁰. L'entreprise de Martindale se veut évolutionniste et holiste: non seulement l'évolution dégagée dans un domaine particulier tant sur le plan spatial que temporel d'un savoir donné (l'art ou la psychologie) serait générale à l'ensemble de ce domaine, mais de plus le principe même de l'évolution (c'est-à-dire l'hypothèse évolutionniste) est reportable dans d'autres domaines en vertu même des déterminations psychologiques objectives en jeu (la pression à la nouveauté).

L'hypothèse est par ailleurs normative, en ce sens que l'appareillage permet seulement de dire si la courbe est conforme ou non à l'hypothèse. Si oui, nous sommes en présence d'une science. Sinon, nous n'avons pas affaire à la science. Une interprétation alternative semble impossible, parce qu'on ne voit pas d'autre raison de mener ce genre d'analyses. Aucune autre hypothèse ne semble pouvoir s'attacher à ce traitement des données. Pourtant, les courbes américaines et belges sont différentes, et la tentation est grande de refuser l'hypothèse pour RDPC et de l'accréditer pour JCLC, en justifiant des différences entre criminologies américaine et belge. Je balance ici entre la contestation de l'hypothèse et l'interprétation des résultats de l'analyse, parce que ces résultats sont substantiellement significatifs.

La limitation de ma démarche ne m'entraînera pas sur la pente religieuse de cette hypothèse évolutionniste et normative; cette pente est celle qui juge les données soumises à l'analyse comme bonnes ou mauvaises selon que l'hypothèse évolutionniste s'y vérifie ou non; cette pente est celle qui finit, après la réplique des analyses sur de

⁴⁷⁰ POPPER, *Misère de l'historicisme*, p. 107.

nouvelles sources ou de nouveaux matériaux (en modifiant éventuellement quelques paramètres de l'analyse elle-même) et le constat de la résistance de ces matériaux, par juger que le savoir examiné n'est donc pas scientifique puisqu'il ne se laisse résumer à la courbe attendue selon l'hypothèse évolutionniste. Il en va ainsi des résultats révélés par la revue de droit pénal et de criminologie qui manifeste un irréductible statu quo⁴⁷¹ — tant dans les textes crimino-réflexifs que dans les titres — du rapport entre les catégories de la pensée primordiale et celles de la pensée conceptuelle. Je me bornerai donc à tirer une hypothèse qualifiable de clinique, dans la mesure où elle présente un caractère singulier et historique: l'enchevêtrement criminologico-pénal de la revue de droit pénal et de criminologie tel qu'il apparaît entre 1910 et 1990 est lisible dans les graphiques à la mesure d'une autonomisation avortée de la criminologie *dans cette revue* et d'une impossible scientificité du droit pénal *dans cette revue* dont la portée est de dire le droit ou de le faire mais pas de participer à l'élaboration d'une science du droit. Il n'est donc pas question de conclure sur une improbable essence du droit pénal ou de la criminologie au terme d'une entreprise clinique, nécessairement singulière. De même, le sort des courbes des analyses catégorielles dans JCLC, une fois interprétées, laisse entendre que, malgré le style scientifique du discours de la revue, un événement de l'histoire sociale et politique des Etats-Unis — en l'occurrence, le retour de la peine de mort dans les législations pénales à la fin des années septante — peut produire une altération de la tendance à l'accroissement de la scientificité du discours. Les hypothèses émises ici ne revendiquent aucunement le statut de loi de l'évolution criminologique; il s'agit d'hypothèses historiques et descriptives, en aucun cas prophétiques (énonçant ce qu'il en sera *fatalement* de l'avenir) ou prescriptives (énonçant ce qu'il doit en être *programmatically* pour l'avenir ou ce que la criminologie devrait *idéalement* éviter à l'avenir).

La seule entreprise que je me permette donc de tenter est de rendre compte, *dans les limites de la méthode et des sources retenues, dans les limites aussi des résultats obtenus*, de ce que la criminologie a pu être, en réduisant la prétention au soutien d'une seule hypothèse

⁴⁷¹ Ce statu quo n'est irréductible que si l'on s'en tient aux techniques de régression utilisées; certaines formes de lissage des mêmes données proposent des représentations parfois différentes de celles qui ont été soutenues dans ces pages.

formelle: les mots, considérés comme des variables, susceptibles donc de mesures de fréquence, de densité, de distribution dans le temps et de corrélations entre eux, peuvent fournir une base pour une interprétation orientée vers la mise en évidence d'hypothèses historiques substantielles propres à enrichir la réflexion historique sur la criminologie.

On peut encore formuler la même option en indiquant que l'histoire proposée n'est pas téléologique ou finaliste⁴⁷²: ce ne sera pas l'état actuel du savoir étudié qui conférera une quelconque pertinence rétrospective aux "documents" traités. Je ne soutiendrai pas un cadre théorique qui prévaudrait une "orthogénèse de la raison scientifique"⁴⁷³. Le corrolaire de cette dénonciation de l'orthogénèse, qui va de pair avec la prédétermination de l'évolution de la science, est qu'il n'y a pas d'accidents ou de monstruosité. Les mots nombreux mais de fréquence limitée, présentant peu d'associations et des associations non significatives, forment le "bruit", rebut de la structure latente du "texte". Un tel jugement procède cependant de l'application d'un principe d'organisation de l'usage de la méthode; il est plus que probable que les sélections quantitatives opérées selon la méthode ici privilégiée excluent un matériel lexical ou substantiel retenu comme pertinent selon d'autres principes méthodologiques d'organisation. Autrement dit, rien n'empêche de croire, dès lors que l'on relativise l'usage de la méthode, que le "bruit" construit par la méthode d'analyse de contenu puisse être redécoupé selon de tous autres axes ou même, pourquoi pas?, être indicatif de l'essence de la discipline étudiée.

On se retrouve ici devant le paradoxe de la science conçue comme entreprise rationnelle: "(l)'énoncé selon lequel la science est l'entreprise rationnelle par excellence a pour première implication d'affirmer le caractère anhistorique de cette entreprise"⁴⁷⁴. S'opposent donc ici la démarche historique qui ne trouve de valeur qu'à révéler la mécanique

⁴⁷² Voir SIMON G., De la reconstitution du passé, A propos de l'histoire des sciences, entre autres histoires, *Le Débat*, septembre-octobre 1991, n° 66, pp. 134 à 147.

⁴⁷³ SIMON, *op. cit.*, p. 135.

⁴⁷⁴ STENGERS I, Le pouvoir des concepts, in STENGERS et SCHLANGER, *Les concepts scientifiques*, Paris, Ed. La Découverte, 1988, p. 37.

infaillible d'une horloge et le modèle de "l'imputation causale singulière"⁴⁷⁵ défendue par Ricoeur et par Veyne, modèle de la singularité de l'histoire⁴⁷⁶.

Si l'entreprise scientifique comporte un idéal d'anhistoricité, il y a un sérieux paradoxe à vouloir faire de l'histoire elle-même une entreprise scientifique. "La réalité supposée et la foi en l'existence du Grand Horloger, pour qui le temps n'est que le déroulement d'une série de causes et d'effets qui existeraient déjà dans les lois qui les régissent, remplacent alors notre expérience du nouveau, de l'imprévu⁴⁷⁷". En quelque sorte, une histoire régie par des lois déterministes constituerait une négation de l'histoire elle-même. Au regard du contenu méthodologique de la "querelle du déterminisme" déroulée autour de René Thom au début des années 1980, on pourra concevoir ce que peut encore avoir de modérée et d'illusionniste la perspective de Martindale qui considère comme scientifique l'application de lois statistiques, quand on sait que dans l'argumentation de Thom, les lois statistiques ne relèvent que d'une heuristique du déterminisme⁴⁷⁸ visant à réinstaurer le déterminisme là où il fait défaut.

Une perspective non téléologique est soutenue dans ma recherche par le nominalisme de la construction des données: L'entreprise qui a consisté à tenter un classement des articles de RDPC entre les disciplines concurrentes de la revue a témoigné du fait que chaque "juge" mobilise des définitions implicites et partiales de la criminologie et possède une représentation de la pureté scientifique dont les

⁴⁷⁵ Voir RICOEUR P., L'intentionnalité historique, in *Temps et Récit*, tome I, Seuil, 1983, p. 256.

⁴⁷⁶ Les deux modèles mis en présence sont opposés dans des extrémités que je ne soutiendrai pas non plus. Si l'histoire est singulière, rien n'empêche de trouver des invariants dans la structure de l'événement unique. Leur opposition permettra de préciser ma position.

⁴⁷⁷ ATLAN H., Postulats métaphysiques et méthodes de recherche, in *La querelle du déterminisme*, op. cit., p. 115. Le statut du temps est également problématique: la recherche propose une démarche historique sur un objet découpé par sa spécificité et non selon sa singularité temporelle; l'objet est le savoir criminologique et la durée est un élément secondaire. En l'occurrence l'intrigue dure 80 années et se déroule à Chicago et à Bruxelles en raison même du conditionnement des sources choisies et utilisées. Le temps n'a d'importance qu'en tant que l'intrigue du savoir-objet s'y déroule. Veyne résume fort bien ce propos: "(l)e temps (...) n'est pas ce dont on raconte l'histoire, c'est seulement un milieu où se développent en liberté des intrigues historiques" (Veyne, op. cit., p. 54).

⁴⁷⁸ Voir THOM René, Halte au hasard, silence au bruit, in *La querelle du déterminisme*, pp. 61 à 78. Thom indique à tout le moins que le projet de la science ne se limite pas à la probabilité et rend compte de la dimension irréductiblement herméneutique de la démarche qui — bon gré mal gré — s'en contente.

corollaires sont les accidents ou les monstruosités. Mais on a pu prendre conscience également de certains des effets du nominalisme, combattus dans l'interprétation, par exemple quand l'identité transhistorique d'un signifiant couvrait des signifiés historiques différents. Concevoir l'histoire comme "l'histoire du présent"⁴⁷⁹, et a fortiori de l'avenir, contient le double leurre du déterminisme rétrospectif de l'évolution scientifique et de l'uniformité du présent de la discipline.

Si l'hypothèse nominaliste mérite d'être soutenue, il faut bien avouer que les mots eux-mêmes ne présentent pas cette uniformité ni à une même époque ni à travers les transformations historiques de ses usages. Une perspective inductive et exploratoire se doit de permettre à des définitions historiquement différentes des mots et des disciplines de se manifester, en dépit des définitions actuelles qui ne pourraient servir qu'une histoire finaliste. A cet égard la piste de recherche déjà évoquée, consistant en un relevé et une analyse des définitions de la criminologie dans les traités qui lui ont été consacrés⁴⁸⁰, permettrait de mettre en valeur "la variabilité de la disposition des savoirs"⁴⁸¹; et notamment le bougé historique des frontières des disciplines.

⁴⁷⁹ GRANDAZZI A., L'avenir du passé, de l'histoire de l'historiographie à l'historiologie, *Diogène*, n° 151, juillet-septembre 1990, pp. 56

⁴⁸⁰ La recension des définitions historiques de la criminologie dans les traités de criminologie pourrait s'axer sur quatre questions significatives: 1) quel est l'objet de la criminologie, 2) quelles sont ses limites (quelles sont les parties du savoir explicitement incluses ou exclues du champ de la criminologie), 3) comment s'agencent les rapports entre la criminologie et les autres disciplines qui (historiquement ou actuellement) concourent à sa constitution, 4) quel est l'objectif du savoir criminologique?

Une exploration des définitions successives de la criminologie élaborées sur le continent européen laisse entrevoir plusieurs particularités de la "tentative" d'élaboration scientifique qui parcourt toute l'histoire de la criminologie: 1) le passage d'un objet simple à un objet complexe, 2) le partage, redevable à Comte, entre le "savoir pour savoir" et le "savoir pour prévoir" qui continue à diviser le champ, 3) la variabilité des mots pour dire le tracé des frontières entre disciplines connexes (suprématie, contribution, multidisciplinarité, synthèse, interdisciplinarité, simple partie phénoménologique d'une autre science, etc), 4) l'extraordinaire variabilité de la subordination entre droit pénal et criminologie: le droit pénal appartient à la criminologie (Ferri), la criminologie appartient au droit pénal (De la Grasserie), les deux se distinguent par leurs points de vue normatif et scientifique (Pinatel et Gassin), la criminologie s'autonomise dans sa démarche mais pas dans son objet, tous deux appartiennent à la science pénale (Hurwitz), 5) la position particulière de la criminalistique dans les indécisions et déplacements historiques évoqués aux points précédents, 6) la constitution historique de la criminologie comme science par le ressort du positivisme au prix d'une extraction de la volonté de l'homme de l'objet d'étude.

⁴⁸¹ SIMON G., *op. cit.*, p. 143.

5) Une histoire sans événements et sans hommes?

L'histoire politique traditionnelle a vu se multiplier à côté d'elle des perspectives nouvelles d'histoire non événementielle, c'est-à-dire portant sur "des événements non encore salués comme tels"⁴⁸². Ceci revient à dire que les événements susceptibles de faire histoire n'ont pas de consistance propre au titre d'événements; il suffit d'avoir le projet de les mettre en intrigue pour qu'ils acquièrent légitimement le statut d'événements. Ce nominalisme historique trouve son application à plus d'un titre dans ma recherche.

D'un certain point de vue, le champ particulier dans lequel on se trouve, c'est-à-dire l'histoire d'un savoir à prétention scientifique comme la criminologie, manifeste une première déviation du projet historique par rapport à ses objets traditionnels relevant de l'histoire politique.

Une deuxième déviation est relative au double statut de ce qui jusqu'ici peut n'apparaître que comme une source: la production périodique d'une revue spécialisée de droit pénal et de criminologie. C'est une source effectivement de type documentaire, en tant que l'article ou son titre servent de témoignage pour un projet historique. Mais l'article et le titre sont aussi analysés pour eux-mêmes; j'entends par là que c'est l'histoire des titres et des articles que je tente de produire. La revue a donc à la fois le statut de source et le statut d'événement ou de réservoir d'événements périodiques. Veyne écrit ailleurs que le document est "tout événement ayant laissé jusqu'à nous une trace matérielle"⁴⁸³, laissant entendre par là que tout document a toujours le statut d'événement⁴⁸⁴. Ce double statut renvoie aux préoccupations gigognes du projet: faire une histoire de la production de la revue (cette production comme événement) dans la perspective d'une contribution à l'histoire de sa discipline de référence (la production comme source).

⁴⁸² VEYNE, *op. cit.*, p. 24.

⁴⁸³ VEYNE, *op. cit.*, p. 46.

⁴⁸⁴ Qu'on entende bien ce que je signifie ici: il n'est aucunement question de prétendre ici que la production littéraire de la revue coïncide avec des événements réels. C'est cette production elle-même qui constitue le réel, le vécu historique considéré.

Outre le statut de l'événement, la recherche fait un sort particulier à l'acteur. L'histoire comme récit ou comme intrigue ne peut être confondue avec l'histoire de ses acteurs. En l'occurrence, les acteurs sont les auteurs des articles traités dans les analyses. Chaque article constituerait, si l'on opérait la confusion susdite, une pièce singulière, rattachable à la singularité de son auteur. Avec la singularité — la signature —, on ne fait pas d'histoire, pas plus d'ailleurs que de la sociologie. Par contre, la spécificité est un trait valorisable sur le plan d'une démarche historique. La spécificité comprend la dimension singulière d'un événement, mais la rattache à une espèce dont il est le représentant; c'est le "sens collectif"⁴⁸⁵ d'un événement spécifique (tel article criminologique de la revue de droit pénal et de criminologie). Par sens collectif, on entend sa participation en qualité de représentant d'une espèce. Ce sens collectif des "événements" traités sera construit à partir de ce qui se donne comme commun d'entrée de jeu dans une production littéraire: le mot⁴⁸⁶. Le nom propre (de l'auteur) est donc mis entre parenthèses au profit du nom commun, celui dont on fait l'hypothèse qu'il n'est pas singulier mais spécifique, que sa répétition et son association avec d'autres témoignent du discours auquel il appartient. Les hypothèses ou les conclusions tirées de l'analyse des événements textuels témoignent donc d'une appréhension du savoir étudié qualifiable de matérialiste. La recherche repose en effet sur le conditionnement matériel des textes, c'est-à-dire sur les mots, briques de la construction du texte, unités de l'intrigue.

Martindale réduit la critique que l'on peut faire de son argumentation théorique en indiquant que son histoire est sans (grands) noms. Opter pour une histoire sans noms me semble extrêmement pertinent. Les "reconstructions narratives des manuels"⁴⁸⁷ qui nourrissent l'enfance en instituant quelques grands découvreurs en héros scientifiques simplifient et ponctuent le courant continu (ou discontinu) des idées d'une manière qui idéalise le travail scientifique de quelques-uns en neutralisant les apports respectifs de nombreux oubliés de l'histoire. L'anonymat apparaît paradoxalement comme la

⁴⁸⁵ VEYNE, *op. cit.*, p. 49.

⁴⁸⁶ Compte tenu bien sûr des indications déjà formulées en ce qui concerne l'insuffisance du signifiant seul à assurer la signification.

⁴⁸⁷ SCHLANGER J., La pensée inventive, in *Les concepts scientifiques*, p. 67.

règle commune de l'encyclopédie, de l'épistémologie ou de l'histoire des sciences, puisque sous couvert du souvenir et de l'évocation de quelques noms, c'est l'oubli des autres qui s'organise. Le respect décidé de la règle de l'anonymat pour tous, en ce compris pour les traditionnels grands noms éventuellement présents mais fondus dans la démultiplication de la production périodique, est une option d'autant plus féconde que l'on fait ici l'hypothèse que les signifiants — représentants présumés des concepts — sont porteurs d'histoire au moins autant que les hommes.

Par contre l'argument de l'anonymat me semble inadéquat dans la défense et l'illustration que Martindale assume d'une conception scientifique de l'histoire. En effet, il fait de cette différence entre une histoire objective et une histoire des génies le facteur de différence entre deux traitements de la même matière. L'histoire sans noms de Martindale ne se différencie pas épistémologiquement de l'autre histoire, mais simplement par le type de sources utilisées et le type de données produites. Le *myth-making process*⁴⁸⁸ reproché à l'histoire traditionnelle tient moins à la fascination pour quelques génies déterminants, entretenue par l'histoire traditionnelle, qu'à la conception partagée — par l'histoire traditionnelle et par l'histoire quantitative et non-nominative — d'un progrès inéluctable, quels qu'en soient les ressorts (des hommes d'une part, la *clockwork muse* d'autre part).

Le choix de sources anonymes respecte l'option pour une histoire sans noms (qui n'est aucunement propre à une historiographie quantitative) sans pour autant accréditer l'option pour une histoire déterminée par un quelconque processus présumé non-mythique parce qu'il serait objectif (trouvé ailleurs que dans le cerveau génial de quelques-uns). Autrement dit encore, une courbe sur un graphique n'est pas interprétée comme nécessaire, répondant ou non à l'hypothèse déterministe de l'histoire des discours, pas plus que la construction des successions individualisées des pères et des fils d'une discipline.

⁴⁸⁸ FURUMOTO, The New History of Psychology, *The G. Stanley Hall Lecture Series*, vol. 9, 1989, p. 16.

6) Une histoire réflexive

"L'itinéraire que choisit l'historien pour décrire le champ événementiel peut être librement choisi et tous les itinéraires sont également légitimes"⁴⁸⁹. Une telle affirmation, sans être ici soutenue dans les excès qu'elle pourrait tolérer, servira de contrepoint à un des éléments implicites de la théorie de l'histoire qui accompagne la méthode. La subjectivité de l'itinéraire n'empêche pas de retrouver l'objectivité dans le traitement du matériel et dans la méthodologie adoptée pour asseoir l'interprétation. Quelle que soit la méthode exploitée, la subjectivité s'en empare et la transparence sur les conditions de confinement de la subjectivité constitue la rigueur maximale, qu'on veuille l'appeler scientifique ou non.

Une ambiguïté réside dans l'expression utilisée par Martindale et Hogenraad: l'histoire sans hommes. Cette expression signifie une histoire dégagée des grands hommes qui ont semblé faire la discipline et elle révèle une volonté, déjà évoquée, d'échapper au *myth-making process* d'une histoire traditionnelle. Mais elle laisse entendre aussi l'idée d'une histoire sans sujet, d'une histoire objective, dégagée de l'humain comme acteur de la discipline étudiée, comme elle serait débarrassée du sujet historien. Elle laisse se profiler l'idée d'une histoire sans auteur. De ce point de vue, une telle conception oublie ce qu'il en est des sélections proprement subjectives mais communicables qui ont présidé à la construction de l'objet⁴⁹⁰, à la construction de la

⁴⁸⁹ VEYNE, *op. cit.*, p. 38. Une démarche relevant de l'histoire des sciences ne se limite pas à un catalogue chronologique de faits, d'événements scientifiques. On peut peut-être faire autant d'histoires d'une science qu'il y a d'historiens prêts à s'intéresser à elle. En l'occurrence, de quoi ai-je la prétention de faire l'histoire ou de contribuer à l'histoire? Quoi qu'il en soit des autres intentions, il va de soi que la limitation du matériau historique aux deux revues criminologiques annoncées entraîne une contribution à l'histoire de ces revues. Pourtant ce projet n'est pas celui qui me mobilise. Plus avant, l'intérêt se marque pour l'histoire d'un mariage problématique entre les deux disciplines titulaires des revues examinées. Ceci n'est pas sans difficulté théorique: en effet, la démarche choisie est fondamentalement internaliste, c'est-à-dire que l'on se situe à l'intérieur du champ scientifique examiné pour produire un savoir de type historique sur lui. Pourtant, en raison des spécificités propres à la criminologie, un point de vue externaliste s'impose, prenant en considération en l'occurrence ce qui tant dans l'histoire officielle que dans le nom des revues sélectionnées est indissolublement lié à cette discipline: le droit pénal. Ce n'est donc pas le choix d'un point de vue (externaliste ou internaliste) qui oriente la démarche mais la spécificité connue de l'objet comme la confiance nominaliste dans l'objet des revues examinées qui positionne le chercheur de manière ambiguë par rapport à cette distinction classique de l'histoire des sciences.

⁴⁹⁰ Par exemple, la criminologie est-elle considérée comme forme de savoir autonome, distinguable de disciplines qui l'entourent, ou bien le choix de sources à la fois pénales

méthode⁴⁹¹ et à la construction de la rencontre entre objet et méthode⁴⁹². Il y a toujours au moins un homme qu'on ne peut exclure de l'histoire: c'est celui qui l'écrit.

En ce qui concerne la méthode en particulier, je contesterai l'idée que "(c)omputer-aided content analysis might also be best suited to that purpose because it rests on algorithmic procedures that dispense with the necessity of having their own discourse analyzed"⁴⁹³. Il importerait, au contraire, de faire réflexivement l'histoire de l'analyse de contenu, en faisant valoir les conditions sociales et historiques de production et de promotion de méthodologies dont un trait caractéristique est justement l'assertion selon laquelle son discours peut être dispensé d'analyse⁴⁹⁴. L'histoire de ce que j'appellerais un néo-positivisme méthodologique, supporté notamment par le soutien technologique de l'informatique dans la gestion des choix du chercheur, mérite d'être étudiée.

Mais Martindale va plus loin dans la défense d'une *history without names*. Il considère en effet que les noms (expressions humanistes d'individualités uniques et non reproductibles) sont les obstacles à une véritable science historique, fondée sur des lois universelles. Ce qui fonde l'évacuation des hommes dans l'histoire n'est donc pas seulement pour Martindale la mise en cause des mythologies historiques, mais plus avant la découverte du processus déterministe de l'histoire, la découverte des lois gouvernant la discipline et leur expression ultime dans les équations d'une théorie objective. Ni sens (*meaning*) ni essence (*essence*) n'ont à trouver leur place dans l'histoire tout comme les astronomes ne se posent la question de la signification du système solaire... Le déterminisme scientifique de l'histoire rend par ailleurs le service de sa prédiction. Tout comme le positivisme a produit en

et criminologiques ne laisse-t-il pas entendre que la question de l'autonomie de la discipline est un souci du chercheur?

⁴⁹¹ Les dictionnaires de catégories sont produits d'une objectivité obtenue par l'intersubjectivité des juges qui ont procédé à la construction et à l'opérationnalisation des catégories (association des mots diversifiés à une catégorie donnée).

⁴⁹² Le choix du matériel analysé, les sélections des titres...

⁴⁹³ HOGENRAAD, BESTGEN et DURIEUX, *Psychology as Literature, Genetic, Social and General Psychology Monographs*, Vol. 18, n° 4, novembre 1992, pp. 457 à 478.

⁴⁹⁴ Entre le mécanicisme martindalien et la singularisme de Veyne, on trouvera chez Bourdieu (BOURDIEU P., *Les règles de l'art, genèse et structure du champ littéraire*, Paris, Seuil, 1992), appliquée à la conquête de l'autonomie du champ littéraire au XIX^{ème} siècle, une manière de penser l'histoire d'un champ de production comme sa construction et la mise en oeuvre des conditions sociales et historiques permettant de penser son autonomie.

criminologie le souci de la prédiction soutenu notamment par le concept de dangerosité, on retrouve dans la conception de l'histoire défendue par Martindale le souci de découvrir des lois, l'observation des faits consistant à voir pour prévoir. Le paradoxe du "mécanicisme" théorique réside dans le développement d'une conception objective (sans sujets) de la connaissance, alors que cette conception repose pourtant sur des déterminations psychologiques du discours du sujet scientifique: Martindale propose en effet une théorie psychologique de l'évolution des arts et des sciences, transposant au domaine général étudié les processus individuels vécus par celui qui collabore à ce domaine.

Le problème soulevé ici, en particulier dans son application à la criminologie, peut être formulé comme suit: l'adoption en "histoire des sciences" des a priori qui ont marqué la science étudiée est problématique. L'histoire du positivisme peut-elle se permettre d'être elle-même positiviste? Autrement dit, faire l'histoire d'une discipline scientifique, marquée épistémologiquement, suppose-t-il que l'on adopte sans question, pour son histoire, les mêmes postulats épistémologiques? La conception "progressiste" de la science contamine la conception de l'histoire de cette science. Je prendrai le risque de proposer une alternative qui pourrait bien se voir appliquer le même reproche de contamination: cette alternative consiste à traiter aussi bien l'histoire que la discipline comme des discours dont les qualités particulières ne seraient pas construites a priori. L'histoire de la criminologie est un récit sur un récit, et la seule hypothèse soutenue d'emblée est que les mots constituent le sort commun, le passage obligé, des discours historique et scientifique.

Ceci a un impact sur la défense d'une "histoire sans hommes". Simmel⁴⁹⁵ indiquait que les développements significatifs de l'histoire peuvent être traités soit comme le fait d'individus, de groupes d'individus ou d'actions historiques, soit comme le fait de contenus, d'objets impersonnels, tels que les styles en histoire de l'art par exemple. On peut toujours commencer l'histoire par le sujet ou par l'objet. Mais cela ne signifie aucunement qu'une option se résumerait à la biographie et l'autre à une détermination impersonnelle des

⁴⁹⁵ Cité par H. MANNHEIM, dans l'introduction de *Pioneers in Criminology*, London, Stevens and Sons Limited, 1960, p. 5.

contenus. Simplement, si l'on considère le temps de vie d'une science comme celui du déroulement d'un récit, capté en cours de route et interrompu avant sa fin, on peut incontestablement faire l'économie du principe personnalisé d'attribution d'un texte à son auteur. Que l'homme parle ou qu'il soit parlé, qu'on puisse ou non lui attribuer, en tant qu'auteur, la responsabilité ou pire, la détermination du contenu de ses énoncés, m'est pour l'heure indifférent. *Scripta manent*, et ce qui constitue l'enjeu de ma recherche est la découverte de la présence ou de l'absence d'un écheveau de fils discrets (dont certains sont rompus, d'autres amorcés au milieu de l'écheveau) entre des écrits dont la disparité individuelle et l'obscurité éventuelle des auteurs ne sont aucunement un obstacle au projet. Les auteurs du récit ne sont pas considérés comme les modalités d'une variable pertinente pour le projet qui consiste à rendre compte de ce qui constitue la criminologie comme récit. Mais, retirer au sujet, à l'auteur, son statut de variable pertinente ne signifie aucunement que l'on entérine les principes d'une histoire matériellement déterminée, à l'évolution — pire au progrès — inévitable, quels qu'en soient les acteurs, qui n'en seraient au fond que les jouets. Une telle option contribue en effet à la recherche des déterminants du récit, comme s'ils étaient nécessairement inscrits dans le récit lui-même (endogènes), actualisant ainsi une loi de l'histoire. Il me semble au contraire que la démarche, s'inspirant aussi d'une clinique du récit⁴⁹⁶, se doit de révéler les invariants du changement et les bougés de la répétition. En effet, si on fait l'hypothèse, comme certains éléments de la recherche empirique le laissent percevoir, que la criminologie est un discours tenu en laisse par l'actualité sociale et juridique, rien ne permet de penser que dans ses répétitions, des évolutions ne se font pas jour. Et si l'on fait l'hypothèse que la criminologie relève du savoir cumulatif, rien ne permet de penser que, dans son évolution, des répétitions n'insistent pas⁴⁹⁷.

⁴⁹⁶ C'est-à-dire d'une démarche qui vise à retrouver la particularité des multiples récits criminologiques, et non à céder à l'idéal d'unicité des discours sous prétexte de leur appartenance à un même champ.

⁴⁹⁷ Le modèle de la physique reste en filigrane des oppositions théoriques sur le statut scientifique des sciences humaines. Dans les sciences physiques, on se représente plus facilement une sanction de la nature, toujours susceptible de libérer le concept de ses attaches avec les intérêts propres de son promoteur. Isabelle Stengers évoque à cet égard le défi spécifique — la recherche d'une rationalité autrement définie que par le recours au modèle de la physique — que devraient relever les sciences "narratives" face à leur dimension projective et à leur pesant d'intérêts subjectifs: "faire reconnaître d'autres formes d'organisation sociale et professionnelle, d'autres références culturelles, (...) créer de nouveaux types de contraintes qui délient les notions de rationalité et de pouvoir (...), qui permettent d'évaluer l'intérêt et le gain d'intelligibilité

De la méthode adoptée dans cette recherche, ne peut être retenue sa prétention de ne pas faire discours, et de ne pas faire *autorité* (entendue comme le pouvoir de l'auteur) par opposition aux modèles "narratifs" de l'histoire. Si l'on accédait à cette prétention, la méthode serait hors histoire, hors relativité épistémologique, hors subjectivité, hors récit, au même titre que l'objet auquel il l'applique: l'art et la science ne sont historiques, en effet, selon cette même hypothèse, qu'en tant que réglés par une horloge, et non par une extériorité philosophique, sociale, politique d'un temps et d'un espace donnés. Là où ma critique se pose, c'est sur la nécessité d'exclure — par postulat référé au modèle de la physique — la subjectivité, c'est-à-dire la possibilité de prendre en compte le sujet (auteur ou acteur) pour asseoir la scientificité d'un discours. Cette extériorité — fictive — de la méthode d'analyse du discours peut produire une analyse réduite au troisième chapitre ("résultats") de cette thèse, c'est-à-dire à un produit qui ne peut que constituer le dernier mot, muet, du discours sur le discours, toute interprétation nous renvoyant dans l'orbite du récit, monstre anti-scientifique de l'astronomie discursive suggérée par Martindale.

7) Une histoire de mots

L'histoire procède toujours du rangement des événements dans des catégories souvent exportées d'une conceptualisation propre au temps et à l'espace de l'historien lui-même. L'option qui consiste à travailler sur des mots (sur des catégories), tels qu'ils ont été produits au cours de la période de référence examinée, ne fait pas exception au risque de l'anachronisme. J'ai une certaine conception de la criminologie, ayant hérité de son évolution et d'une formation dont les traits ne sont pas indépendants d'un conditionnement spatio-temporel du savoir. Sur ce point de la définition de l'objet soumis à l'historisation, une perspective nominaliste, faisant confiance au nom de la revue, et, dans un premier temps, à chacun des signifiants traités, permet de ne pas accréditer d'entrée de jeu une définition actuelle, partielle et partiale des contenus et des contours de la criminologie.

d'un récit sans exiger que ce récit ait le pouvoir de faire oublier qu'il a un auteur" (Stengers I., *Le pouvoir des concepts*, in *Les concepts scientifiques*, Ed. La découverte, 1988, p. 66).

L'histoire se fait avec les mots de son objet. Paul Veyne restitue cette idée en indiquant que les "concepts historiques (...) appartiennent exclusivement au sens commun"⁴⁹⁸. Il en est ainsi autant dans un chapitre de l'histoire des sciences que dans le domaine de l'histoire politique. Comme historien de la criminologie, je travaille avec les mots du sens commun de la criminologie, ceux qui sont de son usage. Sauf à travailler avec des signifiants inconnus, aucun des mots sur lesquels l'analyse porte n'est absolument exempt de mes préjugés sur sa signification ou quant aux associations qu'il permet. Je rappellerai ici que les contextes d'usage des mots tels que mis en lumière dans l'interprétation, invitent à exclure un usage de la méthode qui ne s'interrogerait pas sur ses présupposés.

L'analyse factorielle telle qu'elle est pratiquée dans la présente recherche possède l'avantage de soumettre le jeu des associations signifiantes aux critères quantitatifs de la fréquence et de la co-occurrence, plutôt qu'à une démarche interprétative d'emblée qualitative⁴⁹⁹. Le travail d'interprétation des associations produites par l'analyse factorielle permet l'historisation des catégories elles-mêmes; il soutient le doute sur la transhistoricité (et permet de repérer les glissements) du signifié. Un mot n'a pas nécessairement la même signification, ou une catégorie ne recouvre pas nécessairement les mêmes réalités ou les mêmes représentations, durant un siècle d'usage de ces mots et catégories. On a vu qu'une procédure dite d'édition

⁴⁹⁸ VEYNE, *op. cit.*, p. 89.

⁴⁹⁹ Dans la démarche factorielle, il apparaît très clairement que le moment interprétatif n'est pas contenu dans le dispositif "sécuritaire" de la méthode. L'interprétation est toujours un moment de lecture qui suppose la mobilisation d'associations, de configurations déposées transversalement sur les facteurs et les mots qui les composent. Par "transversalement", j'entends que le moment de l'interprétation mobilise une culture exportée, extraite d'un ailleurs des données elles-mêmes. Rien ne parle sans qu'on le fasse parler. Je me suis fait interprète d'une partition statistiquement composée. A ce titre, la méthode reporte le moment inéluctable de l'intervention du sujet dans la lecture. Il reste par ailleurs que le traitement subi par le texte organise l'économie du particulier, à raison même du ressort méthodologique de la fréquence. Si les conditions de production d'une solution factorielle sont objectivables, on a vu que le choix pour l'une plutôt que pour une autre se soutient en fin de compte de la plus grande lumière qu'elle donne à l'interprète sur les données. Cette lumière, elle, n'est pas objectivable et n'appartient pas au seul pouvoir réfléchissant des données. Celles-ci réfléchissent en effet une lumière qui vient d'ailleurs. Si le moment de l'interprétation peut enfin se soutenir de ficelles quantitatives (on examine le tracé évolutif d'un mot, on superpose le graphique d'un autre mot, on vérifie la coprésence effective dans les mêmes titres de tel et tel mot ou leur coabsence...), il reste que le choix de ces vérifications s'impose d'un autre lieu que j'appellerais la culture. Il n'y a autrement dit pas d'histoire de la criminologie qui se passe de la structure narrative instaurant le rapport inéluctable entre un conteur et son récit.

permet, dans le travail de réduction du matériel, de lever l'équivocité sémantique d'un mot: cette procédure a été utilisée dès lors que cette équivocité était elle-même sans équivoque et transhistorique (par exemple: *droit* et *criminel*). Il n'est question ici que des mots rencontrés dont l'usage dans le temps manifeste des variations sémantiques. Le travail d'interprétation ultérieur, dans une démarche foncièrement qualitative, comportera des opérations du même ordre.

La mise en évidence de l'association (dans les analyses factorielles entreprises sur le matériel textuel de JCLC) du mot *investigate* avec le mot *laboratory* m'a orienté vers la lecture des textes qui contiennent ces mots pour tenter d'interpréter en particulier la pertinence de leur mise en évidence pour la démarche historique entreprise et les fluctuations de leur usage (rendues par la courbe du facteur ou éventuellement la courbe propre de l'usage de chacune des catégories); c'est seulement dans le cadre de cette opération que peut survenir un doute sur l'identité et la perrénité du signifié des catégories. On perçoit ainsi que l'usage du mot *laboratory* était initialement dans le programme criminologique du siècle naissant relatif à l'établissement d'unités de recherche affectées, auprès des institutions correctionnelles, à la constitution de données et que vingt ans plus tard l'usage du mot relève de plus en plus du registre criminalistique. Le mot *investigate* suit une évolution identique, passant de l'investigation comme opération de développement de la connaissance anthropologique à l'investigation comme opération technique de police scientifique. On peut, à partir de ce type de "découverte", soulever le double objectif de connaissance contenu dans la criminologie et périodiser les avancées et les reculs de l'un et de l'autre, c'est-à-dire la production d'un savoir répondant aux règles de la théorisation scientifique⁵⁰⁰ et l'identification, à portée pratique, des crimes et des criminels. Les deux projets sont toujours intimement mêlés, mais les significations historiquement mouvantes des concepts et des catégories qui en rendent compte sont des indicateurs des préoccupations dominantes des époques étudiées.

A la recherche de significations, il faut se demander de quelle utilité peut être une analyse opérant sur le vocabulaire. Les analyses

⁵⁰⁰ Ce savoir est né dans la confiance positiviste en la découverte des causes du crime par une étude anthropologique complète des détenus

catégorielles se fondent sur les significations des mots du matériel, significations exprimées en termes d'appartenance aux processus primaires ou secondaires. L'analyse factorielle, par contre, repose sur une appréhension purement nominale, radicalement opposée à ce que j'appellerai le discours pénal ou criminologique (qui articule les concepts dans des associations qui permettent d'en déterminer la couleur juridique, politique, scientifique ou autre). L'intrication parfois ambiguë (laquelle des disciplines est dans l'autre?) permet aux mêmes mots d'être utilisés adéquatement dans chacune d'elles en telle manière que le lexique ne discrimine pas a priori un champ conceptuel (une science) mais bien des objets. On rejoint ici l'hypothèse de Jeffery⁵⁰¹, sur l'impossible séparation épistémologique de la criminologie du champ normatif qui lui fournit son objet. Une histoire de mots, certes, mais de mots dont ni la définition, ni l'appartenance à un discours particulier ne sont données d'emblée⁵⁰².

Dans le registre des mots, c'est-à-dire de la matière première de l'analyse, comme dans celui des concepts utilisés pour interpréter les trajectoires historiques des mots, l'ensemble des remarques formulées ici invite à ne pas soutenir erronément des "continuités trompeuses"⁵⁰³. On notera encore que la même précaution doit être engagée dans le processus comparatif mettant en jeu des mots de langue différente; *criminology* peut-il être considéré comme un équivalent de "criminologie"? L'unité lexicale anglaise *crime* correspond-elle, sur le plan sémantique, à l'unité lexicale française "crime"? C'est, dans ce cas, non plus le conditionnement historique de l'usage des mots, mais bien son conditionnement spatial, géographique (avec ses conséquences linguistiques) qui détermine une position de prudence.

⁵⁰¹ Voir page 189.

⁵⁰² A fortiori quand on s'aperçoit que les rapports entre les signifiants et les disciplines semblent différer d'une revue à l'autre; la criminologie emprunte les mots du droit dans RDPC alors que la bidisciplinarité de JCLC fait place à un vocabulaire marqué par la scientificité.

⁵⁰³ VEYNE, op. cit., p. 91.

L'ensemble des remarques qui viennent d'être faites sont rattachables à un principe: l'insuffisance du signifiant seul pour faire sens. Les avantages et les faiblesses de la méthode quantitative et lexicale de contribuer à l'histoire d'une science seront ici synthétisés, à partir des effets rencontrés dans la recherche empirique dont il vient d'être rendu compte. La nature analytique de la démarche pose problème, alors même que l'objet analysé est discursif. Quand Brown⁵⁰⁴ ou Schlanger⁵⁰⁵ évoquent la métaphore respectivement comme base d'un paradigme scientifique et comme modèle cognitif de l'invention du concept scientifique, ils font référence à la condition de la production du sens: que le signifiant s'articule à un autre signifiant dans une association, non pas statistique, mais produite dans le fil du discours lui-même. La pertinence d'une étude analytique est ébranlée si on ne lui ajoute pas la mise en oeuvre d'une interprétation critique orientée non seulement vers l'histoire de la discipline mais aussi vers l'histoire des signifiants de la discipline. La méthodologie, dans sa parcimonie confiante dans le signifiant, présente le point faible d'ôter ce qui fait discours dans la science et de laisser dans l'ombre l'historicité-même des usages des mots. Si "l'évolution du savoir passe par une métamorphose des langages"⁵⁰⁶ — hypothèse qui soutient l'ensemble de mon travail —, le signifiant à lui seul ne trouve son sens, en un temps donné, qu'à la mesure de la pensée qu'il économise, quand il est bien choisi⁵⁰⁷. L'interprétation est ce moment de recomplexification, de restauration du sens que la parcimonie méthodologique évacue.

Le mot comme unité d'analyse présente une apparente objectivité dès lors qu'on l'extrait des sources historiques analysées. Si j'ai qualifié la méthode d'interprétation d'indiciaire, c'est bien en tant qu'elle se fonde sur le signe qu'est le mot. Il s'avère cependant que le signe n'est jamais pris en compte comme tel, dans sa complexité, par les diverses analyses entreprises. Soit les analyses font confiance au signifiant seul pour assurer la découverte de thèmes, c'est-à-dire de configurations nées de l'association statistique de signifiants susceptibles de faire sens, soit elles font confiance au signifié seul, en tant qu'il renvoie dans un dictionnaire aux processus primaires ou secondaires de la pensée.

⁵⁰⁴ BROWN R., *Clefs pour une poétique de la sociologie*, Arles, Actes Sud, 1989.

⁵⁰⁵ SCHLANGER J., *Les concepts scientifiques*,

⁵⁰⁶ SCHLANGER J., La pensée inventive, in *Les concepts scientifiques*, p. 71.

⁵⁰⁷ MACH, cité par Poincaré, in STENGERS I. et SCHLANGER J. *op. cit.*

En ce qui concerne le signifiant dont il est fait usage dans les analyses factorielles, divers problèmes relatifs à la restriction de la méthode au signifiant ont été rencontrés, et parfois anticipés. Les problèmes peuvent être rappelés ici: la conservation de l'intégrité d'un syntagme (*défense sociale*), la résolution de l'équivocité sémantique (*droit, criminel, measure*), la modification historique du sens d'un signifiant ou l'équivocité sémantique de ce signifiant selon les contextes d'usage (*laboratory, sentence*), les effets pervers de désinflexions indésirées, compte tenu de la spécificité du vocabulaire pénal et criminologique (*reformatory* est désinfléchi en *reform*, au milieu des usages divers de la notion de réforme, qui peut viser autant le système pénal que la réformation des délinquants), la disparition d'unités thématiques (dont la consistance apparaît qualitativement) par le biais de relations analogiques entre les mots⁵⁰⁸. Ces divers effets de la "confiance au signifiant" peuvent soit être corrigés s'ils sont anticipés par l'analyste, soit ils ne peuvent l'être si l'on veut scrupuleusement soutenir le caractère inductif de l'analyse, c'est-à-dire la soumission aux choix informatisés de la méthode. Les corrections, quand elles sont décidées, font place à un moment interprétatif inscrit dans le coeur de la démarche. La multiplicité de signifiants analogiques peut provoquer la neutralisation de l'importance quantitative des thématiques sous-jacentes pour la seule raison que les thématiques ne peuvent méthodologiquement naître que de l'association statistique significative de signifiants comme tels; le respect de l'induction fondée sur le respect du signifiant peut produire des renvois au "bruit" de thématiques importantes ou au contraire faire entrer dans la structure latente des mots qui renvoient davantage au style du discours qu'à ses thèmes. Ces cas problématiques ne sont évidemment connus qu'en vertu de la culture propre de l'analyste et de sa connaissance qualitative du matériel, tendanciellement exclues toutes deux des principes de sélection et d'organisation des données.

Le signifiant à lui seul ne fait pas sens. La méthode le sait puisque les thèmes ne se dégagent que de l'association de plusieurs signifiants dans un facteur ou dans un pôle de facteur. Compte tenu

⁵⁰⁸ L'importance quantitative de la question de la prison dans JCLC est dissoute par la multiplicité des mots utilisés pour désigner différents régimes carcéraux: *reformatory, prison*, etc., de même la préoccupation pour la drogue est rendue par une multitude de signifiants divers dont la diversité pouvait hypothétiquement être considérée comme insignifiante.

des éléments rapportés ci-dessus, mais aussi du fait que l'association est statistique — formant une phrase statistique — et non linéaire — faisant place à l'enchaînement des mots dans la phrase naturelle du texte — aucun sens ne peut être validé sans un retour aux sources, c'est-à-dire au contexte d'usage des mots pertinents du facteur. La structure latente dégagée par la solution factorielle peut être considérée comme le contenu discret du texte, mais elle n'en reste pas moins une énigme décodable moyennant une interprétation contextuelle, propre d'ailleurs à révéler les diverses insuffisances du signifiant relevées ci-dessus. La place de l'interprétation, même soutenue par des calculs de fréquences, fait de la lecture l'étape fondamentale de la production du sens de l'analyse. L'analyse de contenu ne produit pas le sens, elle oriente sa production par une méthode quantitative d'échantillonnage, de réduction du matériel. La méthode a pour fonction de fournir un principe d'organisation du matériel et la solution produite selon l'application de ce principe. Comme son nom l'indique, la *structure* dégagée au terme de l'analyse quantitative et factorielle est un squelette sur lequel il s'agit de recoller des morceaux de chair. Cette reconstitution du sens autour de la structure exige l'invention d'une méthode et la contribution d'un savoir puisés tous deux dans la subjectivité objectivée, autant que faire se peut, de l'analyste.

Conclusion

a) Une histoire intéressée

Les derniers mots du paragraphe précédent indiquent que la curiosité du chercheur ne ressortit pas de la seule passion pour un objet ou une méthode. Elle se soutient aussi d'une participation du chercheur à son objet: c'est de l'intérieur même de la discipline criminologique que ce savoir est interrogé dans son évolution, interrogation relevant avant tout de la curiosité intellectuelle et d'une certaine "quête des origines". L'intérêt de la méthode est que, par le principe facilement objectivable des procédures qu'elle propose, elle offre au criminologue, identifié à sa discipline, des outils permettant d'en faire une histoire. Le regard historique est donc d'emblée un regard sur soi. Autrement dit, je ne fais pas de l'histoire en historien, mais en criminologue, c'est-à-dire en *amateur*, dans les deux sens du terme. Cette dernière assertion se situe en tension avec celle qui veut que la

démarche historique ne soit pas finalisée par le présent de la discipline étudiée, présent auquel j'appartiens modestement. Dans la démarche, il est impensable de faire abstraction de ce que Grandazzi appelle le nouveau Cogito de l'historien: "je pense d'où je suis"⁵⁰⁹.

C'est dire que la science ne peut s'inscrire que mythiquement dans la représentation de la pureté et de l'indépendance. Cette représentation oublie que l'indépendance n'est pas une position neutre, qui interdit le service d'intérêts idéologiquement marqués. N'est-ce pas au contraire le ressort essentiel de la légitimité des intérêts servis par la science que d'occulter, par les traits formels de son discours, désintéressé, les intérêts qu'elle sert?

b) Ni sans désordre ni sans sujet

Les deux dimensions majeures de la conception déterministe de l'histoire que la méthode emporte et que je dissocie de mon propre projet sont: la normativité de cette conception et sa référence à l'idéal de la science. La méthode peut en effet, grâce à elles, devenir en fait un instrument d'évaluation du réel du discours examiné, évaluation permettant ça et là de juger que le matériel analysé n'est pas "bon", ne convient pas dès lors que les solutions factorielles manquent de signification (statistique) ou que les tracés de l'évolution en processus primaires et secondaires ne suivent pas les courbes attendues par hypothèse. Le principe même de la distinction valorisée du contenu et du bruit, le premier dégagé du second, lorsqu'il rencontre l'échec, produit, dans la perspective ici contestée, un effet de ce que Morin appelle "l'idéalisme diafoiresque": "ce qui ne peut être formalisé n'a pas le droit à l'existence. Le réel doit obéir au formel, et non pas le formel s'appliquer au réel"⁵¹⁰.

Ce qui fait désordre dans la science, le "bruit", est identifiable à deux particularités de la connaissance du réel, du monde comme du discours; ces deux particularités, ces deux traits structuraux relèvent de l'inévitable combattu par le mythe du projet positiviste: c'est le désordre d'une part (ce qui ne répond pas à la formalisation), c'est le

⁵⁰⁹ GRANDAZZI A., *op. cit.*, p. 74.

⁵¹⁰ MORIN E., *Au-delà du déterminisme: le dialogue de l'ordre et du désordre*, in *La querelle du déterminisme*, Gallimard, Le débat, 1991, p. 90.

sujet d'autre part (dans sa figure minimale d'observateur, ou de producteur du discours). En criminologie, on imagine bien les impasses ou les aberrations d'un savoir qui voudrait s'épargner de rencontrer le désordre (concept proche de l'objet même de ce savoir) et le sujet (qui constitue le lieu d'une résistance manifeste au savoir objectivant). Morin encore souligne que "(l)a simplification déterministe croit vidanger les excréments du savoir. Elle ne sait pas qu'elle rejette l'or du temps"⁵¹¹. Si la formule est brutale, elle témoigne qu'il n'y a de savoir possible que dans une complexification qui permette de penser à la fois le contenu pertinent et le bruit, l'ordre et le désordre, l'objet et le sujet, selon une méthodologie qui fait place à cette complexité, plutôt que de la biffer d'un trait technologique. Le travail d'interprétation qui a suivi les analyses a procédé ainsi d'un retour au "bruit" pour tenter d'en situer la position par rapport à la "structure latente" du "texte" étudié, sans quoi, dans la structure latente ne régnerait que le silence (signifiant de l'ordre et de l'objectivité), débarrassé du murmure minimal de tout discours.

⁵¹¹ MORIN E., *op. cit.*, p. 101.

Conclusions

A) Premier temps: confiance.....	278
B) Deuxième temps: réflexivité.....	280
1) Les traits objectifs des matériels et de leur traitement	280
2) Un questionnement né de l'exigence d'interprétation.....	281
3) Dépassement de la méthode et déplacement de l'objet.....	282
C) Troisième temps: retour au projet	284
1) Une improbable rupture.....	284
2) Une histoire qui ne se prescrit pas	284

Il est possible, à ce stade, de retracer l'histoire de la recherche en suivant le fil conducteur des liens indéfectibles entre objet et méthode. L'objet s'entend de la prise en considération d'une *littérature scientifique* pour un projet historique, tandis que la méthode — les analyses factorielles, catégorielles et de complexité de matériels titrologiques et textuels organisés selon les principes de l'analyse de contenu assistée par ordinateur — procède de la définition de la *science comme littérature*. La progression le long de ce fil est scandée par trois temps intellectuels⁵¹²; chacun d'eux constitue un moment de réception de résultats spécifiques.

A) Premier temps: confiance

Le premier temps est celui d'un travail inductif caractérisé par la *confiance dans la méthode* et dans les sélections auxquelles la méthode invite. Bien que chaque niveau de réduction des données, depuis la décision d'opter pour une analyse titrologique jusqu'à la solution factorielle ou la configuration de la pensée conceptuelle, soit le sujet possible d'interrogations sur leur pertinence ou sur leur impact dans la production de résultats, un savoir se dépose au terme de l'interprétation des diverses analyses. Les éléments substantiels — relatifs à l'évolution de la criminologie dans RDPC et JCLC — de cette interprétation sont présentés respectivement dans les chapitres quatre et cinq ainsi que dans le chapitre six consacrés à la comparaison des deux revues.

⁵¹² Le mot "temps" laisse entendre à juste titre la succession de trois moments, mais il est bien évident que le processus de recherche entremêle ces moments et que seule une rationalisation ultime, reprenant l'ensemble des acquis de la recherche, permet de les distinguer.

Dans RDPC, la disparition de la criminologie, après un sursaut réflexif, méthodologique et théorique (1960 à 1975) et quelques décennies de consistance criminalistique (1910 à 1950); l'apparition croissante de titres au style flou (dont l'appartenance disciplinaire ne se laisse pas apprécier lexicalement); la saturation de l'auto-référentialité du droit dans la solution factorielle des titres; l'internationalisation croissante du droit pénal et le remplacement progressif du commentaire de la loi par la perspective de politique criminelle; l'absence d'évolution de la scientificité du discours de RDPC inscrite dans la constance du rapport entre processus primaires et processus secondaires de la pensée, sont autant de conclusions substantielles que l'analyse quantitative de la revue belge permet de tirer du coeur de ce premier temps.

Dans JCLC, le recul manifeste de l'auto-référentialité du droit pénal (au contraire de RDPC); la communauté discursive et la coexistence pacifique des deux disciplines (criminologie et droit pénal) marquées par l'empirisme et le pragmatisme des questions abordées; la convergence d'un droit en action avec une criminologie axée sur les pratiques institutionnelles du système pénal; la disparition progressive d'un idéal de traitement, dramatiquement mise en évidence par le retour politique et scientifique de la peine de mort (fin des années septante); la tenue en laisse de la criminologie (son impossible progression selon le modèle martindalien) par l'"actualisme" criminologique qu'impose le pragmatisme évoqué ci-dessus; le passage d'un modèle théorique d'explication du crime à forte connotation médicale à une théorisation sociologique⁵¹³ qui déplace et dépasse l'intérêt pour l'identification du criminel au profit de la définition du crime; la mise en péril d'une évolution du matériel assez proche du modèle martindalien dans des périodes de saturation des disciplines technologiques (1950 à 1965) ou de régression politique et conceptuelle (retour de la peine de mort), constituent les conclusions principales de l'étude de JCLC, relatives au premier temps.

⁵¹³ Passage confirmé par l'évolution de l'appartenance disciplinaire des auteurs des articles crimino-réflexifs de JCLC.

B) Deuxième temps: réflexivité

La deuxième étape intellectuelle est celle de la critique méthodologique que l'application de la méthode a rendu possible: les résultats propres à cette étape sont ceux de la *réflexivité méthodologique*; en effet l'introduction d'un retour sur la méthode et d'un dépassement de la méthode est la mieux à même de rendre compte à la fois des résultats et des oblitérations de l'entreprise de recherche. Cette étape articule objet et méthode d'une manière nouvelle.

Trois entrées pour la réflexivité sont apparues au fil des développements de la recherche: 1) le choix de la méthode organise objectivement le matériel et emporte des conséquences sur la construction des sources et de l'objet⁵¹⁴; 2) le dispositif méthodologique laisse ouvertes des options quant à la manière de mobiliser la méthode, options que l'exigence d'interprétation invite à explorer; 3) la non-conformité des analyses catégorielles à leur hypothèse ou l'absence d'évidence dans la lecture des résultats des analyses factorielles constituent deux événements qui n'ont cessé de renvoyer à une interrogation sur l'impact de la bidisciplinarité des sources et sur l'autonomie de la criminologie.

1) Les traits objectifs des matériels et de leur traitement

La mixité de ma démarche, accordant à la méthode un statut concurrentiel à l'objet lui-même, tient tout d'abord à la divergence quasi systématique — entre les deux périodiques étudiés — des traits objectifs des matériels titrologiques ou textuels et des résultats des analyses opérés sur eux.

Ainsi, la dimension du catalogue, la structure de prolifération des auteurs, la répartition historique du matériel crimino-réflexif, la constitution des solutions factorielles comme la signification statistique des analyses de régression opérées sur les facteurs, la connotation — disciplinaire ou thématique — des mots retenus dans les solutions, l'évolution des processus de pensée étudiés par l'analyse catégorielle, l'évolution de la complexité selon les deux indices utilisés

⁵¹⁴ Voir le chapitre un.

(lisibilité et *titular colonicity*), sont autant de traits de distinction des deux revues, produits soit dans le temps de leur construction comme source pour l'analyse soit dans le temps de l'analyse elle-même. Toute attribution de ces traits de distinction aux contenus réels des revues suppose que soit mise hors de doute la validité de la méthode. Mais, en quelque sorte, l'octroi d'un sens substantiel à ces divergences et la validation de la méthode se construisent tous deux dans les tentatives d'interprétation qui sont faites de ces divergences.

2) Un questionnement né de l'exigence d'interprétation

La mixité évoquée ci-dessus — objet et méthode sur un même plan d'interrogation — tient donc aussi à la nécessité de construire des procédures d'interprétation des résultats; l'analyse de contenu ne fournit pas les clés de l'interprétation et celle-ci, par un retour aux sources, produit, autant qu'un savoir substantiel, un questionnement sur les processus de construction des matériels mis en oeuvre dans les diverses analyses. On aura ainsi découvert au fil de la recherche que le moment de l'interprétation engage le chercheur dans l'adoption d'une posture au détriment d'une autre; c'est le cas lorsque je fais le choix de l'usage descriptif *versus* l'usage prédictif des régressions polynomiales, le choix du déverrouillage de l'hypothèse de l'analyse catégorielle *versus* le choix de la confiance dans son "verdict", ou encore le choix du repérage de la multiplicité des contextes d'usage du signifiant dans l'analyse factorielle *versus* le respect objectif de cette unité d'analyse⁵¹⁵. Le travail de vérification de l'unicité de sens ou de contexte d'occurrences des mots retenus par la solution factorielle, la procédure dite de consultation des mots retenus par l'analyse catégorielle, la vérification des tracés de l'évolution propre des mots les plus pertinents (dans la recherche du sens des résultats des analyses) sont autant de démarches qui à la fois introduisent un recul à l'égard de la méthode et fournissent des éléments de validation en confirmant les hypothèses que l'usage de la méthode a pu générer; elles déconstruisent l'automatisme apparent de cette dernière et soulignent les effets de la

⁵¹⁵ Ces options sont apparues dans le travail d'interprétation des chapitres quatre et cinq. Le recours à la préposition *versus*, opposant les options veut simplement indiquer que des choix s'ouvrent dans le temps de l'interprétation, choix qui sont théoriquement opposables, mais dont chaque versant recèle parfois sa part de productivité propre.

réduction de l'unité d'analyse au signifiant ou les rapports particuliers que les disciplines étudiées peuvent entretenir avec un dictionnaire d'imagerie régressive.

3) Dépassement de la méthode et déplacement de l'objet

Le recours à des sources criminologiques homogènes fournissant des données réparties sur une longue période a constitué une contrainte méthodologique importante, et là où le projet initial concernait l'histoire de la criminologie, il s'est avéré que le nom des sources choisies, la difficulté d'objectiver la démarche constitutive (entreprise pour RDPC) et les résultats surprenants des analyses⁵¹⁶ exigeaient de problématiser la nature des rapports entre la criminologie et le droit pénal.

Les résultats des analyses sont surprenants le plus souvent en raison de leur pauvreté (nombre de mots des solutions factorielles, faiblesse des scores factoriels, défaut de signification statistique des régressions) ou de leur non-conformité relative à l'hypothèse qui les justifient; ils ont dans cette mesure suscité eux-mêmes un dépassement de la méthode et un déplacement de l'objet. Pouvoir dire quelque chose de la criminologie et de son histoire, à travers le prisme des sources examinées et du mode quantitatif d'organisation des données qui en furent extraites, suppose d'abord une suspension et un *dépassement* de la sanction pour la discipline que comporte le transfert de la faiblesse ou de l'inadéquation des résultats sur les sources (et a fortiori sur le savoir représenté en elles); ce projet suppose ensuite un *déplacement* de l'interrogation sur la discipline comme telle vers une interrogation sur les relations entre les disciplines jumelées.

Si l'on reste sur sa faim criminologique au terme de ce travail, les transformations apparues dans le champ bidisciplinaire des deux revues interrogent à tout le moins l'autonomie de la criminologie comme science. Dans la revue belge, la période de consistance criminologique (1960-1975) semble indiquer que l'association de la

⁵¹⁶ Par exemple, la mise en évidence de signifiants auto-référentiels dans la solution factorielle de RDPC, alors que des thèmes y étaient attendus, la pauvreté de cette même solution ou encore la non-conformité des résultats des analyses catégorielles à leur hypothèse évolutive sur l'ensemble des matériels

criminologie au droit pénal ne peut trouver de compromis entre l'auxiliarité (représentée quantitativement par l'assistance technique de la criminalistique) et la disparition. Les résultats des analyses catégorielles peuvent être lus comme une confirmation de l'étouffement que produisent le droit et son style répétitif (marqué dans une titrologie réduite à l'objet, en particulier dans le cas du commentaire de la loi, ou à la référence disciplinaire) sur la science et l'évolution qu'on en attend par hypothèse. Par contre les résultats des analyses de la revue américaine manifestent une plus grande intrication conceptuelle des deux disciplines empiriquement intéressées au fonctionnement et aux produits des institutions pénales.

L'évolution conceptuelle (analyses catégorielles) laisse entendre qu'une part de la stabilité de la criminologie mise sur le compte du droit dans RDPC pourrait bien relever de la criminologie elle-même dans JCLC: la poussée des processus secondaires produite entre 1960 et 1980 — période dont la lecture des textes crimino-réflexifs de la revue évoque le bouillonnement paradigmatique — s'anéantit dans une poussée plus violente encore des processus primaires redevable au rapport étroit que la production criminologique entretient avec l'actualité de la politique criminelle.

Il s'avère de même, tant dans l'observation des scores bruts de RDPC que de l'interprétation des régressions de JCLC que les disciplines historiquement constitutives de la criminologie et à haute teneur technique — police scientifique, médecine légale — ont constitué des facteurs de réduction de l'évolution conceptuelle attendue de la science. Que la criminologie soit ou non capable d'évoluer comme une science en conformité avec l'hypothèse de l'analyse catégorielle, on retiendra en tout cas ici que son auxiliarité technologique (à travers ses productions criminalistiques), sa dépendance objective (au droit pénal) et son "actualisme" (que lui impose la politique criminelle) constituent des freins — historique ou conjoncturel pour le premier, sans doute structurel pour les autres — à la possibilité de la faire adhérer à la représentation "progressiste" de la science que soutient l'analyse catégorielle.

C) Troisième temps: retour au projet

La troisième étape est produite par ricochet: la réflexion entreprise inductivement sur la méthode a suscité un questionnement dépassant l'objet et la méthode. Ce questionnement 1) invite au retour sur le projet lui-même et à son développement, et 2) introduit un questionnement sur l'histoire elle-même et sur les conditions théoriques et critiques de l'entreprise historique menée inductivement dans le cadre de cette recherche.

1) Une improbable rupture

Les résistances à l'adhésion de la criminologie à la représentation évolutive de la science sont sans doute à l'oeuvre dans l'apparente impossibilité que présente la criminologie dans les deux revues, de produire, au-delà d'une *division*, une *rupture* paradigmatique. Il me paraît probable que la levée de ces résistances, de ces freins, est une condition nécessaire mais non suffisante à la modification du profil scientifique de la criminologie (pour des raisons épistémologiques relatives à la dépendance structurelle évoquée plus haut). La même impasse, rendant impossible le moulage de la criminologie sur l'idéal scientifique et demandant de la fonder comme science sur d'autres critères, ne serait-elle pas rencontrée dans l'analyse d'autres sources et d'autres matériels? A cet égard, la recherche pourrait trouver des développements 1) dans l'étude d'autres sources périodiques, historiquement plus réduites mais spécifiquement criminologiques et marquées par d'autres choix dans la construction de leur objets; 2) dans l'exploitation de la piste de travail, entrouverte au chapitre sept, axée sur les efforts de conceptualisation et de théorisation de la criminologie comme science et, en particulier, sur les définitions successives ou concurrentes et les limites internes et externes de la discipline proposées dans les traités de criminologie.

2) Une histoire qui ne se prescrit pas

Si l'histoire, comme discipline métascientifique, se laisse envahir par son objet, elle ne change pas de nature comme d'objet. L'histoire des sciences n'est pas plus scientifique que l'histoire des moeurs n'est morale. A l'adoption d'une démarche qui veut que l'histoire se fasse

avec les mots de son objet, doit correspondre, dans la méthode même, la reconnaissance que les mots d'une discipline scientifique peuvent évoluer, non seulement en apparaissant ou en disparaissant, mais aussi en prenant des significations nouvelles au fil du temps et de leurs associations (ce que j'ai appelé "contextes d'usage"). A de nombreux détours de la recherche, on a pu faire l'épreuve stimulante du pouvoir de suggestion de la méthode quantitative. L'histoire elle-même ne se construit cependant que dans le développement ou dans la tentative de confirmation des hypothèses surgies d'une forme d'organisation objectivée des sources choisies, développement et tentative mettant en oeuvre d'autres modalités de recherche.

L'histoire ainsi faite met à distance, d'une part, la dimension évaluative que contient la théorie normative des sciences et, d'autre part, l'apparent mécanicisme tant de l'entreprise historique que de l'entreprise scientifique. Ce qui constitue le fond du retour au projet de cette troisième étape, c'est la question de la pertinence de la référence à un idéal-type de la science et l'interrogation à l'égard du souci de la science de désincarner (individuellement, socialement et politiquement) son projet jusqu'à faire de son histoire un processus déterminé par les seules variables autonomes de son discours.

Bibliographie

On ne trouvera pas, dans cette liste bibliographique, les références des articles de RDPC et JCLC qui ont pu être cités dans le corps de la dissertation, à moins qu'au-delà de leur statut de matériel pour la recherche, ils aient servi de guide théorique ou méthodologique au même titre que toute autre publication. On trouvera toutefois en annexe la liste des titres des articles crimino-réflexifs exploités comme matériel textuel de la recherche.

ALVAREZ-PEREYRE Frank, "De la tentation de la pureté à l'exigence d'unité: les sciences anthropologiques à l'épreuve de l'interdisciplinarité", *Diogène*, 1992, juil.-sept., n° 159, pp. 103 à 135.

BACHELARD Gaston, *La formation de l'esprit scientifique. Contribution à une psychanalyse de la connaissance objective*, Paris, Librairie philosophique J. Vrin, 1989 (14ème éd.), 256 p.

BARDIN Laurence, *L'analyse de contenu*, Paris, P.U.F., Le psychologue, 1977, 233 p.

BARNES Barry, T.S., *Kuhn and Social Science*, London, The Macmillan Press Ltd, 1982, 135 p.

BARTHES R., *Le plaisir du texte*, Paris, Seuil, collection "Tel Quel", 1973, 105 p.

BARTHES R., BERSANI L., HAMON Ph., RIFFATERRE M., WATT I., *Littérature et réalité*, Paris, Points, Seuil, 1982, 181 p.

BENJAFIELD J. et MUCKENHEIM R., "An Historicodevelopmental Analysis of the Regressive Imagery Dictionary", *Empirical Studies of the Arts*, 1988, Vol. 7 (1), pp. 79 à 88.

BERELSON Bernard, *Content Analysis in Communication Research*, New York, Hafner Publishing Company, 1971 (éd. 1952), 220 p.

BESTGEN Yves, *Deux approches du discours narratif: marqueurs de la segmentation et profil émotionnel*, Thèse présentée en vue de l'obtention du grade de docteur en psychologie, Université Catholique de Louvain, Faculté de psychologie et des sciences de l'éducation, 1992, 259 p.

BLALOCK H. M., *Basic Dilemmas in The Social Sciences*, Beverly Hills, London, Sage Publications, 1984, 184 p.

BLANCKAERT Claude, "La science de l'homme entre humanité et inhumanité", in *Des sciences contre l'homme*, Autrement, Série Sciences en société, volume 1, n° 8, 1993, pp. 14 à 45.

BONGER W.A., *Criminalité et conditions économiques*, Amsterdam, G.P. Tierie, 1905, 750 p.

BOURDIEU P., "La force du droit, éléments pour une sociologie du champ juridique", *Actes de la recherche en sciences sociales*, sept. 1986, n° 64, pp. 3 à 19.

BOURDIEU P., *Les règles de l'art, genèse et structure du champ littéraire*, Paris, Seuil, Libre examen, 1992, 480 p.

BOURDIEU P., "Habitus, code et codification", *Actes de la recherche en sciences sociales*, sept. 1986, n° 64, pp. 40 à 44.

BOUROCHE Jean-Marie et SAPORTA Gilbert, *L'analyse des données*, Paris, P.U.F., Que sais-je?, 1980, 127 p.

BOUZAT Pierre et PINATEL Jean, *Traité de droit pénal et criminologie*, Paris, Dalloz, tome 3, 2e éd., 1970, 660 p.

BRAUTIGAN Richard, *Tokyo-Montana Express*, Ed. Christian Bourgois, 10/18, 1981, 302 p.

BREWER John, HUNTER Albert, *Multimethod Research, A Synthesis of Styles*, Newbury Park, Sage Library of Social Research, 175, 2ème éd., 1990, 208 p.

BROWN R., *Clefs pour une poétique de la sociologie*, Arles, Actes Sud, 1989, 351 p.

BROWN W.P., "The Titles of Paperback Books", *British Journal of Psychology*, 1964, vol. 55, n° 3, pp. 365 à 368.

BRYMAN Alan, *Quantity and Quality in Social Research*, London, Unwin Hyman, Contemporary Social Research, 18, 1988, 198 p.

BURGESS E.W., "The Delinquent As A Person", *American Journal of Sociology*, 1923, n° 28, p. 679

CANGUILHEM G., *Idéologie et rationalité dans l'histoire des sciences de la vie*, Paris, Librairie philosophique J. Vrin, 1988, 144 p.

CANGUILHEM G., "Qu'est-ce que la psychologie?", in *Etudes d'histoire et de philosophie des sciences*, Paris, Librairie philosophique J. Vrin, 1983, pp. 365 à 381.

CANGUILHEM G., "L'objet de l'histoire des sciences", in *Etudes d'histoire et de philosophie des sciences*, Paris, Librairie philosophique J. Vrin, 1983, pp. 9 à 23.

CASTORIADIS Cornelius, "Passion et connaissance", *Diogène*, 1992, oct.-déc., n° 160, pp. 78 à 96.

CARPINTEIRO Helio et al, "Significant Contributions of European Psychologists in Four American Journals", paper presentend at a *Symposium of the First European Congress of Psychology*, Amsterdam, 4-7 july 1989.

CARPINTEIRO Helio, *Bibliometric Methodology in the History of Psychology*, polycopié 1989.

CIBOIS P., *L'analyse factorielle*, Paris, P.U.F., 1987.

COHN Ellen G. et FARRINGTON David P., "Differences between British and American Criminology, an Analysis of Citations", *British Journal of Criminology*, 1990, Vol. 30, n° 4, p. 467 à 482.

DE VILLERS Guy, "L'histoire de vie comme méthode clinique", décembre 1992, polycopié, 16 p.

DEBUYST Christian, "Droit pénal et criminologie", *Cahiers de criminologie et de pathologie sociale*, Louvain, n° 1, 1971, 27 p.

DEBUYST Christian, "Les paradigmes du droit pénal et les criminologies cliniques", *Criminologie*, 1992, Vol. XXV, n° 2, pp. 49 à 72.

DEBUYST Christian, "Pour introduire une histoire de la criminologie: les problématiques de départ", *Déviance et Société*, 1990, 14, n° 4, pp. 347-376.

DEDECKER Renée et SLACHMUYLDER Lucien, "De la critique de l'école classique à la théorie de défense sociale: la protection de l'enfance dans la pensée de Prins", in *100 ans de criminologie à l'ULB*, Bruxelles, Bruylant, 1990, 328 p.

DELMAS-MARTY M., "Réformer: anciens et nouveaux débats", *Pouvoirs (Revue française d'études constitutionnelles et politiques)*, 1990, 55, pp. 5 à 21.

DIGNEFFE Françoise, "La criminologie et son histoire. Réflexions à propos de quelques questions d'objet(s) et de méthode(s)", *Revue internationale de criminologie et de police technique*, 1991, n° 3, pp. 299 à 319.

DILLON J.T., "In pursuit of the Colon, A Century of Scholarly Progress, 1880-1980", *Journal of Higher Education*, 1982, Vol. 53, n° 1, pp. 91 à 97.

DILLON J.T., "The Emergence of the Colon: An Empirical Correlate of Scholarship", *American Psychologist*, 1981, Vol. 36, n° 8, pp. 879 à 884.

EVERITT B.S., *An Introduction to Latent Variable Models*, Monographs on Statistics and Applied Probability, London, New York, Chapman et Hall, 1984, 107 p.

EWALD François, "Responsabilité et dangerosité", in TULKENS Françoise, *Généalogie de la défense sociale en Belgique (1880-1914)*, Bruxelles, Story-Scientia, 1988, pp. 311-319.

FLANDRIN Jean-Louis, *Le sexe et l'Occident, Evolution des attitudes et des comportements*, Paris, Seuil, 1981.

FURUMOTO Laurel, "The New History of Psychology", *The G. Stanley Hall Lectures Series*, Washington, A.P.A., volume 9, 1989, pp. 5 à 34.

GARDIN Jean-Claude, *Les analyses de discours*, Neuchâtel, Delachaux et Niestlé, coll. Zethos, 1974, 178 p.

GARLAND David, "The Criminal and his Science", *The British Journal of Criminology*, 1985, Vol. 25, n° 2, pp. 109 à 137.

GARLAND David, "Criminological Knowledge and Its Relation to Power, Foucault's Genealogy and Criminology Today", *British Journal of Criminology*, 1992, Vol. 32, n° 4, pp. 403 à 422.

GASSIN Raymond, *Criminologie*, Paris, Dalloz, 1988, 647 p.

GENETTE Gérard, *Seuils*, Paris, Seuil, collection Poétique 1987, 388 p.

GOLSTEIN Jan, *Console and Classify. The French Psychiatric Profession in the Nineteenth Century*, Cambridge, Cambridge University Press, 1987, 414 p.

GRANDAZZI Alexandre, "L'avenir du passé, de l'histoire de l'historiographie à l'historiologie", *Diogène*, 1990, n° 151, p. 56 à 78.

HABERMAS Jurgen, *Logique des sciences sociales et autres essais*, Paris, P.U.F., 1987.

HAKFOORT C., "The Missing Syntheses in the Historiography of Science", *History of Science*, 1991, vol. 29, pp. 207 à 216.

HARRIS Ruth, *Murders and Madness. Medecine, Law and Society in the fin de siècle*, Oxford, Clarendon Press, 1989, 366 p.

HAYES D. P., "The Growing Inaccessibility of Science", *Nature*, vol. 356, 30 avril 1992, pp. 739 à 740.

HENRY G., *Comment mesurer la lisibilité*, Paris-Bruxelles, Labor-Nathan, 1975.

HERPIN Nicolas, *Les sociologues américains et le siècle*, Paris, P.U.F., collection SUP, 1973.

HOEK Leo H., *La marque du titre. Dispositifs sémiotiques d'une pratique textuelle*, Mouton éd., La Haye-Paris-New York, 1981, 370 p.

HOGENRAAD R. et ORIANNE E., "Imagery, Regressive Thinking, and Verbal Performance in Internal Monologue", *Imagination, Cognition and Personality*, 1986, 5, pp. 127 à 145

HOGENRAAD Robert, *A Little Organon of Content Analysis. From the psychological analysis of discourse to the analysis of psychological discourse*, Faculté de psychologie et des sciences de l'éducation, U.C.L., 1990, 151 p.

HOGENRAAD Robert, DAUBIES Claude et BESTGEN Yves, *Une théorie et une méthode générale d'analyse de contenu assistée par ordinateur: le système PROTAN*, version du 29 novembre 1991, U.C.L., faculté de psychologie et des sciences de l'éducation, Louvain-la-Neuve, ix et 282 p.

HOGENRAAD Robert, BESTGEN Yves, "Linearity in Text: A Micro-Content-Analytic Reading of Freud's 1909 Clark Lectures", *Second SCCAC Conference*, Mannheim, July 10-11 1991, 25 p. et annexes.

HOGENRAAD Robert, BESTGEN Yves et DURIEUX Jean-François, "Psychology as Literature", in *Genetic, Social, and General Psychology Monographs*, 1992, pp. 457 à 478.

HOGENRAAD Robert, MORVAL J. et DUCHARME F. A., "Applied Psychology as Scientific Style", non publié, soumis à *Journal of Social Behavior and Personality*.

HOLENSTEIN Elmar, *Jakobson ou le structuralisme phénoménologique*, Paris, Seghers, Philosophie, 1974, 243 p.

JAE-ON-KIM, MUELLER C.W., *Introduction to Factor Analysis*, Beverly Hills, Sage Publications, 1978, 79 p.

JANSSEN Otto, "Criminologie", *Tijdschrift voor Criminologie*, 1991, n° 4, pp. 375 à 379.

JEFFERY Clarence Ray, "The structure of American Criminological Thinking", *Journal of Criminal Law and Criminology*, 1955-1956, p. 658.

JOLLIFFE I. T., *Principal Component Analysis*, Springer Series in Statistics, New York, Springer Verlag 1986, 271 p.

JONES David A., *History of Criminology, A philosophical Perspective*, New York, Greenwood Press, 1986, 243 p.

KALUSZYNSKI Martine, *La criminologie en mouvement. Naissance et développement d'une science sociale en France à la fin du XIXème siècle. Autour des "Archives de l'Anthropologie criminelle" d'Alexandre Lacassagne*, Thèse de doctorat d'histoire contemporaine, Université de Paris VII, UER G.H.S.S., 3 volumes, 1988.

KELLY M., "L'analyse de contenu", in GAUTHIER et al., *Recherche sociale. De la problématique à la collecte des données*, Québec, Presses de l'Université de Québec, 1987, pp. 293 à 315.

KIENTZ Albert, *Pour analyser les media, l'analyse de contenu*, Mame, collection medium, 1971, 175 p.

KORN James H., Davis Roger, Davis Stephen F., "Historians' and Chairpersons' Judgments of Eminence among Psychologists", *American Psychologist*, 1991, vol. 46 n° 7, pp. 789 à 792.

KRAJZMAN M., *La presse juive en Belgique et aux Pays-Bas, histoire et analyse quantitative de contenu*, Bruxelles, Ed. de l'U.L.B., 1975, 209 p.

KRIPPENDORF Klaus, *Content Analysis, An Introduction to Its Methodology*, The Sage Commtext Series, 1980, 191 p.

KUHN, *La structure des révolutions scientifiques*, Paris, Flammarion, collection Champs, 1983, 284 p.

KUHN T., *La tension essentielle. Tradition et changement dans les sciences*, Paris, Gallimard, 1990,

LABADIE, J.-M., *Le crime, phénomène humain. Lecture comparative et différentielle des principales théories explicatives du crime au XIXème et au XXème siècles*, Thèse de doctorat d'Etat, Paris, 2 volumes, 1987, 1040 p.

LALUMIA Joseph, "Science normale et science révolutionnaire, Kuhn et ses critiques", *Diogenes*, 1991, 154, pp. 37 à 44.

LANGOUET Gabriel et PORLIER Jean-Claude, *Pratiques statistiques en sciences humaines et sociales*, Paris, ESF éditeur, 1989, 227 p.

LEBART L., MORINEAU A. et FENELON J.-P., *Traitement des données statistiques, méthodes et programmes*, Paris, Dunod, 1979, 510 p.

LEGROS Edmond, *L'analyse des correspondances, démarches et réflexions critiques*, Louvain-la-Neuve, Ciaco, Faculté des Sciences Économiques, sociales et politiques, n° 187, 1989, 170 p.

LEVI-STRAUSS Claude, "Réponses à quelques questions", *Esprit*, 31, 1963, pp. 628 à 653.

LINDAUER Martin S., "Physiognomic Meanings in the Titles of Short Stories, Psychological Approaches to the Study of Literary Narratives", in Colin Martindale (editor), *Psychological Approaches to the Study of Literary Narratives*, Hamburg, Helmut Buske Verlag, 1978, pp. 74 à 95.

LOEHLIN J. C., *Latent Variable Models, an Introduction to Factor, Path and Structural Analysis*, Hillsdale, New Jersey, Lawrence Erlbaum Associates, 1987, 273 p.

LOTKA A.J., "The Frequency Distribution of Scientific Productivity", *Journal of the Washington Academy of Sciences*, 1926, 16, pp. 317 à 323.

MANNHEIM Hermann, *Pioneers in Criminology*, London, Stevens and Sons Limited, 1960, 402 p.

MARTINDALE Colin, *The Clockwork Muse. The Predictability of Artistic Change*, Basic Books, 1990, 411 p.

MASSON J.-P., "La législation belge il y a cent ans", *Journal des Procès*, 1999, n° 170, p. 16.

Mc CANN S.J.H. et STEWIN L.L., "Good and Bad Years: An Index of American Social, Economic, and Political Threat (1920-1986)", *The Journal of Psychology*, 1990, 124 (6), pp. 601 à 617.

MELOSSI D., "L'hégémonie et les vocabulaires de la motivation punitive: la gestion discursive des crises sociales", *Criminologie*, 1992, vol. XXV, n° 2, pp. 93 à 114.

MORIN E., *Science avec conscience*, Paris, Seuil, coll. Points, 1990, 315 p.

MOTTE O., "Pourquoi l'histoire de l'historiographie et comment?", *Revue Interdisciplinaire d'études juridiques*, 1989, 22, p. 67.

MULAIK Stanley A., "A Brief History of the Philosophical Foundations of Exploratory Factor Analysis", *Multivariate Behavioral Research*, 1987, 22, pp. 267 à 305.

MURPHY J.W., "Incidence du postmodernisme sur l'avenir des sciences sociales", *Diogène*, 1988, 143, pp. 94 à 112.

NYE Robert A., *Crime, Madness and Politics in Modern France. The Medical Concept of National Decline*, Princeton, Princeton University Press, 1984, 367 p.

OTTE Michael, "Style as Historical Category", *Science in Context*, 1991, 4, 2, pp. 233 à 264.

PARENT Colette, *Les féminismes et les paradigmes en criminologie*, Thèse de doctorat en criminologie de l'Université de Montréal, non publiée, 1991, 361 p.

PELFREY W. V., *The Evolution of Criminology*, Cincinnati, Anderson Publishing Co, Criminal Justice Studies 1980, 117 p.

PICK Daniel, *Faces of degeneration. A European disorder, c. 1848 - c. 1918*, Cambridge, Cambridge University Press, 1989, 275 p.

PINATEL Jean, "Criminologie et droit pénal", *Revue de science criminelle et de droit pénal comparé*, 1953, 8, 4, pp. 595 à 608.

PINATEL Jean, *La criminologie*, Paris, Spes, 1960, 223 p.

PINATEL Jean (Mélanges offerts à), *La criminologie. Bilans et perspectives*, Paris, Ed. A. Pedone, 1980, 272 p.

PINATEL Jean, "La criminologie à la croisée des chemins", *Journal des Procès*, 1990, n° 175, p. 19.

PIRES Alvaro P., "Deux thèses erronées sur les lettres et les chiffres", *Cahiers de recherche sociologique*, 1987, Vol. 5, n° 2, pp. 85 à 105.

PIRES Alvaro P., "Ethiques et réforme du droit criminel: au-delà des philosophies de la peine", *Ethica*, 1991, Vol. 3, n° 2, pp. 47 à 78.

PIRES Alvaro P., "Le débat inachevé sur le crime: le cas du congrès de 1950", *Déviance et Société*, 1979, vol. 3, n° 1, p. 23 à 46.

PIRES Alvaro P., "Analyse causale et récit de vie", polycopié du GREPO, Dépt Criminologie, Université d'Ottawa, mars 1989, 51 p.

PIRES Alvaro P. et DIGNEFFE Françoise, "Vers un paradigme des inter-relations sociales, pour une reconstruction du champ criminologique", *Criminologie*, 1992, vol. XXV, n° 2, pp. 13 à 47.

PITERNICK A.B., "From Incipits to Colon Counts: a Natural History of Titles", *Scholarly Publishing*, 1991, 22, 3, pp. 170 à 183.

POMIAN Krzysztof (dossier réuni par), *La querelle du déterminisme*, Paris, Gallimard, Le débat, 1990, 287 p.

PONCELA Pierette, "Histoires pour l'histoire d'une revue de droit pénal. La Revue de Science Criminelle et de Droit Pénal Comparé, 1936-1986", in ARNAUD André-Jean, *La culture des revues juridiques françaises*, Milano, Dott A. Giuffrè Editore, 1988, pp. 31 à 46.

POPPER K., *Misère de l'historicisme*, Paris, Plon, 1956, 158 p.

POPPER K., "Prediction and Prophecy in the Social Sciences", in GARDINER Patrick, *Theories of History*, Illinois, Free Press Glencoe, 1959, pp. 275 à 285.

POUPART J., RAINS P., PIRES A.P., "Les méthodes qualitatives et la sociologie américaine", *Déviance et Société*, Genève, vol. 7, n° 1, pp. 63 à 91.

REASONS Charles E., *The Criminologist: Crime and the Criminal*, Pacific Palisades, Goodyear, 1974.

RICHAUDEAU Fr., *La lisibilité*, Paris, Retz-C.E.P.I., 1976.

RICOEUR Paul, *Temps et récit*, Paris, Seuil, 3 tomes, 1983, 1984, 1985, 319 p., 233p., 426 p.

RICOEUR Paul, *Du texte à l'action. Essais d'herméneutique*, II, Paris, Seuil, 1986, 409 p.

RIGAUX François, "Les juristes belges et l'organisation de l'Etat fasciste", *Aspects des relations de la Belgique, du Grand-Duché de Luxembourg et des Pays-Bas avec l'Italie, 1925-1940*, Instituto Italiano di Cultura, séminaire interuniversitaire, 1981-1982, 1983, pp. 167 à 187.

ROBERT Ph. et LEVY R., "Histoire et question pénale", *Revue d'histoire moderne et contemporaine*, 7/8 1985, XXXII, pp. 481 à 526.

ROBERT Philippe, "La sociologie entre une criminologie de passage à l'acte et une criminologie de la réaction sociale", *L'année sociologique*, 1973, vol. 24, pp. 441 à 504.

ROTH R., "Histoire pénale, histoire sociale: même débat", *Déviance et Société*, 1981, vol. 5, n° 2, pp. 187 à 203.

ROTH Robert, "Evaluation de l'apport des résultats de la recherche historique à la politique criminelle et à la prévision de son évolution, compte tenu des changements du contexte social et économique", in *La recherche historique sur la criminalité et la justice pénale*, Conseil de l'Europe, études relatives à la recherche criminologique, Strasbourg, 1985, volume XXII, pp. 107 à 161.

SCHLANGER J., "La connaissance comme exploration et comme conquête", *Diogenes*, 1992, oct.-déc., n° 160, pp. 63 à 77.

SELLIN T., *Conflits de culture et criminalité*, Paris, Pedone, 1984 (réédition), 109 p.

SERRES Michel, *Eléments d'histoire des sciences*, Paris, Bordas, 1989,

SHEARING Clifford D., "Decriminalizing Criminology: Reflections on the Literal and Tropological Meaning of the Term", *Canadian Journal of Criminology*, oct. 1989, vol. 31, p. 169.

SIMON Gérard, "De la reconstitution du passé", *Le Débat*, 9-10 1991, n° 66, pp. 135 à 147.

SIMONTON, "Leaders of American Psychology, 1879-1967: Career Development, Creative Output, and Professional Achievement", *Journal of Personality and Social Psychology*, 1992, vol. 62, pp. 5 à 17.

SINGER Murray, *An Introduction to Sentence and Discourse Processes*, Hillsdale, Lawrence Erlbaum Ass., 1990, 305 p.

SONTAG S., *Against Interpretation*, New-York, Anchor Books, 1990.

SOURIOUX J.-L. et LERAT P., *Le langage du droit*, Paris, P.U.F., collection SUP, 1975, 133 p.

STEFANI G., LEVASSEUR G., JAMBU-MERLIN R., *Criminologie et science pénitentiaire*, Paris, Dalloz, 3ème édition, 1972, 745 p.

STENGERS I. et SCHLANGER J., *Les concepts scientifiques, invention et pouvoir*, Paris, Ed. La Découverte, 1988, 166 p.

STENGERS I., *La volonté de faire science. A propos de la psychanalyse*, Le Plessis-Robinson, Les empêcheurs de penser en rond, 1992, 84 p.

SZABO D., "Pensée criminologique et droit pénal", *Revue canadienne de criminologie*, 1962, 4, 2, pp. 61 à 73.

SZABO Denis, "Orientations actuelles de la criminologie et son influence sur les politiques criminelles", *Revue internationale de criminologie et de police technique*, 1985, p.

TESTART Alain, *Pour les sciences sociales. Essai d'épistémologie*, Paris, Christian Bourgois éditeur, 1991, 173 p.

TORRENS-IBERN J., *Modèles et méthodes de l'analyse factorielle*, Paris, Dunod, 1972, 202 p.

TULKENS Fr., "Un chapitre de l'histoire des réformateurs. Adolphe Prins et la défense sociale", in A. Prins, *La défense sociale et les transformations du droit pénal*, (réédition d'un texte de 1910), Genève, classiques Déviance et Société, 1986, XXIV pp.

TULKENS Françoise et VAN DE KERCHOVE Michel, *Introduction au droit pénal. Aspects juridiques et criminologiques*, Bruxelles, Story-scientia, 1991, 426 p.

TULKENS Françoise, "Les transformations du droit pénal aux Etats-Unis. Pour un autre modèle de justice", *Nouveaux itinéraires en droit, Hommage à François Rigaux*, Bruxelles, Bruylant, 1993, pp. 461 à 493.

UNRUG (d') Marie-Christine, *Analyse de contenu et acte de parole*, Paris, Editions Universitaires, 1974, 270 p.

VAN DE BUNT H. G., "Criminele carrières", *Tijdschrift voor Criminologie*, 1991, n° 4, pp. 371 à 374.

VAN DE KERCHOVE Michel, "Dépénalisation et repénalisation aux Etats-Unis", *Revue de Droit Pénal et de Criminologie*, 1984, pp. 727 à 760.

VAN MAANEN John (ed), *Qualitative Methodology*, Beverly Hills, London, Sage Publications, 1983, 272 p.

VAN OUTRIVE Lode, "Les conditions de la recherche interdisciplinaire impliquant droit et sciences sociales", *Conférences scientifiques du Centre de recherche en droit public*, Université de Montréal, 3 novembre 1988, 13 p.

VEYNE Paul, *Comment on écrit l'histoire*, Paris, Seuil, 1971, 242 p.

VIGNAUX G., "Argumentation et discours de la norme", *Langages, Le discours juridique: analyses et méthodes*, mars 1979, vol. 53, pp. 67 à 85.

WESSELY Anna, "Transposing "Style" from the History of Art to the History of Science", *Science in Context*, 1991, 4, 2, pp. 265 à 278.

YOUNG P., "The Importance of Utopias in Criminological Thinking", *British Journal of Criminology*, 1992, Vol. 32, n° 4, pp. 423 à 437.

Annexes

Segmentation, chronologie éditoriale et nombre de mots par segment du catalogue de RDPC	298
Segmentation, chronologie éditoriale et nombre de mots par segment du catalogue de JCLC	299
Matériel textuel de RDPC Liste chronologique des 28 textes crimino-réflexifs de RDPC	301
Matériel textuel de RDPC Nombre de mots par segment	303
Matériel textuel de JCLC Liste chronologique des 72 textes crimino-réflexifs de JCLC	304
Matériel textuel de JCLC Nombre de mots par segment	308
Données: distributions des scores observés et prédits	309

Segmentation, chronologie éditoriale
et nombre de mots par segment du catalogue de RDPC

<u>segment</u>	<u>livraison</u>	<u>nombre total de mots (WT)</u>	<u>nombre de mots différents (WD)</u>	<u>rapport WD/WT</u>
1	1907	129	84	0,651
2	1908	91	59	0,648
3	1909	118	72	0,610
4	1910	96	58	0,604
5	1911	116	70	0,603
6	1912	112	66	0,589
7	1913	121	79	0,653
8	1914	119	80	0,672
9	1920	75	43	0,573
10	1921	72	48	0,667
11	1922	164	98	0,598
12	1923	105	61	0,581
13	1924	183	110	0,601
14	1925	160	102	0,637
15	1926	163	99	0,607
16	1927	203	122	0,601
17	1928	106	71	0,670
18	1929	146	90	0,616
19	1930	129	81	0,628
20	1931	116	76	0,655
21	1932	175	103	0,589
22	1933	140	89	0,636
23	1934	98	65	0,663
24	1935	97	67	0,691
25	1936	112	74	0,661
26	1937	199	114	0,573
27	1938	124	84	0,677
28	1939	238	126	0,529
29	1940	85	60	0,706
30	publiée en 1946			
31	1946	325	158	0,486
32	1947	326	142	0,436
33	1948	233	135	0,579
34	1949	270	135	0,500
35	1950	348	166	0,477
36	1951	302	151	0,500
37	1952	279	144	0,516
38	1953	291	152	0,522
39	1954	231	128	0,554
40	1955	178	104	0,584
41	1956	215	102	0,474
42	1957	198	116	0,586
43	1958	236	124	0,525
44	1959	181	93	0,514
45	1960	201	104	0,517
46	1961	215	117	0,544
47	1962	215	110	0,512
48	1963	222	124	0,559
49	1964	253	128	0,506
50	1965	213	109	0,512
51	1966	227	99	0,436
52	1967	316	151	0,478
53	1968	274	137	0,500
54	1969	225	118	0,524
55	1970	222	119	0,536
56	1971	245	125	0,510
57	1972	202	103	0,510
58	1973	193	111	0,575
59	1974	265	138	0,521
60	1975	159	92	0,579
61	1976	240	131	0,546
62	renumérotation			
63	1978	221	127	0,575
64	1979	241	134	0,556
65	1980	248	125	0,504
66	1981	171	104	0,608
67	1982	184	105	0,571
68	1983	184	94	0,511
69	1984	224	126	0,563
70	1985	325	167	0,514
71	1986	256	138	0,539
72	1987	272	139	0,511
73	1988	292	154	0,527
74	1989	256	140	0,547
75	1990	309	157	0,508
Total		14475	2487	0,172

Segmentation, chronologie éditoriale
et nombre de mots par segment du catalogue de JCLC

<u>segment</u>	<u>livraison</u>	<u>nombre total de mots (WT)</u>	<u>nombre de mots différents (WD)</u>	<u>rapport WD/WT</u>
1	1910	219	108	0,493
2	1911	231	118	0,511
3	1912	245	134	0,547
4	1913	262	145	0,553
5	1914	365	196	0,537
6	1915	344	186	0,541
7	1916	294	159	0,541
8	1917	305	162	0,531
9	1918	284	148	0,521
10	1919	252	146	0,579
11	1920	287	144	0,502
12	1921	351	175	0,499
13	1922	158	108	0,684
14	1923	179	109	0,609
15	1924	106	77	0,726
16	1925	183	110	0,601
17	1926	150	91	0,607
18	1927	176	115	0,653
19	1928	242	138	0,570
20	1929	239	140	0,586
21	1930	246	154	0,626
22	1931	264	141	0,534
23	1932	355	203	0,572
24	1933	406	200	0,493
25	1934	329	171	0,520
26	1935	346	184	0,532
27	1936	334	196	0,587
28	1937	326	199	0,610
29	1938	294	171	0,582
30	1939	359	200	0,557
31	1940	424	244	0,575
32	1941	451	262	0,581
33	1942	243	149	0,613
34	1943	244	153	0,627
35	1944	249	150	0,602
36	1945	211	140	0,664
37	1946	368	234	0,636
38	1947	417	241	0,578
39	1948	578	315	0,545
40	1949	425	265	0,624
41	1950	512	281	0,549
42	1951	471	263	0,558
43	1952	522	264	0,506
44	1953	516	305	0,591
45	1954	452	253	0,560
46	1955	424	246	0,580
47	1956	411	253	0,616
48	1957	531	307	0,578
49	1958	535	291	0,544
50	1959	654	359	0,549
51	1960	558	252	0,452
52	1961	391	183	0,468
53	1962	435	241	0,554
54	1963	370	216	0,584
55	1964	399	232	0,581
56	1965	407	230	0,565

57	1966	394	207	0,525
58	1967	345	201	0,583
59	1968	455	269	0,591
60	1969	402	259	0,644
61	1970	378	225	0,595
62	1971	331	204	0,616
63	1972	383	227	0,593
64	1973	262	152	0,580
65	1974	195	128	0,656
66	1975	142	93	0,655
67	1976	220	138	0,627
68	1977	221	144	0,652
69	1978	226	147	0,650
70	1979	230	146	0,635
71	1980	232	143	0,616
72	1981	567	286	0,504
73	1982	420	221	0,526
74	1983	348	196	0,563
75	1984	385	230	0,597
76	1985	231	156	0,675
77	1986	215	137	0,637
78	1987	212	133	0,627
79	1988	194	125	0,644
80	1989	166	112	0,675
81	1990	249	163	0,655
Total		26752	4593	0,172

Matériel textuel de RDPC

Liste chronologique des 28 textes crimino-réflexifs de RDPC

SELLIN Thorsten, Conflits culturels et criminalité: 2. la loi, le conflit de normes et la criminologie, 1959-1960, p. 879.

VANDERVEEREN J., Louis XVI, criminologie , 1960-1961, p. 183.

CASSIERS Léon, Quelques aspects medico-psychologiques et criminologiques de l'exhibitionnisme, 1960-1961, p. 555.

FRANCHIMONT Michel, Notules sur l'imputabilité. les données du problème en droit pénal, en criminologie, en psychologie judiciaire et en politique criminelle, 1961-1962, p. 342.

HOUCHON Guy, Le traitement des données quantitatives en méthodologie criminologique, 1961-1962, p. 461.

ANDANAES Johannes, Droit pénal, criminologie et politique criminelle, 1962-1963, p. 3.

HOUCHON Guy, Le principe des niveaux d'interprétation en criminologie , 1962-1963, p. 185.

SCREVEENS Raymond, Le promoteur de l'école des sciences criminologiques (hommage à Léon Cornil), 1962-1963, p. 740.

QUENSEL S., Quelques aspects criminologiques de l'alcoolisme, 1963-1964, p. 823.

HOUCHON Guy, Observations sur les techniques mesurant les effets du traitement en criminologie clinique, 1964-1965, p. 293.

DEMAREZ, Contribution à l'étude de la méthodologie médico-légale, médico-sociologique et criminologique, 1964-1965, p. 887.

KELLENS Georges, Aspects criminologiques des ventes à tempérament, 1966-1967, p. 779.

JUNGER-TAS J., Problèmes de méthodes dans la recherche criminologique, 1968-1969, p. 19.

ROBERT Philippe, Le Centre International de Criminologie Comparée, 1970-1971, p. 576.

CANEPA G., L'épistémologie et la recherche criminologique, 1970-1971, p. 761.

VAN OUTRIVE Lode, Stigmatisation : un prolongement de l'analyse criminologique?, 1972-1973, p. 363.

CORNIL Paul, La notion de victimologie et sa place dans la criminologie, 1973-1974, p. 573.

ROBERT Philippe, L'organisation et le développement actuels de la recherche criminologique en France, 1973-1974, p. 899.

ANTTILA I., La politique scandinave actuelle en matière de criminologie et de contrôle de la délinquance, 1974-1975, p. 687.

JUNGER-TAS J., Quelques réflexions sur la recherche criminologique en Belgique, 1974-1975, p. 701.

DEBUYST Christian, Les nouveaux courants dans la criminologie contemporaine. La mise en cause de la psychologie criminelle et de son objet, 1974-1975, p. 845.

TIEDEMANN Klaus, La fraude dans le domaine des subventions: criminologie et politique criminelle, 1975-1976, p. 129.

VAN KERKVOORDE J., L'étude criminologique des décisions en matière pénale. Un modèle de recherche et son application, 1980, p. 813.

PINATEL Jean, Le mouvement des faits, des idées et de la réaction sociale en criminologie, 1981, p. 219.

SZABO Denis, Drogues, criminalité et culture: essai de criminologie comparée, 1985, p. 85.

TIEDEMANN Klaus, La recherche criminologique en matière de délinquance d'affaires, 1985, p. 707.

KELLENS Georges, De l'utilité de la criminologie spéciale, 1986, p. 639.

KELLENS Georges, L'enseignement de la criminologie dans les universités belges, 1989, p. 1059.

Matériel textuel de RDPC
Nombre de mots par segment

(28 segments textuels)

<u>segment</u>	<u>année de publication</u>	<u>nombre total de mots (WT)</u>	<u>nombre de mots différents (WD)</u>	<u>rapport WD/WT</u>
1	1959	993	368	0,371
2	1960	1099	461	0,419
3	1960	938	393	0,419
4	1961	971	385	0,396
5	1961	969	413	0,426
6	1962	1051	433	0,412
7	1962	953	402	0,422
8	1962	734	326	0,444
9	1963	910	383	0,421
10	1964	896	365	0,407
11	1964	915	354	0,387
12	1966	962	402	0,418
13	1968	934	389	0,416
14	1970	869	354	0,407
15	1970	999	342	0,342
16	1972	978	388	0,397
17	1973	959	385	0,401
18	1973	1012	404	0,399
19	1974	931	347	0,373
20	1974	981	389	0,397
21	1974	941	326	0,346
22	1975	1038	360	0,347
23	1980	968	350	0,362
24	1981	974	386	0,396
25	1985	988	385	0,390
26	1985	911	372	0,408
27	1986	1030	436	0,423
28	1989	975	382	0,392
Total		26879	5054	0,188

Matériel textuel de JCLC
Liste chronologique des 72 textes crimino-réflexifs de JCLC

LINDSEY Edward, The Bill to Establish a Criminological Laboratory at Washington, 1910-1911, p. 103.

BULLARD A., The Need of a New Criminological Classification, 1910-1911, p. 907.

HIGGINS William, E., Proceedings of the Kansas State Society of Criminal Law and Criminology, 1912-1913, p. 414.

PEYTON David C., Material of Clinical Research in the Field of Criminology, 1915-1916, p. 230.

PEYTON David C., Some Essentials of Constructive Criminology, 1917-1918, p. 911.

KIRCHWEY George W., Proceedings of Tenth Annual Meeting of the American Institute of Criminal Law and Criminology, 1918-1919, p. 325.

GAULT Robert H., On the Teaching of Criminology in Colleges and Universities, 1918-1919, p. 354.

FERNALD Guy G., The Psychopathic Laboratory in Criminology, 1918-1919, p. 413.

PAM Hugo, Annual Address of the President of the Institute of Criminal Law and Criminology, 1919-1920, p. 327.

DE COURCY Charles A., Proceedings of the Eleventh Annual Meeting of the Institute of Criminal Law and Criminology, 1919-1920, p. 423.

FERNALD Guy G., The Importance of Character Study in Criminology, 1920-1921, p. 107.

ADLER Herman M., The Criminologist and the Courts, 1920-1921, 417.

GOSLINE Harold I., From Pathology To Criminology: a Study in Abnormal Psychology and Eugenics, 1924-1925, p. 68.

WOOD Arthur Evans, Methods of Criminological Enquiry, 1925-1926, p. 437.

OLIVER John R., Criminology and Common Sense, 1925-1926, p. 555.

BRASOL Boris, Foundations of Criminology, 1926-1927, p. 13.

MENDOZA Salvador, The New Mexican System of Criminology, 1930-1931, p. 15.

YEN Ching-yueh, Penal Reform and Criminology in China, 1931-1932, p. 576.

GRASSBERG Roland, The University Institute of the Criminologic Sciences and Criminalistics in Vienna, 1932-1933, p. 395.

LOVELAND Jr., Franck, A Criminological Laboratory in the Massachusetts Correctional System, 1932-1933, p. 620.

BRUCE Andrew A., One Hundred Years of Criminologic Development in Illinois, 1933-1934, p. 11.

GLEISPACH W., Twenty-Five Years of Criminology in Austria, 1933-1934, p. 176.

CASTELLANOS Israel, The Evolution of Criminology in Cuba, 1933-1934, p. 218.

CRAVEN Cicily M., The Progress of English Criminology, 1933-1934, p. 230.

ADLER Herman, Psychiatry as Applied to Criminology in the United-States, 1933-1934, p. 50.

HALL Jerome, Criminology and the Modern Penal Code, 1936-1937, p. 1.

VOLD George B., The Training of the Criminologist, 1936-1937, p. 180.

CANTOR Nathaniel, Recent Tendencies in Criminological Research in Germany, 1936-1937, p. 782.

LEVIN et LINDESMITH A., English Ecology and Criminology of the Past Century, 1936-1937, p. 801.

SQUIRES Paul C., Charles Dickens as a Criminologist, 1938-1939, p. 170.

LANDECKER Werner S., Criminology in Germany, 1940-1941, p. 551.

VAMBERY Rustem, Criminology and Behaviorism, 1941-1942, p. 158.

BETH Marianne W., The Sociological Aspect of Criminology, 1941-1942, p. 67.

WAGLEY Perry V., Some Criminological Implications of the Returning Soldier, 1943-1944, p. 311.

SCHMIDL Fritz, Psychological and Psychiatric Concepts in Criminology, 1946-1947, p. 37.

KIRK Paul, L., Standardization of Criminological Nomenclature, 1947-1948, p. 165.

SCHWERIN Kurt, Bibliographical Services in Criminology, 1950-1951, p. 254.

CLINARD Marshall R., Sociologists and American Criminology, 1950-1951, p. 549.

VOLD George B., Criminology at the Crossroads, 1951-1952, p. 155.

GAULT Robert H., Criminology in Northwestern University, 1951-1952, p. 2.

TAFT Donald R., Implication of the Glueck Methodology for Criminological Research, 1951-1952, p. 300.

SORENSEN Robert C., United-States versus Hiss: Its Significance for Criminology, 1952-1953, p. 299.

ELIASBERG Wladimir, Urge and Motivation in Criminology, 1952-1953, p. 319.

GAULT Robert H., Character Development and Criminology, 1952-1953, p. 346.

LARSON Cedric, Harry Soderman of Stockholm : Master Criminologist, 1952-1953, p. 95.

BROMBERG Walter, American Achievements in Criminology (1938-1950), 1953-1954, 156.

NELSON Elmer K., A New Approach to Graduate Training in Criminology at the University of British-Columbia, 1953-1954, p. 433.

FLOCH Maurice, The Concept of Temporary Insanity Viewed by a Criminologist, 1954-1955, p. 685.

BALL John C., The Deterrence Concept in Criminology and Law, 1955-1956, p. 347.

JEFFERY Clarence R., The Structure of American Criminological Thinking, 1955-1956, p. 658.

BASS Bernard M. et DOBBINS, D.A., IBM "Mark Sense" Cards in Prison Classification and Criminological Research, 1956-1957, p. 436.

JEFFERY Clarence Ray, The Historical Development of Criminology, 1959-1960, p. 3.

JAMESON Samuel Haig, Quo Vadimus in Criminological Training?, 1959-1960, p. 358.

SCHWERIN Kurt, Journal of Criminal Law, Criminology and Police Science 1910-1960: A Brief Historical Note, 1960-1961, p. 4.

MANNHEIM Herman, *Developments in Criminal Law and Criminology in Post-War Britain, 1960-1961*, p. 587.

WOLFGANG Marvin E., *Criminology and the Criminologist*, 1963, p. 155.

WILSON Ruth Elinor, *Reading in Criminology for Pleasure and Perspective*, 1963, p. 70.

SOLOMAN Peter H.Jr., *A Selected Bibliography of Soviet Criminology*, 1970, p. 393.

ERICKSON Maynard L., *Delinquency in a Birth Cohort: a New Direction in Criminological Research?*, 1973, p. 362.

REASONS Charles E., *The Politicizing of Crime, the Criminal and the Criminologist*, 1973, p. 471.

SYKES Gresham M., *Critical Criminology*, 1974, p. 206.

SZABO Denis, *Comparative Criminology*, 1975, p. 366.

MEIER Robert F., *The New Criminology : Continuity in Criminological Theory*, 1976, p. 461.

GLASER, Daniel, *The Compatibility of Free Will and Determinism in Criminology : Comments on an Alleged Problem*, 1976, p. 486.

KNERR Charles R. et CARROLL, James D., *Confidentiality and Criminological Research : the Evolving Body of Law*, 1978, p. 311.

SHELLEY Louise, *Soviet Criminology after the Revolution*, 1979, p. 390.

WOLFGANG Marvin E., *Confidentiality in Criminological Research and Other Ethical Issues*, 1981, p. 345.

BERNARD T.J., *The Distinction between Conflict and Radical Criminology*, 1981, p. 362.

DORIN Dennis D., *Two Different Worlds: Criminologists, Justices and Racial Discrimination in the Imposition of Capital Punishment in Rape Cases*, 1981, p. 1667.

PEARSON Frank S. et WEINER, Neil Alan, *Toward An Integration of Criminological Theories*, 1985, p. 116.

LANZA-KADUCE Lonn et BISHOP Donna M., *Legal Fictions and Criminology : the Jurisprudence of Drunk Driving*, 1986, p. 358.

AKERS Ronald L., *Rational Choice, Deterrence, and Social Learning Theory in Criminology*, 1990, p. 653.

Matériel textuel de JCLC
Nombre de mots par segment

(42 segments annuels)

<u>segment</u>	<u>année de publication</u>	<u>nombre total de mots (WT)</u>	<u>nombre de mots différents (WD)</u>	<u>rapport WD/WT</u>
1	1910	2026	720	0,355
2	1912	835	347	0,416
3	1915	975	420	0,431
4	1917	984	446	0,453
5	1918	2979	991	0,333
6	1919	1934	709	0,367
7	1920	1975	710	0,359
8	1924	963	364	0,378
9	1925	1923	770	0,400
10	1926	918	423	0,461
11	1930	972	416	0,428
12	1931	815	339	0,416
13	1932	2880	978	0,340
14	1933	4858	1532	0,315
15	1936	3617	1212	0,335
16	1938	966	477	0,494
17	1940	982	417	0,425
18	1941	1941	760	0,392
19	1943	942	409	0,434
20	1946	935	381	0,407
21	1947	953	381	0,400
22	1950	1762	668	0,379
23	1951	2782	1014	0,364
24	1952	3957	1361	0,344
25	1953	888	404	0,455
26	1954	1017	420	0,413
27	1955	1881	654	0,348
28	1956	877	369	0,421
29	1959	1802	713	0,396
30	1960	1927	681	0,353
31	1963	1866	716	0,384
32	1970	873	398	0,456
33	1973	1982	787	0,397
34	1974	1097	444	0,405
35	1975	886	390	0,440
36	1976	1872	716	0,382
37	1978	895	339	0,379
38	1979	867	378	0,436
39	1981	2791	990	0,355
40	1985	813	366	0,450
41	1986	937	392	0,418
42	1990	904	349	0,386
Total		68049	7945	0,117

Données: distributions des scores observés et prédits

Les données rassemblées dans les pages qui suivent sont les scores observés et prédits produits par les diverses analyses (exploitées ou non) effectuées dans le cadre de cette recherche.

La distribution des scores en évaluation et en activation, bien que non exploités, sont donc fournis dans ces données.

Les données sont rassemblées par matériel. Chaque colonne est intitulée selon les règles suivantes.

1) Les trois ou quatre premières lettres représentent un matériel.

RDP	titres du catalogue de la <i>Revue de Droit pénal et de Criminologie</i>
JCLC	titres du catalogue du <i>Journal of Criminal Law and Criminology</i>
RC	textes crimino-réflexifs de la <i>Revue de Droit pénal et de Criminologie</i>
JCT	textes crimino-réflexifs du <i>Journal of Criminal Law and Criminology</i>

2) Les derniers caractères identifient l'analyse et les variables qu'elle mobilise.

F1	analyse factorielle, facteur 1
F2	analyse factorielle, facteur 2
F3	analyse factorielle, facteur 3
RD1	analyse catégorielle, processus primaires (densité)
RD2	analyse catégorielle, processus secondaires (densité)
RI	analyse catégorielle, pensée conceptuelle pure
EVD	analyse catégorielle, évaluation (densité)
ARD	analyse catégorielle, activation <i>arousal</i> (densité)
ACD	analyse catégorielle, activation (densité)
GUNN	analyse de complexité, indice de lisibilité (Gunning)
COL	analyse de complexité, <i>titular colonicity</i>

3) Quand la lettre P précède les abréviations relatives aux analyses et à leurs variables, elle identifie la distribution des scores prédits (régression polynomiale).

Par exemple, les scores prédits du facteur 1 de l'analyse factorielle des titres de RDPC apparaissent donc dans la colonne intitulée RDPPF1, les scores observés apparaissant quant à eux dans la colonne intitulée RDPF1

	années	RDPF1	RDPF2	RDPF3	RDPF1	RDPF2	RDPF3	RDPD1	RDPD2	RDPRI	RDPD1	RDPD2	PDPRI
1	1907	-2,729	0,328	0,795	-1,653	-0,149	1,180	5,568	11,137	5,569	5,429	10,931	5,502
2	1908	-2,818	-1,834	-0,387	-1,582	-0,046	1,063	5,742	11,483	5,741	5,403	10,579	5,176
3	1909	-1,042	1,577	1,984	-1,511	0,049	0,950	5,822	10,892	5,070	5,387	10,279	4,892
4	1910	-2,290	-1,319	-0,631	-1,441	0,135	0,840	4,564	7,906	3,342	5,380	10,025	4,645
5	1911	-1,359	-0,091	2,152	-1,373	0,213	0,733	5,872	10,586	4,714	5,381	9,815	4,433
6	1912	0,541	0,809	4,620	-1,306	0,283	0,632	5,976	9,449	3,473	5,389	9,642	4,253
7	1913	-0,297	0,362	1,699	-1,239	0,345	0,535	5,750	9,535	3,785	5,401	9,502	4,101
8	1914	-0,705	-0,093	0,310	-1,174	0,399	0,442	4,100	10,042	5,942	5,418	9,393	3,975
9	1920	-1,365	0,447	-1,559	-1,110	0,447	0,355	3,651	8,944	5,293	5,437	9,310	3,873
10	1921	-0,539	3,315	-1,257	-1,047	0,487	0,273	3,727	7,454	3,727	5,458	9,249	3,791
11	1922	-0,989	0,030	-0,152	-0,985	0,521	0,196	6,984	6,984	0,000	5,480	9,208	3,727
12	1923	0,253	-0,246	-1,550	-0,924	0,548	0,125	5,345	9,759	4,414	5,503	9,184	3,681
13	1924	-2,016	1,078	0,651	-0,865	0,569	0,059	6,612	8,747	2,135	5,525	9,173	3,648
14	1925	-0,943	1,045	-1,917	-0,806	0,584	-0,002	6,614	9,682	3,068	5,546	9,175	3,629
15	1926	-0,604	0,058	-0,368	-0,748	0,594	-0,057	4,954	11,077	6,123	5,565	9,185	3,620
16	1927	-0,617	0,083	0,807	-0,692	0,598	-0,107	5,872	9,675	3,803	5,583	9,203	3,620
17	1928	-0,869	0,597	-0,532	-0,637	0,597	-0,152	4,344	10,187	5,843	5,598	9,227	3,629
18	1929	-0,747	-0,694	0,568	-0,582	0,591	-0,191	7,851	9,792	1,941	5,610	9,254	3,644
19	1930	0,574	-0,375	1,519	-0,529	0,581	-0,226	4,822	10,418	5,596	5,619	9,284	3,665
20	1931	0,117	1,514	-0,761	-0,477	0,566	-0,255	4,152	9,738	5,586	5,625	9,315	3,689
21	1932	-0,583	1,665	0,290	-0,426	0,548	-0,280	7,171	8,619	1,448	5,628	9,346	3,718
22	1933	-1,356	1,235	0,215	-0,376	0,525	-0,300	6,547	10,351	3,804	5,628	9,376	3,748
23	1934	-0,228	0,977	-0,059	-0,327	0,499	-0,315	4,518	7,825	3,307	5,624	9,404	3,780
24	1935	-0,234	2,065	-2,022	-0,280	0,470	-0,327	6,422	9,082	2,660	5,617	9,431	3,814
25	1936	-0,728	2,689	-0,106	-0,233	0,437	-0,334	5,976	8,964	2,988	5,607	9,454	3,847
26	1937	-0,557	0,578	0,254	-0,187	0,402	-0,337	6,340	8,967	2,627	5,593	9,474	3,881
27	1938	-0,820	-0,515	-0,349	-0,143	0,365	-0,337	8,032	9,837	1,805	5,577	9,490	3,913
28	1939	-0,503	-0,711	0,237	-0,099	0,325	-0,334	5,798	9,167	3,369	5,558	9,503	3,945
29	1940	2,268	1,203	0,026	-0,057	0,283	-0,328	3,430	11,882	8,452	5,537	9,512	3,976
30	1946	-0,406	-0,825	-0,277	-0,016	0,240	-0,319	5,547	8,412	2,865	5,513	9,518	4,005
31	1947	-1,106	-2,953	-0,296	0,024	0,195	-0,308	2,477	8,215	5,738	5,487	9,520	4,033
32	1948	-0,262	-0,553	-0,559	0,063	0,149	-0,294	5,075	10,358	5,283	5,460	9,518	4,058
33	1949	0,783	1,076	0,146	0,101	0,102	-0,279	4,714	8,607	3,893	5,431	9,514	4,083
34	1950	-0,582	-0,828	-0,474	0,138	0,054	-0,262	5,085	8,476	3,391	5,401	9,506	4,105
35	1951	-0,515	-0,130	-0,341	0,174	0,006	-0,243	5,147	10,453	5,306	5,370	9,496	4,126
36	1952	0,195	-0,295	-0,269	0,208	-0,042	-0,224	5,009	10,195	5,186	5,339	9,484	4,145
37	1953	0,727	-0,006	-0,479	0,242	-0,090	-0,204	6,684	9,809	3,125	5,308	9,471	4,163
38	1954	-0,040	0,357	-0,560	0,274	-0,138	-0,183	5,505	7,785	2,280	5,277	9,457	4,180
39	1955	-0,676	-1,163	-0,171	0,306	-0,185	-0,163	6,271	9,773	3,502	5,246	9,442	4,195
40	1956	0,488	-0,756	0,007	0,336	-0,231	-0,142	3,735	9,150	5,415	5,216	9,427	4,210
41	1957	0,610	-0,802	-0,735	0,365	-0,276	-0,121	5,946	8,989	3,043	5,188	9,412	4,224
42	1958	0,496	0,047	-0,920	0,393	-0,319	-0,101	5,042	8,234	3,192	5,161	9,399	4,238
43	1959	0,124	-0,724	1,808	0,420	-0,360	-0,082	6,648	10,771	4,123	5,135	9,387	4,252
44	1960	0,994	0,460	-2,001	0,446	-0,400	-0,064	4,988	9,197	4,209	5,111	9,377	4,266
45	1961	0,349	-0,615	-0,415	0,471	-0,438	-0,047	4,822	9,883	5,061	5,090	9,370	4,280
46	1962	1,305	0,011	-0,077	0,495	-0,472	-0,031	4,822	9,150	4,328	5,070	9,365	4,295
47	1963	0,621	-0,232	-0,319	0,518	-0,504	-0,017	4,245	9,726	5,481	5,053	9,364	4,311
48	1964	0,376	0,159	1,114	0,539	-0,534	-0,004	6,887	9,941	3,054	5,038	9,367	4,329
49	1965	0,452	0,013	0,369	0,560	-0,559	0,006	3,753	10,391	6,638	5,026	9,373	4,347
50	1966	1,058	-0,529	0,249	0,579	-0,582	0,015	4,198	9,845	5,579	5,016	9,384	4,368
51	1967	0,957	0,303	0,987	0,598	-0,600	0,022	3,978	8,715	4,737	5,009	9,399	4,390
52	1968	1,336	-0,834	-0,305	0,615	-0,614	0,027	6,041	8,755	2,714	5,004	9,417	4,414
53	1969	0,489	-0,370	-0,484	0,631	-0,624	0,030	4,714	9,661	4,947	5,001	9,441	4,440
54	1970	-0,373	-1,619	-0,315	0,646	-0,629	0,032	5,199	10,612	5,413	5,000	9,468	4,468
55	1971	0,523	-0,802	0,505	0,660	-0,630	0,031	6,701	6,999	0,298	5,000	9,499	4,498
56	1972	0,751	-1,387	0,636	0,673	-0,625	0,028	5,450	8,617	3,167	5,002	9,533	4,531
57	1973	1,151	-0,681	-0,072	0,685	-0,615	0,024	3,943	10,431	6,488	5,005	9,570	4,566
58	1974	0,556	-0,550	-0,284	0,695	-0,599	0,018	5,828	9,111	3,283	5,007	9,609	4,602
59	1975	1,755	-0,408	-0,414	0,705	-0,578	0,010	5,016	12,027	7,011	5,010	9,650	4,640
60	1976	-0,422	-0,567	0,685	0,713	-0,550	0,002	5,401	9,574	4,173	5,011	9,691	4,680
61	1978	0,034	-0,237	-0,754	0,721	-0,515	-0,008	4,254	10,636	6,382	5,011	9,732	4,721
62	1979	1,327	-0,061	0,094	0,727	-0,474	-0,018	4,555	9,335	4,780	5,008	9,771	4,762
63	1980	0,771	-0,930	-0,638	0,732	-0,426	-0,029	4,490	9,202	4,712	5,001	9,806	4,804
64	1981	0,894	0,342	0,833	0,736	-0,371	-0,039	6,398	9,971	3,573	4,990	9,836	4,846
65	1982	0,835	1,060	0,310	0,740	-0,308	-0,049	4,038	10,426	6,388	4,973	9,859	4,886
66	1983	0,719	0,155	-0,226	0,741	-0,238	-0,058	5,710	9,612	3,902	4,949	9,874	4,925
67	1984	0,175	-0,915	-0,086	0,742	-0,159	-0,066	5,175	9,449	4,274	4,916	9,878	4,961
68	1985	0,837	0,173	-0,324	0,742	-0,072	-0,071	3,508	9,446	5,938	4,874	9,868	4,994
69	1986	1,095	-0,565	0,525	0,741	0,023	-0,074	3,953	9,479	5,526	4,819	9,841	5,022
70	1987	0,294	-0,489	-1,267	0,738	0,127	-0,073	4,697	8,135	3,438	4,752	9,796	5,044
71	1988	0,981	-0,150	-0,190	0,735	0,241	-0,068	5,234	10,631	5,397	4,669	9,729	5,059
72	1989	1,552	0,683	0,231	0,730	0,363	-0,059	5,229	10,270	5,041	4,570	9,636	5,066
73	1990	-0,049	0,356	0,276	0,725	0,496	-0,059	4,407	9,853	5,446	4,451	9,513	5,063

	RDFEVD	RDFPEVD	RDPACD	RDPFACD	RDPGUNN	RDPFGUNN	RDPFOL	RDPFCOL
1	36,714	37,661	46,524	44,592	14,198	13,846	0,000	0,972
2	35,357	37,685	41,214	44,575	15,547	13,747	0,000	0,941
3	42,563	37,709	45,125	44,558	11,507	13,665	0,847	0,911
4	37,529	37,733	42,529	44,542	13,200	13,599	1,042	0,882
5	38,438	37,757	45,250	44,525	13,783	13,547	1,724	0,854
6	44,643	37,781	50,214	44,509	11,558	13,508	0,893	0,828
7	35,762	37,805	40,381	44,492	11,637	13,480	0,000	0,803
8	42,286	37,829	39,786	44,475	14,701	13,462	2,521	0,779
9	39,889	37,853	50,667	44,459	15,483	13,453	1,333	0,757
10	41,300	37,877	48,200	44,442	15,978	13,452	1,389	0,736
11	37,000	37,901	43,269	44,425	14,347	13,457	0,610	0,716
12	38,938	37,925	41,313	44,409	13,286	13,469	0,000	0,697
13	37,958	37,950	42,958	44,392	13,496	13,485	0,000	0,680
14	38,625	37,974	43,250	44,376	11,618	13,505	0,625	0,664
15	39,688	37,998	45,781	44,359	12,670	13,529	0,000	0,649
16	37,281	38,022	44,094	44,342	12,155	13,555	0,493	0,635
17	30,231	38,046	43,077	44,326	16,236	13,584	1,887	0,623
18	39,000	38,070	43,759	44,309	12,750	13,615	0,685	0,612
19	41,955	38,094	45,500	44,292	13,993	13,646	0,775	0,602
20	34,412	38,118	40,941	44,276	13,873	13,679	0,000	0,594
21	35,419	38,142	41,935	44,259	12,118	13,712	0,571	0,586
22	42,375	38,166	47,875	44,242	13,448	13,746	0,000	0,580
23	34,333	38,190	43,867	44,226	16,328	13,779	0,000	0,576
24	37,474	38,214	44,316	44,209	13,493	13,812	2,062	0,572
25	40,154	38,238	43,154	44,193	11,573	13,845	0,893	0,570
26	40,444	38,262	42,778	44,176	12,814	13,877	0,000	0,569
27	38,000	38,286	48,455	44,159	16,466	13,909	0,000	0,570
28	35,710	38,310	40,839	44,143	15,037	13,940	2,101	0,571
29	37,667	38,334	40,083	44,126	11,779	13,971	1,176	0,574
30	36,442	38,358	44,209	44,109	13,835	14,000	0,308	0,578
31	39,438	38,383	44,750	44,093	15,369	14,029	0,920	0,584
32	37,289	38,407	44,947	44,076	14,094	14,058	0,429	0,590
33	38,688	38,431	43,719	44,060	13,251	14,086	0,000	0,598
34	36,744	38,455	43,974	44,043	13,352	14,113	0,287	0,608
35	37,913	38,479	42,391	44,026	15,260	14,140	0,331	0,618
36	38,027	38,503	44,622	44,010	13,318	14,166	0,358	0,630
37	39,773	38,527	41,614	43,993	12,847	14,193	0,687	0,643
38	42,040	38,551	42,240	43,976	14,095	14,218	1,299	0,657
39	35,947	38,575	45,579	43,960	15,938	14,244	0,000	0,673
40	38,652	38,599	41,174	43,943	14,142	14,270	0,000	0,690
41	41,654	38,623	40,000	43,927	15,273	14,295	1,010	0,708
42	37,759	38,647	42,724	43,910	14,648	14,321	0,424	0,727
43	37,593	38,671	43,741	43,893	15,888	14,346	3,315	0,748
44	42,833	38,695	45,167	43,877	13,645	14,372	0,000	0,770
45	38,962	38,719	43,769	43,860	14,530	14,397	1,395	0,793
46	39,833	38,743	44,933	43,843	13,304	14,422	0,930	0,817
47	40,147	38,767	43,735	43,827	16,983	14,448	2,252	0,843
48	36,074	38,791	43,963	43,810	15,115	14,472	1,581	0,870
49	44,107	38,816	46,214	43,793	13,879	14,497	0,469	0,898
50	37,393	38,840	42,643	43,777	12,241	14,521	0,441	0,928
51	41,300	38,864	42,300	43,760	13,064	14,543	0,316	0,958
52	42,973	38,888	43,811	43,744	13,841	14,565	0,000	0,991
53	37,667	38,912	44,519	43,727	14,711	14,585	0,000	1,024
54	36,154	38,936	43,808	43,710	15,901	14,604	0,901	1,058
55	38,038	38,960	45,808	43,694	13,838	14,620	0,408	1,094
56	41,773	38,984	43,318	43,677	14,717	14,633	0,495	1,131
57	40,958	39,008	41,667	43,660	13,210	14,643	0,000	1,170
58	36,639	39,032	43,833	43,644	15,257	14,649	0,377	1,209
59	37,900	39,056	42,200	43,627	14,603	14,650	1,258	1,250
60	40,483	39,080	42,448	43,611	16,553	14,646	1,667	1,293
61	42,121	39,104	42,667	43,594	15,461	14,635	3,167	1,336
62	40,259	39,128	43,407	43,577	14,980	14,617	2,075	1,381
63	37,957	39,152	45,652	43,561	16,445	14,591	1,613	1,427
64	45,133	39,176	45,633	43,544	12,489	14,556	0,585	1,474
65	42,667	39,200	43,667	43,527	12,350	14,510	0,543	1,522
66	44,318	39,224	44,455	43,511	13,222	14,453	2,174	1,572
67	43,235	39,249	44,971	43,494	16,406	14,383	2,232	1,623
68	36,205	39,273	39,154	43,478	13,539	14,298	2,769	1,676
69	40,523	39,297	44,182	43,461	15,346	14,197	1,563	1,729
70	40,103	39,321	45,744	43,444	14,471	14,078	0,735	1,784
71	39,395	39,345	44,256	43,428	13,987	13,939	2,055	1,840
72	40,703	39,369	41,676	43,411	13,471	13,780	1,563	1,898
73	37,472	39,393	39,972	43,394	13,312	13,597	2,913	1,956

	années	JCLCF1	JCLCF2	JCLCF3	JCLCPF1	JCLCPF2	JCLCPF3	JCLCRD1	JCLCRD2	JCLCRI	JCLCPRD1	JCLCPRD2	JCLCPRI	JCLCEVD
1	1910	-1,932	-2,860	-0,449	-1,375	-2,185	-0,669	4,778	10,896	6,118	5,159	10,173	4,883	43,037
2	1911	-1,393	-2,037	-0,017	-1,341	-1,864	-0,653	6,242	9,978	3,736	5,296	10,233	4,805	39,038
3	1912	-1,713	-1,467	-0,386	-1,306	-1,589	-0,636	6,061	9,476	3,415	5,402	10,288	4,760	42,080
4	1913	-1,289	-0,812	-0,007	-1,272	-1,354	-0,619	5,526	10,701	5,175	5,481	10,339	4,743	42,794
5	1914	-0,596	-0,643	-0,383	-1,238	-1,154	-0,602	4,682	11,103	6,421	5,536	10,385	4,749	41,405
6	1915	-0,897	-0,891	-0,754	-1,203	-0,986	-0,586	5,115	10,087	4,972	5,572	10,427	4,774	43,162
7	1916	-0,768	-0,239	0,054	-1,169	-0,846	-0,569	5,832	10,595	4,763	5,591	10,465	4,814	40,765
8	1917	-1,286	-0,909	-0,075	-1,135	-0,729	-0,552	6,005	8,298	2,293	5,596	10,499	4,865	42,121
9	1918	-1,241	-0,809	-0,836	-1,100	-0,632	-0,535	5,934	10,278	4,344	5,590	10,529	4,924	42,257
10	1919	-0,856	-0,167	-0,799	-1,066	-0,553	-0,519	4,454	9,554	5,100	5,577	10,555	4,988	42,718
11	1920	-1,482	-1,145	-0,688	-1,031	-0,488	-0,502	3,233	10,052	6,819	5,557	10,578	5,054	43,281
12	1921	-1,368	-1,218	-0,354	-0,997	-0,434	-0,485	5,064	9,696	4,632	5,533	10,598	5,119	40,526
13	1922	-0,429	0,197	-0,417	-0,963	-0,390	-0,469	5,032	11,251	6,219	5,507	10,614	5,182	42,476
14	1923	-2,046	-1,025	-0,240	-0,928	-0,353	-0,452	5,790	12,052	6,262	5,481	10,627	5,241	41,679
15	1924	1,044	0,091	-3,979	-0,894	-0,321	-0,435	6,868	12,286	5,418	5,456	10,637	5,293	38,733
16	1925	0,166	0,142	-0,995	-0,859	-0,292	-0,418	6,185	11,920	5,735	5,433	10,645	5,338	38,522
17	1926	-0,188	0,001	-1,293	-0,825	-0,264	-0,402	5,774	11,255	5,481	5,413	10,650	5,375	38,500
18	1927	-0,649	-0,221	-0,067	-0,791	-0,238	-0,385	7,150	11,432	4,281	5,398	10,652	5,402	42,114
19	1928	-0,855	-1,501	-0,067	-0,756	-0,210	-0,368	5,750	10,365	4,615	5,388	10,652	5,419	40,759
20	1929	-0,125	-0,071	-0,640	-0,722	-0,181	-0,351	7,654	11,389	3,735	5,384	10,650	5,425	43,026
21	1930	-0,798	-0,415	-0,601	-0,688	-0,149	-0,335	4,939	10,476	5,537	5,385	10,646	5,421	40,625
22	1931	-1,417	-0,714	-0,472	-0,653	-0,114	-0,318	4,352	11,839	7,487	5,393	10,640	5,405	40,806
23	1932	-0,397	0,483	-0,258	-0,619	-0,076	-0,301	4,111	9,494	5,383	5,408	10,632	5,379	41,000
24	1933	-0,654	0,454	-0,285	-0,584	-0,034	-0,284	3,139	10,291	7,152	5,428	10,623	5,341	40,978
25	1934	-0,266	-0,254	-0,305	-0,550	0,012	-0,268	5,513	9,389	3,876	5,456	10,613	5,294	41,316
26	1935	-0,646	0,704	-0,562	-0,516	0,063	-0,251	5,638	10,341	4,703	5,490	10,601	5,236	41,658
27	1936	-0,735	0,323	0,097	-0,481	0,117	-0,234	6,239	11,079	4,840	5,530	10,588	5,169	39,625
28	1937	-0,608	0,205	0,299	-0,447	0,176	-0,218	6,553	9,752	3,199	5,575	10,574	5,093	42,143
29	1938	-0,817	0,029	0,824	-0,413	0,238	-0,201	6,117	9,220	3,104	5,626	10,560	5,010	42,091
30	1939	-0,448	0,491	-0,218	-0,378	0,303	-0,184	6,245	10,556	4,311	5,681	10,544	4,920	41,568
31	1940	-0,611	0,438	0,081	-0,344	0,371	-0,167	6,516	10,416	3,900	5,740	10,529	4,824	41,319
32	1941	-0,488	0,766	0,030	-0,309	0,442	-0,151	5,158	9,764	4,606	5,803	10,513	4,724	43,535
33	1942	-0,564	0,065	1,603	-0,275	0,514	-0,134	6,086	12,669	6,583	5,869	10,496	4,620	41,125
34	1943	-0,201	0,503	-0,441	-0,241	0,587	-0,117	4,527	11,804	7,277	5,937	10,480	4,513	41,698
35	1944	-1,018	0,847	-0,241	-0,206	0,660	-0,100	6,012	10,413	4,401	6,005	10,464	4,406	39,771
36	1945	0,206	0,540	-0,035	-0,172	0,733	-0,084	4,868	12,506	7,638	6,075	10,448	4,299	38,571
37	1946	-0,173	0,519	0,546	-0,138	0,805	-0,067	6,168	10,295	4,127	6,144	10,433	4,193	40,955
38	1947	0,512	0,802	0,206	-0,103	0,875	-0,050	5,364	11,274	5,910	6,212	10,418	4,090	42,094
39	1948	0,038	0,267	0,290	-0,069	0,942	-0,033	5,882	9,843	3,961	6,277	10,404	3,990	40,121
40	1949	-0,020	0,747	0,324	-0,034	1,005	-0,017	7,029	10,290	3,261	6,340	10,391	3,896	40,618
41	1950	0,080	1,362	-0,112	0,000	1,064	0,000	5,929	10,458	4,529	6,400	10,378	3,809	41,564
42	1951	-0,040	1,453	-0,182	0,034	1,117	0,017	7,430	9,330	1,900	6,455	10,368	3,729	41,780
43	1952	-0,353	0,984	-0,042	0,069	1,164	0,033	6,190	9,181	2,991	6,505	10,358	3,658	40,667
44	1953	0,555	1,193	-0,880	0,103	1,204	0,050	7,497	10,135	2,638	6,549	10,350	3,596	42,233
45	1954	0,509	1,682	-0,543	0,138	1,236	0,067	6,816	9,407	2,591	6,587	10,343	3,545	41,294
46	1955	0,491	2,461	-1,084	0,172	1,260	0,084	6,694	10,187	3,493	6,618	10,339	3,506	39,440
47	1956	0,185	2,105	-1,205	0,206	1,275	0,100	6,041	10,109	4,068	6,642	10,336	3,480	43,957
48	1957	0,086	1,492	-0,341	0,241	1,280	0,117	6,137	9,307	3,170	6,657	10,336	3,467	41,870
49	1958	0,062	0,757	0,134	0,275	1,276	0,134	6,413	10,501	4,088	6,665	10,337	3,467	42,836
50	1959	0,476	0,659	-0,373	0,309	1,260	0,156	5,930	10,780	4,850	6,664	10,341	3,481	42,215
51	1960	-0,063	0,937	0,071	0,344	1,234	0,167	7,454	8,467	1,013	6,654	10,348	3,511	41,381
52	1961	-0,741	0,946	2,057	0,378	1,196	0,184	6,785	8,759	1,974	6,636	10,358	3,554	43,119
53	1962	0,253	1,055	-0,177	0,413	1,147	0,201	6,065	10,613	4,548	6,609	10,370	3,612	41,694
54	1963	0,114	1,080	0,146	0,447	1,086	0,218	6,576	10,267	3,691	6,574	10,385	3,685	42,263
55	1964	0,207	0,450	0,704	0,481	1,014	0,234	7,592	9,231	1,639	6,531	10,404	3,772	42,286
56	1965	0,144	0,539	-0,081	0,516	0,931	0,251	7,010	11,303	4,293	6,481	10,425	3,872	41,341
57	1966	0,407	1,146	0,500	0,550	0,838	0,268	6,944	9,949	3,005	6,423	10,451	3,985	40,022
58	1967	-0,090	0,967	0,726	0,584	0,734	0,284	6,138	10,632	4,494	6,360	10,480	4,110	41,116
59	1968	0,197	0,395	0,790	0,619	0,620	0,301	6,794	11,483	4,689	6,291	10,513	4,245	42,141
60	1969	0,902	0,314	0,073	0,653	0,498	0,318	6,309	11,152	4,843	6,219	10,549	4,389	41,794
61	1970	0,552	0,311	-0,050	0,688	0,368	0,335	6,086	10,911	4,825	6,144	10,590	4,540	40,604
62	1971	0,258	0,865	0,034	0,722	0,231	0,351	6,953	10,573	3,620	6,067	10,635	4,696	44,324
63	1972	-0,163	0,833	1,681	0,756	0,089	0,368	6,662	11,195	4,533	5,992	10,684	4,856	42,125
64	1973	0,918	-0,148	-0,064	0,791	-0,057	0,385	5,526	11,392	5,866	5,919	10,738	5,016	43,921
65	1974	0,661	-0,502	-0,242	0,825	-0,204	0,402	5,547	12,403	6,856	5,851	10,797	5,173	38,167
66	1975	-0,059	0,163	4,882	0,859	-0,351	0,418	4,596	11,259	6,663	5,789	10,861	5,325	39,316
67	1976	0,674	-0,681	0,055	0,894	-0,497	0,435	4,767	12,247	7,480	5,738	10,929	5,467	41,000
68	1977	1,418	-1,059	-0,142	0,928	-0,637	0,452	6,017	11,053	5,036	5,699	11,003	5,597	37,571
69	1978	1,647	-1,728	0,270	0,963	-0,770	0,469	6,652	11,712	5,060	5,676	11,082	5,710	40,829
70	1979	1,477	-0,508	-0,417	0,997	-0,892	0,485	5,517	12,511	6,994	5,671	11,167	5,801	41,371
71	1980	1,079	-1,021	2,799	1,031	-1,001	0,502	2,936	11,559	8,623	5,690	11,257	5,866	39,077
72	1981	1,164	-0,980	0,096	1,066	-1,092	0,519	5,143	10,541	5,398	5,735	11,353	5,899	42,273
73	1982	0,598	-1,393	0,423	1,100	-1,163	0,535	6,362	9,880	3,518	5,811	11,454	5,894	40,767
74	1983	4,161	-2,092	-1,928	1,135	-1,209	0,552	5,361	11,371	6,010	5,922	11,562	5,847	41,059
75	1984	1,291	-0,670	0,874	1,169	-1,225	0,569	7,895	10,568	2,673	6,073	11,676	5,749	39,286
76	1985	0,905	-0,324	0,255	1,203	-1,208	0,586	6,242	12,484	6,242	6,269	11,797	5,595	41,486
77	1986	0,820	-0,940	0,186	1,238	-1,151	0,602	7,776	11,614	3,838	6,516	11,924	5,376	39,444
78	1987	1,407	-0,153	0,766	1,272	-1,051	0,619	6,516	11,285	4,769	6,820	12,058	5,086	40,966
79	1988	2,120	-1,263	0,494	1,306	-0,901	0,636	7,530	11,577	4,047	7,185	12,198	4,716	41,071
80	1989	1,439	-1,401	1,370	1,341	-0,695	0,653	8,502	12,272					

	JCLCPEVD	JCLCARD	JCLCPARD	JCLCGUNN	JCLCPGUNN	JCLCCOOL	JCLCPCOOL
1	42,081	41,111	37,915	10,831	10,954	1,826	1,274
2	41,984	37,269	38,101	9,815	10,938	0,866	1,201
3	41,892	36,680	38,276	9,926	10,927	1,224	1,141
4	41,807	38,147	38,441	11,382	10,921	0,382	1,092
5	41,728	38,865	38,597	10,591	10,919	0,822	1,053
6	41,655	38,595	38,743	11,223	10,920	1,163	1,021
7	41,587	39,618	38,879	12,352	10,926	1,701	0,997
8	41,525	37,758	39,007	10,510	10,936	0,328	0,978
9	41,468	37,400	39,126	11,432	10,949	1,408	0,965
10	41,416	39,051	39,236	11,689	10,966	0,397	0,955
11	41,369	41,750	39,339	11,362	10,986	2,091	0,948
12	41,327	38,842	39,433	10,869	11,009	0,285	0,943
13	41,289	37,381	39,520	11,494	11,035	0,633	0,940
14	41,256	40,964	39,599	10,431	11,064	2,235	0,938
15	41,227	39,267	39,671	12,043	11,096	0,000	0,937
16	41,202	41,217	39,736	11,196	11,130	1,093	0,936
17	41,181	41,786	39,795	12,100	11,167	1,333	0,936
18	41,164	41,086	39,847	10,770	11,206	1,136	0,936
19	41,150	38,759	39,893	12,503	11,247	1,240	0,935
20	41,140	39,263	39,934	10,094	11,291	0,418	0,934
21	41,133	40,031	39,968	10,434	11,336	0,407	0,933
22	41,128	39,871	39,998	9,976	11,382	0,000	0,933
23	41,127	39,444	40,022	12,769	11,430	0,845	0,932
24	41,128	38,400	40,042	10,404	11,480	0,493	0,931
25	41,132	38,789	40,057	11,714	11,530	2,128	0,932
26	41,138	38,237	40,068	12,067	11,582	1,445	0,932
27	41,146	38,825	40,075	11,285	11,634	1,198	0,935
28	41,156	38,595	40,078	12,767	11,688	0,613	0,938
29	41,168	42,500	40,078	11,108	11,742	0,000	0,944
30	41,182	39,432	40,075	11,612	11,796	0,836	0,951
31	41,197	40,532	40,068	10,940	11,850	1,415	0,961
32	41,213	39,512	40,059	12,258	11,905	1,552	0,975
33	41,230	42,100	40,048	11,378	11,960	1,235	0,992
34	41,248	39,163	40,034	11,399	12,014	0,820	1,013
35	41,267	41,429	40,019	10,885	12,068	0,000	1,038
36	41,286	41,929	40,002	12,961	12,122	0,948	1,068
37	41,306	41,932	39,984	12,522	12,175	1,902	1,103
38	41,326	39,075	39,964	12,274	12,227	1,199	1,145
39	41,346	40,172	39,944	13,308	12,279	1,211	1,192
40	41,366	39,655	39,923	11,994	12,329	2,353	1,245
41	41,386	40,545	39,902	12,516	12,378	1,563	1,306
42	41,405	38,537	39,881	13,859	12,425	1,911	1,373
43	41,423	40,229	39,860	12,461	12,471	1,341	1,448
44	41,440	38,700	39,840	12,251	12,516	1,163	1,531
45	41,457	40,196	39,820	12,614	12,558	1,106	1,621
46	41,472	41,260	39,802	11,259	12,598	1,651	1,719
47	41,486	40,522	39,784	12,478	12,636	0,973	1,825
48	41,498	39,481	39,769	14,170	12,672	1,507	1,940
49	41,509	38,639	39,755	11,946	12,706	1,869	2,062
50	41,518	40,241	39,743	12,280	12,737	2,141	2,192
51	41,524	41,857	39,734	11,899	12,765	3,047	2,331
52	41,528	38,452	39,727	12,794	12,790	2,302	2,476
53	41,530	38,653	39,723	12,742	12,812	2,069	2,629
54	41,530	41,158	39,722	14,457	12,830	3,243	2,788
55	41,526	40,429	39,725	12,129	12,846	3,258	2,954
56	41,520	37,366	39,731	13,339	12,858	3,194	3,125
57	41,510	41,000	39,741	10,488	12,866	2,284	3,301
58	41,497	39,326	39,756	13,278	12,870	2,319	3,481
59	41,481	40,923	39,775	13,120	12,870	4,396	3,665
60	41,461	41,968	39,798	13,807	12,866	4,229	3,850
61	41,437	38,229	39,827	12,510	12,858	4,497	4,037
62	41,409	39,486	39,861	14,249	12,845	4,230	4,223
63	41,377	37,929	39,900	12,475	12,828	4,178	4,408
64	41,340	38,263	39,945	12,514	12,806	5,344	4,589
65	41,299	40,867	39,997	13,593	12,779	5,128	4,765
66	41,254	39,526	40,054	12,226	12,747	5,634	4,935
67	41,203	42,000	40,118	12,667	12,710	5,455	5,096
68	41,147	39,964	40,189	12,163	12,667	5,430	5,246
69	41,087	38,200	40,267	13,308	12,619	5,752	5,383
70	41,020	38,829	40,353	12,469	12,565	4,783	5,505
71	40,948	42,346	40,446	12,750	12,506	4,741	5,609
72	40,871	40,894	40,547	12,002	12,440	5,820	5,691
73	40,787	40,023	40,656	11,841	12,368	5,714	5,751
74	40,697	39,676	40,773	14,048	12,290	4,598	5,783
75	40,601	41,041	40,899	11,787	12,205	5,455	5,785
76	40,499	41,027	41,034	11,917	12,114	6,061	5,754
77	40,390	42,389	41,179	12,018	12,016	6,047	5,685
78	40,274	39,483	41,333	12,004	11,911	5,660	5,575
79	40,151	41,214	41,496	11,946	11,800	5,670	5,420
80	40,021	45,136	41,670	11,470	11,681	5,422	5,216
81	39,883	41,146	41,854	10,984	11,554	4,819	4,958

	années	RCGUNN	RCPGUNN
1	1959	19,771	16,597
2	1960	15,313	16,597
3	1960	16,515	16,597
4	1961	14,065	16,597
5	1961	17,189	16,597
6	1962	18,378	18,700
7	1962	20,865	18,700
8	1962	17,625	18,700
9	1963	17,810	18,700
10	1964	18,915	18,700
11	1964	16,525	18,742
12	1966	20,466	18,742
13	1968	17,161	18,742
14	1970	20,472	18,742
15	1970	20,045	18,742
16	1972	16,790	18,093
17	1973	17,667	18,093
18	1973	18,332	18,093
19	1974	18,872	18,093
20	1974	16,693	18,093
21	1974	19,638	18,124
22	1975	21,299	18,124
23	1980	16,723	18,124
24	1981	18,943	18,124
25	1985	15,647	18,124
26	1985	20,483	20,206
27	1986	18,952	20,206
28	1989	20,742	20,206

	JCTF1	JCTF2	JCTF3	JCTPF1	JCTPF2	JCTPF3	années	JCTRD1	JCTRD2	JCTRI	JCTPRD1	JCTPRD2	JCTPRI
1	-0,794	0,199	4,855	-0,793	-0,524	2,096	1910	5,304	7,917	2,613	5,232	8,890	3,711
2	-1,084	0,187	1,573	-0,770	-0,509	1,719	1912	5,361	9,090	3,729	5,266	8,817	3,620
3	-0,465	0,018	-0,223	-0,748	-0,494	1,380	1915	5,064	9,871	4,807	5,282	8,749	3,535
4	-0,986	-0,581	1,795	-0,726	-0,480	1,078	1917	6,132	9,510	3,378	5,287	8,684	3,456
5	-0,574	-0,903	-0,650	-0,703	-0,465	0,810	1918	4,671	7,465	2,794	5,282	8,624	3,382
6	-1,014	-0,056	-1,374	-0,681	-0,450	0,574	1919	4,715	8,104	3,389	5,272	8,568	3,314
7	-0,555	-3,209	0,696	-0,659	-0,435	0,367	1920	4,269	8,568	4,299	5,259	8,516	3,252
8	-1,132	-0,109	0,659	-0,636	-0,421	0,189	1924	5,674	8,465	2,791	5,245	8,469	3,195
9	-1,094	0,625	-0,500	-0,614	-0,406	0,036	1925	6,287	8,285	1,998	5,232	8,425	3,143
10	-1,130	-0,128	-0,660	-0,592	-0,391	-0,093	1926	5,904	9,791	3,887	5,220	8,385	3,097
11	-0,166	-0,813	-1,024	-0,569	-0,376	-0,199	1930	4,421	8,666	4,245	5,212	8,350	3,056
12	-0,034	-0,615	0,308	-0,547	-0,362	-0,286	1931	5,196	9,067	3,871	5,207	8,319	3,021
13	0,345	-0,562	0,523	-0,525	-0,347	-0,353	1932	5,000	7,683	2,683	5,206	8,292	2,992
14	0,187	-0,079	-0,017	-0,502	-0,332	-0,404	1933	5,113	6,760	1,647	5,209	8,269	2,968
15	-0,450	0,072	-0,151	-0,480	-0,317	-0,440	1936	4,761	7,565	2,804	5,215	8,250	2,950
16	0,331	0,875	0,305	-0,458	-0,302	-0,462	1938	7,122	8,203	1,081	5,224	8,235	2,937
17	-0,427	-0,007	-0,907	-0,435	-0,288	-0,471	1940	5,244	8,622	3,378	5,236	8,224	2,930
18	-1,501	-0,329	-0,723	-0,413	-0,273	-0,469	1941	4,815	8,057	3,242	5,249	8,218	2,928
19	-1,135	0,699	-0,291	-0,391	-0,258	-0,458	1943	4,608	8,620	4,012	5,263	8,215	2,932
20	-0,914	-1,993	-0,255	-0,368	-0,243	-0,439	1946	5,569	8,402	2,833	5,276	8,217	2,941
21	-0,554	-0,476	0,611	-0,346	-0,229	-0,413	1947	5,018	8,752	3,734	5,288	8,223	2,956
22	-0,966	0,543	-0,385	-0,324	-0,214	-0,381	1950	4,644	8,218	3,574	5,298	8,233	2,977
23	0,246	-0,126	-0,780	-0,301	-0,199	-0,344	1951	5,935	7,195	1,260	5,304	8,247	3,003
24	-0,760	-0,006	-0,722	-0,279	-0,184	-0,303	1952	5,344	7,215	1,871	5,306	8,266	3,034
25	-0,831	0,771	0,439	-0,257	-0,170	-0,260	1953	5,411	9,190	3,779	5,303	8,288	3,071
26	-0,861	-0,088	0,001	-0,234	-0,155	-0,215	1954	5,056	8,530	3,474	5,295	8,314	3,114
27	0,805	0,091	-0,063	-0,212	-0,140	-0,169	1955	4,060	8,313	4,253	5,280	8,345	3,162
28	0,217	-2,193	0,203	-0,190	-0,125	-0,124	1956	5,445	9,061	3,616	5,258	8,380	3,216
29	0,052	0,198	-0,077	-0,167	-0,111	-0,079	1959	6,188	8,126	1,938	5,229	8,419	3,275
30	0,036	0,147	0,165	-0,145	-0,096	-0,035	1960	5,043	8,086	3,043	5,194	8,462	3,340
31	-0,725	0,562	-0,750	-0,123	-0,081	0,006	1963	5,228	8,411	3,183	5,153	8,509	3,410
32	0,785	0,105	0,184	-0,100	-0,066	0,045	1970	5,243	9,632	4,389	5,106	8,560	3,486
33	1,852	0,023	-0,343	-0,078	-0,052	0,081	1973	4,818	7,910	3,092	5,055	8,616	3,568
34	0,865	0,370	-0,208	-0,056	-0,037	0,113	1974	5,567	8,956	3,389	5,002	8,675	3,655
35	-0,855	-0,395	-1,934	-0,033	-0,022	0,142	1975	5,312	9,262	3,950	4,948	8,739	3,747
36	1,565	-0,308	0,155	-0,011	-0,007	0,165	1976	5,270	8,461	3,191	4,896	8,807	3,845
37	-0,005	-0,056	3,648	0,011	0,007	0,185	1978	4,727	9,335	4,608	4,849	8,879	3,949
38	0,591	-0,777	0,681	0,033	0,022	0,199	1979	4,159	9,049	4,890	4,810	8,955	4,058
39	0,936	-1,153	0,391	0,056	0,037	0,209	1981	4,147	8,119	3,972	4,784	9,035	4,173
40	-0,654	-0,781	-0,832	0,078	0,052	0,213	1985	4,573	9,411	4,838	4,775	9,120	4,293
41	0,117	-0,000	0,251	0,100	0,066	0,212	1986	5,061	9,065	4,004	4,789	9,208	4,419
42	0,093	0,137	0,531	0,123	0,081	0,207	1990	5,153	9,289	4,136	4,831	9,301	4,550
43	-0,340	-0,512	-0,143	0,145	0,096	0,196							
44	0,021	0,299	-0,349	0,167	0,111	0,180							
45	0,147	0,112	-0,196	0,190	0,125	0,160							
46	-0,547	-0,279	-0,834	0,212	0,140	0,136							
47	0,429	-2,091	-0,259	0,234	0,155	0,107							
48	-0,156	0,374	-0,521	0,257	0,170	0,075							
49	-1,004	4,698	0,644	0,279	0,184	0,040							
50	3,135	0,439	-0,292	0,301	0,199	0,002							
51	-1,991	0,496	1,352	0,324	0,214	-0,038							
52	1,497	-0,100	-0,753	0,346	0,229	-0,080							
53	-0,720	-0,133	-0,663	0,368	0,243	-0,122							
54	-0,099	-0,774	0,474	0,391	0,258	-0,164							
55	-0,858	-0,415	-0,748	0,413	0,273	-0,206							
56	-0,116	-0,242	-0,433	0,435	0,288	-0,246							
57	0,678	-0,135	0,319	0,458	0,302	-0,283							
58	-0,350	0,550	-1,075	0,480	0,317	-0,317							
59	0,126	0,632	1,119	0,502	0,332	-0,346							
60	0,192	-0,095	-0,591	0,525	0,347	-0,369							
61	0,881	0,118	-0,266	0,547	0,362	-0,385							
62	1,020	0,080	-0,263	0,569	0,376	-0,393							
63	1,077	0,115	-0,284	0,592	0,391	-0,392							
64	1,746	0,582	-0,037	0,614	0,406	-0,380							
65	-0,347	0,615	0,030	0,636	0,421	-0,355							
66	-0,181	0,570	-1,820	0,659	0,435	-0,317							
67	-0,102	0,134	-0,052	0,681	0,450	-0,264							
68	2,661	-1,241	0,832	0,703	0,465	-0,194							
69	-0,919	1,443	-0,170	0,726	0,480	-0,105							
70	2,734	0,965	0,628	0,748	0,494	0,004							
71	0,800	1,371	-0,456	0,770	0,509	0,135							
72	1,230	2,545	-0,300	0,793	0,524	0,290							

	JCTEVD	JCTPEVD	JCTARD	JCTPARD	JCTGUNN	JCTPGUNN
1	43,529	44,298	39,226	39,025	13,778	14,471
2	43,125	44,158	38,944	38,909	12,651	14,871
3	45,160	44,032	38,230	38,806	18,240	15,199
4	44,700	43,919	39,092	38,716	15,128	15,462
5	44,622	43,820	38,711	38,638	18,483	15,664
6	43,742	43,733	39,306	38,571	16,696	15,812
7	43,814	43,658	38,090	38,515	16,384	15,910
8	44,169	43,594	36,578	38,470	12,113	15,966
9	43,111	43,541	38,076	38,433	13,187	15,985
10	43,677	43,497	39,613	38,406	18,535	15,973
11	42,495	43,462	39,150	38,386	14,968	15,935
12	43,000	43,437	39,297	38,374	14,455	15,879
13	43,551	43,419	38,509	38,369	18,359	15,810
14	43,051	43,408	39,007	38,370	16,303	15,734
15	44,106	43,404	36,960	38,377	16,700	15,654
16	42,160	43,405	38,130	38,389	12,275	15,578
17	43,577	43,413	36,452	38,405	14,004	15,509
18	43,423	43,424	39,054	38,424	16,295	15,451
19	42,257	43,440	39,381	38,447	16,583	15,409
20	42,276	43,460	38,847	38,472	15,156	15,385
21	44,096	43,482	37,872	38,499	16,957	15,381
22	44,648	43,506	38,280	38,527	17,237	15,400
23	44,059	43,532	39,005	38,555	15,462	15,443
24	44,209	43,559	39,481	38,583	13,412	15,510
25	45,975	43,586	38,848	38,610	18,421	15,600
26	42,426	43,612	38,598	38,635	15,936	15,712
27	41,455	43,638	38,802	38,659	14,819	15,843
28	44,845	43,661	38,034	38,679	14,853	15,991
29	43,296	43,683	39,556	38,697	13,250	16,150
30	44,976	43,701	37,524	38,710	17,312	16,316
31	44,775	43,716	37,797	38,718	17,780	16,480
32	42,747	43,726	38,507	38,721	15,964	16,636
33	43,121	43,732	38,711	38,718	16,542	16,773
34	43,515	43,732	39,505	38,708	15,856	16,881
35	44,770	43,726	38,649	38,691	18,292	16,947
36	42,484	43,713	39,524	38,666	17,399	16,959
37	44,181	43,692	38,597	38,632	15,572	16,901
38	42,644	43,664	38,630	38,589	17,754	16,755
39	43,064	43,627	37,797	38,536	16,082	16,505
40	43,132	43,580	38,412	38,473	17,871	16,128
41	44,419	43,523	39,203	38,398	15,630	15,604
42	43,985	43,456	37,831	38,312	13,790	14,909